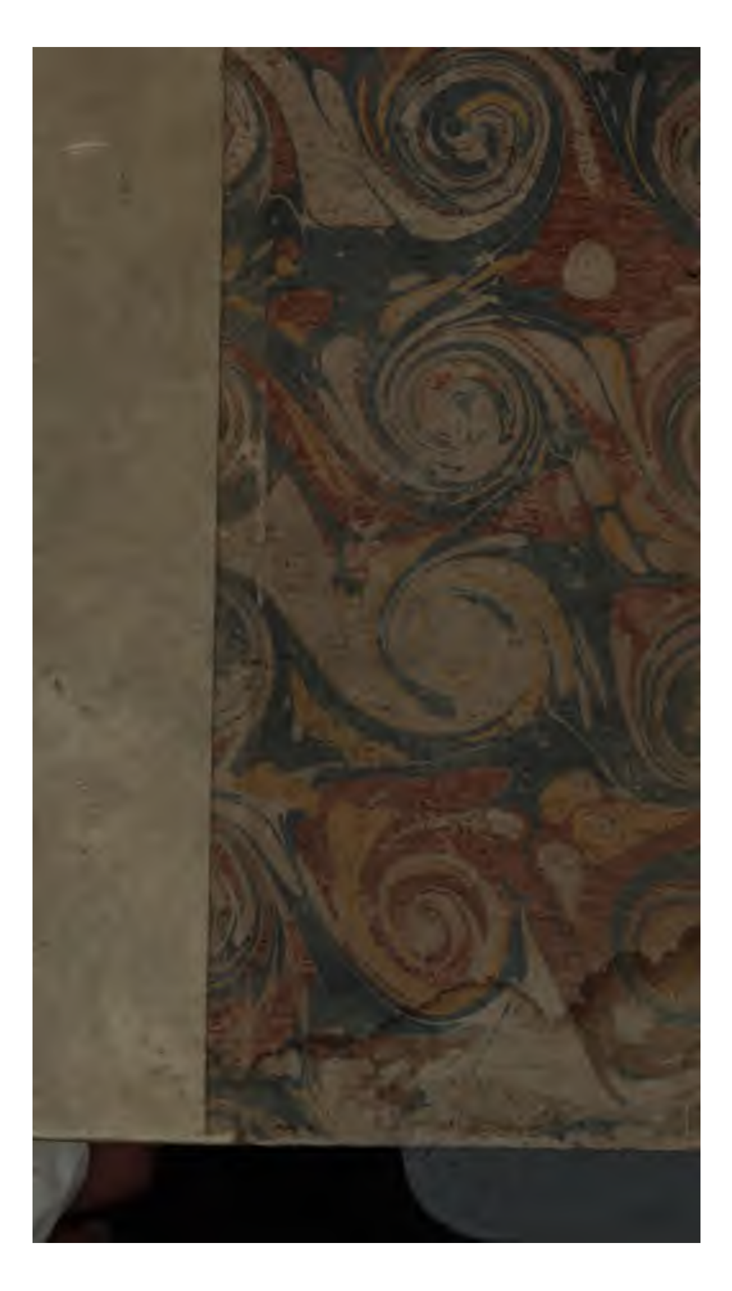
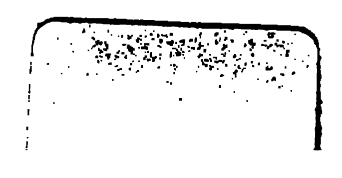
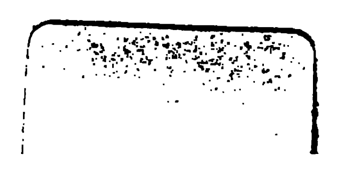






HISTOIRE
DU

THÉATRE FRANÇOIS,

DEPUIS SON ORIGINE
jusqu'à présent,

AVEC LA VIE DES PLUS CÉLÉBRES Poëtes Dramatiques, un Catalogue exact de leurs Piéces, & des Notes Historiques & Critiques.

TOME TROISIÉME.



A PARIS,

Chez P. G. LE MERCIER, Imprimeur-Libraire, ruë Saint Jacques, au Livre d'Or.
ET
SAILLANT, Libraire, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

MDCCXLV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



PRÉFACE.

EN faiſant paroître le premier & le ſecond Volume de l'Hiſtoire du Théatre François, nous nous étions flatés d'en donner la continuation tous les trois mois, eſpérant que les Perſonnes qui ont raſſemblé en tout, ou en partie, les Piéces de ce Théatre, ſe prêteroient à notre entrepriſe, en nous permettant d'en faire les Extraits. Differens obſtacles ont différé la bonne volonté de quelques-

unes de ces Perſonnes, & les autres, par des événemens dont nous ignorons les cauſes, ont diſperſés les Ouvrages qui étoient néceſſaires pour la perfection du nôtre: de ſorte que nous avons été forcés de ſuſpendre notre travail juſqu'au tems d'une favorable occaſion qui s'eſt préſentée, & qui nous a miſe en état de remplir notre précédent engagement avec le Public. Ceux que nous avons pris avec de nouveaux Libraires, en leur remettant trois Volumes de notre Ouvrage, doivent encore aſſurer ce même Public, qu'il en verra paroître réguliérement la ſuite.

Nous commençons ce Troisiéme Volume par la suite des Extraits, & le Catalogue des Mysteres, des Moralités, des Soties & des Farces, jusqu'en 1548. année où les Confreres de la Passion acquirent une partie de l'Hôtel de Bourgogne; où ils firent construire une Salle de Spectacle, pour y continuer leurs représentations.

L'Histoire du Théatre de l'Hôtel de Bourgogne jusqu'en 1629. suit les Extraits & le Catalogue, dont on vient de parler; ce morceau paroîtra neuf, par les recherches que l'on a faites, & l'attention que l'on a eu à débrouiller le peu de faits qui se trouvent

ſur l'établiſſement de ce Théatre, & ceux qui le ſuivirent.

Cet article ramene à la véritable origine du Théatre François en 1552. car tout ce qui avoit précédé ce tems, ne peut être regardé que comme des repréſentations Théatrales, dénuées de tout ce qui conſtituoit le genre de la Tragédie, & de la Comédie.

Nous en exceptons les Farces, qui comme nous l'avons déja dit à l'article des *Enfans ſans Soucy*, furent les modéles ſur leſquels les Poëtes modernes firent leurs Piéces en trois Actes, & en un Acte.

Jodelle, guidé par ſon ſeul génie, emprunta des Poëtes

Dramatiques Grecs & Latins, la forme de ses Piéces ; mais trop indépendant pour les traduire, ou se rendre propres quelques-unes de leurs beautés, il puisa dans l'Histoire & dans l'Enéide les sujets de ses Tragédies, & dans son imagination, celui de sa Comédie.

Cette heureuse hardiesse décrédita à la vérité, & annéantit ensuite le Spectacle des Confreres ; mais elle ne fit pas tout l'effet qu'elle devoit produire sur ceux qui coururent la même carriere que Jodelle. Les uns crurent avoir mérité beaucoup de louanges en imitant ses défauts ; d'autres s'en tinrent à traduire servilement les Poëtes Tragi-

ques & Comiques Grecs & Latins. Il faut cependant excepter de ce reproche deux Auteurs, qui se distinguerent de ceux dont on vient de parler. Le premier est Grévin ; le second est Garnier. Grévin arrangea mieux les plans de ses Piéces que Jodelle, & sa versification fut plus coulante. Garnier, supérieur de beaucoup à Jodelle & à Grévin, fut encore plus méthodique dans ses plans : il tâcha de peindre, autant qu'il lui fut possible, les personnages de ses Piéces d'après l'Histoire, ou les anciens Poëtes, dont il emprunta ses sujets. Il bannit de sa Poësie l'enflûre, le galimathias, & les mots Grecs &

Latins que Ronſard avoit franciſés, & que ſa grande réputation avoit fait adopter par tous les Poëtes de ſon ſiécle.

Le peu de progrès que le genre Dramatique fit en France depuis Jodelle juſqu'à Garnier, & de celui-ci, juſqu'à Hardy, paroît d'abord aſſez difficile à comprendre, vû le grand nombre d'Auteurs qui travaillerent pour le Théatre: mais c'eſt juſtement de ce grand nombre que naquit la diſette des bons Ouvrages. La mode de compoſer des Tragédies, ou des Comédies, s'introduiſit parmi ceux qui cultivoient les Lettres. Tous voulurent ſe ſi-

gnaler dans le genre Dramatique, & le plus grand nombre n'en avoit pas seulement les premieres notions.

Un Auteur, sans consulter ni son talent, les Maîtres de l'Art, croyoit devoir joindre à ses Ouvrages, soit en vers, soit en prose, une ou deux Piéces de Théatre. C'étoit le bel air du tems : l'espérance de faire représenter ses Piéces ne le flattoit pas, c'étoit un Bouquet que cet Auteur se donnoit, & qu'il offroit ensuite à ses amis. Ces amis, encore moins instruits sur ce genre d'Ouvrage, applaudissoient de tout leur cœur, & cette approbation engageoit le Poëte

à faire imprimer sa Piéce.

A ce manque de talens de la plus grande partie de ceux qui travaillerent depuis 1552. jusqu'en 1600. (année où se termine ce Troisiéme Volume) se joignirent les malheurs des Guerres Civiles de France : ces troubles retarderent les progrès de l'établissement de différens Particuliers, qui sous le titre de *Comédiens*, avoient pris la place des Confreres de la Passion, & par conséquent retarderent aussi l'émulation du petit nombre de ceux qui étoient capables de travailler pour ces Comédiens. Ils étoient flattés seulement d'une sorte de réputation qu'ils pouvoient ac-

quérir, en faiſant paroître leurs Ouvrages en public ; car du côté de l'intérêt, ils n'y penſoient pas, ce motif leur étoit alors inconnu.

Nous avons cru devoir donner cette idée générale des Poëtes Dramatiques du ſeiziéme Siécle, & de leurs productions, avant que de rendre compte du choix, & de l'ordre que nous avons ſuivi, en rempliſſant le titre, & le deſſein de notre Hiſtoire, qui eſt de ne parler que des Piéces repréſentées.

Mais ce principal but de notre Ouvrage n'a pu être exactement rempli dans ce que nous donnons de ce Siécle,

& une partie du ſuivant, par la difficulté de diſtinguer les Piéces qui furent adoptées par les Comédiens, d'avec celles qui ne le furent pas. Dans cette obſcurité impénétrable, nous avons pris le parti de parler de toutes les Tragédies, & les Comédies, qui dans cette enfance du Théatre, pouvoient paroître de quelque mérite.

En uſant de cette indulgence pour les Poëmes Dramatiques, dont nous venons de parler, nous avons donné une excluſion totale aux Piéces purement traduites de Sophocle, d'Euripide, d'Ariſtophane, de Sénéque, de Plaute, & de Té-

rence, ainsi qu'à celles des Auteurs Italiens, tels que l'Arioste, Louis Grotto, &c. qui sont dans le cas des Poëtes Grecs & Latins.

Un autre genre de Piéces qui méritent encore plus de sévérité, sont les Piéces composées par des Auteurs de la Religion Prétendue Réformée, qui tendent à semer le poison de l'Hérésie, sous le voile spécieux de Sujets tirés de l'Ecriture Sainte; telles sont les Tragédies de Des Mazures, de Messer Philone, de Beze, &c. & les prétendues Comédies du *Marchand converti*, du *Pape malade*, &c.

Il en est d'une troisiéme es-

péce, que nous avons également rejettées, qui furent composées à l'occasion des troubles qui désolerent la France sous les regnes de Charles IX. & Henri III. qu'on ne peut qualifier que du nom de Libelles. C'est par cette raison, qu'à l'article de Pierre Matthieu, nous n'avons point parlé d'une Piéce satyrique de cet Auteur, intitulée *La Guisiade*. C'est une loi que nous observerons exactement à l'égard des Auteurs qui ont composé des Poëmes de ce genre, & dont nous sommes obligés de parler à cause de leurs autres productions pour le Théatre François.

En abandonnant aux Com-

positeurs de Catalogues toutes les Traductions, & les Piéces prohibées, nous avons cru néanmoins devoir rectifier l'ordre Chronologique qu'ils ont suivi. Le détail de nos Recherches à ce sujet, nous conduiroit trop loin: & de plus, en lisant nos Extraits, on trouvera la preuve de ce que nous avançons ici.

Nous espérons que notre exactitude à remplir nos engagemens avec le Public, excitera les personnes qui ont des renseignemens particuliers sur les Auteurs, les Piéces, & les Acteurs du Théatre François, à nous en faire part, nous leur en marquerons notre recon-

noissance. Ils les adresseront, s'il leur plaît, à M. Le Mercier, Imprimeur - Libraire à Paris, rue Saint Jacques, au Livre d'Or, & en affranchiront les ports.

Nous finissons, en renouvellant nos sinceres remercimens, pour les Personnes qui ont bien voulu nous ouvrir leurs Bibliothéques, & nous permettre d'y extraire les Piéces dont nous avions besoin.

HISTOIRE



HISTOIRE DU THÉATRE FRANÇOIS

DEPUIS SON ORIGINE *jusqu'à présent.*

SUITE DU CATALOGUE, & Extraits des Mystères, depuis leur origine, jusqu'en 1548. qu'ils furent supprimés.

MYSTERE DE SAINCT CHRISTOFLE. (a)

1527.



'EMPEREUR Dioclétian, à qui l'on vient apprendre que Danus Roy de Lyssie (1), de concert avec plusieurs autres Princes, cherche à se

(1) Lycie. Voyez la Vie de Chevalet, Tome II. page 259.

(2) Guy Allard, Bibliothéque du Dauphiné, p. 71

(a) ANTOINE CHEVALET, Auteur de ce Mystere, étoit selon Guy Allard (2) Gen-

soustraire de son obéissance, lui envoye
1527. un Messager, pour tâcher à le faire

tilhomme de Dauphiné : sa famille, qui étoit établie à Vienne, Ville considérable de cette Province, portoit pour armes de gueule, au Cheval chargé d'argent. Il ajoute que Chevalet vivoit en 1530. c'est en quoi nous croyons qu'il s'est trompé, puisque ce Mystere fut représenté dès 1527. peut-être après la mort de l'Auteur, dont on parle au titre du Livre, comme d'une personne qui n'est plus. Le Sizain suivant qui est à la fin de la premiere Journée, nous fournit la datte de la premiere Représentation.

» Quant Penthecostes furent de Juing le neuf,
» M. D. vingt & sept fust faict neuf,
» Ce présent Livre ; & en ce lieu & terre
» De Grenoble fust joué son Mystere.
» Duquel finist la premiere Journée,
» Nouvellement audict lieu imprimée.

La seule édition que l'on connoisse de ce Mystere, est celle que cite du Verdier Vauprivaz (1), & qui parut à Grenoble en 1530. C'est un petit *in-folio*, de 192. feuillets, ou 386. pages, à deux colonnes, qui peut contenir environ vingt mille vers. En voici le titre :

» S'ensuyt la Vie de
» Sainct Christofle élégament composée en rime françoise, & par
» personnaiges, par Maistre Chevalet, *jadis* souverain Maistre en telle
» composcture, nouvellement imprimée. . . . . .
» Icy finist le Mystere
» du glorieux Sainct
» Christofle, composé
» par personnaiges, &
» imprimé à Grenoble
» le vingt-huict de Janvier, l'an comptant à
» la Nativité de Nostre
» Seigneur, mil cinq cens
» trente, aux dépens de
» Maistre Anemond A-
» malberti, Citoyen de
» Grénoble. »

Quoique nous ayons dit *T. II. p.* 160. que Chevalet est loué en plusieurs endroits de son Ouvrage, on ne doit pas inferer de-là que nous prétendions le faire passer pour un excellent Poëte : Ces louanges, pour être vraies, ne peuvent regarder sa Poësie, qui est

(1) Du Verdier, Bib. Françoise, p. 161.

rentrer dans son devoir. Danus mé- 1527.
prisant ses menaces, envoye Sautereau aux Rois ses Confédérés. Dans son voyage, ce Messager rencontre un Paysan, qui maltraite sa femme, qui, ainsi que celle du *Médecin malgré lui* de Moliere, est fâchée lorsqu'on empêche son mari de la battre : & le pauvre Sautereau n'a pour récompense que des coups de bâton : il part avec cela, & suit la route de Damas ; delà il va à Triple (1), & dans le païs de Cananée, & revient à Samos, Ville Capitale des Etats de Danus, lui rendre compte du succès de ses négociations.

(1) Tripoli.

Tandis que Dioclétian s'apprête à partir à la tête d'une puissante armée, pour punir la rébellion du Roy de Lyssie, & de ses Alliés, Lucifer assemble les Esprits Infernaux. Cerberus, & les

---

des plus foibles, & des moins correctes. On ne peut cependant lui refuser le talent d'avoir versifié avec une extrême facilité, & même d'avoir réüssi quelquefois. Chevalet avoit aussi beaucoup d'invention ; dont il a fait ici un grand usage ; car comme le sujet qu'il a traité est très-peu connu, il a réparé amplement ce vuide par la fécondité de son imagination. C'est par-là qu'il a mérité les éloges qu'on lui a donnés, avec assez de justice, si l'on considere la barbarie de son tems : Ces raisons nous ont aussi déterminé à étendre un peu cet Extrait, persuadé que le Public ne nous en sçaura pas mauvais gré.

autres Démons s'empressent à lui ap-
1527. porter des pêcheurs de toute espéce. On amene entr'autres une femme de mauvaise vie, un avare, un débauché, & une malheureuse qui avoit vendu l'honneur de sa fille. Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail de cette Scene, assez curieuse, mais dont nous avons donné des exemples dans les deux premiers Volumes de cette Histoire.

Cependant Dioclétian s'avance vers Samos, suivi de son Connétable, de l'Amiral, du Prince des Souysses, du Duc d'Albanie, & d'une nombreuse armée. Lorsque ces Troupes sont prêtes à camper sous les murs de cette Ville, deux Soldats Romains s'examinent avec attention, & venant enfin à se reconnoître, ils se racontent mutuellement leurs avantures, & celles de leurs anciens Camarades. Comme cette Scene se passe entre deux bandits, & qu'elle est écrite en langage singulier (a), nous

(a) Ce langage singulier n'est autre chose que l'Argot en usage parmi les Filoux, & les Archers: Il a eu le même sort de la Langue Françoise; aujourd'hui nous entendons à peine le langage du XIV. & XV. siécle. L'Argot, ou le Jargon a changé aussi, Villon s'en est servi pour composer quelques Balades, qui se trouvent, page 170. & suivantes de la nouvelle édition des

croyons devoir l'inserer ici tout entiere, pour ne point priver les Curieux des graces de l'original. 1527.

BARRAQUIN, *I. Tyran, commence.*

Hé chouq, plais Dieu, & quefchechy?
N'aray-je jamais de l'aubert?
Je fuis en ce bois tout tranfy,
Dont j'ay faict endoffe de vert.
Je porte le cul defcouvert,
Mes tirandes font defquirées,
Les paffans rompus, il y pert,
Et porte la lyme nouée.

BRANDIMAS, *II. Tyran, commence.*

Tous mes grains ont pris la broüée:
Cap de Dio! tout eft defpendu!
J'ay mon arbalefte floüée,

Oeuvres de ce Poëte. Chevalet, Auteur plus récent le place ici très-convenablement dans la bouche de deux fripons, qui après une fuite de crimes, dignes des derniers fupplices, s'enrôlent dans les recruës que l'Empereur fait faire précipitament, & où on reçoit indifféremment tous ceux qui fe préfentent. En comparant ce langage avec celui de Villon, on s'appercevra qu'il y a peu de différence. Cependant le célébre Marot qui a donné une édition de ce Poëte, avec fes corrections, n'a pas ofé les hazarder fur ce Jargon. Au refte, Dioclétien paroît ici avec une fuite telle que pouvoit alors avoir un Roi de France. Les anciens Poëmes Dramatiques fourmillent de pareilles bévuës. Les Lecteurs peuvent aifément les remarquer.

Et le galier pieçà vendu.
1527. Le ront est pelé & tondu,
Mon comble est à la tariere.
Or ay, que ne suis-je pendu,
Mon jorget n'a piéce entiere.

BARRAQUIN, *appercevant Brandimas.*
Quel mynois !

BRANDIMAS, *appercevant Barraquin.*
Quelle fiere maniere ?

BARRAQUIN.
Es tu narquin ?

BRANDIMAS.
Ouy, compain,

BARRAQUIN.
Demeure.

BRANDIMAS.
Tire toy arriere.

BARRAQUIN.
A mort, Ribaut.

BRANDIMAS.
Rien de la main.

BARRAQUIN.
Broues-tu ?

BRANDIMAS.
Je cours le terrain.

BARRAQUIN.
Où vas-tu ?

BRANDIMAS.
A mon adventure.

1527.

BARRAQUIN.

Tu es deschiré.

BRANDIMAS.

Tout à plain

De dormir couché sur la dure.

BARRAQUIN.

Et par Jupiter, je te jure,

Que j'en ay de même que ty.

BRANDIMAS.

Tout ung.

BARRAQUIN.

N'ayez paour.

BRANDIMAS.

Je t'asseure.

BARRAQUIN.

Ne me congnoys-tu point ?

BRANDIMAS.

Nenny.

BARRAQUIN.

Gaulthier, où as-tu tant dormy ?

BRANDIMAS, *embrassant Barraquin.*

Hé gueux, advance moy la poüe.

BARRAQUIN.

Es-tu là, hé, hau, chardemy ?

BRANDIMAS.

Il est bien force que l'on floüe.

BARRAQUIN.

Où est Arquin ?

BRANDIMAS.

1527. Il fait la moüe
A la Lune.

BARRAQUIN.

Est-il au juc?

BRANDIMAS.

Il fust gruppé, & mis en roüe
Par le deffault d'un allegruc.

BARRAQUIN.

Et toy?

BRANDIMAS.

J'eus longuement le pluc,
De pain & d'eau, tenant au gectz

BARRAQUIN.

Comment eschappas-tu?

BRANDIMAS.

Ce fust
Pour une anse, & l'aspergès.

BARRAQUIN.

Le Roüastre & ses subjectz
Me mirent aux Coffres massis,
Par les piedz tenant aux gros septz.

BRANDIMAS.

Y couchas-tu?

BARRAQUIN.

J'estois assis:
Quant ce vint entre cinq & six
Dedans les septz laissay ma guestre,
Et de paour d'estre circoncis,
Des ances sautay la fenestre.

BRANDIMAS.

Cela fust bien ung tour de maistre.

BARRAQUIN.

Pourquoy? 1527.

BRANDIMAS.

Hé, pauvre berouart,
Ta Sentence estoit jà preste,
L'on n'attendoit que le Télart,
Pour te pendre hault comme ung lart,
Nonobstant tout ton babinage.

BARRAQUIN.

Je m'embrouay au gourd piard

BRANDIMAS.

Et je demeuray au passage.

BARRAQUIN.

J'eschaquay.

BRANDIMAS.

Et j'estois en cage.

BARRAQUIN.

Je piétonay toute la nuict.

BRANDIMAS.

Et l'Embourreur, pour tout potage
Me mist dehors par sauf conduict,
A torches de fer.

BARRAQUIN.

Quel déduict!
Embuschons-nous sous la feuillée,
Pour attendre quelque Syrois.

BRANDIMAS.

S'il avoit des grains à l'emblée,
On luy raseroit le myrnois.

Pendant que ceci se passe d'un côté,
1527. de l'autre Bardon autre Soldat de l'Armée de l'Empereur, va à la découverte. Il rencontre Landurée, femme du Paysan Landureau, dont on a parlé au commencement de cette Journée, & s'arrête pour la cajoler. Le mari qui fait le guet sur le haut de la Tour de Samos, s'appercevant de ceci, & voyant que sa femme reçoit assez familierement ses caresses, entre dans une extrême colére, & crie l'allarme de toutes ses forces.

LANDUREAU.

Allarme, bonnes gens, allarme,
Je saulteray par ce créneau.

Nycolin, & Pasquelon sçachans de quoi il s'agit, s'en mettent fort peu en peine, & courent en diligence aux portes de la Ville, où se fait une escarmouche entre les Lyssiens, & les Troupes de l'Empereur: Ces derniers sont repoussés avec une perte considérable, & le Duc d'Albanie est fait prisonnier. Pour le ravoir, Dioclétian fait approcher son *Artillerie*. Contre un péril si pressant, Danus ne trouve pas d'autre moyen, que de faire conduire le Duc sur le rampart, & d'ordonner à des bourreaux de le pendre dès l'instant

que les ennemis se prépareront à donner l'assaut. En effet, Dioclétian qui craint pour la vie du Duc, propose une tréve d'un an, que Danus accepte, en rendant ce prisonnier. L'Empereur ordonne aussitôt un Sacrifice, pour remercier les Dieux de ses heureux succès : & Sautereau va de la part du Roy de Lyssie ordonner à Antropatos de le faire préparer. J'obéirai, répond ce Grand Prêtre, quoiqu'ajoute-t-il, je ne sois pas né sujet de Dioclétian. 1527.

SAUTEREAU.

J'entens assez, je sçai que c'est:
Il ne vous chault, soit gaing ou perte,
Fors que vous en ayez l'offerte,
Adieu, jusqu'à demain matin.

Antropatos dit à Ysengrin son *Clerc*, de préparer le Sacrifice avec soin : Ne vous embarrassez de rien, répond Ysengrin, je suis au fait, & sçais la maniere de vous procurer une recette abondante. Le lendemain la cérémonie se passe avec magnificence, chacun des assistans présente son offrande, & le Duc d'Albanie, par reconnoissance, voüe aux Dieux le licol qui devoit servir à lui ôter

1527. la vie. Ensuite chacun se retire chez soi (*a*).

La premiere journée de ce Mystére est terminée par l'arrivée d'un puissant & énorme Géant, appellé *Reprobe*, qui vient offrir ses services au Roy de Cananée, sur les terres duquel il a pris naissance.

SECONDE JOURNÉE.

ELle commence par les entretiens d'un fou, & d'une folle, personnages fort à la mode au tems des Mystéres dont nous parlons (*b*). Réprobe qui veut s'attacher au service du plus puissant Prince du monde, quitte le Roi de Cananée, & passe à Damas. La Cour brillante du Roi, dont cette ville est le séjour ordinaire, éblouit les

(*a*) On peut voir de pareils sacrifices pages 20 & 462. du II. Volume de cette Histoire, aux Extraits du mystere de sainte Barbe, & de la destruction de Troye.

(*b*) Nous avons remarqué (1) à quel usage nos vieux Dramatiques employoient les personnages de fou & de folle, & en quoi consistoient leurs discours : on croira aisément que ceux que l'Auteur leur fait ici tenir, sont fort libres, puisqu'on regardoit alors ces obscénités comme un agrément nécessaire à ces sortes de caractéres, & que d'ailleurs elles étoient du goût de Chevalet.

(1) Tom. II. pag. 30.

yeux de notre Avanturier, & le détermine à accepter les offres avantageuses qu'on lui fait pour s'y établir. 1527.
Sur ces entrefaites, un Opérateur courant de Province en Province, vient enfin passer quelques jours auprès de Damas. Mauloüe, c'est le nom de ce Charlatan, appelle Malassegnée sa servante, & son valet, à qui il ordonne de dresser l'échaffaut (a).

MAULOUE.

Bastons, Bacins, Souffletz, Timballe,
Les Gobeletz, les Noix de galle,
Le Synge, la Chievre, le Chien,
Et l'Ours : Que nous n'oublions rien,

(a) Pour achever de donner une idée des Opérateurs du siécle auquel notre Auteur vivoit, & de la façon dont ils attrapoient les dupes de leurs tems, nous joindrons les vers suivans, c'est Mauloüe qui parle, & appelle le peuple.

Seigneurs, voici la pourtraicture
Du glorieux sainct Alpantin. (1)
Qui fust écorché d'un patin,
Le jour de Karesme prenant.
Après voici sainctPimponant,
Avecques saint Tribolandeau,
Qui furent tous deux d'un sceau d'eau
Décollez, dont ce fut dommage.

. . . . . .
. . . . . .

Si vous avez intention
De les avoir, je vous les baille
Les deux pour trois deniers & maille.
Mais toutefois argent content.
Ung peintre n'en feroit pas tant
De bonnes couleurs, pour deux francs.
Avant, avant, petits enfans,
Vous n'en payez pas la façon.

(1) Voyez Rabelais Liv. II. Ch. VII. & la note de Duchat.

1527. Avec le Mole (1) des ymages,
Pour courir Villes, & Villages.

(1) Le moule.

Le hazard veut que pendant que Mauloüe débite sa marchandise, le Roi de Damas, accompagné de Reprobe, & de plusieurs Seigneurs de sa Cour vient prendre le frais dans la Plaine, au moment que ce Charlatan chante une chanson dont voici le premier couplet :

Reveillez-vous, gentilz Galans,
Et entendez bien mon Latin ;
Gentilz Pions, mes bons Chalans,
Ne vous levez point trop matin.
Quant vous aurez beu ung tarin,
Cela vous reconfortera ;
Mais si vous mettez d'eau au vin,
Le Diable vous emportera.

Ce dernier Vers qui fait le refrain de chaque Couplet, produit un effet surprenant : le Roi de Damas, qui professe la Religion Chrétienne, fait le signe de la Croix, toutes les fois qu'il entend prononcer le nom de l'ennemi du genre humain : Reprobe s'en apperçoit & lui en demande familiérement la raison ; c'est, répond ce

pieux Prince, pour me munir contre un si redoutable adversaire. A cette 1527. réponse, qui fait connoître clairement le pouvoir du Démon, Reprobe ne balance pas à prendre le parti de suivre ce nouveau Maître, malgré les priéres, & les instances du Roi de Damas. Il rencontre en chemin Landureau; ce Manant pressé de lui enseigner ce qu'il cherche, répond en tremblant qu'il ne connoît point le diable, mais, ajoûte-t-il, en montrant sa femme, voici une diablesse à votre service. Ce discours ne satisfait point Reprobe, & attire au pauvre Landureau une volée de coups de bâton, que sa femme lui donne, pour se venger de ses mauvaises plaisanteries.

Reprobe continuant son chemin, apperçoit une troupe de Soldats, qui, pour éviter l'oisiveté, se battent avec excès. Il les sépare sans peine avec son bâton : Landureau, spectateur de cet exploit, en marque son étonnement.

LANDUREAU.

Voilà ung terrible Milourt!
Quant je regarde son mynois,
Qu'il seroit bon à cueillir noys,
Il ne lui fauldroit point d'eschelle.

1527. A quelques pas delà, Sathan accompagné de Cerbérus, de Flégéas, & de Belzebuth, se présente à Reprobe, sous la figure du Prince du monde, & l'engage à son service. Par bonheur pour Reprobe, Dieu permet qu'il se trouve une Croix plantée sur le grand chemin, par où Sathan doit naturellement passer. Il veut l'éviter, & prendre une autre route, lorsque Reprobe le force à lui en dire la raison. Le souvenir que j'ai, répond Sathan, d'avoir été vaincu sur un bois taillé de cette maniére, m'a donné une si parfaite aversion pour ceux qui lui ressemblent, que je les évite avec soin. A peine Sathan a-t-il dit ces mots, que son nouveau serviteur le quitte avec indignation, pour chercher ce Vainqueur redoutable. Les malins Esprits disparoissent, & reçoivent aux Enfers la peine de leur stupidité. De son côté, Reprobe s'adresse à un Hermite, & lui fait un récit court & naïf de sa vie. Le Solitaire saisissant ce moment précieux, lui conseille avant toutes choses, de prier, & de mortifier son corps par le jeûne. Le Cathécumene est trop grossier pour goûter ces avis.

1527.

REPROBE.

Quant je suis soul, je suis content
De jeusner tant que j'aye fain.

La réponse ne rebute point le Solitaire; en attendant que Dieu lui ouvre les yeux de l'esprit, il lui enjoint pour pénitence de passer tous ceux qui se présenteront au fleuve voisin, qui est très-dangereux par son extrême rapidité. Reprobe sent quelque répugnance à obéir, mais le respect qu'il a pour l'Hermite le fait consentir. Il se laisse conduire aux bords du fleuve par un jeune *Hermiton*, & remplit exactement son devoir envers plusieurs Bourgeois de Nychomédie, qui profitent de cet avantage.

Sur le soir, & dans le moment que Reprobe veut se reposer des fatigues du jour, le Sauveur, sous la figure d'un jeune enfant, se présente pour passer le fleuve. Quelque las que soit notre Pénitent, la tendresse de l'âge de cet enfant l'emporte sur tout, il le prend sur ses épaules, & se met en devoir de traverser la riviere. Etonné de trouver une charge si pésante, il jette les yeux sur le Sauveur, qui l'*illumine au même instant de sa grace*, & disparoît,

après lui avoir ordonné de planter son
1527. bourdon sur le rivage. Reprobe s'endort, & peu de tems après, le fou dont on a déja parlé, voulant l'imiter, offre à la folle de lui faire traverser le fleuve, au milieu duquel il la laisse tomber.

A son réveil Reprobe surpris de voir son bourdon, qui a pris racines, chargé de feuilles & de fruits, rend grace au Seigneur, & va trouver l'Hermite, à qui il demande le Baptême. Le saint homme en le lui conférant, lui impose le nom de *Christofle*.

Ce nouveau Chrétien, continuant toujours son pénible emploi, passe Brulant, Bourgeois de Nychomédie : mais fâché d'être toujours appellé Reprobe, il lui raconte son histoire, & par quelle maniére il a reçu un nouveau nom. Ce récit convertit Brulant; il va trouver l'Hermite, & en reçoit la même grace qui vient d'être accordée à Christofle.

D'un autre côté, Alpantin & Marragon, Chrétiens de Damas, sont arrêtés dans Samos par les ordres de Damus. Ce Roi, pour faire sa cour à Diocletian, le prie de lui envoyer des Bourreaux qui plus exercés que les au-

tres, sont plus habiles à tourmenter les Chrétiens. Le martyre d'Alpantin & de son compagnon, suit de près l'arrivée des Bourreaux. Christofle & Brulant ensevelissent leurs corps : & leur mort occasionne la conversion de Pasquelon & de Nycolin. 1527.

TROISIÉME JOURNÉE.

De sainct Christofle as la tierce Partie,
Cy ensuyvant, & la conversion
De deux filletres, qui par lui advertiës,
En Jesus-Christ souffrirent passion.

C'Est dans cette Journée que commence la Passion de saint Christofle. Le Prevôt & les Archers que le Roy de Lyssie avoit envoyés pour le prendre, viennent rendre compte du peu de succès de leur commission. Christofle se laisse enfin lier & conduire avec Brulant devant Danus. La fermeté que ces deux Chrétiens font paroître, touche le Comte de Triple, & quelques autres, qui embrassent leur Religion, & en donnent des preuves, par les aumônes qu'ils font à un aveu-

1527. gle, & à son valet Picolin (a). Le Roy les fait arrêter, & ordonne à ses Bourreaux de les faire mourir. On tranche la tête au Comte, Gracien est écorché vif, Florides tiré à quatre chevaux : Broadas expire sur un siége garni de pointes de fer : & Andromades que l'on fait mourir le dernier, est étendu sur une table, où on lui coupe les membres l'un après l'autre. Les quatre Bourreaux vont ensuite au Cagnard (b) dépenser l'argent qu'ils viennent de gagner.

Pendant ce tems-là, le Roy de Lyssie, desirant conserver la vie à Cristofle, & se l'attacher, assemble son Conseil, & suivant son avis, il envoye chercher des filles pour le séduire. Sautereau s'acquitte de cette commission, & conduit à cet effet Aqueline & Nycette à la prison, où est enfermé le ser-

(a) Nous supprimons les Scénes de l'Aveugle, dont on peut voir des exemples dans les deux premiers volumes de cette Histoire, & surtout journée II. du Mystére de la Résurrection, de la composition de Jean Michel. Il suffit de dire que celui-ci recouvre la vue au tombeau de S. Christofle, à la journée suivante.

(b) Ce passage apprend la véritable signification de ce mot, & de ses dérivés. On voit combien se sont trompés ceux qui l'ont expliqué autrement que par un *lieu de débauche*.

viteur de Dieu. Elles ne sont pas plûtôt introduites dans son cachot, qu'elles employent leurs ruses, & leur adresse, pour remplir l'attente de Danus. Christofle ne répond à leurs caresses, & à leurs discours séducteurs, que par ce Vers : 1527.

Et qu'est-cecy, estes-vous folles ?

Enfin pour achever, ces malheureuses, bien loin de faire succomber ce Soldat chrétien, se rendent à ses remontrances, reconnoissent leur aveuglement, & suivant ses conseils, reçoivent le Batême de sa main. C'est en vain que le Roy par les tourmens veut leur faire changer de résolution, elles persistent jusqu'au dernier soupir. Aqueline est jettée dans la mer, avec une pierre attachée à ses pieds, & Danus après avoir tenté inutilement de faire consumer Nycette dans un brasier, ordonne aux Bourreaux de lui trancher la tête (*a*).

(*a*) L'Auteur qui s'est apparemment apperçû qu'il avoit rempli cette journée d'une infinité de discours que nous n'avons pu rendre dans cet Extrait, a voulu faire connoître qu'il n'en avoit usé ainsi, que pour inspirer plus d'horreur pour le vice qu'il y dépeint avec des couleurs, à la vérité un peu fortes; c'est ce que signifie le

1527.

QUATRIÉME JOURNEÉ.

LE martyre de Brulant, & les tourmens que l'on fait endurer à Christofle, produisent un effet contraire aux desirs du Roy de Lyssie, en augmentant le nombre des nouveaux Chrétiens. De ce nombre est Epigramus, favori de ce Prince, qui paye ses services par une mort cruelle. Christofle ressent ensuite de nouveaux effets de sa fureur : après lui avoir attaché aux pieds une énorme meule de moulin, on le fait ainsi traîner par des chevaux indomptés, jusqu'à ce que les Bourreaux croyant qu'il a perdu la vie, l'abandonnent au milieu de la plaine, avec cette meule sur l'estomac. Mais le Seigneur qui réserve ce Martyr à de nouvelles souffrances, exauçant les prieres de la sainte Vierge, envoye ses Anges, qui le rétablissent en parfaite santé. Une guérison si peu attendue,

Quatrain suivant qui se trouve à la fin de cette troïsiéme Journée.

» Ici finit la tierce Journée,
» Nouvellement à Grenoble imprimée,
» Laquelle apprent que chacun ait la cure
» De se garder du vice de Luxure. »

jette le Roy dans une fureur extrême : on attache par son ordre Christofle à 1527
un pilier, & là on lui déchire le corps, à coups de fouets, & ensuite on le perce de fléches. Par la permission divine, une de ces fléches au lieu d'adresser le Saint, vient frapper l'œil de ce Roy impie. Vous ne pouvez recevoir de guérison lui dit alors Christofle, qu'en arrosant votre playe de mon sang. Soit rage, soit desir de voir l'effet de cette prédiction, Danus ordonne aussitôt aux Bourreaux de lui trancher la tête ;

CHRISTOFLE.

Voi-me-cy (1) prest d'offrir mon corps
A Dieu, en ceste heure présente,
Afin que l'ame soit exempte
D'Enfer la puante maison.

BARRAQUIN *lui coupant la tête.*

C'est bien rithmé, tu as raison.

Des Anges portent son ame au ciel, Nycolin & Pasquelon ensevelissent son corps, que les Bourreaux abandonnent aux oiseaux de proye. Le Roy revient un moment après accompagné de ses Courtisans : il se désespere ne voyant plus le corps de saint Christofle, heureusement on apperçoit un peu de

(1) Pour me voicy. Licence assez ordinaire dans ce tems.

son sang répandu à terre. Ce Prince ne
1527. s'en est pas plûtôt frotté les yeux, qu'il recouvre non-seulement la lumiére du corps, mais encore celle de l'ame, & après avoir dit *Fy*, de ses dieux, il déclare qu'il veut mourir Chrétien. Son exemple est suivi par la Reine, & par les Seigneurs & Dames de la Cour. Le Roy de Damas fait complimenter celui de Lyssie, sur son heureuse conversion & lui envoye un Evêque. D'un autre côté, les Bourreaux conjecturans qu'ils n'ont plus rien à faire à Samos, retournent à Diocletian, & lui racontent le changement subit de Danus. La Treve accordée entre les Rois confédérés, & l'Empereur étant prêt à expirer, ce dernier assemble son Armée, & marche vers Samos. Le Roy de Damas accourt avec ses troupes, & celui de Cananée, quoique Payen, embrasse la querelle commune.

Le danger pressant où se trouvent les Lyssiens, n'empêche pas la Reine de Samos de commander une magnifique Châsse, dans laquelle on dépose, avec cérémonie le corps de saint Christofle. Les miracles opérés par son intercession, se répandent avec succès, & occasionnent la conversion du Roy de

Cananée.

Cananée. Cependant l'armée de Dioclétian approche de Samos; on ordonne à Landureau de monter sur la Tour, & de se tenir au guet. Mais comme Landurée est hors de la Ville, il veut la faire rentrer, pour éviter la violence des Soldats. Vas, vas, je ne crains rien, répond-elle. Tes craintes sont ridicules, ajoute Pasquelon, en l'obligeant à monter. 1527.

LANDUREAU.

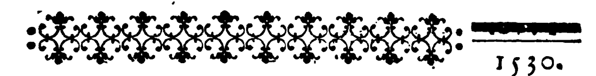
Je sçai bien que je suis C...
Pour dire le cas tel qu'il est:
Mais je ne suis pas tout seulet;
J'ai des compagnons plus de mille,
Autant aux champs, comme à la ville.
C'est maladie incurable.

Les Chrétiens se confians aux priéres de saint Christofle, vont au-devant des Infidéles, & les taillent en piéces. Cette perte jette Dioclétian dans une telle fureur, qu'après avoir invoqué toutes les puissances infernales, il ajoute, que las de gouverner l'Empire Romain depuis une trentaine d'années, il veut pour changer d'état, être Capitaine des Enfers. Les Diables accourent à ses heurlemens, & à ses blasphêmes, & l'emportent avec Barraquin, qui vient,

1527. par leur inſpiration, de ſe donner un coup de poignard. Et la piéce finit par les actions de graces, que les Chrétiens rendent à Dieu, & au ſaint Martyr, par l'interceſſion de qui ils ont obtênu une ſi belle victoire.

Voilà la fin du glorieux Myſtére,
Sainct Chriſtofle, qui pour Dieu tant ſouffrit,
Lequel triumphe, comme Martyr en gloire,
Pour ce qu'il fuſt ferme en Jeſu-Chriſt.





1530.

MYSTERE
DE SAINCT ANDRY.

« S'ensuyt la Vie & Mystére de Sainct
» Andry, nouvellement composée,
» & imprimée à Paris : à 86 person-
» nages, dont les noms s'ensuivent
» &c. . . . . Cy finist la Vie & Mys-
» tére de Monseigneur Sainct An-
» dry, nouvellement imprimée à
» Paris, par Pierre (*a*) Sergent, Li-
» braire, demeurant en la rue Neuf-
» ve Nostre-Dame, à l'enseigne de
» sainct Nicolas. (*b*) »

CE Mystére commence de la même façon que celui de S. Pierre & de S. Paul. Le Sauveur, après avoir assemblé ses Apôtres, & fait plusieurs miracles, envoye saint Matthieu, pour confondre deux fameux Enchanteurs, qui bien loin de se rendre à ses dis-

(*a*) Pierre Sergent imprimoit vers 1530. V. La Caille, Histoire de l'Imprimerie, p. 103.

(*b*) C'est un petit in-quarto, contenant 61 feuillets, ou 122 pages, à deux colonnes, qui peut comprendre environ dix mille vers.

1530. cours, paroissent fort étonnés de sa conversion.

ZAROE'S *Enchanteur, à son frere Arphaxat.*

Haro! frere, j'ay grande envye,
De Matthieu, qui est converty,
A ung Prophête si hardy
Qu'il n'a pas vestu vaillant maille.

Leur obstination oblige l'Apôtre à les livrer au pouvoir des malins esprits. Huet & Burgibus obéïssans à ce commandement, sautent au col des deux Magiciens & les étranglent. (*a*) Saint Matthieu passe ensuite à Margondie, où il est jetté dans une étroite prison, après avoir eu les yeux crévés. Saint Andry envoyé de Dieu, rend la vûe à son Confrere. Ces deux Apôtres s'embrassent, & continuent leur saint ministére. Saint Andry va à Nicomé-

(*a*) Suivant la tradition vulgaire, ce fut en Ethiopie que saint Matthieu vainquit les deux Magiciens Zaroés & Arphaxat : ces Enchanteurs ne périrent point ici, comme le dit notre Auteur ; ils passerent à Babylone, & servirent par leur défaite, à illustrer le triomphe des Apôtres S. Simon & S. Jude. Voyez Abdias Livre VI. de son Histoire des Apôtres, & Vincent de Beauvais, Miroir Historial, Liv. IX. Chapitres 78, 79, & 80. Les Grébans ont été plus exacts, comme on le peut voir Livre VI. du Mystére des Actes des Apôtres, Tom. II. de cette Histoire, p. 417. & suivantes.

die, & délivre les Habitans de la per-
sécution des esprits malins. Sathan, 1530.
Ebron, Burgibus, & Huet, à qui l'Apôtre ordonne de se retirer, sortent sous la forme de gros chiens noirs, & avant de rentrer aux Enfers, ils étranglent le fils d'un notable Bourgeois de la ville. Saint Andry le ressuscite à la priére du pere & de la mere, & emmene ensuite ce jeune garçon avec lui pour l'instruire. Ses parens, après une longue perquisition, découvrent enfin qu'il est dans la maison du Saint, & y mettent le feu, qui s'éteint aussitôt par la puissance de l'Apôtre. Ce miracle convertit les Assistans, ils demandent le Baptême avec empressement. Après le leur avoir conféré, l'Apôtre se rend a Thessalonie. Verrin (a) Prevôt de cette Ville envoye trois de ses Chevaliers pour l'arrêter : les deux premiers se convertissent, & le troisiéme est assommé par les démons.

Sur ces entrefaites, saint Andry se promenant sur le rivage, une violente tempête jette sur le sable le corps

(a) Les Auteurs que nous venons de citer, nomment Quirin ce Prevôt de la Ville de Thessalonique : ils appellent aussi Myrmidonie, celle qui est ici sous le nom de Margondie.

d'un jeune homme, à qui il rend la
1530. vie. Ce jeune homme lui apprend qu'il est fils du Roy de Grenade (a), & envoyé exprès pour amener cet Apôtre; mais que le démon jaloux, avoit excité cette tempête, qui l'avoit submergé, lui quatriéme. Ce discours émeut la pitié de saint Andry, il adresse sa priére au Seigneur; aussitôt l'onde obéissante rend sur le rivage les corps des compagnons du jeune homme, qui reprennent vie à la voix de l'Apôtre.

Peu de tems après, Marsimille (b), femme d'Egéas, Prevôt d'Achaye, se plaint d'une fiévre violente. Son époux en est si allarmé, que de désespoir, il veut se passer une épée à travers du corps. Heureusement Effidimie qui a

(a) Vincent de Beauvais Livre IX. Chap. 70. de son Miroir Historial, dit que ce jeune homme étoit fils de Sostrate Macédonien, dont on a parlé (Tome II. p. 418) & qu'il avoit été noyé avec trente-neuf de ses Compagnons, en revenant d'Italie. L'Auteur du Mystére, a voulu ennoblir ses personnages.

(b) Les Auteurs qui ont rapporté la Vie de saint André, la nomment Maximille. On peut voir sur ce sujet, Abdias, Vies des Apôtres: Vincent de Beauvais, Miroir Historial, Livre IX. Chapitre 67. & suivans; Surius au XXX. de Novembre: & les sixiéme & septiéme Livres du Mystére des Actes des Apôtres.

entendu parler des miracles de ſaint Andry, va le chercher, par ordre de ſa maîtreſſe. Elle reçoit une prompte guériſon, & promet d'embraſſer la Religion de ſon libérateur. Egéas veut le récompenſer par de riches préſens, que l'Apôtre ne veut pas accepter. Irrité de ce refus, & de la converſion de Marſimille, Egéas jure par Mahom & Jupin la mort de ſaint Andry. Ce dernier continue ſa miſſion, juſqu'au moment qu'il eſt arrêté par les Emiſſaires du Prevôt d'Achaye. 1530.

II. TYRAN.

Allons à luy tretous enſemble :
Peur a de nous; je croy qu'il tremble :
Eſſe de peur? Eſſe de froit?

I. TYRAN.

Mieulx luy vaulſit à l'hameçon
Avoir peſché, qu'eſtre venu
En ce païs, car bien tenu
Il y ſera.

Saint Andry paroît devant Egéas avec une fermeté inébranlable. Sa conſtance dans les tourmens augmente encore la fureur de ce Juge injuſte, & touche les cœurs des Principaux de la Province. Stratoclès frere de Marſimille, ſuivi des Sénateurs & des Che-

valiers, oblige Egéas, à coups de bâ-
1530. ton, à rétracter sa sentence. Mais
saint Andry, préférant la gloire du
martyre, refuse ce secours, & prie le
Seigneur de l'attirer à lui, Dieu l'e-
xauce, & envoye ses Anges, pour re-
cevoir cette ame bienheureuse.

« Adonc chantent les Anges ce qui » s'ensuit, sur le chant de *Veni Creator.* »

LES ANGES.

Louer fault le doulx Roy Jesus,
Qui a voulu Andry aymer,
Plus qu'on ne sçauroit racompter,
Or allons donc le visiter.

» Adonc chantent ce qui s'ensuit, » sur le chant de *Vexilla Regis.* »

LES ANGES.

Doulx Jesu-Christ, tu sois loué,
Qui tant est doulx & gracieulx,
Tu as Andry très tant aymé,
Qu'il sera couronné lassus.

Au moment que saint Andry expire, Egéas se sent atteint d'une douleur insupportable; Lucifer émû de ses cris, ordonne à ses Ministres de lui amener en diligence l'Ame de ce scélérat.

» Adonc Sathan va querir une

» brouetre (*a*) & l'emmaine, & quant » il l'a amenée, il dit ce qui s'ensuit. » 1530.

SATHAN.

Orça, Diables, venez avant,
Allons le querre.

Sathan saisit Egéas par le collet, & l'ayant jetté dans une brouette, le conduit ainsi aux Enfers.

» Adonc les Diables laissent aller » l'Ame parmi le Jeu (*b*), & courrent » tous après, &c. »

Tandis que les Esprits malins se divertissent des tourmens de cette ame malheureuse; Masimille, Stratoclès, & les autres Chrétiens d'Achaye, ensevelissent avec beaucoup de pompe le corps de saint Andry.

LE II. SENATEUR.

Nous chanterons sans tarder plus,
S'il vous plaist, *Te Deum laudamus.*

(*a*) Voyez le Tome II. de cette Histoire, pages 36, 71. & 410. & ci-dessous la Moralité du mauvais Riche & du Ladre.

(*b*) On peut voir Journée V. du Mystére de sainte Barbe, dont on a donné l'extrait au commencement du second Volume, & Section VI. & VII. de la Moralité de bien-avisé & mal-avisé, un jeu de Théatre semblable, qui donnera une idée complette de celui-ci.

1530.

MYSTERE DE SAINCT NICOLAS.

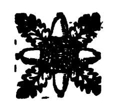
» Mystére & beau miracle de Sainct
» Nicolas, à vingt-quatre person-
» nages : imprimé à Paris, in-
» quarto, par Pierre Sergent, (a)

(a) Pierre Sergent imprimoit, comme on l'a déja remarqué, vers l'an 1530. *La Caille, Histoire de l'Imprimerie*, p. 103. On trouve dans le Mercure de France, deuxiéme volume du mois de Décembre 1729. p. 2981. & suivantes, & Avril 1735. p. 698. deux Lettres sur les anciennes représentations des Mystéres dans les Eglises : & entr'autres un assez long Extrait de celui qui portoit le nom de saint Nicolas, tiré d'un Manuscrit du XIII. siécle, que l'on conserve dans la Bibliothéque du Monastére de saint Benoist sur Loire. Suivant l'Auteur, ce Poëme est composé en vers latins, on présume aisément de l'élégance du style ; il est divisé en quatre parties, que l'on peut nommer Actes ou Journées. La premiére contient le miracle de ce Saint, & sa charité envers les filles du pauvre homme, à qui il donna le moyen de se marier. La seconde présente le plus connu, qui est celui de la résurrection des trois petits enfans. Dans la troisiéme, on trouve l'Histoire du Juif, & la protection visible de S. Nicolas, qui empêcha le vol qu'on vouloit lui faire. Le passage qui suit en donnant le détail de la décoration, nous instruit en même tems du sujet de la quatriéme & derniére Partie.

V

» sans datte. » *Du Verdier Vauprivaz, Bibliotheque Françoise, p. 927.* 1530.

Ad repræsentandum quomodò sanctus Nicolaus Getron filium de manu Marmorini Regis Agarenorum liberavit, paretur in competenti loco, cum Ministris suis armatis, Rex Marmorinus, in alta sede, quasi in regno sedens. Paretur in alio loco Excoranda civitas Getronis : in eâ Getron cum consolatricibus suis, uxor ejus Euphrosina, & filius ejus. Sitquè ab Orientali parte civitatis Excorandæ Ecclesia sancti Nicolai, in quâ puer rapietur. » Pour représenter de quelle maniére » S. Nicolas délivra le fils » de Gétron de la main » de Marmorin Roi des » Sarrasins, il faut faire » paroître en lieu convenable le Roi Marmorin » sur un haut siége, accompagné de ses Chevaliers armés, comme » un Roy sur son trône. » De l'autre côté on doit » voir Excorande ville de » Gétron, où sera Gétron, avec les femmes » qui viennent pour le » consoler, sa femme » Euphrosine, & son fils. » Du côté Oriental de la » ville d'Excorande, il » doit y avoir une Eglise de saint Nicolas, » où on enlevera l'Enfant. » C'est moins pour parler de ce Poëme, qui n'est point de notre compétence, puisqu'il n'a été représenté que dans des Eglises, que nous avons rapporté ce passage, que pour donner une idée du Mystére de saint Nicolas, que nous ne connoissons que par la citation de Du Verdier, & qui vraisemblablement, devoit contenir à peu près la même chose.



1534.

MYSTERE
DE SAINTE BARBE. (a)

APrès un Prologue, ordinaire (b) à ces sortes de Poëmes Dramatiques, paroît l'Empereur Marcien (c) qui voulant offrir un sacrifice à son Dieu Mahom, envoye chercher l'*Evêque* de sa Loi. Dépêchons-nous,

(a) Ce Mystére est très-différent de celui du même nom divisé en cinq Journées, dont nous avons déja donné l'Extrait, & ne peut être confondu que par des ignorans, qui s'arrêtent au seul titre. Le premier, quoique supérieur en tout, n'a jamais paru imprimé : au lieu que celui-ci a eu trois Editions. La plus ancienne est celle que cite Du Verdier (1) in 16. par Olivier Arnoullet, imprimeur de Lyon, qui vivoit en 1584 : (2) Pierre Rigaud le fit paroître depuis sous la même forme. Enfin vers le commencement du XVII. siécle, il en parût une troisiéme Edition, sous le titre suivant. » La Vie » de Madame sainte Barbe par personnaiges » chez Nicolas Oudot » demeurant en la rue » Notre Dame au Chapon d'Or couronné. » C'est un in 16 contenant 58 feuillets, ou 116 pages, & environ 3500 vers.

(b) Nous avons dit, Notes *b* & *l* du Mystére de la Résurrection, composé par Jean Michel, à quel usage ces Prologues étoient employés, & par quels Acteurs ils étoient récités.

(c) Marcien n'étoit point Empereur. L'Auteur du Mystére de sainte Barbe en cinq Journées, a suivi, en cela, plus exactement l'Histoire.

(1) Page 135. de sa Biblioth. Françoise.

(2) Voyez le même Ouvrage p. 785.

Monſeigneur, dit un Prêtre à ce dernier, c'eſt toujours quelques écus qui vont vous revenir. L'Empereur arrive peu de tems après, & ordonne que l'on porte l'idole de Mahom en procesſion. 1534.

Le Prêtre » prend Apolin ſur ſon » col, & treſtous vont chantant en» tour. »

Marcien offre de l'encens à l'Idole, & Sathan qui y eſt renfermé, lui ordonne d'exterminer les Chrétiens.

» Icy commence le Myſtére de ſaincte » Barbe, Vierge. »

Dioſcorus, & la Reine ſon épouſe, prêts à entreprendre un pélerinage au Temple de Mahom, ordonnent à deux Maçons de conſtruire une forte tour, dans laquelle ils renferment Barbe leur fille, qui refuſe de ſe marier, & l'y laiſſent ſous la garde de trois filles; pendant que ces filles s'occupent à jouer aux cartes, Barbe, pleine de l'eſprit du Seigneur, va trouver un ſaint Hermite, qui l'inſtruit, & lui confere le Baptême. D'un autre côté, Lucifer appelle ſes ſujets, & leur ordonne de monter ſur la terre: ces malins Eſprits, avant de partir, demandent la malédiction de leur Maître.

1534.

SECONDE JOURNE'E.

» Pause ; Second Prologue. » (*a*)

Jesus, que tous devons prier,
Le Filz de la Vierge Marie,
Vueillez Paradis octroyer
A ceste belle compagnie.
Seigneurs, & Dames, je vous prie
Séez-vous trestous à vostre aise,
Et de saincte Barbe la vie
Acheverons, ne vous desplaise, &c.

Au retour de son pélerinage, Dioscorus apprend que Barbe a embrassé la Religion Chrétienne, il veut la percer de son épée. Elle se sauve miraculeusement au travers de la muraille : le Pere ne pouvant prendre la même route, la cherche fort longtems, & enfin il découvre sa retraite. Dioscorus lui fait endurer divers tourmens, ensuite de quoi, il la remet entre les

(*a*) Ce passage prouve clairement que c'est le commencement d'une seconde Journée. Nous passons légérement le Martyre de sainte Barbe l'ayant détaillé plus au long dans l'Extrait de celui en cinq Journées.

mains de Marcien, qui ayant épuisé les supplices les plus barbares, ordonne à ses Tyrans d'aller chercher une femme folle (1) propre à séduire l'esprit de Barbe. 1534.

« La femme de joye chante aucune » chanson, & le Diable est avec elle, » elle chante, & puis boit. »

(1) Cette folle est une fille de joye, comme on l'explique plus bas.

L'Empereur, après lui avoir déclaré ses intentions, l'exhorte à le bien seconder.

L'EMPEREUR.

Il la convient par beau langage
Luy tourner trestous se courage
A faire fornication.

D'abord que cette femme paroît devant Barbe, la Sainte commande au Diable qui obséde cette misérable de la quitter.

» Nottez que la folle femme doit » vuider au Diable, & aura grand » peur ladite femme, & se mettra » derriére Barbe. (a) »

(a) Pour éclaircir ce jeu de Théatre, nous joindrons le passage qui suit, pris du Mystére de la Passion. C'est lorsque Jesus-Christ ordonne au démon Astaroth de quitter le corps de la fille de la Cananée, on ajoute, « Ici sort une fumée, » & ung canon de des» soubz la Fille, & Asta» roth sort de la fille. » Voyez le premier Mysté-

1534. Voyez un horrible monstre qui vous tenoit sous sa puissance, dit Barbe à cette pauvre femme. Elle se jette ensuite sur l'esprit malin, & prête à l'étouffer, elle le force à lui demander grace. Sathan, pour avoir la liberté, promet, de ne point tenter ceux qui imploreront son assistance.

» Icy se fait tempeste en Enfer. »

C'est ici que Marcien perdant patience, renvoye Barbe à son Pere ; sa vûe jette ce Barbare dans une fureur excessive.

DIOSCORUS.

Haro! Mahom, & quelle angoisse !
Fy de Mahom, & son pouvoir.
Haro! je crie à pleine voix ;
Maudit soit Mahom, & Jupin :
Le Dieu Tarvagant, & Ruffin,
Et tous ceux de la Synagogue. (a)

BARBE *s'adressant à sa mere.*

Pitié deusses avoir de moy

. . . .

re de la seconde Journée de la Passion. Tome I. p. 267.

(a) On apperçoit aisément l'assemblage monstrueux des divinités qu'adore Dioscorus, que l'on fait ici Idolâtre, Mahométan & Juif tout ensemble.

A une chienne prend-toy garde,
Qui a ung grand tas de chienneaux, 1534.
Qui naturellement les garde,
Et les préſerve de tous maux:
Tu es donc pire qu'une liſſe.

Dioſcorus, ſans égard pour ſes plaintes, *lui boute la corde au col*, & à peine a-t-elle achevé ſon *In manus tuas, Domine*, qu'il la *frappe ſur le col*, & lui enleve la tête. Les Anges deſcendent du Paradis pour recevoir ſon ame; après quoi les Démons s'emparent de ſes perſécuteurs, & les entraînent aux Enfers. Et le Myſtére finit par la canoniſation de ſainte Barbe, & les guériſons miraculeuſes opérées par ſon interceſſion.



1535.

MYSTERE

DE SAINCT JEHAN-BAPTISTE.

» La Vie & Mystere de Monseigneur » Sainct Jehan-Baptiste par Person» naiges: imprimée à Lyon, *in-quarto*, » par Olivier Arnoullet, sans datte. » *Bibliotheque Françoise de Du Verdier Vauprivaz*, page 777.

POur suppléer à l'extrait de ce Poëme, que nous ne connoissons que par ce renseignement, nous renvoyons le Lecteur aux Mysteres XXV, XXVIII, & XXX. de la *Conception*, & I, II, III, V, XIII, XXIX, XXX, XXXI, & XXXII. de la premiere Journée de la *Passion*: où l'on trouvera la Naissance, la Vie, & le Martyre de ce saint Précurseur du Messie.



1539.

MYSTERE DE LA NATIVITÉ. (*a*)

» Mystere de la Nativité de Nostre-» Seigneur Jesus-Christ, par Per-» sonnaigès, sur divers Chants de » plusieurs Chansons (*b*). »

« Et premierement le Voyage en Beth-» léem, & l'Enfantement de la Vier-» ge, sur le Chant, *Le plus souvent* » *tant il m'ennuye.* »

POur obéir aux ordres de l'Empereur, Marie & Joseph vont à Bethléem, lieu de leur naissance.

(*a*) Voici le titre entier de l'Ouvrage, à la fin duquel ce Mystere se trouve. » Chant natal contenant sept Noëlz, ung » Chant Pastoral, & ung » Chant Royal avec ung » Mystere de la Nativité, » par Personnaiges, composez en imitation verbale, & Musicale de diverses Chansons, recueillis sur l'Escripture Sainte, & d'jcelle illustrez. *Apud Sebastianum Gryphium, Lugduni.* 1539. in-4°. Du Verdier Vauprivaz, pag. 109. de sa Bibliotheque Françoise s'est trompé en parlant de cet Ouvrage, qu'il dit *in*-8°.

(*b*) Ce Mystere de la composition de Barthelemy *Aneau*, dont nous avons donné la Vie, (Tome II. page 261.) contient environ trois cent vers. Il y a une chose à remarquer, qu'étant tout en Chansons, & sur des airs du tems, il se trouve le modele de cette espéce de Poëme Dramatique, à qui l'on n'auroit peut-être pas donné une telle antiquité.

« Icy vont en Bethléem. »

1539. Arrivez en ce lieu, ils ne peuvent trouver de logement, ce qui les oblige à se retirer dans une pauvre étable.

JOSEPH.

Trouver logis n'est pas possible
Sans argent, pour l'amour de Dieu.
La chose est notoire & visible,
Que pоureté n'ha point de lieu.
Mais voici une Estable,
Aux gens inhabitable,
Où convient demourer.
Le lieu n'est pas notable,
Pour Roy, ou Connestable,
Il nous fault endurer.

Peu de tems après, Marie enfante le Sauveur du monde, & les Anges annoncent aux Bergers cette heureuse nouvelle.

» L'Annunciation aux Pasteurs, sur
» le Chant du second couplet, *Extrait*
» *d'un ancien Noël.*

L'ANGE.

Pasteurs, qui veillez aux champs *bis.*
Oyez mes dictz, & mes chants *bis.*
Je vous annonce la nouvelle
Joyeuse pour vous :
Dieu est né............
Pour rachepter tous.
Allez, & l'adorez à genoux.

Trois Bergers, & une Bergere, obéissans aux ordres du Messager Céleste, vont à la Créche, en chantant une chanson dont le refrein est *Gloria in excelsis Deo.* 1539.

» La venuë, & l'adoration des Pas-
» teurs, sur le chant, *Sonnez-m'y donc*
» *quand vous irez.* »

Chantons Noël, quand nous irons
Garder nos brebiettes sur l'herbe,
Sur l'herbe.

David au son de sa harpe, annonce l'arrivée des Rois Mages, qui présentent leurs dons, & chantent chacun un huitain, terminé par ce vers :

Où est-il né, afin que je l'adore.

LYON MARCHANT (a). 1541.

» Satyre Françoise sur la comparaison
» de Paris, Lyon, Orléans, & au-
» tres choses mémorables, depuis
» l'an 1524. sous allégories & éni-
» gmes, par Personnages mystiques :
» joué au Collége de la Trinité à
» Lyon en 1541. »

COmme cette piéce est allégorique du commencement à la fin, &

(a) Imprimé à Lyon, Rüe Merciere, par Pierre

1541. que de plus il n'y a gueres d'apparence qu'elle ait été jouée à Paris, nous serons très-succints dans cet Extrait. Cette piéce donc, renferme lés principaux événemens arrivés en Europe depuis 1524. jusqu'en 1540. tels que la prise de François I. à la Bataille de Pavie. La mort du Dauphin son fils, empoisonné par son Médecin. Les changemens de Religion en Angleterre, sous le regne d'Henri VIII. &c. Enfin l'ouvrage est terminé par la dispute entre les Villes de Paris, Lyon; & Orléans. La *Vérité* donne la préférence à la Ville de Lyon. Ce jugement est en forme de ballade, dont voici l'envoi.

Prince, je dy (je qui suis vérité)
Que nul ne soit de nos dictz irrité:
En les prenant en quelque sens méchant.
Car tous trois ont grand honneur mérité:
Mais devant tous est le *Lyon Marchant*.

---

de Tours, 1542. *in*-8°. Cette piéce est de Barthelemy Aneau, Auteur de la précédente.

1541.

LE JOYEUX MYSTERE DES TROIS ROYS

» A dix-sept Personnaiges, composé par
» Jehan d'Abondance, Bazochien,
» & Notaire Royal de la Ville du
» Pont Saint-Esprit. (a)

CE seroit ennuyer le Lecteur que de lui donner un extrait circons-

(a) Ce Mystere des trois Rois n'est point imprimé, quoiqu'en ait dit Du Verdier, (page 635. de sa Bibliotheque) Il n'existe que Manuscrit; nous n'avons pû le trouver que dans le Cabinet curieux de M. le Marquis de C * * * à qui nous sommes redevables de plusieurs piéces rares. A la tête de cet Ouvrage est la note suivante, que nous transcrirons ici avec plaisir, en faveur des amateurs du Théatre.

» Ce Mystere est aussi » rare qu'aucun de tous » ceux qu'on recherche » avec tant de soin; J'ai » tiré celui-ci d'un Ma- » nuscript presqu'indé- » chifrable. Le Farceur » de cette piéce (car il » en falloit toujours un » suivant le génie de ce » tems-là) est un vilain, » ou Paysan, à qui l'Au- » teur fait toujours par- » ler un mauvais patois » Languedochien, qui » donne lieu à beaucoup » d'équivoques, avec » les Serviteurs des trois » Mages.

» Il n'y a nulle divi- » sion particuliere en dif- » ferens Actes, mais seu- » lement des pauses qui » annoncent ordinaire- » ment l'arrivée de » quelqu'un des Person- » nages, & qui doivent » par conséquent tenir » lieu de Scenes. La de- » vise ou le dicton de » Jehan d'Abondance, » étoit *Fin sans fin*. C'é- » toit parmi ces ouvriers, » une espéce de signale- » ment. »

1541. tancié de cette piéce. Il suffit de dire que l'Histoire est suivie assez passablement ; mais pour qu'on puisse juger de la versification de l'Auteur, nous allons en extraire quelques endroits.

Un Ange défend aux trois Rois de repasser chez le Roy Hérode, comme ils l'avoient promis, & leur ordonne de prendre un autre chemin.

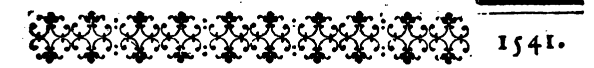
L'ANGE.

Du hault Dieu, Roy altitonant,
De Paradis, suis Messagier ;
Et pour vous garder de dangier,
Retournez par aultre chemin :
Car Hérode, felon, malin,
Tasche de vous faire mourir.
Pour son ire non encourir,
Vous fault autre voye choisir.
S'il vous tenoyt en son pouvoir, &c.

Voici comment Hérode débute.

Hault Empereur, Monarque primitif,
Sublimatif, partout dominatif,
Sur tous vivans je suis imperatif,
Superlatif, si puissant, ne chetif
N'est contre moy, &c.

MYSTERE



1541.

MYSTERE

» Sur *Quod secundùm legem debet mo-* » *ri*, &c. imprimé à Lyon, » *Du Verdier Vauprivaz*, *Bibliothéque Françoise*, pag. 635.

COmme Du Verdier s'est trompé en assurant que le Mystere des trois Rois a été imprimé à Lyon, quoiqu'il ne soit que manuscrit, nous pouvons conjecturer qu'il est tombé dans la même faute, en parlant de celui-ci, d'autant plus qu'on n'en trouve aucun exemplaire. Le sujet du Poëme est, comme on le voit, tiré du nouveau Testament, & se trouve compris dans la Quatriéme Journée du Mystere de la Passion.

D'Abondance, Auteur de cet Ouvrage, a encore composé quelques Moralités, & une Farce, dont nous parlerons à leur rang.



1541.

MYSTERE DE L'APOCALYPSE. (a)

» Cy ensuyt le Mystere de l'Apocalypse
» sainct Jehan, avec les cruautez de
» Domicien, Empereur de Romme,
» composé par Maistre Loys Choc-
» quet. » *

* Voyez sa Vie, Tome II. p. 270.

POlipison Sénateur Romain, vient annoncer au Sénat assemblé, la

(a) Ce Poëme pourroit porter avec raison le titre *du Mystere de Saint Jean l'Evangéliste*, puisqu'en effet il contient la plus grande partie de la vie de cet Apôtre, & que les Révélations prophétiques contenues dans l'Apocalypse, ne forment ici qu'une espece d'épisode détaché entierement du reste de l'Ouvrage. Il est de la composition de Louis Chocquet, assez mauvais Poëte, même pour son tems; & fut représenté en 1541. à l'Hôtel de Flandres à Paris par les Confreres de la Passion, à la suite des *Actes des Apôtres*, & parut imprimé la même année à la fin de la seconde édition de ce Mystere. En voici le titre. « L'Apocalypse Sainct Jehan » Zébédée, où sont comprinses les visions, & » révélations que jceluy » Sainct Jehan eut en » l'Isle de Pathmos : le » tout ordonné par figures convenables, selon le texte de la Saincte Escripture : ensemble les cruaultez de Domicien César ...... » Fin du Mystere de l'Apocalypse Sainct Jehan » l'Evangéliste, nouvellement rédigé par Personnages, avec les miracles faits en l'Isle de » Pathmos, le tout historié selon les visions, » & achevé ledict Livre » d'imprimer le XXVII,

mort du bon Empereur Titus, ajoutant qu'il faut songer à lui élire un successeur. Toutes les voix se réunissent en faveur de Domicien, à qui on va offrir l'Empire. Ensuite paroissent deux bourreaux, Torneau & Pesart, qui cherchent à se mettre au service de quelque Prince. Le hazard veut qu'ils rencontrent Daru *, ce fameux exécuteur des cruautés de Néron, qui n'avoit jamais voulu s'associer avec ses camarades de profession, & s'étoit par-là rendu leur ennemi. Comme les deux dont nous parlons le trouvent ici sans défense, ils l'assomment, & lui dérobent ses habits & son argent.

1541.

* Ce Darü est le Bourreau banal du Mystere des Actes des Apôtres, qu'on peut voir T. II. de cette Hist. avec sa généalogie, p. 426. du même Vol.

TORNEAU.

Puisqu'en fault faire le départ,
En ceste fosse sera mis:
Et puis irons chez noz amis,
En chantant ung *Libera nos*,
Assis à table entre les potz.

» Icy le gettent en l'Apparition (a)
» & s'en vont à Romme »

» jour de May, l'an mil » cinq cens XLI. par Ar » noul & Charles les An » geliers freres » : *in-folio* gothique, avec des figures en bois. Environ neuf mille vers.

(a) Nous avons expliqué Note DD. des Mysteres de l'ancien Testament, ce que c'étoit qu'une Apparition, & à quel usage on s'en servoit.

1541. Ces deux Bourreaux vont offrir leurs services à l'Empereur, au moment qu'on lui apprend que saint Jean a converti les habitans d'Ephese. Domicien fait aussitôt partir un Vaisseau pour le lui amener. Comme les Matelots qui doivent monter ce bâtiment sont endormis, & la plûpart yvres; le Pilote est obligé de les faire marcher à coups de canne. Il fait charger les provisions nécessaires, comme pain, vin, viandes salées, morues, harencs, baleines sallées, & sur-tout des cartes & des dez. Ensuite on met à la voile. Arrivés à Ephese, les Ambassadeurs mettent pied à terre, & reçoivent les complimens des Matelots,

LE I, MATHELOT.

Perpetuel loz
Soit aux nobles Ambassadeurs.

LE II. MATHELOT *aux Spectateurs*,

Ce ne sont meschantz Estradeurs,
Ou prometteurs de poires molles.

Ces Ambassadeurs vont droit au Temple, où ils se saisissent de l'Apôtre, à qui ils demandent son nom, saint Jean leur répond sans s'étonner,

Je suis
Juif, nommé Jehan, qui ensuis
Les œuvres de Jésus, mon Maistre.

L'Apôtre entre dans le Vaisseau, qui

le porte à Rome, où Domicien, de l'avis du Sénat, le fait jetter dans une chaudiere pleine d'huile boüillante. 1541.

» Icy Mollestin faict apprêter une » chauldiere d'huylle, & fourches, » boys, charbon, trippiers, & soufflez, » & les porte devant la Porte Latine. »

L'Empereur surprit de ce que saint Jean sort sain & sauf de ce supplice, le condamne à un exil perpétuel dans l'Isle de Pathmos. On conduit l'Apôtre au lieu de son exil, avec Porchorus *, prisonnier Chrétien, condamné à la même peine. C'est en ce lieu, que le Seigneur, pour couronner les souffrances de son Disciple bien-aimé, lui découvre les secrets les plus cachés, & dont l'accomplissement est réservé à la fin des siécles.

* Prochore.

» Icy se doibt mettre sainct Jehan » près de quelque Roc, appuyé sur » une de ses mains, en forme de con- » templation, pendant se fera une » grande pause en Paradis, musica- » le, ou instrumentalle, cependant » que la premiere vision s'apparoîtra » (*a*). Icy sainct Jehan prent plu- » me, papier, & ancre. »

(*a*) Ces Visions, qui sont au nombre de quatorze, n'ont rien de singulier, & ne contiennent

1541. Pendant que d'un côté du Théatre saint Jean rend compte aux Spectateurs des Visions Céleftes qui se présentent : de l'autre, Domicien fait massacrer un Pantomime, pour ce seul sujet, qu'il ressemble au Philosophe Paris; on lui apprend ensuite qu'Hermogenes a composé un Livre, où les tyrans sont dépeints avec les couleurs les plus fortes. Ce cruel Empereur qui y reconnoît son portrait, fait dévorer l'Auteur par des chiens, & attacher à une Croix le Libraire, & l'Enlumineur de l'ouvrage. Ces malheureux expirent, prians Jupin, Mahom, Mercure, Apollon & Vénus, d'avoir pitié de leurs ames. Pour se récréer, Domicien fait arrêter l'Astrologue Ascletarion, & lui demande de quel genre de mort il doit périr. Les Astres, répondil, m'ont prédit que mon corps doit être dévoré par des chiens. Pour démentir cette prédiction, l'Empereur

qu'un abrégé infidéle de celles de l'Apocalypse. Nous en supprimons le détail; il suffira au Lecteur de sçavoir que ce sont comme des espéces de Tableaux que l'on présente à S. Jean, & dont cet Apôtre rend compte aux Spectateurs, en écrivant, ou plûtôt en feignant écrire. Un Ange lui parle de tems en tems ceci se passe en interlocutoire. Nous avons expliqué dans les deux précédens Volumes, ce que signifie ce terme.

fait trancher la tête au misérable Asclétarion, dont les chiens mettent le corps en piéces. Tant de cruautés soulevent le peuple Romain. Etienne Officier du Palais, deux Chambellans de l'Empereur, & quelques Seigneurs, conspirent ensemble contre lui, & prennent la résolution de l'assassiner. Domicien qui a quelque pressentiment de leur dessein, se retire fort triste dans sa chambre: Les Conjurés s'y rendent, Etienne lui présente un libelle, & pendant que ce Prince en fait la lecture, les Conjurés se jettent sur lui, & le percent de coups.

1541.

On peut voir Vincent de Beauvais, Miroir Historial, Liv. X. Chapitre 38. qui cite Helinand, Liv. XI.

CLODIUS *arrêtant ses Camarades.*

Il suffist, car je vous prometz
Qu'il est au rang des trépassez.

SATURNUS.

Il a receu des coups assez
Pour avoir mys l'Ame hors dehors.

LE I. CHAMBELLAN.

Ne reste qu'à penser du corps,
Et regarder qu'on en fera.

« Icy les trois tyrans mettront Do-
» micien en une civiere, & le porte-
» ront en quelque lieu. »

Phélix, nourrice de Domicien, va

chercher son corps à la *voirie*, & l'ensevelit en secret. Le Sénat s'assemble ensuite, & proclame Nerva. Ce nouvel Empereur, profitant du malheur de son prédécesseur, rappelle les exilés, & rend la liberté aux prisonniers. Du nombre de ceux-ci, sont deux Disciples de saint Clément, qui s'embarquent aussitôt pour aller trouver saint Jean à Pathmos.

1541.



C'est ici la seconde partie du Mystere de l'Apocalypse.

MYSTERE DE SAINCT JEHAN L'EVANGELISTE, ESTANT EN L'ISLE DE PATHMOS.

CYnops, fameux Enchanteur, paroît dans une grotte, que l'Auteur a voulu qualifier du nom d'*Hermitage*, & se vante du pouvoir qu'il a sur les habitans des Enfers. Deux Prêtres d'Apollon, & trois Citoyens de Phéra, Ville de Pathmos, viennent lui annoncer les progrès des prédications de S. Jean. Vous ne devez pas négliger une affaire qui pourroit avoir des suites fâcheuses, lui dit un des Prêtres.

1541.

GALBANUS, *I. Cytoyen.*

Il commence à gaigner crédit,
Et faict des choses nonpareilles.

GAMELLUS, *II. Cytoyen.*

Il nous rompt à tous les oreilles.

J'y pourvoirai, répond Cynops, en les congédiant. Un moment après, il appelle Astaroth, Bérith, Belzébuth, & Belphégor, & ordonne au premier d'aller étrangler le saint Apôtre. Au lieu d'exécuter le commandement de Cynops, Astaroth se trouve lié par celui de saint Jean; comme le Magicien ne voit point revenir son Messager Infernal, il dépêche Bérith, qui demeure arrêté comme son Compagnon, aussi-bien que Belzébuth, qui arrive ensuite.

BERITH.

Ton parler si très-fort m'estonne,
Que j'en perds le sens & courage.
Harau! Diables, harau! j'enrage,
Malings espritz, le hayt ne chet,
Car je suis prins au trébuschet,
Plus ne puis aller, ne venir.

SAINCT JEHAN.

C'est pour te faire souvenir
Que ton Maistre n'est que ung menteur,
Invocateur, & séducteur,
Qui n'a pouvoir, ne force aucune.

Belphégor envoyé après eux, n'ose
1541. approcher de la grotte de l'Apôtre, &
retourne avertir son Maître du sujet
qui retient ses camarades. L'Enchanteur écumant de rage, invoque un nouveau secours : & Lucifer attentif à sa voix, détache Sathan ; & quelques autres.

» Icy pourra avoir trois ou quatre » petites Bestes, qui figureront Espe» ritz. »

Cynops se fait transporter avec sa suite à Phéra, où il trouve l'Apôtre occupé à prêcher. Avec le secours de quelques prestiges, il séduit le peuple au point, qu'au lieu d'écouter le sermon de l'Homme de Dieu, ces insensés se jettent sur lui, & l'assomment de pierres, mais à la confusion de Cynops & de ses sectateurs, puisque saint Jean se reléve aussitôt sans ressentir aucun mal. Alors l'Enchanteur, pour conserver son crédit, & son autorité par quelque coup d'éclat, se jette dans la mer, espérant s'en retirer, par le secours des Démons, qui forcés d'obéir au commandement de l'Apôtre, entraînent l'Imposteur au fond des Enfers. Sur ces entrefaites, le Saint rend la vie à trois enfans morts subitement.

Ce miracle étonne les assistans, qui se convertissent, à la réserve des deux Prêtres, que rien ne peut retirer de leur aveuglement.

COMÉDIE DE LA NATIVITÉ DE JESUS-CHRIST. (a)

1545.

Environ seize cens vers.

MArie & Joseph vont à Bethléem s'y faire inscrire, conformément aux ordres énoncés dans l'Edit de l'Empereur Auguste. C'est en vain qu'ils cherchent un logis pour passer la nuit : les trois Hôtes à qui ils s'adressent les refusent sur différens prétextes. Le premier leur déclare qu'il ne veut loger

(a) Ce Mystere, & les trois suivans sont de la composition de *Marguerite de Valois* Reine de Navarre, dont nous avons donné la vie, T. II. pag. 270. Ils furent imprimés avec ses autres Poësies, par les soins de Simon de la Haye, sous le titre des *Marguerites de la Marguerite des Princesses, très-illustre Reine de Navarre*, in-8°. à Lyon, Jean de Tournes, 1547. Voyez la Bibliotheque Françoise de Du Verdier Vauprivaz, pag. 843. La Versification de cette Princesse est assez bonne pour le siécle où elle vivoit. Elle a mis de l'esprit & de l'invention dans ces Poëmes ; mais elle affectoit si fort les allégories, que les deux *Farces* de sa composition, (dont nous parlerons ci-dessous) en font tout-à-fait inintelligibles. Nous croyons qu'elle avoit, pour en agir ainsi, des raisons, dans lesquelles nous ne voulons point entrer, & qui sont étrangeres à notre sujet.

que des gens riches ; ma maison, répond le second, n'est destinée qu'aux
1545. Princes & aux Rois. Pour moi, dit le troisiéme, je voudrois bien vous rendre service, mais toutes mes chambres sont occupées par de jeunes personnes, qui doivent y passer la nuit à boire, & à danser. Après quelques réflexions sur l'avarice, & l'aveuglement de ces Hôtes, Joseph pressé par la nuit, fait entrer Marie dans une pauvre étable, & va à la Ville chercher de quoi souper. Pendant ce tems-là, Dieu ordonne à ses Anges d'aller servir Marie, & adorer le Sauveur du monde. Joseph en rentrant se prosterne à ses piés, & les Anges ne le quittent, que pour aller annoncer son heureuse Naissance aux Bergers de la Contrée. Ils accourrent, sans s'inquiéter du soin de leurs moutons, qu'ils laissent à la garde du Seigneur, & vont avec joie adorer le Messie.

« Les Bergers, & Bergeres s'en vont » chantans. »

SOPHRON & PHILETINE.

Dansons, chantons, faisons rage,
Puisqu'avons grace pour pardon :
Chantons Noël de bon courage,
Car nous avons Christ en pur don.

ELPISON & CRISTILLA.

Laissons Adam, & son lignage, 1545.
Plus avec luy ne demeurons :
Quittons tous nostre vieil bagage,
Chevres, Brebis, Chiens, & Moutons ;
Chantons Noël de bon courage
Car nous avons Christ en pur don.

NÉPHALE & DOROTHÉE.

Allons voir Marie la Sage,
Avec l'Enfant de grant renom :
Dont les Anges, en doux langage,
Nous ont fait un si beau Sermon.
Chantons Noël, &c.

SOPHRON & PHILÉTINE.

Portons à leur pauvre mesnage
De noz biens à grand abandon.

DOROTHÉE.

Je luy porteray mon fourmage
Dans ceste feisselle de jon.
Chantons Noël, &c.

CRISTILLA.

Et moy ce grand pot de laictage,
Marie le trouvera bon.

PHILÉTINE.

Je luy donray ma belle cage,
Où est mon petit oysillon.
Chantons Noël, &c.

ELPISON.

Ce fagot aura pour chauffage,
Il fait froid en ceste saison.

1545. NÉPHALE.
Mon flageolet pour son usage,
L'Enfant en aymera le son.
Chantons Noël, &c.
SOPHRON.
Et moi je feray le message,
J'entens plus que vous la raison.
PHILÉTINE.
Je le baiserai au visage.
CRISTILLA.
Non, c'est bien assez au talon.
Chantons Noël, &c.
SOPHRON & PHILÉTINE.
Courrons tost à ce sainct voyage,
Plus ne fault qu'icy nous tardons,
Ne craignons nul mauvais passage,
Prenons houlette pour bourdon.
Chantons Noël, &c.
ELPISON & CRISTILLA.
Et Dieu, dans ce petit image
Croyons, adorons, & aymon.
Faisons lui de nos cœurs hommage,
Car certes rien nous n'y perdon.
Chantons Noël, &c.
NÉPHALE & DOROTHÉE.
Mes freres, encore bien sçai-je
Que si en lui nous nous fion,
En nous sera pour héritaige,
Et nous en luy tousiours seron.
Chantons Noël de bon courage,
Car nous avons Christ en pur don.

En revenant d'adorer le Fils de Dieu, nos Bergers rencontrent Sathan, qui sous l'apparence d'un grand Seigneur les interroge, & paroît incrédule sur tout ce qu'ils lui racontent de la naissance du Messie. Confondu de plus en plus par les discours des Bergers, le malin esprit disparoît & retourne aux enfers. Le Mystere finit par les chants des Anges qui remercient Dieu de sa bonté envers les hommes. (a) 1545.

COMÉDIE

DE L'ADORATION DES TROIS ROYS A JESUS-CHRIST. (b)

POur étendre ses graces sur les Nations les plus éloignées, Dieu ordonne à Philosophie, Tribulation, & Inspiration, d'amener les trois Mages à la connoissance du Messie, qui vient de naître. Balthazar éclairé par

(a) Ce sujet se trouve traité avec quelque différence, dans les Mysteres de la Conception, de l'Incarnation, que l'on a vû Tomes I. & II. & aussi dans le Mystere de la Nativité d'Aneau.

(b) Ce Mystere contient environ seize cent vers. On le peut voir d'une autre façon dans ceux de la Conception, & des Trois Rois de Jean d'Abondance.

Philosophie, se détermine aisément à
1545. l'accompagner. Tribulation fait périr tous les parens & amis de Melchior, & par ce moyen le force à la suivre : Et Gaspard ne pouvant résister aux Conseils d'Inspiration, s'abandonne à sa conduite. Ces trois Puissances menent de cette maniere les Mages à l'intelligence Divine : elle les instruit & leur donne l'Étoile pour guide. C'est en suivant ce conducteur, que les trois Rois arrivent à la Créche, pour y adorer le Maître du monde, & lui offrir des présens.

GASPARD.

J'ay creu, j'ay veu ; mais, Dame, ta parole,
M'a confirmé tant que m'y veux tenir.
Par toy je sens que mon ame s'envole
A son Espoux, sans plus vouloir tenir,
Au monde bas ; parce que retenir
Elle a bien sceu ta parole, & tes ditz.
Pour à son Dieu pouvoir tost parvenir,
Mort & tourment luy semblent Paradis.

Les Mages se retirent, & suivant l'avertissement des Anges, ils s'en retournent, sans passer chez Hérode.

COMÉDIE 1545.

DES INNOCENTS.

DIeu prévoyant la cruauté d'Hérode, envoye un Ange à Joſeph, pour lui ordonner de paſſer en Egypte avec Marie & l'Enfant Jeſus, juſqu'à la mort de ce Roy. La ſainte Vierge pénétrée de ſentimens de reconnoiſſance envers le Seigneur, ne s'occupe qu'à lui en rendre des actions de graces.

MARIE.

Pere du Filz, dont ſuis l'humble ſervante,
Fille de toy, qui me rend très-ſçavante,
Qu'en toy y a nom de paternité :
Tu m'as fait Mere, & telle je me vante.
Que touſiours ſuis ta volonté ſuyvante.
Par pure grace, en moy humanité
Ton Fils aprins, par ta bénignité,
Un corps ſemblable à la chair de péché,
Pour en ce corps, tuër la vanité
D'Adam, par qui le monde eſtoit taché, &c.

Joſeph lui fait part des ordres du Ciel, & paſſe avec elle & ſon divin Enfant, dans un Deſert aride. (*a*)

(*a*) La ſuite de ceci forme le ſujet de la Piéce ſuivante, intitulée *La Comédie du Déſert*.

1545. Pendant ce tems, Hérode qui craint que le Messie, dont on lui vient d'apprendre la Naissance, ne le chasse un jour de son trône, prend l'avis des Docteurs, ordonne à ses tyrans de massacrer tous les petits Enfans de Bethléem, & des environs. Les femmes de la Contrée ignorant cet ordre barbare, se réjoüissent, & témoignent la joie qu'elles ont d'être meres.

LA I. FEMME.

Est-il plaisir à l'Arbre, que de voir
La cause & fin de sa création ?
Et à la femme est-il en son pouvoir
De n'aymer bien sa génération ?
C'est son beau fruit, sa consolation,
Pour qui tous fruitz, & animaux sont faitz,
O mon Enfant, ceste dilection
Joyeusement me fait porter tous faix.

LA II. FEMME.

Il n'est ennuy que la femme n'oublie,
Quant elle voit que le hault Créateur
De tel honneur l'a ainsi annoblie,
Que l'ouvroüer elle est du grand facteur,
Dedans lequel, lui de tout bien Acteur,
Forme l'Enfant à sa similitude;
Seigneur, soyez de luy conservateur,
Car de bon cœur j'en prens sollicitude.

1545.

LA III. FEMME.

Je dois aimer, & ne m'en puis garder,
L'os de mes os, & la chair de ma chair :
En le voyant, je me peux regarder,
Son Pere aussy : c'est un thrésor bien cher.
Qui te voudroit, Enfant, par mal toucher,
J'aimerois mieux la douleur endurer :
De te servir je ne me peux fascher ;
Mais mon travail je veux faire durer.

Arrivent les quatre Tyrans d'Hérode, qui malgré les cris & les pleurs de ces tendres meres, égorgent leurs enfans, avec la derniere inhumanité. Leur Capitaine vient ensuite rendre compte au Roy de cette cruelle expédition.

HÉRODE *d'un air joyeux.*

Je laisse à Dieu de tous les Cieux
La police, & gouvernement.
J'en quitte ma part, aymant mieux
Regner en terre puissament.
Vivre veux plus joyeusement
Que j'en ay faict au temps jadis :
En terre est mon contentement,

Ce Roy impie reçoit bientôt la peine de son crime. La Nourrice du jeune Prince son fils, vient fondant en larmes lui annoncer la mort de cet en-

fant, enveloppé dans le commun maſ-
1545. ſacre. Hérode paroît ému d'abord, mais le deſir de vengeance, & de s'aſ-ſurer une couronne qui ne lui appartient pas, l'emporte bientôt dans ſon cœur ſur la voix de la nature, & lui fait oublier ſa douleur, pour ſe livrer tout entier à la joie.

HÉRODE.

J'ay un filz perdu,
Auſſi j'ay rendu
Mort mon ennemy.
Je l'ayme mieux mort,
Que voir vif & fort
Mon filz & amy.

La Nourrice indignée court enſevelir le jeune Prince. Rachel paroît enſuite, déplorant la mort de ſes enfans; Dieu ordonne à ſes Anges de lui amener les Ames des Martyrs, qui montans au Ciel, chantent les louanges du Très-Haut.

LES AMES DES INNOCENS,
Sur le Chant, *Si j'ayme mon Amy*.

O doux Pére de tous
Miſéricors; & doux,
Nous te rendons louanges;
Qui nous as retirez.
Du monde, & attirez
Au rang des bénoitz Anges.



Chantons Noël, Noël,
Pour le ſalut nouvel 1545.
Qu'un chacun le recorde ;
Qu'à nous Innocents fait
Le Seigneur tout parfait
Par ſa miſéricorde.

Ce myſtere peut contenir environ douze cent vers.



1545.

COMÉDIE DU DESERT.

JOseph obéissant aux ordres du Seigneur, prend la route de l'Egypte, & traverse un Desert affreux. La sainte Vierge accablée de fatigue, & de sommeil, se met au pied d'un arbre pour y dormir avec l'Enfant Jesus. Joseph prend ce tems pour aller chercher quelque chose pour leur nourriture. Pendant son absence, Dieu ordonne à ses Anges de changer ce Desert en un lieu de délices : Contemplation, Mémoire, & Consolation descendent du Ciel en même-tems, pour entretenir la sainte Vierge.

LE I. ANGE.

Tous arbres secs, ne soyez plus stériles,
Le Créateur, veult que soyez fertiles,
Donnant vos fruitz de très-bonne saveur.

LE II ANGE.

Apparroissez dans ce Désert sans ombre,
Vous belles fleurs, odorantes sans nombre,
Pour aujourd'huy recevoir grand'faveur.

1545.

LE TIERS ANGE.

Courez ruiſſeaux près de la Vierge Mere,
Préſentez-luy eau douce, non amere,
Honneur aurez quand de vous en prendra.

LE QUART ANGE.

O miel très-doux de la ſubtile mouche,
Viens toy monſtrer, pour conſoler la bouche,
Porte du Ciel, dont chacun apprendra.

LE QUINT ANGE.

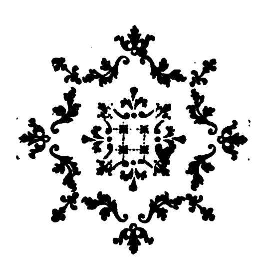
Serpens, Dragons, & beſtes venimeuſes,
Eloignez-vous, & ſoyez gracieuſes,
Sans faire mal à Mere ni Enfant.

LE VI. ANGE.

Tygres, Lyons, & furieuſes beſtes,
Baiſſez icy vos forces, & vos teſtes,
Car reſiſter contr'eux Dieu vous deffend.

A ſon réveil, Marie voit avec ſurpriſe ces changemens. Au même moment, Contemplation s'approche, & lui préſente un Livre, qui renferme toutes les merveilles que le Tout-puiſſant opére continuellement ſur la terre. Mémoire lui fait voir, dans un autre, celles qu'il a opéré depuis la création de l'Univers; & Conſolation, en donnant le ſien, l'avertit qu'il eſt propre à remplir de confiance & de reconnoiſſance envers le Seigneur, pour toutes ſes bontés. La ſainte Vierge reçoit avec joie ces Li-

vres précieux, & les présente à Joseph,
1545. qui revient alors chargé de quelques fruits ramassés dans ce Desert. Etonné des prodiges qu'il voit, il prend de ces nouveaux fruits, & en mange avec Marie. La nuit suivante, l'Ange du Seigneur l'avertit de la mort d'Hérode, & lui ordonne de retourner en Judée. Joseph se met en devoir d'obéir, lorsque le lendemain matin, il rencontre un homme, qui lui dit qu'Archelaüs fils, & successeur d'Hérode est monté sur le trône de Judée. Prêt d'abandonner son dessein, l'Ange revient la nuit suivante, & réitérant les ordres de Dieu, oblige Joseph à prendre le chemin de sa patrie.



1518.

MYSTERE DE L'ASSOMPTION.

» S'ensuyt l'Assumption de la glorieuse » Vierge Marie, à XXXVIII. Per- » sonnages, dont les noms s'ensuy- » vent cy-après (*a*).... Cy finist le » Trespassement & Assumption de la » glorieuse Vierge Marie par Per- » sonnages, imprimé nouvellement » à Paris, en la rue Neufve N. D. » à l'Escu de France. »

DIeu exauçant les prieres de la sainte Vierge, envoye Gabriel,

(*a*) S'ensuyvent les Noms des Personnages de ce présent traicté, & premierement,

DIEU LE PERE.
JHESUS.
MARIE.
THAMAR, Vierge.
DINA, Vierge.
ATHALIE, Vierge.
LUCIFER.
SATHAN.
ASMODEUS.
BERICH.
TITHINILUS.
ZABULON, parent de Marie.
MANASSEZ, parent de Marie.
GABRIEL.
MICHEL.
RAPHAEL.
CHERUBIN.
URIEL.
JEHAN.
PIERRE.
ANDRY,
JACQUES le Grant.
PHILIPPES.
MATTHIAS.
BARTHELEMY.
SYMON.
JUDE.
THOMAS.

lui annoncer que le tems de son cou-
1518. ronnement s'approche. L'Ange lui apporte en même-tems un Rameau de Palme, qui doit être porté à sa sépulture. Après son départ, la sainte Vierge se sent incommodée & se met au lit; pendant que ses Vierges pleurent cette triste séparation, Dieu ordonne à ses Anges de transporter les Apôtres à la maison de sa mere; elle les prie de se mettre en prieres, de réciter le Pseautier, & de préparer un Cierge.

» Pause pour aller dîner. »

Lucifer instruit de tout ceci, & sçachant à quel degré de gloire, & de puissance la Vierge Marie va être élevée, fait de ridicules efforts pour y mettre obstacle, & dépêche Satan avec un plein pouvoir, en forme de procuration,

JACQUES, Mineur.
MATTHIEU.
PAUL.
ABRAHAM.
DAVID.
ISAYE.
YSACHAR, Prêtre des Juifz.
RUBEN, Juif.
JOSEPH, II. Juif.
JACOB, III. Juif.
LEVI, IV. Juif.

C'est un petit *in*-4°. de cent cinquante-huit pages; contenant environ deux mille cinq cens vers. L'Extrait de ce Mystere est ici hors de son rang. Nous en avons donné le titre Tome II. p. 560. tiré de la Bibliothéque Françoise de Du Verdier: C'étoit tout ce que nous en connoissions. Depuis l'impression nous en avons recouvré un exemplaire, dont nous donnons l'Extrait que voici.

écrite par Tithinilus Notaire & Greffier Infernal. (*a*) 1518.

(*a*) Nous supprimons les Scenes des Diables, qui sont très-fréquentes dans ce Mystere; mais nous croyons devoir transcrire ici la procuration en question, qui est morceau singulier, digne de la curiosité des Lecteurs.

A tous ceulx, & toutes celles
Où se font choses nompareilles
En Forteresses, Chasteaux, Donjons,
Riches Palais, Chasteaux, Maisons,
Lucifer Prince général
De l'horrible gouffre infernal.
Pour salutation nouvelle
Malédiction éternelle;
Sçavoir faisons, qu'en nostre Hostel,
Où il y a maint tourment cruël,
En personnes sont comparus
Ung grand tas de Dyables plus drus
Que moucherons en air volant
Devant nous; en constituant
Leur procureur irrévocable,
Fondé en puissance de Dyable,
Sathan nostre conseil féal,
Luy donnant pouvoir général
De procurer toutes matieres,
Soyent parties, ou entieres,
Dont il nous peut soudre profit:
Premierement par cet escript,
De procurer pour gens d'Eglise
En symonie & convoitise
Soyent Evesques ou Prélatz,
Curez, Prestres de tous Estatz,
Qui sont subgectz à notre Court.
Et de procurer brief & court
Pour haultains Princes terriens,
Qui se gouvernent par moyens
D'orgueil & de présomption,
Qui ne quierent que ambition
Pour vivre en plaisance mondaine,
Et n'ont jamais leur bourse pleine,
Sans point avoir de suffisance.
De procurer à toute instance

1518. » Pose : Orgues : & doit venir Jhésus
» en l'Hostel de Marie : flambées sans
» cesser. »

Pour le faict de tous
faulx marchans
Qui sont en terre, en
mer, en champs,
Comme Merciers, &
Chaucetiers,
Taverniers, aussi Pantou-
fliers,
Patissiers, Bouchers, &
Brasseurs,
Conreurs de Cuirs, Ten-
neurs, Pareurs,
Tainturiers, Telliers,
Ticerans,
Boulengiers, Mangniers
congnoissans
Quant leurs voysins
font une perte,
De procurer par voye
experte
Pour Seillers, & pour
Hostellains,
Pour Mariniers de pitié
plains,
Charpentiers, Manou-
vriers, Maçons,
Cordiers, Naveliers, &
Charrons,
Serruriers, Pelletiers,
Mareschaulx,
Parmentiers, Marchans
de Chevaulx,
Et tous autres, consé-
quement
Qui se meslent de faul-
cement
Communiquer leur
marchandise.
De procurer par faincte
guise,

Pour tous desloyaulx
Justiciers,
Praticiens, & Offi-
ciers,
Comme Procureurs,
Advocatz,
Qui font souvent mou-
voir débatz
Par faulces causes main-
tenir
Dont grands maulx en
peuvent venir.
De procurer pour les
Sergens
Royaux, & à marché
faisans
Aucune fois oultre leur
charge.
Et pour ce haultain
povoir & large,
De procurer sans point
d'arrest
Affin que sans tenir long
plaist,
Soyent bientost expé-
diées
Les causes de ces ma-
riés
Que leurs femmes belles
& bonnes
Laissent-là pour ces ma-
tronnes
Maintenir en concubi-
nage,
Pour femmes qui leur
mariage
Faulcent aussi à leurs
maris.
De tous nos amis des-
susdits

1518.

Au son des instrumens, & environné de flammes brillantes, Jesus vient trouver sa Mere. Saint Pierre ordonne aux assistans de prendre un cierge allumé; & saint Michel terrasse Sathan.

MICHEL.

Faux Sathan, si tu ne te rens
Je te feray une escarmouche.

....

Tu es bien présumptueux Diable.

Jesus monté au Ciel avec l'ame de la sainte Vierge, au milieu des acclamations des Anges, après avoir ordonné aux Apôtres d'ensevelir son corps, à la Vallée de Josaphat, en les assurant

---

Et autres point icy nommez,
Dont nous sommes bien informez,
A Sathan notre Conseiller,
Contre toute œuvre vertueuse
Tout ce, nous à la furieuse
Route desléale, infernale,
Privé de grace espéciale,
Donner à Sathan ce povoir,
Sans jamais contre aller vouloir,
Lequel luy donnons plainement,
Sans fin irrévocablement.
Donné en l'Hostel dessusdict
Puant, détestable, mauldit,
En l'an de perdition,
D'humaine génération.
Scellé de cent mille Serpens,
De Crapaulx enlachiez dedans,
Pendant à deux crignes de Diable,
Signé de nostre abhominable
Secretaire Tichinilus.

1518. qu'il viendra bientôt les consoler. Ils obéissent, & obligent saint Jean à porter la Palme, saint Pierre, saint Paul, saint Matthieu, & saint Simon portent le Bienheureux Corps, & les autres Apôtres l'accompagnent, en chantans le Pseaume *In exitu.*

Une troupe de Juifs infidéles, s'avance pour troubler cette auguste cérémonie : Issachar leur chef, perd l'usage de ses mains sacriléges, qu'il a osé témérairement poser sur le cercueil ; il reconnoît aussitôt son crime, & reçoit le Baptême, en même-tems que la guérison : Ses camarades privés de la lumiere du jour, au lieu d'implorer la grace du Seigneur, se désolent, ne croyans avoir d'autre ressource que de demander l'aumône, ainsi que les pauvres aveugles, & déliberent entr'eux.

JACOB.

Nous sommes droictement en point
De jouer à la cline muche.

JOSEPH.

Hélas, il fust bien nécessaire
Que ung sceut joüer de la guittere
On en a en mainte taverne,
Maint gobet, & maint bon lopin.

JACOB.

Il n'est vie que de quoquin.

1518.

RUBEN.

Scès-tu point cette chansonnette
Et Dieu te doint bonjour, Jenette?
Du tems de Balasan parolles?

JOSEPH.

J'ay vû que j'en tenoye escolles,
Mais j'ay piécà tout oublié.

Ces quatre Juifs se heurtent, & ensuite se battent: Issachar survient, qui les sépare: il convertit Levi & Jacob. Ruben & Joseph persistent dans leur aveuglement, & se poignardent par l'inspiration du malin esprit.

» Orgues: & doivent porter le corps
» au monument. »

Au bout de quelque tems, Jesus vient y trouver ses Apôtres, leur demande leur avis, sur ce qu'il doit faire touchant le corps de la sainte Vierge. Ils lui conseillent de le réunir à son Ame, dans le séjour de gloire. Jesus l'ordonne à S. Michel.

» Orgues: & se doibt monstrer Ma-
» rie jusques à la poitrine. »

Les Apôtres ne trouvant plus ce saint Corps, demeurent persuadés de l'Assomption de Marie; l'incrédule Thomas, est le seul qui en doute: Pour le convaincre, la sainte Vierge du haut des Cieux, lui jette sa ceinture.

1518. « Et doibt cheoir la saincture de la » Vierge Marie. »

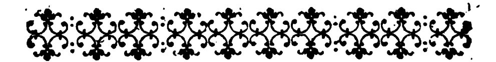
Le Mystere finit par les acclamations des Anges, & des Prophêtes, & le couronnement de Marie.

DIEU.

Fille, ceulx qui te requerront
De bon cœur en nécessité,
Leurs peticions obtenrons
Sans nulle contrariété;
Et enfin en félicité,
Après ce monde variable,
Te verront en sublimité,
Regner en gloire perdurable.

« Orgues: Prologues de fin. »

Fin du Catalogue des Mysteres.



CATALOGUE CHRONOLOGIQUE, ET EXTRAITS DES MORALITÉS,

Depuis leur origine, jusqu'en 1548. qu'elles furent supprimées.

LE mépris général que l'on eut pour tous les Poëmes Dramatiques qui parurent avant le regne d'Henri II. (occasionné par l'Arrêt du Parlement du 17 Novembre 1548. qui les avoit supprimé) les fit tomber dans un tel oubli, qu'au bout de trente ans, ils étoient si peu connus, que les termes de Mystere, & de Moralité devinrent synonymes. Du Verdier Vauprivaz, & la Croix du Maine (*a*) ont pris si souvent le change, qu'il est aisé de re-

(*a*) Ces deux Auteurs vivoient sur la fin du seiziéme siécle, & composerent leurs Bibliothéques avant 1584.

connoître leur entiere ignorance sur cet article. Faute d'avoir approfondi la matiere, cette erreur a continué jusqu'à présent : & presque tous ceux qui en ont voulu parler, ne l'ont fait que superficiélement, sans pouvoir néanmoins éviter le défaut que nous reprochons à ces deux Auteurs. Nous ne sommes point étonnés de trouver ces mêmes fautes multipliées dans des Catalogues copiés d'après eux ; & ce seroit abuser de la patience du Lecteur, que de vouloir relever tous ceux qui peuvent les avoir commises : le sçavant Commentateur de Rabelais servira ici d'exemple. Quelque connoissance qu'il ait eu des anciens Auteurs François, il lui est arrivé de prendre le Mystere de la Passion (*a*) pour une Moralité. Il qualifie de ce terme le crucifiement de Jesus, dont il fait une piéce séparée, (*b*)qui n'est cependant qu'une

(*a*) » *La Diablerie de* » *Saumur*. La Passion à » Personnages, ainsi » appellée, apparemment, par rapport à » cinq ou six Démons, » comme Lucifer, Sathan, Belzébuth & » autres, qui y joüerent » leurs rôles. On représentoit à Saumur toutes sortes de *Moralités*, » mais particulierement » celle-ci » : *Du Chat*, *note* 8. *sur le XIII. Chap. du IV. Livre de Rabelais.*

(*b*) Le Crucifiement de Jesus, Moralité. *Idem. note* 75. *sur le VII. Chap. du II. Livre de Rabelais.*

action de la quatriéme Journée de ce Poëme : & ce qui paroîtra encore plus étonnant, c'est qu'il nous donne le titre d'une Piéce imaginaire (*a*) & de l'invention de l'Auteur qu'il commente, par celui d'une Moralité représentée en public. Le Lecteur judicieux sentira aisément, combien ces fautes sont grossieres, & qu'il est aussi ridicule de confondre les Mysteres, les Moralités, avec les sotises, ou les Farces, que de ne sçavoir pas distinguer une Tragédie, d'une Comédie, ou d'une Pastorale.

En joignant à la fin de l'Histoire de chacune des sociétés qui formerent le commencement du Théatre François, l'Extrait d'une des piéces qu'elle représentoit plus communément, nous croyons avoir mis le public en état d'éviter une pareille erreur. C'est cette raison qui nous a déterminé à donner dans le Volume précédent l'Extrait du

(*a*) » L'Invention » Saincte Croix à six » Personnages, joüée » par les Clercz de Finesse », Rabelais, Liv. II. Chap. 7. « Sans doute », ajoute le Sieur Du Chat, « que du » tems de l'Auteur, entr'autres Moralitez, » comme on parloit alors, on avoit représenté en public, à plusieurs Personnages, » l'Invention Saincte » Croix ». Si ce Sçavant Commentateur avoit eu un peu plus de connoissance de nos anciennes Piéces, il auroit évité une erreur aussi grossiere.

Bien-Advisé & *Mal-Advisé* : comme cette Moralité est des plus anciennes, & qu'elle caractérise parfaitement ce genre Dramatique dont elle est, pour ainsi dire, le modéle (*a*) nous l'avons préféré aux autres.

Il faut cependant remarquer que les Moralités se peuvent diviser en deux classes différentes. Les unes purement morales, où l'on personnifie les vices, les vertus, les passions, & les accidens de la vie humaine. Les autres ressemblent, à la vérité, plus aux Mysteres, mais elles conservent néanmoins leur caractere essentiel, qui est d'instruire, & d'exciter à des actions louables, & méritoires.

(*a*) Si cette piéce est le modéle des Poëmes de cette espéce pour le plan & la forme du sujet, il ne l'est pas pour le nombre des vers : Celle-ci excédant de beaucoup la quantité prescrite par les anciens Maîtres de l'Art. *Grarian du Pont*, *dans son Art de Rhétorique*, nous apprend qu'une Moralité ne doit avoir que mille vers, ou douze cent, au plus.



LES VIGILES DES MORTS.

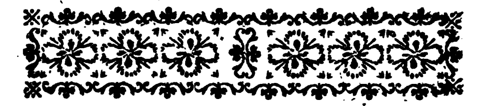
« Les Vigiles des Morts par personna-
» ges, à sçavoir, 1474.

» *CREATOR OMNIUM*,
» *VIR FORTISSIMUS*,
» *HOMO NATUS DE MU-*
» *LIERE.*
» *PAUCITAS DIERUM.*

Imprimées à Paris in-seize par Jean Janot sans datte. *Bibliotheque françoise, de Du Verdier*, p. 727.

« Je m'esbay » ajoute cet Auteur », comme il nomme » les personnages » en latin, veu qu'il les fait parler en françois, mais possible étoit-ce trouvé beau de ce tems-là. (*a*)

(*a*) Cette Moralité est de la composition de Jean Molinet, dont nous avons donné la vie Tom. II. pag. 243. Comme nous n'avons vu aucun exemplaire de cet Ouvrage, & ne le connoissons jusqu'à présent que par ce passage de Du Verdier, nous ne pouvons en donner un plus grand détail. Remarquons que le même Du Verdier, a confirmé de plus en plus son ignorance sur ces



MYSTERE DU BIEN-ADVISÉ ET MAL-ADVISÉ.

1475. CEtte Moralité dont on peut voir l'Extrait Tome II. page 113 & suivantes, est imprimée in-folio, & contient cinquante-cinq feuillets, ou cent dix pages, à deux colonnes : environ huit mille vers. (a) A la fin de l'Ouvrage on lit ce qui suit :

« Cy finist le Mystére du Bien-Ad-» visé, & Mal-Advisé, imprimé à » Paris par Pierre le Caron, pour An-» thoine Verard, Libraire, demourant » à Paris sur le Pont Nostre-Dame à

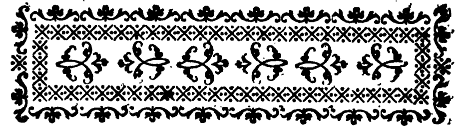
sortes de Poëmes : puisque rien de si commun dans les Moralités que de voir des personnages dont le nom soit latin, quoique cependant ils parlent françois : on peut s'en convaincre en parcourant les suivantes, & celle de Bien-Advisé, Section VI.

(a) Pour donner plus d'ordre, & de clarté à notre Extrait, nous avons distingué cette Moralité par Sections, quoique cette division ne soit pas dans l'Original.

» l'ymage Sainct Jehan-l'Evangéliste, 1475.
» ou au Palais au premier pilier devant
» la Chapelle où l'on chante la Messe
» de Messeigneurs les Présidens. »

L'Exemplaire qui nous en a été communiqué à la Bibliotheque du Roy, est sur vélin, & enrichi de quelques miniatures. Cette Moralité est fort rare, & la plus passable de ce genre. Le sujet des Moralités de l'Homme pécheur, de l'Homme produit par Nature, & de l'Homme juste, & de l'Homme mondain, n'est copié que d'après celui-ci.





MORALITÉ DE L'HOMME PÉCHEUR.

1480. « L'Homme pécheur par personna- » ges, joué en la Ville de Tours (a). » C'est à sçavoir la Terre & le Li- » mon qui engendrent l'Adolescent, » & est à soixante-quatre person- » nages, dont les noms s'ensuivent. »

(a) La premiere Edition de cet Ouvrage fut donnée par Verard en 1481, à la fin de laquelle on lit ces mots. » A » l'onneur & à la louan- » ge de Nostre Seigneur » Jhesus-Christ, & de » sa très-digne Mere, & » de toute la Cour céles- » tielle de Paradis, a été » faict ce Livre appellé » l'Omme pécheur, n'a- » gueres joué en la ville » de Tours, & imprimé » à Paris par Anthoine » Verard, Libraire, de- » mourant à Paris sur le » Pont Nostre-Dame, à » l'imageSainct Jehan l'E- » vangéliste, ou au Pa- » lais au premier Pilier » devant la Chapelle où » l'on chante la Messe de » Messeigneurs les Prési- » dens. » In-fol. sur vélin avec des Miniatures.

Il fut imprimé ensuite aussi in-fol. sous le même titre : » A Paris, par le » petit Laurens pour vé- » nérable homme Guil- » laume Eustace, Librai- » re, demourant à Pa- » ris, tenant sa bouti- » que en la Grant Salle » du Palais, du costé de » la Chapelle de Messei- » gneurs les Présidens, » ou sur les grands dé- » grez par où on monte » audict Palais du costé » de la Conciergerie, à » l'enseigne de Sainct

1480. v. II/11

LE LIMON DE LA TERRE *commence.*
LA TERRE.
L'ADOLESCENT.
LE MONDE.
FOY.
ESPÉRANCE.
CHARITÉ.
DIEU.
LES ANGES.
SAPIENCE DIVINE.
MICHEL.
GABRIEL.
RAPHAEL.
LE BON ANGE.
RAISON.
FRANC-ARBITRE *habillé en Roger-Bon-tems.*
CONSCIENCE.
ENTENDEMENT *habillé en Légiste.*
LUCIFER.
SATHAN.
DÉMON.
BELPHEMOT.
LE DYABLE.
PÉCHÉ.
SENSUALITÉ.
DÉSESPÉRANCE *de Pardon.*
HONTE.
CRAINTE *de dire ses péchés.*
ESPÉRANCE *de Longue vie.*

» Jehan l'Evangéliste. La veuve feu Jehan Treperel, & Jehan Jeannot, rue Neufve Nostre-Dame, à l'enseigne de l'Escu de France, réimprimerent cette Moralité en 1529. quoique ces trois différentes Editions ne soient que le même ouvrage. Nous sommes obligés d'avertir, que quelques-uns se sont avisés de les prendre pour trois Poëmes différens : ce qui est très-faux. Au reste, cette Moralité peut contenir environ vingt mille vers. La Poësie en est très-mauvaise.

1480. ORGUEIL.
AVARICE.
LUXURE.
ENVIE.
GLOUTONNIE.
IRE.
PARESSE.
L'HOMME PÉCHANT.
COMPASSION.
LE PÉCHEUR.
CONCUPISCENCE.
FINETTE.
CONTRICION.
SATISFACION.
CONFESSION.
MISÉRICORDE.
LE PRESTRE.
PÉNITENCE.
HUMILITÉ.
LARGESSE.
CHASTETÉ.
CHARITÉ.
ABSTINENCE.
PACIENCE.
DILIGENCE.
PERSÉVÉRANCE.
AULMOSNE.
ORAISON.
JEUNE.
AFFLICTION.
MALADIE.
LA MORT.
ESPÉRANCE *de longue vie.*
HONTE *de dire ses péchés.*

LE fonds du sujet de cette Moralité, est, comme on le vient de dire, le même que celui du Bien-Advisé, & Mal-Advisé. Icy le Limon de la Terre, & la Terre forment un Adolescent, qui passe successivement par tous les états de la vie, & suit, sans discernement les vertus & les vices

mentionnés dans le Catalogue des personnages. Cet homme meurt enfin contrit, & fort bien confessé. Les Diables qui s'attendoient à enlever son ame, crevent de rage, & la Moralité finit par la tempête qu'ils excitent aux Enfers, pour tâcher de se consoler. 1480.

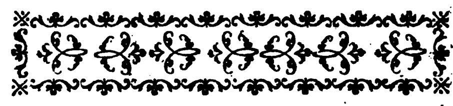
« Adonc les Diables feront grants » tonnoires, & tourmenteront lesdits » vices, assavoir, Orgueil, Luxure, » Envie, Ire, Paresse, &c.

Lorsque la Piéce est achevée, l'Acteur qui est chargé de réciter le Prologue, s'avance vers les Spectateurs, & les exhorte à recueillir avec soin le fruit de cette Morale.

Le Prologue *final*.

Nous prirons la Trinité haulte
Qu'un chascun pécheur puisse faire
Pénitence, qui sans deffaulte
Soit poursuyte à cet exemplaire.
Seigneurs, ne vous veuille desplaire,
Si faulte de faire, ou de dyre,
Avez apperçeu, mais vous plaise,
Les supporter, sans rien mesdire.
Faire ne vouldrions, ne desduyre
Chose qui ne fust à l'honneur
Et louange, sans contredire,

1480. De Hiesu-Crist Nostre Seigneur,
Et d'un chascun povre pécheur,
Son instruction salutaire :
Extirpant péché, & erreur,
En charité très-volontaire.
Et s'il vous plaist les faultes taire,
Du départir sommes émeuz,
Allons, de par Dieu, nous retrayre,
Chantant, *Te Deum laudamus*.



MORALITE'

1492. ## DE L'HOMME PRODUIT PAR NATURE.

« Moralité de l'Homme produit par
» Nature au monde, qui demande le
» chemin de Paradis, & y va par neuf
» Journées.

» La premiere est de Nature à Pé-
» ché.

» La seconde, de Péché à Péniten-
» ce, passant par Libéral-Arbitre.

» La troisiéme, de Pénitence aux
» Divins Commandemens.

» La quatriéme, des Commande-
» mens aux Conseils.

» La cinquiéme, des Conseils aux » Vertus. 1492.

» La sixiéme, des Vertus aux Sept » Dons du Saint-Esprit.

» La Septiéme, des Dons aux Béati» tudes.

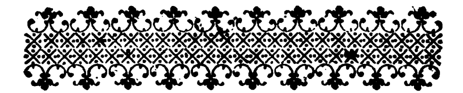
» La huictiéme, des Béatitudes aux » fruits dudict Sainct-Esprit.

» La neufviéme, des Fruicts au Ju» gement & Paradis.

» Imprimé à Paris in-octavo par » Simon Vostre. » *Bibliotheque Françoise de Du Verdier Vauprivaz, page 586.*

Pour suppléer à la négligence ordinaire des Imprimeurs du tems, qui ne dattoient presque jamais l'année de l'Impression, nous avertissons le Lecteur, que Simon Vostre vivoit vers l'an 1492. Au reste, les Extraits du Bien-Advisé & Mal-Advisé, de l'Homme Pécheur, & ci-dessous de l'Homme juste & l'Homme mondain, peuvent aisément tenir lieu de celui-ci, que nous ne pouvons donner, n'en ayant pas découvert d'Exemplaire.





MORALITE'
DU MAUVAIS RICHE
ET DU LADRE.

1500. « Moralité nouvelle du Mauvais » Riche, & du Ladre, (1) à douze per- » sonnages » sans datte, & nom d'Imprimeur.

C'est un in-seize contenant trente-deux pages, & environ huit cent Vers.

(1) Le Lazare.

A Son réveil, Trotemenu va trouver le Mauvais Riche, son Maître, qui lui ordonne de faire apprêter le dîner. Ce Valet obéit, & revient mettre le couvert un moment après.

LE MAUVAIS RICHE *à sa femme.*

Dame, venez à ce bassin,
Voz mains laver sans retarder,
Affin que nous aillons disner.
Délivrez-vous appertement,
Car la viande nous attent,
Ainsi que Trottemenu dit.

Pendant le repas, on entend le Ladre, qui sonnant de sa cliquette (a) demande l'aumône. Qu'on me chasse ce coquin, dit alors le Mauvais Riche. 1500.

LE RICHE.

Trottemenu, mon bel amy,
N'as-tu pas ouy ce truant,
Que je t'avois dit cy-devant
Que de ma porte tu chassasses,
Et que les Chiens tu luy harasses?
Vas le moy chasser vistement.

Le Valet exécute cet ordre, mais les chiens moins cruels que leur Maître, viennent caresser le pauvre Ladre. Le Riche plus irrité que jamais, commande à Trotemenu de faire sortir ce malheureux, à coups de bâton.

TROTEMENU *au Ladre, en le frappant.*

Or sà, truant, passez arriere,
Très-fort vilain, méseau pourri (*)
Que de Dieu soyez-vous pugny,
Tant me faictes avoir de paine.

(*) *Meseau*, Mésel, Lépreux, Ladre.

Le Ladre accablé de maux, & de misere, prie le Seigneur de l'en délivrer. Raphaël vient chercher son ame,

(a) *Cliquette*. On appelloit ainsi la sonnette que les Ladres & Lépreux étoient obligés de porter pour avertir ceux qui se trouvoient sur leur chemin, de s'en détourner.

1500. & Sathan s'avance d'un autre côté, pour lui en disputer la possession.

SATHAN.

Haro ! que je suis esperdu !
Ce Méseau nous eschappera ;
Je voy Raphaël par de-là,
Qui a jà son ame saisie.
Rahouart, allons, je te prie,
Allons à luy, sans arrester,
Sçavoir se luy pourrons oster ;
Si l'amenons à la chauldiere,
Où il n'a clarté, ne lumiere,
Et nous avançons, je t'en pry.

RAHOUART.

Bien avons perdu ce truant,
Sathan, par trop longue demeure,
Et de ce que ne sçavions l'heure.

Pour réparer cette perte, ces deux Démons vont à la porte du Mauvais Riche, qu'une maladie mortelle saisit subitement. C'est ce Ladre, dit la femme, qui a causé cette révolution à la santé de mon mary.

LA FEMME.

Mais, mon Seigneur, trop le heyoit
Pource que tousiours revenoit

Ceans

1500.

Ceans à l'heure de disner :
Ses cliquettes faisoit sonner,
Dont Monseigneur s'est courroucé.

Sathan, & Rahouart arrivés chez le Mauvais Riche, attendent avec une extrême impatience, le moment de son trépas : il expire enfin, laissant son Epouse dans une grande affliction.

LA FEMME.

Lasse ! dolente, que feray,
Puisque j'ai mon Seigneur perdu ?
Trop mal il m'en est advenu,
Car il m'aymoit de bonne amour.

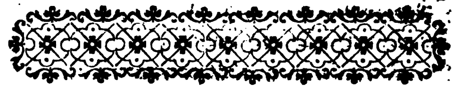
Prens garde que cette ame ne s'échape, dit Sathan à son camarade.

RAHOUART.

Sathan, point ne t'en fault doubter,
Ne vois-tu pas que je la tiens ?

Après avoir lié cette ame bien étroitement dans une hotte, ces deux Esprits malins l'apportent à Lucifer, qui lui fait endurer les tourmens dûs à son crime.





LA DEABLERIE. (a)

1500.

(1) ou d'Amenrnal. Voyez sa vie Tome II. p. 245.

« Le Livre de la Déablerie de Maistre » Eloy d'Amernal (1) qui traicte » comment Sathan faict démon- » strence à Lucifer de tous les maulx » que les mondains font selon leurs » étatz, vacations, & mestiers ; & » comment il les tire à dampnation, » Paris, Michel le Noir » Privilege du 29 Janvier 1507. in-folio Gothique, (b).

CE Poëme a été composé vers l'année 1500. Nous ne pouvons pas assurer qu'il ait été représenté sur aucun

(a) « *La Diablerie*, ou » *la grande Diablerie*. On » représentoit autrefois » à plus ou moins de » personnages, des piè- » ces de dévotion, dans » lesquelles on faisoit » d'ordinaire paroître » les Diables qui de- » voient un jour tour- » menter éternellement » les pécheurs endurcis. » Ces représentations » s'appelloient *petite* ou » *grande Diablerie*. *Peti-* ,, *te*, quand il y avoit ,, moins de quatre Dia- ,, bles : *Grande*, quand ,, il y en avoit quatre. ,, D'où est venu le Pro- ,, verbe : *faire le Diable à* ,, *quatre*. » *Le du Chat*, *Note* (1) *sur le IV. Chapitre du premier Livre de Rabelais*.

(b) Cet Ouvrage a été imprimé depuis in-4°. sous le titre de la *Grant Dyablerie*, à Paris par la veuve feu Jehan Trep-

Theatre, neanmoins comme il a été composé dans cette intention, & que d'habilles gens (a) l'ont mis au nombre des 1500.

perel, & Jehan Jehannot, Libraire-Imprimeur, demeurant rue Neuve Notre-Dame, à l'enseigne de l'Ecu de France. Il peut contenir environ vingt à vingt-deux mille vers.

Du Verdier Vauprivaz, page, 275. de sa Bibliotheque Françoise, cite l'Edition de Michel le Noir, mais il se trompe de datte, & la dit de 1508. A la page 270. de ce même Livre, cet Auteur parle d'un Ouvrage intitulé « La petite Diablerie, » autrement appellée l'Eglise des mau» vais, dont Lucifer est » le Chef, & ses mem» bres sont les Joueurs, » Iniques, Pécheurs, & » Réprouvés: imprimée à » Lyon in-seize, par » Olivier Arnoullet, » mais on ne sçait si c'est un Abrégé, ou un Ouvrage different de celui dont nous parlons. Si Du Verdier étoit plus exact, nous aurions tort de former ces doutes.

(a) Le sçavant Naudé, qui connoissoit assez bien ces sortes d'Ouvrages, n'a point hésité à le mettre au rang de nos anciens Poëmes Dramatiques. Après avoir parlé de quelques Poëtes François, vivans avant le regne de François I. Il ajoute : « Si la Comédie ,, de Pathelin a eu plus ,, de vogue, & que Pas- ,, quier en a fait un Cha- ,, pitre de ses recherches, ,, voire même qu'elle ait ,, été traduite en latin ,, *per Alexandrum Co-* ,, *nimbertum*, & impri- ,, mée à Paris, il y a ,, plus de cent ans, ç'a ,, été plustost à cause de ,, la Moralité, & des in- ,, trigues, des finesses de ,, la Femme, & du Ber- ,, ger, & de la diversité ,, du langage, & autres ,, considérations sembla- ,, bles, que pour estre ,, d'un style plus soute- ,, nu que les précédens. ,, Si tu cherchois l'anti- ,, quité de notre burles- ,, que François, dans ,, ces représentations que ,, l'on faisoit autrefois ,, par toutes les bonnes ,, villes, les *Histoires du* ,, *Vieil & du Nouveau* ,, *Testament*, *de la Pas-* ,, *sion de Nostre Seigneur*, ,, ou de *Sainte Catherine*, ,, & autres Saints, tu au- ,, rois beaucoup plus de

Mascurat de Naudé, pag. 214. & 215.



LA DEABLERIE. (a)

1500.

(1) ou d'Amernal. voyez sa vie Tome II. p. 245.

« Le Livre de la Déablerie de Maistre » Eloy d'Amernal (1) qui traicte » comment Sathan faict démon- » strence à Lucifer de tous les maulx » que les mondains font selon leurs » étatz, vacations, & mestiers ; & » comment il les tire à dampnation, » Paris, Michel le Noir » Privilege du 29 Janvier 1507. in-folio Gothique, (b).

CE Poëme a été composé vers l'année 1500. Nous ne pouvons pas assurer qu'il ait été représenté sur aucun

(a) « *La Diablerie*, ou » *la grande Diablerie.* On » représentoit autrefois, » à plus ou moins de » personnages, des piè- » ces de dévotion, dans » lesquelles on faisoit » d'ordinaire paroître » les Diables qui de- » voient un jour tour- » menter éternellement » les pécheurs endurcis. » Ces représentations » s'appelloient *petite* ou » *grande Diablerie. Peti-* ,, *te*, quand il y avoit ,, moins de quatre Dia- ,, bles : *Grande*, quand ,, il y en avoit quatre. ,, D'où est venu le Pro- ,, verbe : *faire le Diable à* ,, *quatre.* » *Le du Chat*, *Note* (1) *sur le IV. Chapitre du premier Livre de Rabelais*.

(b) Cet Ouvrage a été imprimé depuis in-4°. sous le titre de la *Grant Dyablerie*, à Paris par la veuve feu Jehan Trep-

Theatre, neanmoins comme il a été composé dans cette intention, & que d'habilles gens (a) l'ont mis au nombre des 1500.

perel, & Jehan Johannot, Libraire-Imprimeur, demeurant rue Neuve Notre-Dame, à l'enseigne de l'Ecu de France. Il peut contenir environ vingt à vingt-deux mille vers.

Du Verdier Vauprivaz, page, 275. de sa Bibliotheque Françoise, cite l'Edition de Michel le Noir, mais il se trompe de datte, & la dit de 1508. A la page 270, de ce même Livre, cet Auteur parle d'un Ouvrage intitulé « La petite Diablerie, autrement appellée l'Eglise des mauvais, dont Lucifer est le Chef, & ses membres sont les Joueurs, Iniques, Pécheurs, & Réprouvés: imprimée à Lyon in-seize, par Olivier Arnoullet, » mais on ne sçait si c'est un Abrégé, ou un Ouvrage différent de celui dont nous parlons. Si Du Verdier étoit plus exact, nous aurions tort de former ces doutes.

(a) Le sçavant Naudé, qui connoissoit assez bien ces sortes d'Ouvrages, n'a point hésité à le mettre au rang de nos anciens Poëmes Dramatiques. Après avoir parlé de quelques Poëtes François, vivans avant le regne de François I. Il ajoute: « Si la Comédie „ de Pathelin a eu plus „ de vogue, & que Pasquier en a fait un Chapitre de ses recherches, „ voire même qu'elle ait „ été traduite en latin „ *per Alexandrum Conimbertum*, & imprimée à Paris, il y a „ plus de cent ans, ç'a „ été plustost à cause de „ la Moralité, & des intrigues, des finesses de „ la Femme, & du Berger, & de la diversité „ du langage, & autres „ considérations semblables, que pour estre „ d'un style plus soutenu que les précédens. „ Si tu cherchois l'antiquité de notre burlesque François, dans „ ces représentations que „ l'on faisoit autrefois „ par toutes les bonnes „ villes, les *Histoires du* „ *Vieil & du Nouveau* „ *Testament*, *de la Passion de Nostre Seigneur*, „ ou de *Sainte Catherine*, „ & autres Saints, tu aurois beaucoup plus de

Mascurat de Naudé, pag. 214. & 215.

Poëmes Dramatiques, nous avons crû
1500. devoir en donner une légere idée.

La Scene se passe entre deux Acteurs seulement: Lucifer (a) & Sathan, qui rend compte au premier de tout ce qu'il

„ raison: car il est im„ possible de traiter des „ matiéres de telle im„ portance, avec une „ expression plus basse „ ni plus ridicule. Et je „ t'avoue n'avoir jamais „ lû *le Mystére du Vieil* „ *Testament*, joué à Pa„ ris, celui de *la Passion* „ représenté *moult triom*„ *phantement* à Angers: „ *Les Actes des Apostres*, „ que l'on s'étouffoit „ pour voir en cette Vil„ le, dans l'Hôtel de „ Flandres, l'an 1541. „ *La Vengeance de Nostre* „ *Seigneur*, *l'Homme pé*„ *cheur*, jouée à Tours, „ *l'Homme juste & mon*„ *dain*: LA GRANDE „ DIABLERIE & sembla„ bles piéces, que Mon„ sieur *Brigadier* a pris un „ soin particulier de re„ cueillir, comme *Du* „ *Moustier* faisoit les „ Romans, que je ne „ me sois souvenu aussi „ de ce Vers d'Horace:
„ *Spectatum admissi risum* „ *teneatis, Amici.* „

(a) Les Scenes où les Diables paroissoient, faisoient tant de plaisir aux Spectateurs, qu'on ne doit pas trouver extraordinaire qu'Eloy d'Amernal ait voulu composer un Poëme, où il n'introduit que des personnages de cette espece. On peut voir que presque tous les Mysteres, & les Moralités sont remplis de ces Scenes: une nouvelle preuve de ce goût, est l'avanture vraie ou fausse que Rabelais raconte du Poëte Villon (1) « Sus » ses vieux jours, il se » retira à Sainct Maixent » en Poitou, soubs la fa» veur d'un homme de » bien, Abbé du lieu. » Là pour donner passe» temps au peuple, entre» print faire jouer la » Passion en gestes & » langaige Poictevin. Les » Roolles distribuez, » les Joueurs récollez, » le Théatre préparé, » dit au Maire & Esche» vins, que le Mystére » pourroit estre prest à » l'issue des Foires de » Niort, restoit seule» ment trouver habille» ments aptes aux per-

(1) Rabelais, Liv. V. Chap. XIII. Voyez aussi Guillaume Bouchet Serée, 29. page 124. de l'édition de Lyon.

à fait, depuis la création d'Adam, pour tâcher de l'entraîner, avec sa postérité, au plus profond des Enfers. Voici, ajoute-t'il, par quelle ruse je le fis tomber dans mes piéges. Ce 1500.

» sonnaiges. Le Maire & » Eschevins y donne- » rent ordre. Luy, pour » ung vieil Paysant ha- » biller, qui jouoit » Dieu le Pere, requist » Frere Estienne, Secre- » tain des Cordeliers du » lieu, lui prester une » Chappe, & une Estole. » Le Secretain le refusa, » alléguant que par leurs » Statuts Provinciaux, » estoit rigoureusement » deffendu de rien pres- » ter ou bailler pour les » Jouants. Villon repli- » quoit que le Statut seu- » lement concernoit Far- » ces, Mommeries, & » Jeux dissolus; & que » ainsi l'avoit vu prati- » quer à Bruxelles, & ail- » leurs... Adoncques faist » la monstre de la Dia- » blerie, parmi la ville, » & le marché. Ces Dia- » bles estoient tous ca- » paraſſonez de peaulx » de loups, de veaux, » & de béliers, passe- » mentées de testes de » mouton, de cornes de » bœufs, & de grands » havests de cuisine; » ceints de grosses cour- » raies, esquelles pen- » doient grosses cymba- » bales de vaches, & » sonnettes de Mulets à » bruit horrificque. Te- » noient en mains aul- » cuns bastons noirs » pleins de fusées: aul- » tres portoient longz » tizons allumés, sur les- » quelz & chacun carre- » four jectoient plenes » poingnées de parasine » en poudre, dont sor- » toient feu & fumée ter- » rible...... Villon » voyant advenu ce qu'il » avoit pourpensée, dist » à ses Diables, vous » jouerez bien, Messieurs » les Diables, vous joue- » rez bien, je vous af- » fie: oh, que vous joue- » rez bien; je despite la » diablerie de Saulmur, » de Doué, de Mont- » morillon, de Langest, » de Sainct Espain, d'An- » giers, voire de par- » dieu, de Poictiers, avec » leur parlouoire, au cas » qu'ils puissent être à » vous parangonez, &c.

+ notez que ... St Maixen Poitou

fut par le moyen de sa femme Eve.

1500. SATHAN.

Je prins la forme d'ung Serpent,
Et la temptay, s'on ne te pent,
A telles enseignes, que la folle
Adjousta foy à ma parolle,
Et présenta à son mary
Le fruict dont il fut puis marry,
Quant il congneut son grant trespas.

Pour réparer, continue Sathan, la perte que la venue du Messie nous a causé, j'inventai l'idolatrie, l'usure, la mauvaise foi, & les sept péchés mortels. C'est moi, par exemple, qui conduit les Sorciers & Sorcieres au Sabbat sur des manches à balay. Comme Lucifer fait quelques questions, ausquelles Sathan ne veut pas répondre, ce dernier s'excuse ainsi:

SATHAN.

Qui des faictz de Dieu trop avant
S'enquiert, il est bien sçavant.
(Caton) Chaton aussi Docteur de bien,
A son enfant le deffent bien:
Si fait l'Apostre *ad Romanos*.

Ce n'est pas tout, continue-t'il, j'ai si bien obsédé l'esprit de certaines femmes, qu'elles croiroient avoir offensé Dieu mortellement, si elles travailloient le Samedy après midi.

1509.

SATHAN.

Je leur boute en l'entendement:
Que si elles faisoient aultrement
Ce jour-là il leur mescherroit.

LUCIFER.

Voilà de bons propos pour rire.
Est-il de telz folles au monde.

SATHAN.

J'en congnois par tout à la ronde.

Mais retirons-nous, dit Lucifer, de crainte qu'on ne nous écoute.

LUCIFER.

Sathan, s'ilz t'escoutoient bien,
Ce seroit peut-estre leur bien:
Car tu dis cy des mos plusieurs
Bons pour eulx, & pour tous pécheurs.
Mais il n'appartient point aux Dyables
De racompter si bons notables. (a)

(a) Dans le Prologue l'Auteur déclare le but de son Ouvrage. Un jour, dit-il, étant couché seul dans ma chambre, il me sembla qu'on me transportoit aux portes des Enfers: & que j'entendois Sathan, qui conversoit familiérement avec Lucifer, & lui racontoit toutes les ruses qu'il employoit pour tenter les Chrétiens: car pour les Hérétiques, & les Infideles, continuoit-il, comme ils me sont dévoués, je ne m'en embarasse guéres. Le Diable, ajoûte l'Auteur, croyant n'être entendu de personne, découvroit à son Maître toutes ses ruses, sans déguisement. Et lorsque je fus de retour chez moi, continue Eloy d'Amernal, je pris promtement

1502.

MORALITÉ

DES BLASPHÉMATEURS.

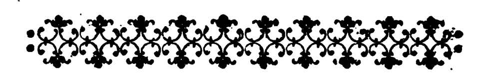
« Le Mystere des Blasphémateurs du » Nom de Dieu, par Personnages. » Sans datte, nom d'Imprimeur, ni du lieu de l'impression. *Du Verdier Vauprivaz*, Bibliothéque Françoise, page 139.

NOus ne connoissons cette Moralité que par le passage ci-dessus; il y a cependant apparence, que la grossiéreté du siécle où elle fut composée, fut cause, que le péché énorme, qu'on y reprend, ne devint que trop commun. On sçait que les rigoureuses, & en même-tems les justes ordonnances des Rois Philippe Auguste & S. Louis, & les excommunications du Clergé de France ne purent cependant arrêter

une plume, de l'encre, & du papier; & m'étant mis à écrire, je couchai sur le papier, non tout ce que j'avois entendu, mais seulement ce que ma foible mémoire avoit pu retenir. Afin que les Chrétiens instruits des tours de Sathan, puissent les prévenir, & les éviter.

ces excès sacriléges. On crut apparemment qu'une représentation vivante pourroit faire plus d'impression. Nous joindrons, à propos de ces excommunications, & du peu de cas que les Libertins du siécle passé en faisoient, un passage du Seigneur de Joinville. « Je vis, dit cet Auteur, une Journée » que tous les Prélats de France se » trouverent à Paris, pour parler au » bon saint Loüis, & lui faire une Re- » quête : & quand il le sceut, il se » rendit au Palais, pour là les oüir de » qu'ils vouloient dire. Et quant tous » furent assemblez, ce fut l'Evêque Gui » d'Auxerre, qui fut fils de Monseigneur » Guillaume de Mello, qui commença » à dire au Roy, par le Clergé, & » commun assentement de tous les au- » tres Prélats : Sire, sçachez que tous » ces Prélats qui sont icy en vostre pré- » sence, me font dire que vous laissez » perdre toute Chrétienté, & qu'elle » se perd entre vos mains. A doncques » le bon Roy se signa de la Croix, & » dit, Evesques, or me dites comment » il se fait, & par quelle raison ? Sire, » fit, l'Evesque, c'est qu'on ne tient » plus de comptes des excommuniches ; » car aujourd'hui un homme aimeroit 1502.

1502. » mieux mourir excommunié, que de
» se faire absoudre, & ne rend nulle
» satisfaction à l'Eglise, &c. »



1505.

MORALITÉ

DE *MUNDUS*, *CARO*, *DEMONIA*.

« Moralité nouvelle de *Mundus*, *Caro*, » *Demonia*, en laquelle verrez les » durs assautz, & tentations qu'ilz » font au Chevalier Chrétien, & » comme par conseil de son bon » esprit, avec la grace de Dieu les » vaincra, & à la fin aura le Royau- » me de Paradis; & est à cinq Per- » sonnages; c'est assavoir. » (*a*)

» LE CHEVALIER CHRÉTIEN.
» LA CHAIR.
» L'ESPRIT.
» LE MONDE.
» ET LE DIABLE.

LE Chevalier Chrétien, assisté de son bon esprit, prie Dieu de lui

(*a*) Nous ajoutons à ce que nous avons dit du Jeu des *Enfans sans soucy*, que leur Spectacle é-

pardonner les péchés infinis dont il se sent coupable. Le Diable, le Monde, & la Chair s'approchent pour le tenter. Le premier, sur-tout, qui a intérêt de se cacher, ne l'aborde que sous un nom inconnu. 1505.

DYABLE *qui s'appelle Démon.*

S'on vous demande qui je suis,
Et de quel pays que je suis,
D'où j'ai si fort grand revenu?
Car du tout ne suis pas tenu
De dire tout soudain mon nom:
Toutesfois je suis Démon.

La Chair & le Monde s'avancent avec Confiance, & lui conseillent de se bien réjouir. Saint Paul m'apprend, répond le Chevalier, que si je suivois vos conseils, je perdrois l'espoir du Paradis. On peut concilier toutes choses, dit la Chair. Il ne faut, ajoute le Monde, songer à tes plaisirs, que lorſ-

---

toit ordinairement composé de trois piéces, dont la premiere étoit une *Sotise*, suivie d'une *Moralité*, terminée d'une *Farce*. Ce fut ainsi que Gringore fit paroître son Jeu de *Mere sotte* en 1511. La Moralité dont nous donnons l'Extrait, étoit précédée d'une sotise, qui ne se trouve plus dans l'exemplaire, qui nous a été communiqué par feu M. Barré, Auditeur des Comptes; elle est suivie d'une Farce, qui est celle des *Savetiers*, rapportée toute entiere Tome II. page 145. de cette Histoire.

que tu auras rempli tes devoirs envers
1505. Dieu. L'Esprit accourt au secours du Chevalier & lui fait voir la fausseté de ces raisonnemens.

LE CHEVALIER *au Monde.*

Ne me hantes donc plus, trompeur,
Car l'Escripture me faict peur.

L'ESPRIT.

Partant, deffens-toy de ce Monde,
Par la parole simple & ronde
De la pure saincte Escripture.

LE CHEVALIER *au Monde.*

Ce n'est pas chose à l'adventure.

Comme le Diable entend que l'Esprit rapporte fréquemment des passages de l'ancien, & du nouveau Testament, pour confondre le Monde & la Chair; il allégue en leur faveur celui de la Génese, où Dieu institua & bénit le Mariage. Tu dis vrai, réplique l'Esprit, mais il faut observer que la Loi de Dieu ne soit pas blessée. Voyez, continue-t'il, en s'adressant au Chevalier, les ruses de votre ennemi.

LE CHEVALIER.

Il expose à son advantage,
Comme font plusieurs héreticques
Adullaires, & Ypocrites,

1505.

Lesquelz extorquent l'Escripture
Pour avoir plus grasse pasture ;
O le danger !

L'ESPRIT.

O la tempeste !

LE CHEVALIER.

C'est pour manger.

L'ESPRIT.

La pauvre beste !

Cependant le Démon & ses deux camarades effrayent le Chevalier Chrétien par leurs tentations réitérées. Il s'en plaint à l'Esprit qui le console, & représente qu'il faut souffrir pour mériter.

L'ESPRIT.

Veux-tu avoir premierement
La couronne, que batailler ?

La Chair lui cause plus de peines que les autres, & proteste de mourir plutôt que d'être séparée du monde. Que je suis malheureux ! s'écrie le Chevalier.

L'ESPRIT.

Il est vrai, tu n'as ennemy
Lequel te face plus d'ennuy
Comme la chair.

LE CHEVALIER.

C'est ung grand cas.

L'ESPRIT.

1505. Et te ſuit touſiours pas à pas,
Et boit & mange avecques-toy,
Et couche auſſi

LE CHEVALIER.

O quelle loy!

C'eſt pour cette raiſon, ajoute l'Eſ-prit, qu'il faut que tu la domptes.

LA CHAIR *pleurant*.

Ce ſont icy dures deviſes;
Bien voy qu'il faut que je me rende.

LE MONDE *au Chevalier en s'en allant*.

Je prendray donc une autre bende;
Vous eſtes pour moy trop ruſé.

Songes plutôt à te convertir, répond le Chevalier. J'aimerois mieux me pendre, replique le Monde. Laiſſe-le, dit l'Eſprit; mais comme tu ne peux quitter la Chair, penſes uniquement à la réprimer, à la mortifier ſans ceſſe, & lui refuſer tout ce qu'elle te demandera.

LE CHEVALIER.

Allons nous-en donc beſongner,
De par Dieu, puiſqu'il le commande.

L'ESPRIT.

Allons nous-en donc beſongner:
Nos ennemis ſont eſlongnez;
Dieu nous veuille garder deſclandre.

1505.

LE CHEVALIER.

Allons nous-en donc besongner
De par Dieu, puisqu'il le commande.

A l'Assemblée.

Et jusques à tant qu'on nous mande,
Icy ou en un autre lieu, (*a*)
Nous vous dirons, à tous, à Dieu,
Qui doint à Messieurs bonne vie,
Et à toute la Compaignie.

(*a*) Ce vers nous prouve que les Enfans sans soucy n'avoient point de Théatre particulier pour y donner leurs Jeux; & qu'ils les exécutoient tantôt dans un endroit & tantôt dans un autre. A Paris leur Théatre étoit ordinairement aux Halles.



1508.

Bibliotheque du Roi, & de l'Abbaye de S. Victor.

MORALITÉ
DE L'HOMME JUSTE, ET DE L'HOMME MONDAIN.

C'Est un *in-Quarto* contenant 454 pages, & environ 36 mille vers, ou lignes de prose, à la fin duquel on lit ce qui suit. (*a*)

« Cy fine ce présent Livre intitulé » l'Homme Juste, & l'Homme Mondain, avec le Jugement de l'Ame » dévote, & exécution de sa Sentence: imprimée à Paris le XIX. jour » de Juillet mil cinq cens & huyt, pour » Anthoine Vérard, Marchant Libraire, demourant audict Paris, devant la rue Neufve Nostre Dame, à » l'enseigne S. Jehan l'Evangéliste. »

La Terre produit deux enfans, qu'elle conduit à Fortune, & au Monde, pour

(*a*) On ne doit pas s'imaginer qu'une Moralité si longue ait jamais été représentée dans un seul jour. Il en étoit de ces Piéces comme des Mysteres, qui lorsqu'ils étoient plus étendus, se jouoient à differentes Journées. Voyez la Remarque (*BB*) de l'Extrait du Mystere des Actes des Apôtres.

en prendre soin. Ces deux-ci, après leur avoir donné un vêtement, les menent à l'Eglise, qui les fait baptiser, par son fils Baptême, & les remet entre les bras d'Innocence, & de ses deux filles Enfance & Adolescence. Les quatre Enfans jouent ensemble jusqu'au moment que Congnoissance les vient séparer. Ceci ne se passe pas sans faire verser un abondance de larmes aux uns & aux autres. 1508.

Ensuite Dieu prié par sa Bonté & sa Justice (*a*) ordonne à deux Anges de

(*a*) Justice divine paroît ici armée de *trois grands dards, l'un vermeil, le second noir, & le troisiéme de couleur pâle, signifians Guerre, Mortalité, Famine.* Au reste nous avons déja dit que Simon Bougoin, Auteur de cette Moralité, n'avoit fait que paraphraser le sujet de celle du Bien Advisé, & Mal-Advisé. Voici ce qu'en dit Du Verdier Vauprivaz, pag. 1136. de sa Bibliothéque Françoise. » Simon Bourgoin, Valet de Chambre du » Roi, a composé l'Homme Juste, & l'Homme Mondain, avec le » Jugement de l'Ame dévote, & l'exécution » de la Sentence: le tout » par Personnages, en » nombre quatre-vingt-» deux: imprimé à Pa-» ris *in*-8°. par Anthoi-» ne Verard 1508. » Du Verdier se trompe sur la forme du Livre qu'il annonce *in*-8°. mais on ne peut qu'approuver le jugement qu'il donne des vers de l'Auteur, qui non seulement *composoit*, comme il l'accuse, *en rime goffe, & mauvais termes*, mais qui, lorsque sa verve, toute basse qu'elle étoit, ne lui fournissoit pas, ne faisoit aucune difficulté de s'exprimer en prose: Voyez la vie de Bougoin, Tome II. pag. 247.

veiller sur la conduite des Adolescens ; 1508. & pour leur faciliter le chemin qui doit les conduire à salvation, il envoye en même tems toutes les Vertus sur la Terre. Mais Lucifer qui ne respire que leur damnation, fait sortir promptement tous les vices des Enfers.

Ces deux Hommes prennent des routes bien différentes, le Juste suivant les conseils de Congnoissance, & de Raison, suit le chemin du Salut : & le Mondain ne voulant pas les écouter, se laisse entraîner par les vices. Quelquefois les Vertus s'approchent pour lui représenter son égarement, mais ce misérable craignant qu'on l'arrache aux plaisirs trompeurs qu'on lui promet de l'autre côté, prie instamment les vices de le délivrer des discours importuns des Vertus. Les Vices obéissent avec plaisir, & repoussent leurs Adversaires d'une maniere outrageante. Au bout de quelque tems, s'étant bien assuré de l'Esprit de l'Homme mondain, ils veulent essayer de corrompre le Juste, qui déja ébranlé, & incertain sur le parti qu'il doit prendre, s'écrie fondant en larmes, & accablé de douleur.

L'HOMME JUSTE. -1508.

Helas ! & comment dois-je faire ?
Moy poure & meschant malheureux !
Je suis d'ennuy tant douloureux,
Et de soucy tant langoureux,
Que je ressemble un poure homme yvre.

Comme les Vertus s'avancent à son secours, il les supplie de chasser ces Vices, aux attraits séducteurs desquels il craint de ne pouvoir résister. Les Vertus connoissant sa foiblesse, frappent aussitôt sur les Vices, & les font retirer honteusement.

Les Vices prennent la fuite, & vont retrouver l'Homme Mondain qui excité par folle Plaisance, & Prodigalité, s'abandonne à leurs conseils. Ce misérable aveuglé par Ignorance, & la Chair, commence par s'enyvrer avec Glotonnie. Perdition profite de ce tems pour l'engager à passer la nuit avec Luxure. Le lendemain Paresse, pour l'empêcher de quitter la compagnie de cette impudique, lui fait apporter par Sathan un bon déjeuner, apprêté par les mains de Glotonnie. L'après-dîné, Folle-Plaisance & Prodigalité, lui cherchant de nouveaux plaisirs, font présenter des cartes. Tromperie

s'offre pour jouer, gagne tout l'argent
1508. que Prodigalité fournit au Mondain. Privé de ce secours, ce dernier joue sa robe, avec le même malheur, & alors devenant furieux, Colére lui fait vomir mille imprécations, & Envie lui inspire la pensée de se jetter sur Tromperie, pour lui arracher l'argent qu'il vient de perdre. Comme il ne peut y réussir, il appelle Avarice, qui lui conseille, pour se rétablir, de s'adresser à Usure, & Symonie. Par leur moyen, l'Homme Mondain est bientôt conduit à la rouë de Fortune, & porté au lieu le plus éminent.

Alors les Vertus prenant pitié de son état déplorable, vont le trouver, pour le retirer, s'il est possible, du chemin de perdition: mais en vain, car les Vices l'obsedent sans cesse, & l'empêchent d'écouter les Vertus. Celles-ci se voyant rebutées, montent au Ciel, & se jettent aux pieds du trône du Tout-Puissant, & le supplient d'étendre sa Miséricordre sur ce pécheur endurci. Comme la Justice Divine traverse leur dessein, elles s'adressent à la sainte Vierge, & obtiennent cette grace par son moyen. Alors Dieu ordonne à Adversité, Nécessité, & Poureté d'aller

trouver le Mondain, & l'obliger par une misere extrême, à chercher Repentance. 1508.

Lorsque le Mondain les apperçoit, il implore le secours des Vices : Ceux-ci loin de le défendre, ne font que rire de son desespoir, & après l'avoir lié d'une grosse corde, ils l'abandonnent à ses mortelles ennemies. Le Démon son conducteur le lie aussi avec sa corde, & descend aussitôt aux Enfers rendre compte à son Maître du succès de ses tentations. Pour achever de perdre cette Ame, Lucifer dépêche en diligence Larrecin, & Infameté, qui offrent leurs talens à l'Homme Mondain, & chassent Adversité, & sa suite. Cette derniere, avec sa triste Compagnie, va trouver l'Homme Juste, qui la reçoit avec beaucoup d'humilité, & prie Patience, Diligence & Labeur, de le consoler dans son affliction.

Enfin, Larrecin, Infameté & Reproche, conduisent leur proye à la Reine de Perdition, & lui déclarent tous les vols, & les actions honteuses qu'ils lui ont fait faire. Les Vices viennent aussi l'accuser de tous les péchés qu'il a commis par leurs conseils. Le Mondain au désespoir les accable de reproches & de malédictions ; mais

eux peu sensibles à ces discours super-
1508. flus, se retirent. Il ne reste plus auprès de lui qu'Impatience, Desconfort, Désespérance & Mallefin, qui lui attachent une corde au col.

En cet état, Raison & Congnoissance viennent tenter un dernier effort, & prient le Seigneur de regarder ce misérable en pitié. Comme il s'abandonne entierement à Désespérance, Dieu commande à sa Justice de faire mourir ce Pécheur obstiné, & à Sapience de le juger. La Justice Divine ordonne à la Mort d'exécuter l'Arrêt du Très-Haut, la Mort obéit, la Terre s'empare du corps de l'Homme mondain, tandis que les Diables emportent son ame, qui entre aux Enfers en vomissant un torrent de blasphêmes.

» Adonc tous les Dyables prennent » l'Ame de l'Homme mondain (a). »

La Terre & la Mort vont ensuite chercher l'Homme juste, qui s'adresse d'abord à Confession, pour être ab-

(a) On peut voir comment ce jeu de Théatre s'éxecutoit Journée V. du Mystere de sainte Barbe Manuscrit: Section VI. & VII. de la Moralité du Bien-Advisé, & Mal-Advisé; Liv. IV. du Mystere des Actes des Apôtres, & la Passion de saint Andry, dont on trouvera l'extrait au commencement de ce Volume.

sous de ses péchés. C'est dans ce moment que les Vices lui livrent de cruels assauts : mais sans s'ébranler, le Juste poursuit sa Confession, & se jette ensuite entre les bras de Bonne-fin, ou frappé par la Mort, il rend son corps à la Terre, & son bon Ange conduit son Ame au Ciel pour y recevoir son Jugement. C'est ce qui compose la seconde Partie de la Moralité. 1508.

» Et à tant fine la premiere Partie
» de ce Livre, & ensuyt la seconde,
» qui traicte du Jugement de l'Ame
» dévote, avecques l'exécution de sa
» Sentence. »

L'Ame du Juste conduite par son Ange, arrive à la porte du Ciel chargée de deux besaces, chacune desquelles renferme un Livre, l'un contenant tout le bien qu'il a fait dans le monde : & l'autre le mal qu'il y a commis. Elle trouve Saint Pierre assis dans une Chaire, assisté de Saint Michel qui tient des balances, de la Justice Divine, & de sa Miséricorde. Le Diable vient aussi se présenter comme Accusateur.

D'abord la Justice prend les deux Livres qui sont dans les Besaces, & les met séparément dans les deux bassins de la Balance. Malheureusement le

1508. Livre du Mal se trouve plus pesant. L'Ame gémit, & se désespere : Miséricorde la console, & va la présenter au Trône de Dieu même, dont voici la décoration.

« Miséricorde mayne l'Ame dévote » ayant ses Patinostres entre ses mains, » en la compaignie des Sainctz. Et est » à noter que Paradis sera faict au » costé des Cieulx, où sont les Juges, » un peu assez loin. Et dans ledict Paradis (*a*) y aura la Trinité, Nostre » Dame, & les Saincts suivant leur » ordre (*b*) &c..... à qui l'Ame faict » ses Oraisons. »

Lorsque l'Ame a fait sa priere à chaque Saint en particulier, Miséricorde

(*a*) On voit par ce passage que nos anciens mettoient une différence entre les Cieux, & le Paradis, & qu'ils regardoient ce dernier endroit comme le séjour particulier de la Majesté Divine, & des Saints. Voyez la description du Paradis dans l'extrait du Mystere de l'Incarnation, Tome II. p. 496.

(*b*) Voici l'ordre & les noms des Saincts & Sainctes, à qui l'Ame dévote adresse ses prieres. Les Anges, Cherubin, Gabriel, sainct Jacques, sainct Paul, sainct Jehan l'Evangeliste, sainct Andry, tous les Apôtres, sainct Jehan Baptiste, sainct Estienne, sainct Sebastien, sainct Laurens: A tous Martyrs, sainct Nicolas, sainct Claude, sainct Anthoine, sainct François, saincte Anne, la Magdeleine, saincte Marguerite, saincte Katherine, saincte Barbe, saincte Apolline, saincte Geneviefve, & à touz les Sainctz & Sainctes.

la

la mene à la Vierge Marie, qui obtient sa grace. 1508.

« Adonc Dieu baille à Nostre Da» me grace de Dieu, en façon d'une » Lectre scellée comme ung pardon. »

Miséricorde fort satisfaite de ses soins, ramene l'Ame à saint Pierre, qui joignant la Lettre de grace au Livre des bonnes Oeuvres, trouve que ce dernier bassin, l'emporte sur celui du mal. Il ordonne cependant, qu'avant d'être reçuë au Paradis, cette Ame ira expier le reste de ses péchés en Purgatoire. On la conduit dans ce triste lieu, où Raison, Confort, Patience, & Espoir viennent l'y consoler. Et son bon Ange, par un même motif, lui fait parcourir toutes les parties de ce lieu souterrain, & en premier lieu l'Enfer, où il lui fait remarquer des Damnés de tous états. Les vers suivans comprennent un petit abrégé de cette demeure, & nous présentent en même-tems un morceau de Poësie assez difficile, & qui est peutêtre le seul endroit passable de tout le Poëme.

L'ANGE.

En ceste montaigne & hault roc
Penduz au croc

1508. Abbé y a, & Moyne au froc,
Empereur, Roy, Duc, Comte, & Pape;
Bouteiller avecques son broc,
De joye à poc:
Laboureur aussy ô son soc,
Cardinal, Evesque ô sa chappe.
Nul d'eulx jamais delà n'eschappe,
Que ne les happe
Le Dyable avec un ardent broc.
Mys ilz sont en obscure trappe
Puis fort les frappe;
Le Diable qui tous les attrappe,
Avec sa rappe,
Au feu les mettant en un bloc.

Après un détail particulier (*a*), l'Ange fait passer l'Ame dévote (*b*) par le

(*a*) On peut trouver une description de l'Enfer dans nos notes sur le Mystere de la Résurrection de Jean Michel, Tome II. page 512. Ajoutons ici, que tant cette description, que toutes celles qu'on a faites à ce sujet, sont copiées d'après la fameuse vision qu'un certain Hibernois appellé Tundall eut en 1149. Cette vision se trouve rapportée par Vincent de Beauvais, Miroir Historial, Livre XXVI. Chapitre 88. & suivans: & Miroir Moral, Livre II. Partie III. Distinction VI. & par Denys le Chartreux, article 49. de son Livre des Quatre Fins de l'Homme, & article 21. de son Jugement de l'Ame.

(*b*) L'Ame étant purement spirituelle, ne peut avoir de forme qui tombe sous les sens. Cependant comme nos anciens Poëtes Dramatiques en introduisoient assez communément, on leur pardonnera aisé-

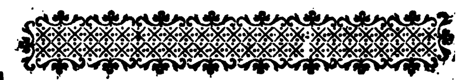
1508.

Limbe des Petits Enfans. Elle paroît fort touchée de leurs pleurs. Son Conducteur la ramene ensuite au Purgatoire, où elle n'est pas plutôt entrée, que l'Eglise arrive, & apporte de la part des fidéles qui sont sur la Terre,

ment de leur avoir attribué un corps capable d'être apperçu des spectateurs. Nous avons des exemples fréquens, que les ames bienheureuses étoient représentées par des personnages couverts d'un grand voile blanc. Au lieu que celles des réprouvés paroissoient sous de longues robes noires ou couleur de feu. Cette idée leur parut apparemment la plus convenable, car ils ne pouvoient ignorer ce que leurs prédécesseurs avoient écrit sur ce sujet. Sans vouloir entasser des citations, nous nous contenterons de rapporter le témoignage de Césaire, * Religieux du Monastere d'Heisterbach, qui vivoit sous le regne de S. Louis, & qui dans son tems, tant par la sainteté de sa vie, que par son érudition, passa pour l'ornement de l'Ordre de Cîteaux. Ce Religieux, dis-je, rapporte qu'un certain Ecclésiastique étant décédé, son ame fut portée par les malins esprits aux lieux destinés pour son supplice : mais que peu de tems après, par la miséricorde de Dieu, elle fut remise dans son corps, qui ressuscita dans le moment même, au grand étonnement de tous ceux qui assistoient à ses obseques. Je passe le surplus du récit, pour venir à la question que fait à l'Auteur le Novice Apollonius, qui paroît étonné que cet Ecclésiastique depuis sa résurrection, n'ait rien dit de la figure, ni des facultés de l'ame. C'est ce qu'il n'a pas manqué de faire, répond Césaire : car il assura qu'une Ame est figurée comme une boule de verre de forme sphérique, ayant des yeux sur toute sa circonférence, possédant au reste une entiere connoissance de toutes choses.

* Césaire d'Heisterbach, Histoires Mémorables, Liv. I. Chap. 32. pag. 45. Liv. IV. Chap. 39. p. 244. & Liv. VII. Chapitre 16, pag. 479.

Priere, & Oraison. Par ce moyen l'Ame délivrée de ses tourmens, monte droit au séjour des Bienheureux.



1507.

MORALITÉ DE LA CONDAMPNATION DU BANQUET. (a)

Bonne Compagnie, Je bois-à-vous Je pleige-d'autant, Accoustumance, Souper, Passe-tems, Gourmandise,

(a) La condamnation du Banquet se trouve à la suite de la *Nef de Santé*, & du *Gouvernail du corps humain*. Deux Traitez en prose, » imprimez à Paris par la » veufve feu Jehan Treppe» perel & Jehan Jehan» not, demeurant en la » rue Neufve Nostre» Dame, à l'enseigne de » l'Escu de France, » in-4°. gothique. La Moralité *du Banquet* commence à la page 49 doublé, & est à deux colonnes. Elle remplit 37 pages doubles, & peut contenir environ six à sept mille vers. Cet Ouvrage fut fait sous le regne de Louis XII. Car il est dit dans un endroit de la Nef de santé » en l'honneur » & excellence de Loys » douziéme Roy de Fran» ce. » La premiere & la plus belle édition de ce Livre est celle d'Anthoine Verard, in-4°. à Paris 1507. Du Verdier Vauprivaz, page 927. de sa Bibliothéque Françoise, cite celle de Philippe le Noir, Paris in-4°. & la troisiéme est celle dont nous rapportons le titre, imprimée en 1511.

Au reste, cette piéce peut n'avoir pas été re-

& Friandise Personnifiés ouvrent la pièce, après le Prologue, & se préparent à se bien réjouir. 1507.

BONNE COMPAIGNIE.

Arriere chagrins, & marris,
Car je ne quiers que plaisans ris,
Et de tous esbats habondance.

GOURMANDISE.

Et moy le gras bœuf, & le ris,
Chappons & poulles bien nourris,
Car de la pance, vient la dance.

FRIANDISE.

Bon fust, attendant le disner
D'un petit pasté desjeuner,
Pourveu qu'il soit chault & friant.

---

présenté : car voici comment l'Auteur s'exprime dans son Prologue. » Et » pour ce que telles œu» vres que nous appel» lons Jeux ou Morali» tez, ne sont pas touf» jours faictes à jouer, » ou publiquement re» présenter devant le » simple peuple, & aussi » que plusieurs aiment » autant en avoir, ou » oüir la lecture, com» me veoir la représen» tation, j'ay voulu or» donner cet opuscule » en telle façon, qu'il » soit propre à demon» strer à tous visible» ment, par Personna» ges, gestes & paroles, » sur eschaffault, ou aul» trement, &c. » Cependant, nous nous sommes déterminés à l'insérer dans notre Histoire, à cause que les Comédiens de ce tems peuvent l'avoir adoptée, & qu'elle mérite d'être tirée de l'oubli où elle a été jusqu'à présent.

PASSE-TEMPS.

1507. Vien, vien, tousiours soulas mener,
Jouer, danser, chanter, tourner,
En babillant, & en criant.

JE BOIS-A-VOUS.

Cela ne vaut pas ung Neret (1)
Mais vin vermeil, & vin cleret,
Pour arrouser la conscience.

JE PLEIGE-D'AUTANT.

Je prise mieux le Muscadet (2)
Quand on en verse plein godet,
Je le prend bien en pascience.

Toute la Troupe se met à table; cependant « Appoplexie, Paralisie, » Epilencie (3), Pleuresie, Colique, » Esquinancie, Idropisie, Jaunisse, » Gravelle & autres maladies, embastonnez & habillez si étrangement, » que à peine peut-on discerner si ce » sont femmes ou hommes, se mettent à une fenestre de la Salle, & » font semblant d'espier les Convives. »

BONNE COMPAIGNIE.

Dansons, ryons, (4)
Sans nul soucy,
Dansons, ryons,
Douleur fuyons,
Et peine aussy:
Dansons, ryons,
Sans nul soucy.

(1) *Ung Neret* denier, sol. Le *Neret* étoit une petite monnoye valant un quart moins que le tournois: au lieu que le Parisis valoit un quart plusque ce dernier.

(2) Le Vin Muscat.

(3) Epilepsie.

(4) Ceci sembleroit être une chanson de table.

Fragonite

JE BOIS-A-VOUS.

Gourmandise, ma gentil'femme, 1507.
Je boy à vous.

GOURMANDISE.

Souppons, souppons,
Laissez-moy en paix, par mon ame,
Je vueil entendre à ces chapons.

UN ESCUYER.

Veez-cy Cappes, Lymons, popons (1)
Cytrons, Carottes & Radices.

(1) Melons.

JE PLEIGE-D'AUTANT.

Gentilz galans, ne soyez nices,
De verser du vin largement.

A la fin du repas, *Souper* vient appeller les Maladies qui attaquent les Convives.

EPILENCIE.

A eulx !

PLEURESIE.

A l'assault, à l'assault !

BONNE COMPAIGNIE.

Allarme! Quellez gens sont cecy ?

ESQUINANCIE.

Vous avez l'estomach trop chault.

IDROPISIE *à Gourmandise.*

Et vous le ventre trop farcy.

GOURMANDISE.

Or je me rendz, pour Dieu mercy.

SOUPER.

1507. Tous partirez de ma maison.

PASSE-TEMPS.

Haa ! l'hoste, faictes-vous ainsi ?
Bien voy qu'il y a trahison.

« Après ces mots, feront de grandes » manieres, abattront la table, les » tresteaux, vesselle, & escabelle : & » n'y aura personne des sept qui ne soit » battu ; toutesfois ilz eschapperont » comme par force. »

Banquet veut achever ce que Souper n'a pas fait.

BANQUET.

Souper est assez decevable :
Mais ne sonnez mot : toutesfois,
Car je leur serai plus grévable
Qu'il n'a esté, cent mille fois.

Il ordonne aux Domestiques de préparer un grand repas, & de le suivre avec des flambeaux, pour aller chercher la Compagnie qui étoit chez *Souper*.

BANQUET *à la Compaignie*.

Dieu vous gart, Dame belle & gente,
Et toute la Brigade chere ;
Je vous prie, soyez diligente
De venir faire bonne chere.

1507.

BONNE COMPAIGNIE.

Ha! Banquet, il y a maniere,
Car souper, à tous sa cohorte
Nous a chassé de sa tanniere,
A horions d'estrange sorte.

GOURMANDISE.

Sur ma foy, j'en suis presque morte.

BANQUET.

Vous avez esté trop avant.

FRIANDISE.

Il m'a fallu gagner la porte.

JE BOIS-A-VOUS.

Et moy après.

PASSE-TEMPS.

Et moy devant.

Ils se remettent tous à table, & vers la fin du repas, Banquet fait venir les Maladies qui ont déja parues ci-devant, qui après un *chamaillis* mettent à mort Je boy-à-vous, Friandise, Je plaige-d'autant, & Gourmandise. Bonne-Compaignie s'échappe, & vient porter ses plaintes à Dame Expérience, qui appelle *Sobriété*, *Clistere*, *Pillule*, *Seignée*, & *Diette*, & leur ordonne d'aller arrêter Banquet, & Souper. *Secours* se joint à la troupe. Banquet & Souper sont couduits en prison.

Expérience tient conseil avec Ipocrate,
1507. Galien, Avicenne, Averroys. On interroge les accusés, qui avouent leur crime, & *Remede* leur lit la Sentence.

REMEDE *lit.*

Veu le procez de l'accusation,
Qu'on peut nommer, populaire action,
Faict de pieçà, par Bonne-Compaignie,
Car elle touche au peuple, & sa mesgnie,
Veu l'hommice accompli par envie
Es personnes, premier de Gourmandise,
Et d'autres trois, qui ont perdu la vie,
Je boy-à-vous, Je pleige, & Friandise.
Consequement Confession ouye,
Qu'a faict Banquet, sans quelconque torture,
D'avoir occis, après chiere esjoüie,
Les quatre Mors, qui sont en pourriture,
Et du Souper, confessant sa bature,
Qu'il perpetra, sans en rien differer.
Partant disons, tout pour diffinitive,
Et juste droict, sans reprehension :
Que le Banquet, pour sa faulte excessive,
En commettant crüelle occision,
Sera pendu à grant confusion,
Et l'estrangler, pour punir sa malice.
Nos gens ferons ceste exécution :
Et le mettront à l'extrême supplice.

Quant à Souper, qui n'eſt pas ſi coupable, 1507.
Nous luy ferons plus gracieuſement,
Pour ce qu'il ſert de trop de metz ſur table,
Il le convient reſtraindre aulcunement :
Poignetz de plomb, peſans bien largement,
Au long du bras aura ſur ſon pourpoint,
Et du Diſner, pris ordinairement,
De ſix lieues il n'approchera point.

La Sentence eſt exécutée / & la piéce finit par des Réflexions morales en proſe, qui contiennent ſix feuillets.

/ la diète sert de bourreau



1511.

MORALITÉ.

« S'ensuyt la Moralité. » (a)

CEtte Moralité commence par une dispute entre le Peuple François, & le Peuple Ytalique. Toutes mes forces passent chez vous, dit le premier, & je suis épuisé par les guerres où vous m'engagés. J'ai bien plus lieu de me plaindre, répond le Peuple Ytalique; je suis accablé, & pillé par les François, qui aujourd'hui ne valent pas mieux que les Italiens. Il faudroit, pour faire cesser ce malheur, convertir l'*Homme obstiné*, qui en est le principe. On tâche inutilement de ramener cet homme; & *Pugnicion Divine*, ne peut par ses menaces lui faire enten-

(a) « Le jeu du Prince » des Sotz, & Mere Sotte, joüé aux Halles » de Paris le Mardi gras » l'an mil cinq cens & » unze ». Après le cry (1) & la Sotise, suit la *Moralité* dont nous donnons l'Extrait, qui se trouve terminée par une *Farce*. Ces trois Piéces sont de Pierre Gringore (2) dit Mere Sotte, Herault d'Armes du Duc de Lorraine, Poëte assez estimé dans son tems. Elles furent représentées pour la premiere fois le Mardi Gras 1511. Dans la forme que nous venons de dire. La Moralité peut contenir environ cinq cens cinquante vers.

(1) Voyez le Tome II. p. 204.

(2) Voyez sa vie, Tome II. p. 248.

1511.

dre son devoir. Sur ces entrefaites paroît Symonie, qui vante son pouvoir chez les deux Nations. Et pour couvrir ses défauts, Ypocrisie vient lui offrir son secours. Mais Pugnicion Divine élevant la voix, continuë à faire éclater les menaces du Ciel, qui n'operent que médiocrement. Chaque Nation se contentant d'examiner légerement la conduite. Enfin l'arrivée des *Démerites*, acheve de désiller les yeux. Les assistans sont forcés de se reconnoître dans les portraits qu'ils présentent, & se convertissent. Symonie & Ypocrisie promettent même de renoncer à leur honteuse profession. L'Homme obstiné (*a*) persiste seul dans son aveuglement : ce qui n'empêche pas qu'on ne songe aux moyens de rétablir le bon ordre ; surquoi les Démérites proposent leur avis, & la piéce finit par ces quatre vers, qui en contiennent le but & la Moralité.

PEUPLE FRANÇOIS.

Pugnicion Divine nous menace,
Parquoi devons crier à Dieu mercy :
Noz Démérites ont à la queue ung SI.
Je vous supplie, à trestous qu'on l'efface.

(*a*) Cette Piéce est comme l'on sçait purement allégorique, & contient l'histoire des démêlés du Pape Jules II. & du Roi Louis XII. par l'ordre exprès duquel elle fut représentée.

1527.

MORALITÉ

DE L'ASSUMPTION.

« Moralité très-excellente à l'honneur
» de la glorieuse Assumption Nostre
» Dame, à dix Personnages, c'est
» assavoir,
» LE BIEN NATUREL.
» LE BIEN GRACIEULX.
» LE BIEN VERTUEULX.
» LA BIEN PARFAICTE.
» LA BIEN HUMAINE.
» LES TROYS FILLES DE SYON.
» LE BIEN SOUVERAIN.
» LE BIEN TRIUMPHANT.
» Composée par Jan Parmentier (*a*),
» Bourgeois de la Ville de Dieppe,

(*a*) Ce sujet a été traité par plusieurs Auteurs. Les Grébans l'on placé Livre V. du Mystere des Actes des Apôtres. Un Anonyme en a composé une piéce, sous le titre du Trespassement de N. D. Nous avons rapporté ci-devant l'Extrait du Mystere de l'Assomption; mais aucun de ces Poëtes ne l'a pris de la façon de Parmentier, qui ne s'est servi que du sens Mystique. Voyez la vie de Parmentier, Tom. II. p. 264. & la Biblioth. de Du Verdier, p. 737.

» & jouée audict lieu le jour du Puy
» de ladicte Assumption, l'an de gra-
» ce mil cinq cens vingt & sept. Mais- 1527.
» tre Robert le Bouc, Baillif de ladic-
» te Ville, Prince du Puy, & Mais-
» tre de ladicte Feste, pour la troi-
» siesme année (a), imprimée à Paris
» en la ruë de Sorbonne le septiesme
» jour de Janvier. M D XXXI. »
Bibliothéque du Roy.

LE Bien Gracieux vient offrir ses services à la Bien Parfaicte, & la louë de son bonheur. La Bien Parfaicte reçoit ces complimens avec modestie.

LA BIEN PARFAICTE.

Monsieur, Monsieur, on voit bien comme
Vous estes le Bien Gracieulx :
Car ainsi vous plaist à parler.

LE BIEN GRACIEULX.

Demandez au Bien Vertueulx.

(a) Toute foible qu'est la versification de Parmentier, elle lui a cependant acquis beaucoup d'honneur dans son tems, & dans le Recueil de ses Oeuvres, à la fin duquel se trouve cette Moralité, on voit plusieurs Chants Royaux, qui avoient remporté le prix tant à Dieppe, qu'à Rouen. D'un si grand nombre de Moralités, Farces, &c. que Pierre Crignon, son Editeur, nous assure qu'il avoit composé, il ne reste que celle-ci, dont la lecture nous console de la perte des autres.

Je vous assure, Madame, répond
1527. Bien Vertueulx, que mon Camarade, ne dit en cela que la vérité.

LA BIEN PARFAICTE.

Bien vous vous sçavez recoller.
Que pour Dames hault extoller,
On les faict de joye voller,
En louant leur beauté faconde.

Aussi accomplie que vous l'êtes, continue le Bien Gracieulx, il est impossible que vous n'aimiez point. Oui, j'aime, répond-elle, & d'un feu violent. Mon Amant, continue-t'elle, est le plus parfait, le plus puissant *d'entre milliers de milliers*. En un mot, c'est le bien Souverain. J'ay une pleine connoissance de ce que vous me dites, replique le Bien Gracieulx, puisque je suis son Sécretaire. Je n'ai point encore perdu l'idée de cet heureux jour qu'il envoya le Seigneur Gabriel vous prier de lui accorder votre amitié. Vous accompagniez, ce me semble, cet aimable Messager, répond la Bien Parfaicte. Il est vrai, répond le Bien Gracieulx; mais, continue-t'il, vous souvenez-vous que votre Amant vous fit éprouver trois jours d'absence? Je n'ai pas oublié, dit la Bien Humaine, le bon tour qu'il

fit à vos Noces. Oh ! que le vin qu'il nous donna étoit délicieux, reprend le Bien Naturel. 1527.

LE BIEN NATUREL.

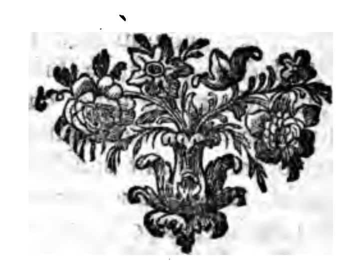
Ce n'estoit point ung gros vin Bourguignon,
Je y avois mis ung bon vin naturel,
Mais cestuy-là fut surpernaturel,
Le plus parfaict que jamais gousta bouche :
Que pleust à Dieu que j'en tinsse une touche !
Il m'est advis que je serois heureux.

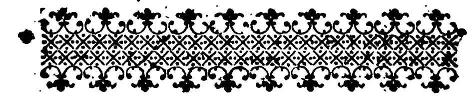
Sur ces entrefaites, le Bien Souverain après avoir demandé au Bien Triumphant, s'il doit épouser la Bien Parfaicte, lui ordonne de l'aller chercher dans son Char. Bien Triomphant exécute cet ordre, & fait une harangue à l'Epousée. *Les Joueurs sonnent* pendant sa marche, & elle arrive enfin chez le Bien Souverain, qui l'embrasse, & la couronne Reine du Ciel.

LE BIEN TRIUMPHANT.

Nous conclurrons que la Vierge Marie,
Mere de Dieu, qui jamais ne varie,
Par bien aymer, & vertueusement,
Est parvenue à haulte Seigneurie :
Couronnée de Royal Armairie,
En triumphant perpétuellement

1527. *Vélà de quoy*, donc curieusement
Tous bien unis, sans aucune discorde,
Présentez-luy vos cueurs dévotement,
Prenans en gré le simple esbattement,
Faict par l'Amant qui vouldroit loyaulment
Vous aymer, tous bien unis en concorde :
Vélà de quoy.





1535.

MORALITÉ DE L'ENFANT PRODIGUE (a).

« L'Enfant Prodigue par Personnages » (b) translatée de Latin en Fran-

(a) On ignore le nom de l'Auteur de cette Moralité, aussi bien que la datte de l'impression. Du Verdier Vauprivaz, page 327, de sa Bibliothéque Françoise, en parle en ces termes. « L'Histoire de l'Enfant » Prodigue par Personnages, imprimée à » Lyon par B. Chaussard. » Comme l'Exemplaire que M. Gueulette nous en a communiqué manque de premiere page, nous n'avons pu distinguer si l'ouvrage dont nous parlons, est le même mentionné dans la Bibliothéque de Du Verdier, (& qui est antérieur à l'Arrêt qui a supprimé ces espéces de représentations) ou celui que la Croix du Mayne annonce sous le même titre, de la façon d'Antoine Tyron, & qui parut en 1564. sans pouvoir précisément éclaircir ce fait; nous croyons cependant ces deux Ouvrages differens: & celui-ci comme composé vers les dernieres années que les Moralités ont été représentées. La Croix du Mayne Bibliothéque Françoise, page 21.

(b) « En ceste présente » Histoire sont douze » Personnages, c'est assavoir.
» Le Rustre.
» Le Pere.
» Le Prodigue.
» Le Maistre.
» La Maistresse.
» La Gorriere.
» Fincoeur doulx.

1535. » çois, selon le texte de l'Evan-
» gile. (a)

LE Rustre & l'Enfant gâté ouvrent la Scene, par le conseil qu'ils tiennent sur les moyens de gagner leur vie: La conclusion de leur discours, est que possédant plusieurs talens, ils doivent s'attacher à celui qui peut les entretenir doucement, sans craindre les recherches de la Justice. D'un autre côté, le Pere de famille uniquement occupé du chagrin que lui cause le cadet de ses fils, ne peut gouter tranquillement la satisfaction qu'il reçoit de

» L'ENFANT GASTE'.
» LE FRERE AISNE'.
» LE VALET DU PERE.
» L'ACTEUR. *
» L'AMY DE BONNE FOY.

* Voyez l'employ de ce Personnage, Tome II. page 473. & 521.

(a) Le sujet de cette Moralité est pris de la Parabole que Jesus-Christ rapporte à ses Disciples, Chapitre XV. verset 11. & suivans de l'Evangile de S. Luc. C'est ce qui nous engage à abréger d'autant plus cet Extrait. A la fin de la piéce, qui peut contenir environ quinze cens vers, l'Auteur ajoute un discours en prose, qui explique le sujet, & le but principal de sa piéce. Il est à noter, dit-il, que lesdits Personnages sont trois principaux: le Pere & ses deux Enfans: desquels le plus jeune est l'Enfant Prodigue. Et *moralement* celui Pere est Dieu, & ses deux Enfans sont deux manieres de gens au monde: les uns bons, & les autres pécheurs. Par l'Enfant aîné sont entendus les Justes, qui tousiours demeurent avec Dieu leur pere, par grace: & par l'Enfant Prodigue, les Pécheurs, qui despendent les biens receuz de Dieu follement en volupté, & plaisance mondaine.

l'aîné : & prie Dieu d'avoir pitié de ce [redacted]
libertin, & de le préserver de mau- 1527.
vaise rencontre.

LE PERE.

S'il ne s'amende, seurement,
Il sera cause de ma mort.
Prince du Ciel, vueillez permettre
Mon fils venir à meilleur port :
Car si tousiours est en tel estre,
Il sera cause de ma mort.
O ! quel reconfort !
Quel mauvais rapport
J'ay de luy, j'en suis
Navré si très-fort,
Et par tel effort,
Que plus je n'en puis,
O combien d'ennuis,
Par jour & par nuitz
Prend un poure Pere,
Pour ses mauvais fils,
En péchez confitz.
O douleur amere !
O fiere misere !
Je crois si la mere,
N'eust point enfanté
Enfant qui s'ingere
A tout vitupere,
Que bon eust esté,

Pendant ce tems-là, le Prodigue
1535. conduit par le Rustre, & l'enfant gâté, va dans une maison de débauche, où il dépense bientôt le peu d'argent qu'il a sur lui. Il court à la maison paternelle, d'où il rapporte quelque argenterie, & de la vaisselle d'étain qu'il vient de dérober. Son retour surprend la Compagnie, qui ne comptoit plus le revoir. Cependant le Pere apprenant le vol de son fils, redouble ses soupirs. Oubliez cet ingrat, lui dit son fils aîné.

LE PERE.

Certes, mon filz, je n'en puis mais,
Car c'est ma génération :
Vostre mere, dont Dieu ait l'ame,
Ce me semble étoit preude femme ;
Bien sçay que tous deux estes miens.

LE FRERE.

Pere, vous estes abusé,
D'aimer si fort le Hoqueleur (a)
Qui vous a du tout déprisé,
Et faict au cœur tant de douleur.

De son côté, le Prodigue plus amoureux que jamais, joue avec deux Fi-

(a) Hoqueleur ; Débauché avec excès. Voyez l'explication du mot *Hoquelerie* Tom. II. pag. 184.

loux : ceux-ci s'entendent avec la Gorriere, & sa Compagne, qui sous prétexte de le conseiller lui font perdre tout son argent. Il reste une derniere ressource au Prodigue ; il va à son Pere, & lui demande sa légitime. Le Vieillard la lui remet en pleurant ; & ce misérable ne s'en voit pas plutôt en possession, qui revient la dissiper de la même maniere. Le lendemain matin, n'ayant plus d'argent, la Maîtresse du lieu, & les deux filles le dépouillent pour leur payement. 1535.

LA GORRIERE *le chassant.*

Allez villain.

FIN-CŒUR-DOUX.

Allez, Maraut,

Venez-vous chercher les Gorrieres (*a*)
Faire banquetz & bonne chere,
Et vous n'avez de quoy fournir ?

Le Prodigue se retire tristement, & n'osant retourner chez son Pere, il prend le parti de servir, & entre chez un Maître, qui le prend pour garder ses cochons.

(*a*) *Gorriere*, Femme parée, fiere de sa parure. *La Grand' Gorre*, Habit magnifique des Dames, contre lequel les Prédicateurs du tems déclamoient vivement. Isabeau de Baviere, Reine de France, & femme du Roy Charles VI. étoit appellée vulgairement *la Grand' Gorre.*

1535. LE PRODIGUE *habillé en Valet d'Ecurie.*

Sou,
Sou, Sou, Gorret, je m'en vois
Garder les pourceaux dans ces bois.

Malgré son état, le Maître soupçonnant que ce Valet peut être d'une condition plus relevée, lui demande qui il est. Le Prodigue lui fait un fidéle récit de son malheur, & le Maître en honnête homme, lui conseille d'aller se jetter aux pieds de son pere, & de lui demander pardon. En chemin le Prodigue rencontre l'*Amy de Bonne-Foy*, qui prévenant l'esprit du Pere, l'engage à oublier toutes les fautes de ce fils, & à le reprendre chez lui. Le Pere en effet, le reçoit les larmes aux yeux, avec d'autant plus de joye, que cet Enfant, vraiment repentant, déteste si parfaitement sa vie passée, qu'il la donne pour exemple aux Spectateurs, en leur conseillant d'éviter d'y tomber, & termine ainsi la Piece.

LE PRODIGUE *aux Spectateurs.*

Veu aussi avez les Mysteres
Du vilain estat de luxure,
Les pauvretez, & les miseres
Qu'il faut enfin qu'on y endure.

MORALITE



MORALITÉ 1536.

« D'une pauvre Villageoise, laquelle » ayma mieux avoir la teste coupée par son Pere, que d'estre violée par son Seigneur : faicte à la » louange & honneur des chastes, » & honnestes filles, à quatre personnages. »

UN Seigneur de Village arrive sur le Théatre accompagné de son Valet, & fait entendre à ce dernier qu'il est de complexion amoureuse. Le Valet dit qu'il connoît Esglantine fille du pauvre Grouxmoulu

LE SEIGNEUR.

Son pere est à moy tenu,
C'est ung des hommes de ma Terre,
Et mon Subject. Va tost l'enquerre,
Si d'elle on pourroit finer.
Dy luy, s'elle vient en ma serre,
Qu'après la ferai marier
Si bien, qu'elle pourra porter
Sainture d'or, robbes fourrées,
Et tousiours grant estat mener.

1536. Le Valet court chez le bon homme Grouxmoulu, tire en particulier sa fille, & lui dit le sujet de sa commission. Esglantine rejette avec horreur la proposition, & deffend au Valet de se présenter devant elle. Ce dernier après avoir rendu compte à son Maître du mépris qu'on a marqué pour ses présens, retourne encore une fois vers la vertueuse fille, & voulant l'emmener de force, elle appelle son Pere, qui jugeant aisément que le Seigneur n'a d'autre intention que de deshonorer sa fille, menace le Valet de lui décharger sa coignée sur la tête, s'il ne se retire. Le Valet s'enfuit, & dit au Seigneur ce qui vient de se passer. Ce dernier forme sur le champ la résolution d'aller lui-même enlever Esglantine, & de maltraiter le pere de cette fille.

LE SEIGNEUR *à son Valet.*

Tiens, prens ce rouge fer moulu;
Je porterai mon bram (1) d'acier;
Foy que je doy à sainct Richier,
Il aura des coups plus de cent.

(1) Espece de sabre.

Le Seigneur & son Valet entrent dans la cabanne du bon homme Grouxmoulu.

1536.

LE SEIGNEUR.

Vilain de rude entendement,
Qui te meut d'estre si hardy,
D'offencer mon commandement?
Battu seras présentement:
Tien. *Il frappe le Pere.*

LE VALET *se mocquant de Groux-moulu.*

Ta coignée n'est pas icy?

LE PERE.

Ah! Mon Seigneur, pour Dieu mercy.

LE SEIGNEUR.

Mercy, coquin? Vous y mourrez,
De coups aurez le corps noircy.

LE PERE.

Mon cher Syre, vous me tuez.

ESGLANTINE.

Ah, mon, Seigneur, pour Dieu, mercy.

Esglantine voyant qu'elle ne peut éviter de suivre le Seigneur, se jette à ses pieds.

ESGLANTINE.

Seigneur, je vous requiert un don,
Pour Dieu, qu'il ne soit contredit.

LE SEIGNEUR.

Quel don?

ESGLANTINE.

Une heure de respit.

1536. LE SEIGNEUR.

Cela ! & que vous peut-il faire ?

ESGLANTINE.

Je vueil à mon pere un petit,
En secret conter mon affaire.

LE SEIGNEUR.

Point ne vueil vostre gré deffaire,
Je suis content de l'accorder :
Mais gardez devers moy meffaire.

Esglantine se retire dans une chambre avec son Pere, & le conjure de lui conserver son honneur en lui *coupant la tête.* Le Seigneur écoute cela à la porte.

LE SEIGNEUR.

Je suis icy près à l'escoute,
Mais j'ay de ce que j'oy pitié.

Quelque répugnance que sente le Pere à devenir l'homicide de sa fille, il aime cependant mieux commettre ce crime, que de la voir deshonorée. Alors le Seigneur le voyant prêt d'exécuter la priere de sa fille, ouvre la porte de la chambre, & arrête le coup.

ESGLANTINE.

Ah ! Mon Seigneur, vous avez tort ;
Vous rengregez mon desconfort.

1536.

J'ay requis en piteux langage
Mon Pere de moy descoller.
Cher Seigneur, vous devez garder
Vos Subjectz, par vostre prouesse,
Et vous me voulez diffamer,
Pour un peu de folle jeunesse;
Parquoy desconfort tant me blesse,
Que j'ayme mieux mon tems conclure,
Maintenant honneur, & sagesse,
Qu'estre addonnée à telle ordure.

LE SEIGNEUR.

O vénérable Créature,
Sur toutes bonnes la régente,
Je renonce à ma folle cure;
Pardonnez-moy, pucelle gente:
Levez-vous, sus tost, excellente,
En vertu, la source & fontaine,
De chasteté la fleur regnante,
Et en vous d'odeur souveraine.
Ma fresle jeunesse humaine

. . . .

Mais vostre constance certaine
M'en faict avoir compassion.

« Il prent une couronne, ou cha-
» peau de fleurs, & luy met sur la
» tête, en disant: »

1536. Or vous aurez pour décoration
De chasteté, ceste noble couronne,
Sur vostre chef; pour compensation,
Très-haultement icy vous en couronne.

LE VALET *aux Spectateurs.*

Bien va à qui bien s'adonne :
Pucellettes, regardez-y.

Le Seigneur assure le Pere de son amitié, & l'affranchit lui & sa fille de tous droits, & servitude. Après de grands remercimens de la part d'Esglantine, & de son pere : le dernier finit ainsi la Moralité.

LE PERE *aux Spectateurs.*

Prenez en gré la simple estude
De ces motz simplement touchez :
La matiere est similitude
Pour bonnes filles, & sachez
Si les motz ne sont bien couchez,
Nous prierons le doux examen,
Que nous soyons tous mieux logez
En Paradis : Dites Amen.

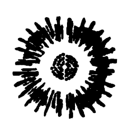


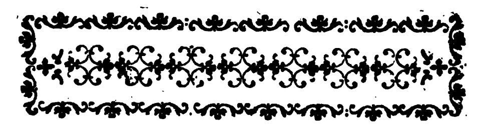


MORALITÉ 1538.

Intitulée « Le Gouvert d'Humanité, » composée par Jean d'Abundance, & imprimée à Lyon, *Du Verdier Bibliothéque Françoise, pag. 635.* (a)

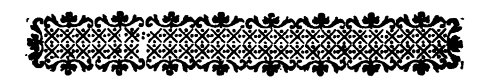
(a) Cette Moralité & les deux suivantes sont de la composition de Jean d'Abundance Bazochien, & Notaire du Pont Saint-Esprit, dont nous avons parlé, Tome II, p. 268. Outre ces Moralités qui, à la réserve du titre, nous sont inconnues ; D'Abundance a composé *le Mystère des trois Rois*, dont on peut voir l'Extrait ci-devant page 47. & un autre sur ces paroles de l'Evangile, *Quod secundum legem debet mori*, & une farce intitulée *La Cornette*, dont nous rendrons compte.





1538. MORALITE'

Intitulée « Le Monde qui tourne le » dos à chacun » de la composition de Jean d'Abundance, & imprimée à Lyon. *Du Verdier, Bibliotheque Françoise, page 635.*



1538. MORALITE'

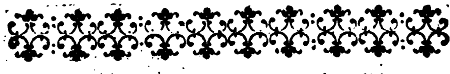
Intitulée « Plusieurs qui n'a point de » conscience » (*a*) composée par Jean d'Abundance & imprimée à Lyon. *Du Verdier, Bibliotheque Françoise, page 635.*

(*a*) On pourroit s'imaginer qu'il y a ici une faute d'impression, mais nous croyons que l'Auteur a voulu personnifier Plusieurs, par un seul personnage.



MORALITE' 1540.

« De l'Enfant de perdition, qui tua » son Pere, & pendit sa Mere, & » enfin se désespéra, imprimée à » Lyon *in-16*. par Olivier Arnoul- » let » *Du Verdier, Bibliothéque Françoise page 327.*



HISTOIRE

DE L'ENFANT INGRAT. (*a*) 1540.

« Mirouer & exemple des mauvais En- » fans envers leurs Peres & Meres, » contenant encore comme les Pe- » res & Meres se destruisent le plus » souvent par l'advancement de

(*a*) Cette Histoire se trouve en original dans le *Livre des Abeilles de Thomas de Cantipré, Liv. II. Chap VII. Parr. IV.* Il assure qu'elle arriva en Normandie, & que frere Jean de Grand-Pont, Religieux Dominiquain lui a affirmé avoir vu dans sa jeunesse, ce misérable à Paris, portant sur son visage la terrible marque de la Justice Divine : mais il ne parle point de sa gué-

1540. » leurs Enfans, qui souventesfois » se descongnoissent, Le tout par » personnages. » (a)

APrès le Prologue, le Pere & la Mere de l'Enfant ingrat, se félicitent mutuellement du Fils qu'ils ont, & pour lequel ils amassent du bien. Cependant, comme il est à propos d'employer sa jeunesse, ils forment la résolution de le mettre chez un Marchand, pour apprendre le Commerce.

---

rison. L'Auteur Anonyme du Miroir des Exemples, Titre des Peres & Meres, Exemple III. pages 787 & 788, rapporte la même Histoire, d'après l'Auteur ci-dessus. Ajoutez que Césaire d'Heisterbach, Liv. VI. Chap. XXII. de ses Histoires mémorables, en raconte une assez approchante, d'un jeune homme nommé Henry, qui usa d'une semblable ingratitude envers sa mere: mais au lieu du Crapaut, il sortit du pâté un Serpent qui s'entortillant autour de son col & de ses bras, le pressoit de telle sorte, qu'il lui faisoit sortir les yeux hors de leur place, & lui ravissoit le meilleur de ce qu'on lui présentoit pour sa nourriture. Césaire dit qu'il n'y avoit que treize ans que ce malheur étoit arrivé, & qu'on promena ce jeune homme dans une charette par toute la Province de la Moselle, cherchant inutilement le secours des Saints. Sa pauvre mere le suivoit par-tout, & excitoit la compassion de tous ceux qui les voyoient.

(a) On ignore le nom de l'Auteur; car de dire, comme on l'avance dans les Recherches des Théatres, que cette Piéce est d'Antoine Tyron, ce seroit assurer un fait, qui n'a aucun fondement.

Ce projet s'exécute tout de suite ; mais le jeune homme accoutumé à faire ses volontés, ne veut point s'assujettir aux soins qu'on exige de lui. Il quitte le Marchand, & suivi du Valet de ce dernier, qu'il prend à son service, en courrant le Pays, il trouve un Seigneur de Village sur la porte de son Château, qui le voyant magnifiquement habillé (car c'est la premiere chose à quoi il songe en quittant son Marchand) l'invite à venir se reposer, & l'engage à dîner avec lui. La femme & la fille du Seigneur assistent à ce repas. 1540.

LE SEIGNEUR.

Or çà, mon beau Seigneur notable,
Vous n'estes point marié ?

L'ENFANT.

Non.

Mais je suis jeune Compagnon
De ce faire une fois capable,
Si je treuve lien convenable,
Là où j'agrée selon moy,
Et s'il vient partie agréable,
Ne doubtez que j'ay bien de quoy.

LE SEIGNEUR.

Or me dictes, par votre foy,
Si ceste jeune Damoiselle

1540. Vous donnoye, par bonne foy
De mariage ; en noble arroy,
Si vous feriez refus d'elle ?

L'ENFANT.

Par saincte Marie la belle,
Nenny, le mentir rien n'y vaut.

Comme le jeune homme se vante que son Pere & sa Mere lui feront un abandon général de leurs biens, quand il voudra, le Seigneur lui dit qu'il est nécessaire qu'il les fasse venir pour cela, & pour consentir à son mariage. Le jeune homme va trouver son pere, & sa mere, leur fait part de la proposition qui vient de lui être faite, & ces bonnes gens l'acceptent avec joye.

Le Seigneur reçoit avec beaucoup de politesse le pere & la mere de son futur gendre ; & après s'être assuré de la donation entiere de leurs biens, en faveur de leur fils, il ordonne à son Maître d'Hôtel d'aller chercher le Curé.

« Icy le Maistre d'Hostel va querir » le Curé. »

LE MAISTRE D'HOSTEL.

Curé, venez légerement
Au Chasteau, car Mademoiselle
A trouvé un mary pour elle :
Conjoindre ensemble les convient.

1540.

LE SEIGNEUR *au Curé.*

Çà Curé, vous estes venu,
Ces deux jeunes gens empoignez,
Et l'un à l'autre conjoignez
Par bon mariage nouveau.

La cérémonie étant finie,

LE SEIGNEUR *dit.*

Maistre d'Hostel, expressément
Que nous soyons bien festoyez,
En quoi qu'il soit, nous pourvoyez
De Menestriers & Farceurs,
Pour resioüir, & de Danseurs,
Car je veux pour ce mariage,
Me resioüir.

LE MAISTRE D'HOSTEL.

Ce sera rage
Tant aurez d'esbats honorables.

L'Ecuyer du Seigneur va prier ses voisins de venir au festin. On sert, & tous les Convives prennent place.

« Nota, que les Instrumens sonnent » ce qu'ils voudront. »

LE SEIGNEUR.

Sus, sus, menons joye planiere,
Voicy nostre esioüissement.

LE PERE.

1540. C'est ma liesse singuliere,
Et l'espoir de mon sauvement.

UN VOISIN.

Quelque Farcerie.

AUTRE VOISIN.

Feste ne vaut rien autrement,
S'il n'y a Farce ou Mommerie.

« Icy jouent une Farce, »

Ensuite de laquelle, après bien des complimens chacun prend congé des nouveaux Epoux.

Le pere & la mere du Marié se sont tellement dépouillés de leurs biens, qu'ils se trouvent forcés d'aller lui demander quelque secours pour les aider à vivre. Ils se rendent à la maison de leur fils, & lui exposent leur misere. Ce dernier les reçoit avec dureté, & ne leur veut donner qu'un morceau de pain bis.

LE PERE.

Du pain bis ! maudicte sémence,
Est-ce mot jà sorty de toy ?

LE FILZ.

Corbleu, prenez en patience,
Et d'aller faictes diligence,
Autre chose n'aurez de moy.

Cette cruelle réponse accable le pere & la mere de l'Enfant Ingrat : ils reconnoissent, mais trop tard, la faute qu'ils ont faite, & se retirent en versant un torrent de larmes, & en maudissant leur fils, qui peu touché de leur peine, forme le dessein de les méconnoître, s'ils venoient encore se présenter devant lui. Il se fait apporter un pâté, & il est prêt à l'ouvrir, lorsque son pere, une seconde fois, vient lui demander quelque chose pour manger. Le Fils ingrat fait semblant de ne le pas connoitre, & le chasse avec indignité. Alors le désespoir s'empare de l'ame du pere : il sort, en souhaitant toutes sortes de malheur à son fils; & après avoir rendu compte à sa femme du traitement qu'il vient de recevoir, il renouvelle avec elle les malédictions qu'il a déja prononcées. 1540.

Après le départ du pere, le fils se fait servir le Pâté.

L'ENFANT.

De ce cousteau le vois ouvrir,
Pour sçavoir qu'on y a bouté.

« Notez que icy ouvre le Pasté, & » alors vient un Crapault qui luy couvre tout le visage. »

1540. LA JEUNE FEMME.

Qu'esse cecy ? *Benedicite* !
C'est homme est perdu en effect.

LE MAISTRE D'HOSTEL.

Quel grand crapault ord & infect
Sur son visage s'est gectée ?

Le Seigneur qui entend un grand bruit dans la maison de son gendre, vient en sçavoir le sujet. Il apperçoit le crapaut qui lui couvre le visage.

LE SEIGNEUR.

Allez tous les voisins hucher,
Pour regarder que ce peut estre.

L'ESCUYER.

Venez tost, voisins, nostre Maistre
Est mort.

LE I. VOISIN.

Allons voir qu'il y a.

LE II. VOISIN.

D'où procede ceste pitié ?

LE MAISTRE D'HOSTEL.

Pugnition
Divine lui faict cet ennuy.

LE SEIGNEUR.

Et comment ?

1450.

LE MAISTRE D'HOSTEL.

Il a aujourd'huy
Son propre pere descongnu,
Qui pour le veoir est venu ;
Et la fait chasser devant tous.

Tout le monde se récrie sur une si grande ingratitude. On consulte comment on doit agir pour délivrer ce misérable du tourment qu'il endure. Un Voisin conseille de le mener au Curé : mais comme il est hors d'état de confesser son offense, le Valet qu'il a pris chez son Marchand offre de faire le récit de son forfait. Le Curé ayant entendu la déposition du Valet, renvoye à l'Evêque, & celui-ci au Pape, qui seul peut absoudre d'un crime aussi énorme. L'Evêque même accompagne le jeune homme, & comme on assure le Pape, que le coupable est vraiment repentant, le Souverain Pontife ordonne au Crapaut de se départir de sa face.

« Le Crapault chet ». L'Enfant Ingrat recouvre l'usage de la parole, se jette aux pieds du Pape, confesse toute l'énormité de son péché, & le conjure de lui imposer une pénitence.

LE PAPE.

1540. Du mal lequel m'a confessé
Je l'absouz, mais je lui enjoinct
Qu'à deux genoux, joignant les mains
Voise à Pere & Mere crier
Mercy, & pour accomplir
La pénitence, il fera
Ce que l'Evesque luy dira,
Qui de nous sera ordonné,
Après que le pardon donné
De Pere & Mere luy sera.

L'ENFANT.

Je feray ce qu'il vous plaira.

L'Enfant ingrat accompagné de son Beaupere, de sa femme, de ses amis, & de ses Domestiques, va trouver son Pere & sa Mere, & obtient le pardon qu'il demande.

LA MERE *du fils ingrat.*

Au sens moral, Pere qui aura veu
Jouer cecy, au moins regardera
Comme à son fils, s'il a biens, les despart.

Fin du Catalogue des Moralitez.



CATALOGUE CHRONOLOGIQUE, ET EXTRAITS DES FARCES,

Depuis leur origine, jusqu'en 1548.

APRE'S avoir donné le Catalogue Chronologique des plus anciens Poëmes Dramatiques qui ont paru en France, sçavoir des Mysteres, & des Moralités, nous sommes obligés de faire la même chose au sujet des Farces, dont l'invention est plus nouvelle. On ne peut disconvenir que les premiers Auteurs de ce spectacle n'ayent plus approché que les autres du vrai Comique; ajoutez qu'on ne sçauroit les accuser d'être plagiaires, & d'avoir pillé les Poëtes Grecs & Latins, qu'ils ignoroient parfaitement: on doit leur accorder la gloire de n'avoir fait que

suivre leur propre génie, qui, sans le secours de la science, ni des modeles, les a porté à composer un nouveau genre de Comédie, inconnu jusqu'alors, & dont il est certain que l'invention est dûe à nos anciens Poëtes François. Il est aussi constant que c'est sur ces anciennes Farces (a) & en quelque sorte pour nous en dédommager, sans qu'on doive les regretter, que les Poëtes du dernier siecle, ont composé des petites Piéces d'un Acte.

Il n'est pas aisé de marquer au juste, en quel tems ce genre de Poësie parut pour la premiere fois : & s'il est difficile de fixer l'époque des Mysteres, & des Moralités, il l'est encore plus d'établir celle des Farces, dont nous n'avons connoissance, que vers la fin du quinzieme siécle. Les Auteurs qui travailloient alors pour le Théatre, composoient des Pieces, qui souvent n'étoient pas données au Public, où n'é-

« (a) Or n'a Farce » qu'un Acte de Comé» die, & la plus courte » est estimée la meilleure, » afin d'éviter l'ennui, » qu'une prolixité & » longueur apporte» roient aux Spectateurs. » Car, comme dit Gratian » Du Pont en son Art » de Rhétorique. Quand » Farces, ou Sottises pas» sent cinq cens Vers, » c'est trop. » *Du Verdier, Bibliothéque Françoise, pag.* 427.

toient représentées que longtems après, par les Confreres de la Passion, les Enfans sans soucy, les Histrions (a) ou les Clercs de la Basoche, quoique ces derniers donnassent leur spectacle moins communément que les autres.

Pour revenir aux Farces, elles furent, comme on le vient de dire, jouées par les Enfans sans soucy, qui s'en servoient pour terminer leurs Jeux. Du Verdier nous assure que de son tems il étoit difficile de donner un Catalogue des Farces, dont le nombre étoit d'autant plus grand, qu'une infinité de personnes s'étoient mêlées d'en composer. Cependant aujourd'hui elles sont très-rares. Il y a apparence que le peu de cas qu'on en faisoit, avec assez de raison, & le peu de goût des siécles précédens, sont cause qu'on en voit si peu.

Nous venons de dire que les anciennes Farces ont donné lieu aux Comé-

(a) Du Verdier page 427. de sa Bibliothéque Françoise, a confondu mal-à-propos les Enfans sans soucy avec les Histrions, puisque ces derniers n'étoient autres que des Comédiens de Province, qui parurent quelquefois à Paris, sur la fin du seiziéme siecle, & s'y établirent enfin à l'Hotel de Bourgogne, comme nous allons le faire voir dans la continuation de cet Ouvrage.

dies d'un Acte : ajoutons à cela qu'elles furent très-longtems à la mode, & même très-avant dans le dernier siécle. Nous nous contenterons de parler de celles dont nous avons connoissance, & qui ont précédées l'année 1548 : Epoque remarquable pour le Théatre, qui changea alors de forme, & nous renvoyons le Lecteur à la suite de cet Ouvrage, où l'on trouvera la continuation des Farces qui ont parû depuis. Terminons ce discours par un passage de La Porte, pris de son Livre des *Epithetes*. Voici celles qu'il joint au mot FARCE, *Joyeuse*, *Histrionique*, (a) *Fabuleuse*, *Enfarinée* (b), *Morale*, *Récréative*, *Facétieuse*, *Badine*, *Françoise* (c) *Nouvelle* (d).

(*a*) Cet adjectif est donné à cause de l'espece de Comédiens qui les représentoient, & qu'on appelloit vulgairement Histrions.

(*b*) Les Acteurs qui jouoient les Farces avoient coutume de se frotter le visage de farine.

(*c*) Les Epithetes de *Morale*, &c. font assez connoitre le but de ces Ouvrages : à l'égard de celle de *Françoise*, elle lui a été donnée à cause de la Nation, à qui elle doit son invention.

(*d*) Cet Adjectif se donnoit assez ordinairement aux Farces. Voyez ci dessous les Titres de celles des *deux Savetiers*, & de *la Cornette*.

LA FARCE DE PATHELIN.

Vers l'an. 1474.

ON ignore abſolument le nom de l'Auteur de cette Farce, & le tems de ſa repréſentation. Tout ce qu'on ſçait de plus précis à l'égard du dernier Article, nous le devons à M. De la Caille, dans ſon Hiſtoire de l'Imprimerie, & de la Librairie de Paris, où il parle d'une Edition de Pathelin, chez Pierre le Caron, qui imprimoit vers 1474 : Ainſi nous ſuppoſons cette Piece jouée vers ce tems, qui eût un ſuccès des plus marqués (*a*),

(*a*) La grande réputation de cette Farce, pénétra juſques chez les Etrangers, en faveur deſquels Alexandre Connibert en donna une Traduction en Vers Latins, qui fut imprimée à Paris en 1543. par Simon de Colines, pour François Eſtienne, ſous le titre ſuivant : *Patelinus nova Comœdia, aliàs veterator, è vulgari linguâ in Latinam traducta per Alexandrum Connibertum Legum Doctorem, & nuper quàm diligentiſſimè recognita : ut conferenti cùm veteri Exemplari planè nova, hoc eſt longè terſior, latiniſque auribus gratior videatur.* Cette Traduction eſt à la vérité aſſez exacte. On y a ajoûté le Rôle d'un Acteur (perſonna-

1474. & dont beaucoup de vers passerent en Proverbes : même le nom du personnage qui donne le titre à la Piece, devint, & est encore un nom général, pour désigner un homme qui sous une apparence de douceur & de probité, cherche à tromper tout le monde.

Nous allons donner un extrait de cet Ouvrage, quoiqu'extrêmement connu, tant par son mérite, que par la Piéce de M. de Brueys, qu'on joue très-souvent, qui porte le titre de l'AVOCAT PATELIN. Nous en rendrons compte à l'Article de cette Piéce; revenons à celle de l'Anonyme.

Elle ouvre par Pathelin & Guillemette sa femme. Le premier se plaint du peu de gain qu'il a fait depuis quelque tems dans sa profession d'Avocat.

GUILLEMETTE.

Nous mourrons de fine famine,
Nos robes sont plus qu'estamine
Reses (1)

PATHELIN.

Taisez-vous par ma conscience,

ge que l'on introduisoit assez communément dans ce tems-là, & qui servoit à faire remarquer aux Spectateurs les plus beaux endroits de la Pièce.

(1) Razes, usées.

Si je veuil mon sens esprouver,
Je sçaurai bien où en trouver 1474.
Des Robes & des Chapperons.

. . . .

Je m'en veuil aller à la Foire.

GUILLEMETTE.

Vous n'avez denier ne maille,
Que ferez-vous ?

PATHELIN.

Vous ne sçavez
Belle Dame, si vous n'avez
Du drap pour nous deux largement,
Si me desmentez hardiment.

Pathelin quitte Guillemette, & va aborder Guillaume *Joceaume*, Drapier. Après les premiers complimens, il entre en matiere avec le Marchand, & donne de grands éloges au Pere de ce dernier.

PATHELIN.

Ha! qu'estoit un homme sçavant!
Je requier Dieu qu'il en ait l'ame.
De vostre pere, doulce Dame!
Il m'est advis tout clerement
Que c'est il de vous proprement.
Qu'estoit ce, un bon Marchand & saige?
Vous lui ressemblez de visaige,

Par Dieu, comme droicte painture,
1474. Se Dieu eut oncq de Créature
Mercy, Dieu vray pardon luy fasse
A l'Ame.

LE DRAPPIER.

Amen, par sa grace,
Et de nous quant il luy plaira.

PATHELIN.

Par ma foi, il me déclaira
Maintesfois, & bien largement
Le temps qu'on voit présentement,
Moult de fois m'en est souvenu;
Et puis, lors il estoit tenu
L'un des bons. . . . .

De ce discours, Pathelin passe à l'état du commerce, & ensuite jettant la vuë sur une piéce de drap.

Cestuy-cy est-il taint en laine?
Il est fort comme un cordoüen.

LE DRAPPIER.

C'est un très-bon drap de Roüen
Je vous prometz, & bien drappé.

PATHELIN.

Or vrayment, je suis attrappé
. . . .
J'avois mis à part quatre-vingt
Escus, pour retraire une rente,
Mais vous en aurez vingt ou trente,

Je le vois bien, car la couleur
M'en plaist très-tant, que c'est douleur? 1474.

LE DRAPPIER.

Escus? voire se peut-il faire?
Que ceulx dont vous devez retraire
Ceste rente, prinssent monnoye?

PATHELIN.

Et ouy dea, si je le vouloye,
Tout m'en est un en payement.
Quel drap est cecy? vrayement
Tant plus le voy, tant plus m'assotte:
Il m'en fault avoir une cotte,
Brief, & à ma femme de mesme.

Guillaume dit le prix de l'aune de son drap; Pathelin marchande quelque tems, & enfin il consent à le prendre: on le mesure, & il s'en trouve six aunes.

PATHELIN.

Or Sire, les voulez-vous croire (1)
Jusques à jà quand vous viendrez,
Non pas croire, mais les prendrez
A mon huys, en or, ou monnoye.

LE DRAPPIER.

Nostre Dame! je me tordroye
De beaucoup à aller par-là.

PATHELIN.

Hée! votre bouche ne parla
Depuis, par Monseigneur sainct Gille,
Qu'elle ne dit pas Evangile?

(1) Croire, *credere aliquid alicui*. Prêter quelque chose à quelqu'un.

C'eſt très-bien dict, vous ne voudriez
1474. Jamais trouver nulle achoiſon (1)
De venir boire en ma maiſon.
Or y burez-vous ceſte fois.

(1) Achoiſon, Occaſion.

LE DRAPPIER.

Et par ſainct Jacques je ne fois
Gueres autre choſe que boire,
Je irai : mais il fait mal d'accroire,
Ce ſçavez-vous bien, à l'eſtraine,

PATHELIN.

Souffit-il ſe je vous eſtraine
D'eſcus d'or, non pas de monnoye?
Et ſi mangerez de mon oye,
Par Dieu, que ma femme roſtit.

LE DRAPPIER.

Vrayment, ceſt homme m'aſſotiſt;
Allez devant, ſus, j'iray doncques,
Et les porteray.

PATHELIN.

Rien quiconques
Que me grevera-t'il? pas maille,
Sous mon aiſſelle?

LE DRAPPIER.

Ne vous chaille.
Il vaut mieux, pour le plus honneſte
Que je le porte.

PATHELIN.

Malle feste 1474.
M'envoye saincte Magdaleine,
Si vous en prenez jà la peine.
C'est très-bien dict, dessous l'aisselle,
Cecy me fera une belle
Bosse; Ha ! c'est très-bien, allé
Il y aura beu, & gallé
Chez moy, ains que vous en aillez.

LE DRAPPIER.

Je vous prie que vous me baillez
Mon argent dès que j'y feray.

PATHELIN.

Feray. Et parbleu non feray
Que n'ayez prins vostre repas
Très-bien : Et si ne voudroye pas
Avoir sur moy de quoy payer :
Au moins viendrez vous essayer
Quel vin je bois.

Pathelin emporte le Drap, & revient chez lui, où il fait part à Guillemette sa femme, de la façon dont il s'est pris pour tromper Guillaume.

Il doit venir manger de l'Oye,
Mais voicy ce qu'il faudra faire;
Je suis certain qu'il viendra braire
Pour avoir argent promptement;
J'ay pensé bon appoinctement,

Il convient que je me couche,
1474. Comme un malade sur ma couche,
Et quand il viendra, vous direz
Ha! parlez bas, & gémirez
En faisant une chiere fade:
Las! ferez-vous, il est malade
Passez deux mois, ou six semaines:
Et s'il vous dict, ce sont trudaines,
Il vient d'avec moy tout venant;
Helas! ce n'est pas maintenant,
(Ferez-vous) qu'il faut rigoller,
Et le me laissez flageoller,
Car il n'en aura autre chose.

GUILLEMETTE.

Par l'Ame qui en moy repose,
Je ferai très-bien la maniere.

Guillaume arrive, & demande Pathelin: sa femme Guillemette fait la désolée, & dit que son mari est malade depuis six semaines, & qu'actuellement il est à l'extrémité. Le Drapier ne comprend rien à ce discours, & ne sçauroit se persuader qu'un homme qu'il a vû le matin en bonne santé, soit dans un état si pitoyable. Pathelin paroît, qui feint un délire des plus violens. Il se sert de cinq ou six jargons, pour répondre à Guillaume, qui lui demande de l'argent du drap qu'il lui a vendu.

Enfin ce malheureux Drapier est obligé de s'en aller, après avoir vainement demandé le payement de sa marchandise. Cependant Guillaume est abordé par son Berger nommé Aignelet.

LE BERGIER.

Dieu vous doint benoiste journée,
Et bon vespres, monseigneur doulx.

LE DRAPPIER.

Ha! es-tu-là, truaux merdoux,
Quel bon varlet! mais à quoy faire?

LE BERGIER.

Mais qu'il ne vous vueille desplaire,
Ne sçay quel vestu de royé (*a*)
Mon bon Seigneur, tout desvoyé,
Qui tenoit un foüet sans corde,
M'a dict: mais je ne me recorde
Point bien au vray ce que peut-estre:
Il m'a parlé de vous, mon Maistre,
Et ne sçay quelle adjournerie,
Quant à moy, par saincte Marie,
Je n'y entends ne gros, ne gresle:
Il m'a broüillé de pesle mesle,

(*a*) Les Sergens étoient alors vêtus d'habits rayez, aussi *Thibault Aignelet*, qui affectoit ne connoître pas même un Sergent, ni les marques ausquelles ils étoient reconnus, dit,

» Ne sçay quel vestu
de royé,
» Qui tenoit un fouet
sans corde.

C'est-à-dire, une verge.

1474.

De Brebis, & de relevée,
1474. Et me a fait un grand'levée
De vous, mon Maiſtre, & du Boucher.

LE DRAPPIER.

Si je ne te fais emboucher,
Tout maintenant devant le Juge,
Je prie à Dieu que le déluge
Courre ſur moy, & la tempeſte:
Jamais tu n'aſſommeras beſte
Par moi, qu'il ne t'en ſouvienne;
Tu me rendras, quoiqu'il advienne,
Six aulnes..... dis-je, l'aſſommaige
Que tu m'as faict depuis dix ans.

LE BERGIER.

Ne croyez pas les médiſans,
....
Monſeigneur, accordons enſemble,
Pour Dieu, que je ne plaide point.

LE DRAPPIER.

Va, ta beſongne eſt en bon point:
Va-t'en, je m'en accorderay
Pardieu, ne t'en appointeray
Qu'ainſi que le Juge fera.

LE BERGIER.

Adieu, ſire, qui vous doint joye.
(*à part*)
Il fault donc que je me deffende.
Y a-t'il ame-là? *Frappant à la porte de Pathelin.*

1474.

PATHELIN.

Dieu te gard, Compain (1). Qu'il te fault?

LE BERGIER.

On me piquera en deffault
Si je ne vois à ma journée;
Monſeigneur a de relevée,
Et s'il vous plaiſt vous y viendrez,
Mon doulx Maiſtre, & me deffendrez
Ma cauſe: car je n'y ſçay rien,
Et je vous payeray très-bien,
Partant ſi je ſuis mal veſtu.

PATHELIN.

Or viençà, parle, qu'es-tu?
Ou demandeur, ou deffendeur?

LE BERGIER.

J'ay à faire à un entendeur,
Entendez-vous bien, mon doulx Maiſtre;
A qui j'ay longtems mené paiſtre
Les Brebis, & les luy gardoye,
Par mon ſerment, je regardoye
Qu'il me payoit petitement.
Diray-je tout?

PATHELIN.

Dea ſurement,
A ſon Conſeil doit-on tout dire.

LE BERGIER.

Il eſt vrai, & vérité, Sire,

(1) Compain, Compagnon.

Que je les luy ay assommées,
1474. Tant que plusieurs se sont pasmées
Maintesfois, & sont cheutes mortes,
Tant fussent-elles saines & fortes :
Et puis je luy faisois entendre,
Afin qu'il ne m'en peust reprendre,
Qu'ils mourroient de la clavelée :
Ha ! fait-il, ne soit plus meslée
Avec les autres, gette-la.
Voulentiers, fais-je, mais cela
Se faisoit par une autre voye,
Car par Sainct Jehan, je les mangeoye,
Qui scavoye bien la maladie.
Que voulez-vous que je vous die ?
J'ay cecy tant continué,
J'en ay assommé, & tué,
Tant qu'il s'en est bien apperçû,
Et quant il s'est trouvé déçû,
M'aist Dieu, il m'a fait espier,
Car on les ouist bien crier,
Entendez-vous, quand on le sçait ;
Or j'ay esté prins sur le faict,
Je ne le puis jamais nier.
Si vous voudroye bien prier
(Pour du mien, j'ay assez finance)
Que nous deux luy baillons l'advance ;
Je scay bien qu'il a bonne cause,
Mais vous trouverez bien clause
Se voulez, qu'il l'aura mauvaise.

PATHELIN.

Par ta foi, seras-tu bien-aise? 1474.
Que donras-tu, si je renverse
Le droit de ta partie adverse,
Et si je te renvoye absouz.

LE BERGIER.

Je ne vous payeray point en soulz,
Mais en bel or à la couronne.

PATHELIN.

Donc, tu auras ta cause bonne.

. . . .

Si tu parles, on te prendra
Coup à coup aux positions;
Et en telz cas, confessions
Sont si très-préjudiciables,
Et nuisent tant que ce sont Diables.
Pour ce, vecy que tu feras,
J'à tost, quant on t'appellera,
Pour comparoir en jugement,
Tu ne repondras nullement
Fors bée, pour rien que l'on te die;
Et s'il advient qu'en te mauldie,
En disant, hé cornart, puant,
Dieu vous mette en mal, truant,
Vous moquez-vous de la Justice?
Dy, bée. Ha! feray-je, il est nice,
Il cuide parler à ses bestes:
Mais s'ils devoient rompre leurs testes,

Qu'autre mot n'iſſe de ta bouche,
1474. Garde-t'en bien.

LE BERGIER.

Le faict me touche
Je m'en garderay bien, vrayment,
Et le feray bien proprement:
Je vous le prometz, & afferme.

PATHELIN.

Or t'en garde, tiens toy bien ferme,
A moy-meſme, pour quelque choſe
Que je te die, ne propoſe,
Si ne repondz point aultrement.

LE BERGIER.

Moy, nenny, par mon ſacrement,
Dites hardiment que j'affolle
Si je dy huy autre parole
A vous, ne à autre perſonne,
Pour quelque mot que l'on me ſonne,
Fors bée, que vous m'avez apprins.

II, 5. 3 Voici le plus comique de la piéce. Pathelin ſe préſente devant le Juge pour défendre Aignelet. Guillaume arrive, & plaide lui-même ſa cauſe contre ſon Berger. Il apperçoit Pathelin: à cette vûe il s'embrouille, & confond dans ſon diſcours les Moutons égorgés & volés par Aignelet, avec les ſix aunes de drap emportés par Pathelin. Le Juge s'impatiente des interruptions, &

du prétendu galimathias de Guillaume, & lui dit : 1474.

Sus, revenons à nos Moutons ;
Qu'en fut-il ?

LE DRAPPIER.

Il en prit six aulnes
De neuf francs.

LE JUGE.

Sommes-nous béjaunes,
Ou, Cornart, où cuidez vous estre ?

Pathelin triomphe du désordre où se trouve Guillaume pour faire entendre au Juge que ce Drappier n'a que de mauvaises raisons à alléguer contre sa partie. Le Juge, pour éclaircir l'affaire, interroge le Berger, qui suivant le conseil de Pathelin, ne répond que Bée.

LE JUGE.

Vecy angoisse.
Quel bée est cecy, suis-je chiévre ?

PATHELIN.

Croyez qu'il est fol, ou testu,
Ou qu'il cuide estre entre ses bestes.

Guillaume recommence son discours, & se confond de plus en plus.

LE DRAPPIER.

Or ça je disoye
A mon propos comment j'avoye

Baillé six aulnes, dois-je, dire,
1474. Mes Brebis ? Je vous en prie, Sire,
Pardonnez-moy. Ce gentil Maistre
Mon Bergier, quand il devoit estre
Aux champs, il me dit que j'oroye
Six escus d'or, quant je viendroye :
Dis-je depuis trois ans en çà :
Mon Bergier me convenança (1)
Que loyaulment me garderoit
Mes Brebis, & ne m'y feroit
Ne dommage, ne villenie :
Et puis maintenant il me nie
Et drap, & argent plainement.
Ha ! Maistre Pierre vrayment ;
Ce Ribaut-cy m'embloit les laines
De mes bestes, & toutes saines
Les faisoit mourir & périr,
Pour les assommer, & ferir,
De gros bastons sur la cervelle :
Quant mon drap fut soubz son aisselle
Il se mit au chemin grant erre,
Et me dit que j'allasse querre
Six escus d'or en sa maison.

(1) Convenancer, Promettre.

LE JUGE.

Il n'y a rime ne raison
En tout quanque vous rafardez :
Qu'esse-cy ? vous entrelardez

Puis d'un, puis d'autre : somme toute,
Par la sangbieu, je n'y voy goute. 1474.
Il broüille de drap, & babille
Puis de Brebis, au coup la quille
Chose qu'il dit ne s'entretient.

Guillaume veut reprendre son plaidoyé, & ne s'explique pas mieux que les précédentes fois. Le Juge le prend pour un Visionnaire, renvoye le Berger absous, & s'enva. Guillaume au désespoir du jugement, fait de grandes menaces à Pathelin, & se retire. Pathelin reste avec Aignelet, & après l'avoir félicité sur le gain de sa cause, il lui demande de l'argent. Aignelet, suivant la parole qu'il a donnée à Pathelin, ne répond que Bée, à tout ce que ce dernier lui dit. Pathelin s'apperçoit enfin qu'il est trompé.

PATHELIN.

Maugrebieu, ay-je tant vescu,
Qu'un Bergier, un mouton vestu,
Un villain paillart me rigolle.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Par sainct Jehan, tu as bien raison,
Les oysons menent les oyes paistres
Or cuidois-je estre sur tout Maistre

Des trompeurs d'ici, & d'ailleurs,
1474. Des fors corbineurs, des bailleurs
De paroles en payement
A vendre au dernier jugement :
Et un Bergier des champs me passe :
Par sainct Jacques, se je trouvasse
Un bon Sergent, te feisse prendre.

LE BERGIER.

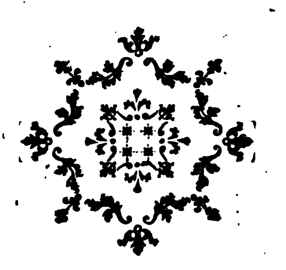
Bée.

PATHELIN.

Heu ! bée, l'en me puisse pendre
Si je ne vois faire venir
Un bon Sergent : mésadvenir
Luy puisse, s'il ne t'emprisonne.

LE BERGIER.

S'il me treuve, je luy pardonne.





FARCE DU ROND ET DU CARRÉ.

« Histoire du Rond & du Carré à cinq
» Personnages, assavoir,

» LE ROND,
» LE CARRÉ,
» HONNEUR,
» VERTU,
» BONNE RENOMMÉE.

CEtte Farce ne nous est connuë que par un passage de la Bibliothéque Françoise de Du Verdier Vauprivaz, qui ajoute, qu'elle contenoit « plusieurs choses singulieres, touchant » le Sainct Sacrement de l'Autel. » Ces choses devoient être orthodoxes, car Molinet, qui en étoit Auteur, a vécu, & est mort dans la Religion Catholique.



1500.



FARCE
DES FILS SANS PERE; ET DE COLIN CHANGÉ AU MOULIN.

NOus ne connoissons que le titre de cette Farce, dont Borel dit avoir fait usage, lorsqu'il composa son *Trésor*, *Recherches*, & *Antiquités Gauloises & Françoises.* Nous lui aurions plus d'obligation, s'il nous avoit fait connoître plus particulièrement un Ouvrage, dont le titre seul excite la curiosité, & semble promettre une intrigue des plus divertissantes.





1505.

LES SAVETIERS.

Vu

NOus avons tranſcrit cette Farce en entier, dans le ſecond Volume de cet Ouvrage, pour donner une idée de ce genre de Poëſie. Celle-ci fut repréſentée à la ſuite de la Moralité intitulée *Mundus, Caro, Demonia.* Ces deux piéces étoient précédées d'une *Sotiſe*, qui n'exiſte plus dans l'exemplaire unique qui nous en à été communiqué. Ce que nous en avons déja dit, nous diſpenſe de rien ajouter ici.

Tome II. p. 145. & ſuivantes.

V. p. 106

DIRE ET FAIRE. 1511.

LA Farce dont on parle ici, parut pour la premiere fois le Mardi Gras de l'année 1511. ſur un Théatre dreſſé aux Halles à Paris; à la ſuite d'une Sotiſe, & de la Moralité de l'*Homme Obſtiné.* Nous avons déja parlé de celle-ci, & nous rendrons compte de l'autre à ſon rang. Ces trois Piéces étoient de la compoſition de Pierre Gringore, qui y repréſenta un Rolle, auſſi bien

que le fameux Jean de Pontalais : Voici
1511. en deux mots l'Extrait de la Farce. (a)

Doublette, femme de Raoullet Ployart, Vigneron fort âgé, se plaint que ses vignes demeurent en friche, faute d'être façonnées. Taisez-vous, lui dit le mari.

RAOULLET.

Qui la vouldroit
Servir à son gré, il fauldroit
Hoüer la vigne jour & nuyt.

A peine Raoullet s'est retiré, qu'arrivent deux Ouvriers, dont l'un se nomme *Dire*, & l'autre *Faire*. Doublette appelle le premier : mais comme tout son mérite ne consiste qu'à jaser, elle le congédie, & sans perdre de tems, elle ordonne à *Faire* de prendre sa place. *Faire* entreprend l'ouvrage, & l'exécute avec succès. Sur ces entrefaites Raoullet arrive, & fâché que sa femme, malgré ses défenses, employe des ouvriers, en porte ses plaintes au Seigneur de Valletreu. Le Valet Mausecret

(a) ACTEURS.

RAOULLET PLOYART, *Vigneron*.
DOUBLETTE, *femme de Ployart*.
MAUSECRET, *Valet de Ployart*.
LE SEIGNEUR DE VALLEIREU.
FAIRE.
DIRE.

tâche à éviter un éclat entre les deux Epoux. 1511.

MAUSECRET.

Elle est bonne femme, mon Maistre,
Et aussi vous estes bon homme.

Le Seigneur de Valletreu informé de la querelle, décide en faveur de Doublette, qui l'en remercie. Raoullet peu content, déclare qu'il en appelle; mais le Seigneur persiste dans son jugement, & ajoute que sa Sentence sera toujours exécutée par provision.



FARCE 1514.

DE TOUANEAU DU TREU.

Comme nous n'avons vû aucun exemplaire de cette piéce, nous en ignorons l'Auteur; n'étant pas même sûrs si elle doit entrer dans cet Ouvrage. Une note manuscrite que nous tenons de bonne main, nous apprend qu'elle parut en 1514. On en donna une édition en 1595.

1520.

LE TESTAMENT DE PATHELIN.

« Farce à quatre Personnages, sçavoir,
» PATHELIN.
» GUILLEMETTE.
» L'APOTHIQUAIRE.
» MESSIRE JEHAN LE CURÉ.

COmme nous ne connoissons cette Farce que par la réimpression que feu Coustelier en fit en 1723. à la suite de celle de Pathelin, nous ne pouvons fixer la date de sa premiere Edition. A en juger par le langage, elle paroît avoir été composée vers 1520. C'est l'époque que nous lui donnons, en attendant d'autres éclaircissemens. Au reste, elle n'est pas d'un grand mérite. Voici en peu de mots quel en est le sujet.

Pathelin ouvre la scene, & appelle sa femme Guillemette, pour qu'elle lui donne son sac, dont il a besoin pour aller aux plaids. A peine Pathelin est

parti, qu'il revient, en diſant qu'il ſe meurt. Sa femme court chercher l'A- 1520.
poticaire, & le Curé. Ces derniers arrivent. Le premier aſſure que le Malade n'en peut revenir, & le Curé le confeſſe. Enſuite Pathelin fait ſon Teſtament, & expire en diſant :

Helas ! Guillemette, ma femme,
Il eſt à ce coup faict de moy ;
A dieu, jamais mot ne diray,
La mort va faire ſon effort.

GUILLEMETTE.

Ha ! Noſtre Dame de Montfort,
Le bon Maiſtre Pierre eſt baſi.

MESSIRE JEHAN.

Le remede eſt prier pour luy,
Et requieſcant in pace.
Oublier faut le temps paſſé,
Rien n'y vault le deſconfort.

L'APOTHIQUAIRE.

Jéſus luy ſoit miſéricors,
Et à tous ceulx qui ſont en vie.

GUILLEMETTE.

Amen, & la Vierge Marie.

MESSIRE JEHAN.

Or penſons de le mettre en bierre ;
Jéſus luy ſoit miſéricors.

GUILLEMETTE.

1520. Helas ! quant de luy me recors,
Je suis amerement marie.

MESSIRE JEHAN.

Jésus luy soit misericors.

GUILLEMETTE.

Amen, & la Vierge Marie.

MESSIRE JEHAN.

Jésus luy soit misericors,
Et à tous ceulx qui sont en vie.
Adieu toute la Compagnie.





FARCE DE LA CORNETTE.

1535. apprvoir v. Lar

« Farce de la Cornette, nouvelle, très-
» bonne, & fort joyeuse, à cinq
» Personnages, c'est assavoir, » (*a*)

LE MARY.
LA FEMME.
FINET, *Varlet.*
LES DEUX NEPVEUX.

LA piéce ouvre par la femme, qui demande à Finet s'il a fait le message dont elle l'a chargé.

FINET.

Très-bien.

LA FEMME.

Que dit-il?

FINET.

Il se maudit
Au cas qu'il ne vous aime plus
Que luy-mesme.

(*a*) Cette Farce de la Cornette n'existe qu'en Manuscrit. Elle nous a été communiquée par M. le Marquis de C***, qui la croit de Jean d'Abundance. Nous n'avons trouvé au surplus aucune date, ni renseignement sur cette piéce.

1535.

LA FEMME.

Au surplus ?

FINET.

Qu'en tout temps il vous servira ;
Et fera ce qu'il vous plaira.
Par mon serment, il est mignon.

LA FEMME.

N'est-il pas gentil compagnon,
Finet ?

FINET.

C'est un fin affiné,
De soupirer il n'a finé
Tant qu'on luy a parlé de vous.

LA FEMME.

Ton Maistre n'est-il point jaloux ?
A ton advis ?

FINET.

Je croy que non.
Posé qu'ayez mauvais renom,
Pas n'entend que luy faictes tort.

LA FEMME.

Il se fie en moy le plus fort
Du monde.

FINET.

Il a bien raison.

LA FEMME.

Femmes sçavent une oraison
Pour endormir maris.

Cette ſcene finie, les deux Neveux du Mari arrivent dans l'intention d'avertir leur oncle des mauvais déportemens de ſa femme ; Finet qui entend leurs diſcours, en inſtruit la femme, qui prévient ſon mari, de façon que lorſque les deux Neveux commencent à lui parler contre elle, il les fait taire, ajoutant qu'il connoît la vertu de ſa femme ; & qu'il prétend qu'elle faſſe ce qu'elle voudra. 1535.

LE MARY.

Elle ira darriere, delà,
Tout par-tout, à mont, & à val,
Son aller ne m'eſt pas travail :
Allez, & ne m'en parlez plus.

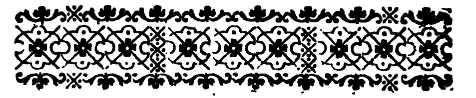
LE I. NEVEU.

Elle ira doncques ?..........

LE MARY.

Il eſt conclus,
Il ne s'en fault plus eſchauffer.
Je donne à l'ennemy d'enfer
Le premier qui m'en parlera.





1544.

COMÉDIE DES DEUX FILLES, ET DES DEUX MARIÉES. (a)

DEux jeunes Filles, dont la premiere ne veut point aimer, & l'autre a un Amant, paroissent sur le Théatre, chacune d'elles soutenant que sa situation est préférable à celle de l'autre. Arrivent deux femmes mariées, dont la premiere est aimée par un jeune homme ; mais quoiqu'elle ne réponde

(a) Quoique cette piéce porte le nom de Comédie, cependant on ne peut la placer qu'au rang des Farces, puisque la véritable Comédie n'étoit pas encore connue, & que celle-ci n'a reçu ce nom qu'improprement ; comme les Comédies de la *Nativité*, de l'*Adoration des Rois*, des *Innocens*, & du *Desert*, dont nous avons rendu compte en parlant des Mysteres, au rang desquels elles doivent être. Ces dernieres piéces, ainsi que la Farce dont nous parlons, & la suivante, sont de la composition de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, & sœur de François I. Voici les noms des Personnages de cette Farce, qui peut contenir environ neuf cent vers.

LA I. FILLE.
LA II. FILLE.
LA I. FEMME, mariée.
LA II. FEMME, mariée.
LA VIEILLE.
LE VIEILLARD.
QUATRE JEUNES HOMMES.

point à son amour, elle ne laisse pas d'éprouver l'humeur jalouse de son 1544.
mari. La seconde aime son mari uniquement, mais par malheur pour elle, l'infidélité de cet époux la jette dans le désespoir. Pendant que ces deux femmes se racontent leurs peines mutuelles, les jeunes Filles s'approchent pour apprendre le sujet de leurs larmes. Sur ces entrefaites, paroît une Vieille âgée de cent ans, dont elle en a passé vingt dans le célibat, autant dans l'état du mariage, & soixante depuis la mort de son époux. Les quatre personnes ci-dessus vont l'aborder, & la prient de leur donner conseil sur leur situation.

La Vieille après les avoir écouté très-attentivement, dit à la premiére Mariée, qu'elle prenne patience, que le tems effacera la jalousie de l'esprit de son mari ; mais qu'au cas qu'elle ne puisse pas attendre l'effet du tems, elle lui conseille d'écouter plus favorablement son Amant. Elle excite la seconde à prendre exemple sur son infidéle, & à se dédommager avec un Amant du mépris qu'elle reçoit. A l'égard des deux Filles, elle prédit à la dédaigneuse, qu'un jour l'Amour

se vengera de ses froideurs. Et dit à la
1544. seconde, qu'elle doit s'attendre à perdre son Amant, & à souffrir un tourment d'autant plus insupportable, qu'il surpassera le plaisir passé. Ces quatre personnes ne voulant point ajouter foi à ces prédictions, traitent la Vieille de folle. Un Vieillard s'approche pour tâcher de leur faire entendre raison.

LE VIEILLARD.

Dames, si je ne suis deceu,
Trop grandement vous fourvoyez,
Dont ceste Dame ne croyez.

Comme la dispute s'échauffe, quatre jeunes Hommes, attirés par le bruit, viennent offrir leurs services pour la faire cesser.

LE I. HOMME.

Que veult ce Vieillard à ces Dames?
Qu'il est caduc, & defailly!

LE II. HOMME.

Pensez qu'il veult sauver leurs ames,
Sant que de nous soit aissailly?

LE III. HOMME.

Pas n'aurons le cueur si failly
Que d'un Vieillard pousser & battre.

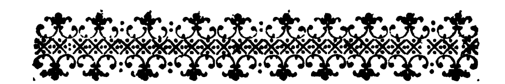
1544.

LE IV. HOMME.

Menons les danser toutes quatre,
Et vous les verrez bien tencer.

LE VIEILLARD.

Tencer? non; mais bien vous combattre
Ma Vieille, & moy, de bien danser.
Or dansons, sans plus y penser
Vous verrez leur orgueil rabbatre.



FARCE DE TROP, PROU, PEU, MOINS.

CE Titre est aussi bizarre que l'Ouvrage. *Peu* & *Moins* semblent se moquer de *Trop* & de *Prou*. C'est une allégorie depuis le commencement jusqu'à la fin. Le seul début de cette Farce pourra en donner l'idée.

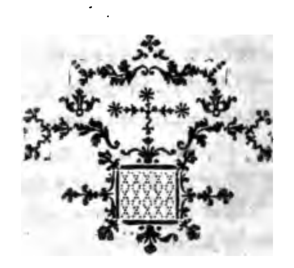
TROP, *commence*.

Qui voudra sçavoir qui je suis,
Descende au plus profond du puits,
Et parlent à ceux qui plus haut chantent
A ceux qui courent d'huys, en huys,
Et à ceux qui par un pertuys

1544. Les gens de Sarbatane enchantent ;
A ceux qui plus parlent, plus mentent ;
A ceux à qui tout est rendu,
Et à ceux qui joyeux lamentent
Leur gain, ou quelqu'autre a perdu.

Tout le reste de cette Farce est un tissu de termes, & d'idées aussi énigmatiques. Mais nous ne nous y arrêterons pas davantage, ne voulant point entreprendre d'expliquer les allégories de la Reine de Navarre, Auteur de cet Ouvrage.

Fin du Catalogue des Farces.





CATALOGUE CHRONOLOGIQUE DES SOTISES OU SOTTIES,

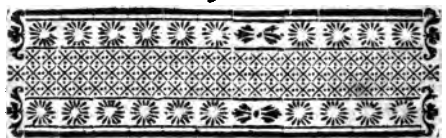
Depuis leur origine, jusqu'à leur suppression.

A La suite du Catalogue des Farces, le Lecteur attend avec justice celui des Sotises, ou Sotties, espece de Poëme Dramatique d'une invention plus récente, mais presque ignoré, ou confondu avec les Moralités. Il est vrai qu'à le prendre dans un sens, les Sottises leur ressemblent fort, & tendent également à corriger les vices: mais c'est d'une façon bien différente. Au lieu que la Moralité est une espece de Sermon réduit en action, & débité sur un Théatre, au reste, long, ennuyeux, exprimé suivant la grossiereté du siecle, & dont le but est général. La Sotise infiniment plus courte, badi-

ne, & légere, (vû le tems où on les composoit,) ne s'attachoit qu'à critiquer un événement préſent, avec la hardieſſe que peut inſpirer la protection des Rois, par l'ordre, & l'autorité deſquels elle paroiſſoit en public. Nous avons dit, dans l'Hiſtoire des Enfans ſans ſouci, que le regne de Louis XII. époque brillante pour cette Société, vit naître le plus grand nombre de ces Poëmes. Mais la licence un peu outrée, & les traits hardis que la politique de ce Prince leur avoit permis, cauſerent ſa ſuppreſſion. François I. plus jaloux de ſa Majeſté, & n'agiſſant pas par les mêmes motifs, commença par retrancher cette liberté, qui n'épargnoit pas les Princes, & les Têtes couronnées, & que ſon Prédéceſſeur avoit autoriſé ouvertement. Dans la ſuite, les Auteurs n'oſant ſe mêler des affaires de l'Etat, ſe contenterent de railler les Particuliers : ceux-ci ſe plaignirent, de façon que pour les ſatisfaire, les ſotiſes eurent le ſort des autres Piéces de Théatre, dont la repréſentation fut défendue par l'Arrêt du 17 Novembre 1548. La Satyre qui en faiſoit le principal mérite, doit ſervir à décider la queſtion que l'on

peut faire, pourquoi d'un si grand nombre de ces Piéces, il nous en reste si peu ? En effet, il y a apparence que les personnes qui y étoient maltraitées, employerent leur crédit pour en empêcher l'Impression, ou pour en supprimer les Exemplaires. Nous sommes fâchés que cette raison, & le peu de curiosité de nos Ancêtres, nous ait privé de la plûpart de ces Ouvrages, dont la perte ne peut qu'être sensible, si l'on en juge par le peu qui nous en reste, & dont nous allons rendre compte.





1498. # SOTISE

« A huit personnages, c'est à sçavoir :

» LE MONDE.

» ABUZ.

» SOT DISSOLU.

» SOT GLORIEULX.

» SOT CORROMPU.

» SOT TROMPEUR.

» SOT IGNORANT.

» SOTTE FOLLE.

» Ils se vendent à la Juifrie, chez » Guillaume Eustace, à l'enseigne » des deux Sagittaires, & au Palays » au troisiesme Pilier..... Ensuit » le Privilege du Roy, signé Des » Landes, donné audict Guillaume » Eustace, Libraire & Relieur de » l'Université de Paris, pour deux » ans. »

NOus avons donné l'Extrait de ce Poëme Tome II. page 208. & suivantes, en le proposant pour un

modele de ce genre d'ouvrage : & nous avons rendu suffisamment compte tant du mérite de la Piece, que des raisons qui l'occasionnerent. Il faut remarquer que cette sotise ne fut pas représentée comme celle de Gringoré, qui étoit suivie d'une Moralité & d'une Farce. La Sotise dont on parle ici, fut jouée seule, comme étant capable par sa longueur, de pouvoir remplir un spectacle ordinaire. L'Exemplaire qui nous en a été communiqué à la Bibliothéque du Roy, & que nous croyons unique ; est un *in-octavo* de trente-sept feuillets, ou soixante-quatorze pages : l'Ouvrage peut contenir quatorze à quinze cens Vers. 1498.

SOTISE DU NOUVEAU MONDE. 1503.

« Le Nouveau Monde, avec l'Estrif
» Du Pourveu, ou de l'Electif,
» De l'Ordinaire, & du Nommé :
» C'est un Livre bien renommé,
» Ensuivant la forme autentique
» Ordonnée par la Pragmatique.

» A Paris pour Guillaume Eustace......

» ils ſe vendent à la Juifverie à l'en-
1503. » ſeigne des deux Sagittaires, & au
» Palais au troiſiéme Pilier. » C'eſt un *in-octavo*, de vingt-huit feuillets, ou cinquante-ſix pages, qui peut contenir environ quatorze cens Vers. (*a*)

SElon la louable & ancienne coutume, Bénéfice Grant, & Bénéfice Petit, viennent pour être pourvus à Pragmatique (*b*), qui appelle Election

(*a*) *ACTEURS.*

BENEFICE GRANT.
BENEFICE PETIT.
PRAGMATIQUE.
ELECTION.
NOMINATION.
L'AMBICIEUX.
LEGAT.
QUELCUN.
VOULOIR EXTRAORDINAIRE.
PERE SAINCT.
PROVISION APOSTOLIQUE.
COLLATION ORDINAIRE.
UNIVERSITE'.
LE HERAULT.
SOT DISSOLU.
ABUS.
SOT TROMPEUR.
SOTTE FOLLE.
SOT GLORIEUX.
SOT IGNORANT.
SOT CORROMPU.

(*b*) Pour être au fait du ſujet de cette Piéce, il faut ſe tranſporter au tems où elle fut compoſée, & ſe rappeller les circonſtances qui y ont donné lieu. Avant le Concordat, qui a décidé la queſtion, celle de la Pragmatique étoit agitée avec beaucoup de chaleur & de vivacité. On ſçait que Louis XII. la favoriſoit ouvertement. Ce fut par ſon ordre, & ſuivant ſes intentions, que les Enfans ſans ſoucy, compoſerent & repréſenterent cette Piéce, pour faire ſentir des abus, que la prudence de ſes Succeſſeurs à ſçu prévenir. Au ſurplus la Piéce eſt très-rare, & preſque inconnue, quoique Du Verdier en ait donné

& Nomination, & loue Dieu de ce que tout se passe avec une grande simplicité. Cette joie est troublée par l'arrivée de l'Ambitieux, qui s'adressant à Légat, lui dit sans autre façon (a) 1503.

le titre, mais il la désigne si mal, que ce renseignement n'a jusqu'ici servi qu'à tromper ceux qui ne sont pas au fait de ce genre de Poësie. Le seul Exemplaire qui en soit venu à notre connoissance, est à la Bibliothéque du Roy, numéroté Y. 3121.

(a) L'Auteur du *Menagiana*, après avoir rapporté le titre de la Piéce dont voici l'Extrait, & copié d'après la Bibliothéque Françoise de Du Verdier Vauprivaz, ajoute que « *Claude Barthelemi Maurisot* a tiré de-là l'idée du Conte, touchant Madame la Pragmatique, inséré dans un Roman Latin, intitulé *Peruviana*, où sous les noms du Pérou, il a caché l'Histoire du Cardinal de Richelieu, avec Marie de Médecis, & Gaston, Duc d'Orléans. Ce Conte étant sans difficulté le meilleur endroit du Livre, mérite d'être rapporté. Le voici, (continue-t-il,) en François.

« Il y avoit en France une noble & riche veuve nommée *Pragmatique*, qui avoit deux Filles à marier, toutes deux belles, mais de vertu équivoque. L'aînée s'appelloit *Election*, la Cadette *Nomination*. Forces amoureux les recherchoient en mariage. La Mere embarrassée sur le choix, s'addressa au Souverain Pontife & au Roy, pour sçavoir ce qu'elle avoit à faire. Tous deux d'un commun avis, lui conseillerent de donner l'Aînée à un jeune homme nommée *Grand-Bénéfice*; & la Cadette à un autre nommé *Petit-Bénéfice*. Pragmatique en cette occasion, suivant le mauvais exemple de plusieurs Meres idolâtres de leurs filles, se dépouilla de tous ses biens en faveur des siennes. Les Noces se firent solemnellement,

Menagiana. Tom. I. pag. 100. & suivantes.

Du Verdier Vauprivaz, Bibliot. Fr. pag. 898. & 899.

1503. L'AMBITIEUX.

Monseigneur Révérendissime,
Bénéfice grant est vacant.

» & dans la suite du tems, les Mariées donnerent plusieurs fois des marques de leur fécondité. Elles eurent chacune trois Enfans. *Election* eut *Abus*, *Simonie*, & *Impiété*. *Nomination* eut *Ignorance*, *Luxe* & *Dissolution*. Pragmatique qui s'étoit épuisée pour l'avancement de ses filles, étant tombée dans l'indigence, prioit humblement ses Gendres de la secourir au besoin. Ils s'excusoient l'un & l'autre sur leur famille nombreuse, sur la dépense qu'il leur falloit faire pour entretenir leur train, la parure de leurs femmes, les plaisirs tant ordinaires qu'extraordinaires où les engageoient leur condition. Qu'ils n'avoient pour toute ressource que l'attente de quelque libéralité, soit du Prince, soit du Pontife, promettant de ne pas manquer, s'ils venoient à en recevoir, d'en faire part à leur Belle-Mere. *Pragmatique* ne comptant pas beaucoup sur des promesses si vagues, fut réduite à chercher un autre moyen, de pourvoir à sa subsistance. Il y avoit alors dans le Royaume deux sortes de Bêtes étrangeres, l'une nommée *Réserve*, & l'autre *Expectative*. Elles avoient jusques-là vêcu à discrétion, & terriblement multiplié ; personne dans l'Etat, quelques désordres qu'elles y fissent, n'osant les écarter, ou leur courir sus. *Pragmatique* neanmoins, comme nécessité n'a point de loy, & que de deux maux on choisit toujours le moindre, aima encore mieux hasarder une irruption sur ces Bêtes toutes sacrées qu'elles étoient, que de se laisser mourir de faim. En ayant donc attaqué quelques-unes à son avantage, elle en fit une gorge chaude, & s'en trouva fort bien. Ensuite, y prenant goût, elle se mit à les

1503.

LEGAT.

Est-il vrai ? sus, allez courrant
A Quelcun, je viens après vous;
Pleurez, criez à deux genoux,

» poursuivre ouvertement, roties, bouillies, peu lui importoit; c'étoit pour elle une pâture délicieuse. A son exemple, la Noblesse, & le Tiers Etat en voulurent tâter. Le mets leur parut excellent. Mais enfin la chasse étant devenue trop générale, il arriva de ces Bestes comme des Loups d'Angleterre, à force d'en prendre, la race s'en perdit, & la pauvre *Pragmatique* retomba dans sa premiere disette. Le Pontife de son côté, ayant appris le carnage qu'on avoit fait des animaux qui étoient sous sa protection, dépêcha au Roy des Légats pour tirer vengeance de l'injure. Les Seigneurs les plus qualifiés, pleins encore du souvenir d'une si douce proie, vouloient persuader au Prince de n'entrer ni près, ni loin dans cette affaire. Mais lui qui avoit la Religion à cœur, étant informé des excès où l'affamée *Pragmatique* s'étoit portée, ordonna que pour punition de son crime, elle fut exposée à la fureur d'un cruel *Lyon*. L'Arrêt étant prononcé, il ne restoit qu'à conduire la criminelle au supplice: la question étoit de trouver un Ministre de cette exécution. Personne, pas même aucun des Bourreaux du lieu, ne se présentoit pour cela. Le rang que la vieille Dame avoit autrefois tenu en France la rendoit encore vénérable aux yeux du Public: & peut-être malgré sa condamnation, auroit-elle échapé, faute d'exécuteur, si l'un des Légats, homme barbare, nommé *Concordat*, expressément désigné pour cette fonction, n'eût menée l'infortunée jusqu'à l'arene de l'Amphithéatre. C'est-là qu'étant arrivée, elle

1503. Demandez-le par récompense ;
Je viendré comme qui pense,
Et direy que droict & raison
Veulent que par son oraison
Soit pourveu, & non autrement
Allez.

L'AMBITIEUX.

Je voys donc vistement.

LEGAT.

Ne dictes point que de moy vienne.

Suivant ce conseil, l'Ambitieux revient trouver Légat, & feint de lui annoncer pour nouvelle, que Bénéfice-grand est vacant : il ajoute qu'on n'y peut nommer d'autre que lui, attendu ses services, & ceux de sa famille, tant dans les emplois militaires, qu'autres. Légat approuve sa démande, & ordonne à *Quelcun* de le satisfaire.

» fut livrée au *Lyon*, qui » s'étant battu trois fois » les flancs de sa queue, » & ayant autant de fois » secoué sa criniére, se » jetta sur la triste *Pragmatique*, la déchirant » d'abord avec rage, & » quittant aussitôt avec » mépris, un corps maigre, & sec, qui n'avoit » que la peau & les os. »

En comparant ce passage avec l'Extrait que nous donnons de la Sottise du Nouveau Monde, le Lecteur jugera si Morisot a suivi bien exactement l'Original, & si son récit pourroit y suppléer, comme Ménage paroît le vouloir faire entendre.

1503.

QUELCUN.

Or sus tost donc, prenez la plume
Escripvez ce que vous voudrez :
Car qui qu'en parle, vous prendrez
Les fruictz : c'est mon intention.
Et mandez à Election
Que ne soit pas si enragée,
Que à mon vouloir ne soit rangée,
En l'espousant, & l'autre non.

Pour montrer à l'Ambitieux qu'il prend ses intérêts avec chaleur, Quelcun enjoint à *Vouloir-extraordinaire*, d'y tenir exactement la main. L'Ambitieux content au-delà de son espérance, vient remercier Légat, qui lui dit avec affabilité.

LEGAT.

Voulez-vous Leictres
Cachées, ou chose davantaige ?
Ay-je point joué mon personnaige ?
Que voulez-vous ? Je puis tout faire.

L'AMBITIEUX.

Pour mieux conduire mon affaire
De blancs signetz pour contrefaire,
Les Mandemens il me fauldroit.
C'est ce dont plustost adviendroit
Mon affaire à perfection.

LEGAT.

1503. Pour avoir voſtre élection,
Véez en ſa ung pour le Prevoſt,
Ung pour l'Abbé : ne ſonnez mot.
Pour les Archidiacres auſſi ;
Les Sacreſtains, Chantres auſſi ;
Véez en la pour tous les Chanoynes,
Pour Prébandiers, Preſtres ou Moynes ;
Pour Clergons, pour Valets d'eſtable,
Voſtre cas s'en va tout vallable.
Je puis tout : en voulez-vous plus ?

L'AMBITIEUX.

Hey, Monſeigneur, pour les Conſulz,
Officiers, & Gens de Juſtice.

LEGAT.

A peine de perdre l'office
Qu'ilz ont veus en cy de tout chaulx,
A Juges, Baillifz, Séneſchaulx,
A trois ou quatre Capitaines,
Afin qu'ils frottent leurs mitaines
Un peu des biens, &c.

VOULOIR-EXTRAORDINAIRE
à l'Ambitieux.

Vous ſemble-t-il que ſoit aſſez ?
Demandez, il en tient boutique.

Muni de ces pouvoirs, l'Ambitieux ne veut cependant en faire uſage, qu'à

l'extrémité, & tâche à gagner Election par ses politesses, mais voyant que ses soins sont inutiles, il appelle du secours. 1503.

VOULOIR-EXTRAORDINAIRE.

Si fault-il playse, ou non playse
Le prendre, car Quelcun le mande.

Pragmatique, Bénéfice-grant, & Election reclament en vain la justice de leur cause. *Gardez, car nous sommes en France*, dit l'Ambitieux.

VOULOIR-EXTRAORDINAIRE.

A l'Ayde, au Roy, à l'ayde au Roy,
Je vous arreste, & vous adjourne,

La dispute s'échauffe, Vouloir-extraordinaire, & l'Ambitieux meurtris de coups, viennent demander main-forte à Légat.

LEGAT.

A vous euz cops?

VOULOIR-EXTRAORDINAIRE.

Voire par Dieu, Sire, à cent solz.

Pour réduire cette rebelle, dit Légat, il faut absolument nous addresser à Pere Sainct, qui nous enverra sa *grand'fille Autentique*, & *Provision qu'on dit Apostolique*. Je crois que le voici, dit Vouloir-extraordinaire.

1503. L'AMBITIEUX.

Voyre, mais il ressemble ung Prestre?
Pensons-y.

Pere Sainct qu'on ne fait parler qu'en Langue Italienne, écoute favorablement la Requête de l'Ambitieux, & donne ses dépêches à Provision Apostolique. Pragmatique résiste avec tant de force contre ces derniers venus, & contre *Collation ordinaire*, qui veut s'emparer de *Bénéfice petit*, que Légat irrité ordonne l'assaut.

LÉGAT.

Allez, Vielhe, allez dire un Pseaulme.

QUELCUN.

Or sus, grand Pere, oula, oula.
Rendons ce faulx cueur estonné.

PERE SAINCT.

Jo tiengno presto lo mio bastonne.
Cachato beno quel boccone,
Posco matbar questo heretiqua.

PRAGMATIQUE *s'écrie.*

Ha! Dieu, ha! poure Pragmatique,
Cil qui te debvroit maintenir,
Premier te vueil faire mourir.
Dieu je t'en demande vengeance.

Elle tombe à terre.

Après la chute de Pragmatique, on ne tarde pas à violenter les deux Bénéfices. 1503.

BÉNÉFICE-GRANT.

Volens nolo, nolens volo.

Sans s'embarrasser de ce langage qui lui est inconnu, Légat unit Bénéfice grant avec l'Ambitieux, & le petit avec collation ordinaire. Election & Nomination après avoir pleuré leur Mere Pragmatique, se retirent auprès d'*Université* leur ayeule, & lui font part de leur désastre. Université au désespoir fait de vifs reproches à Pere Sainct, à Quelcun, & à Légat. Voici ce qu'elle ajoûte :

Droict & Raison, je vous commande,
Que alliez sans que plus m'attendent,
La Pragmatique sublever :
Lever chault, or pour approuver
Ces faictz, mettez Election
Au plus près de Grant Bénéfice,
Près du Petit Nomination :
Ainsi le veult Droict & Justice.

Et la Pièce finit par les Vers suivans, qui en contiennent le but & le sens moral.

1503. Prince qui metz tous faictz en excellence,
Ceste balenoe qu'est pleine d'insolenee,
D'un cop de lance, rens-la-moi toute étique,
Remettant sus du tout la Pragmatique.

1511. # LE JEU
DU PRINCE DES SOTZ,
ET MERE SOTTE,

« Joué aux Halles de Paris, le Mardy-
» gras, l'an mil cinq cens & unze.
» . . . . . . Fin du Cry, Sottie, Mo-
» ralité, & Farce, composez par
» Pierre Gringore, dit Mere Sotte,
» & imprimez pour iceluy. »

S'ensuyt la Sottie (*a*).

LE Spectacle s'ouvre par les préparatifs pour l'assemblée des Sotz. On réveille le Seigneur de Pont-

(*a*) Cette Sottie ou Sotise, le Chef d'œuvre de Pierre Gringore, étoit, comme on l'a déja dit, suivie d'une Moralité & de la Farce intitulée: *Dire & faire*, de la composition du même Auteur, qui y joua même un Rôle. Tout le monde sçait que ces trois Pieces furent composées & représentées par ordre exprès du Roy Louis XII. & peu

Alletz

Alletz (a) pour se mettre en devoir de recevoir les Chefs de l'Etat. Arrivent le Prince de Nates, le Seigneur de Joye, & le Général d'Enfance. 1511.

LE SEIGNEUR DE JOYE.

Me vecy auprès de la proye,
Passant temps au soir & matin,
Tousiours avec le féminin,
Vous sçavez que c'est mon usage.

LE GÉNÉRAL D'ENFANCE.

Hon, hon, men, men, pa, pa, tet, tet,
Du lolo, au cheval fondu.

de gens ignorent les raisons qui les occasionnerent, aussi bien que les personnes qu'on y a voulu désigner. C'est ce qui fait que ce Poëme étant le plus connu de ceux de cette espece, nous serons plus succints dans l'Extrait de cette Piece, dont voici les Acteurs.

MERE SOTTE.
LE PRINCE DES SOTZ.
LE SEIGNEUR DE GAYECTE'.
LE PRINCE DE NATES.
LE SEIGNEUR DE JOYE.
LE SEIGNEUR DU PLAT D'ARGENT.
LE SEIGNEUR DE LA LUNE.
L'ABBE' DE FRE-VAULX.
L'ABBE' DE PLATTE BOURCE.
LE SEIGNEUR DE PONT-ALLETZ.
LE GENERAL D'ENFANCE.
SOTTE COMMUNE.
SOTTE OCCASION.
SOTTE FIANCE.
COURLIEU.
LE DROICT, PREMIER SOT.
LE DEUXIESME SOT.
LE TROISIESME SOT.

(a) C'est le même Jean du Pont-Allais, Auteur, & Acteur célebre entre les Enfans sans soucy, dont nous avons parlé, Tome II. pag. 250.

LE II. SOT.

1511. Parbleu velà bien respondu
En Enfant !

Qu'y a-t-il donc, Messieurs, dit le Seigneur du Plat, en entrant, je suis fort complaisant, & ne refuse jamais hospitalité à tous

Pipeux, joueux, & hazardeux,
Et gens qui ne veulent rien faire.

Un moment après paroît le Seigneur de la Lune, accompagné des Abbés de Frévaulx, & de Plate-Bource : enfin arrive le Prince des Sotz, suivi du Seigneur de Gayecté, qui promet sa bienveillance à toute l'Assemblée.

LE PRINCE DES SOTZ.

Honeur, Dieu gard' les Sotz & Sottes :
Benedicite ! que j'en voy !

Le Prince s'informe ensuite de l'état de ses Sujets. Seigneur, dit le premier Sot.

Noz Prélatz ne sont point ingratz,
Quelque chose qu'on en babille,
Ilz ont faict durant les jours gras
Banquetz, bignetz, & telz fracas
Aux Mignonnes de ceste Ville.

L'ABBÉ DE FREVAULX. 1511.

Pardevant vous vueil comparoiſtre :
J'ay deſpendu, notez cela,
Et mengé par cy, & par-là,
Tout le revenu de mon cloiſtre.

LE PRINCE.

Voz Moynes ?

L'ABBÉ.

Et ilz doivent eſtre
Par les champs pour ſe pourchaſſer :
Bien ſouvent quant cuident repaiſtre,
Ilz ne ſçavent les dens où mettre,
Et ſans ſouper s'en vont coucher.

L'arrivée de Sotte Commune empêche le Prince de continuer ſes queſtions. Que voulez-vous ? dit le Prince des Sotz à cette derniere. Je ne ſçais ce que ſignifie tout ce que je vois, répond-elle.

SOTTE COMMUNE.

Tant d'allées, & tant de venues,
Tant d'entreprinſes incongneues,
Appoinctemens rompus, caſſez,
Trayſons ſecretes, incongneues,
Mourir de fievres continues,
Breuvaiges, & boucons braſſez,
Blancs ſcellez en ſecret paſſez,
Faire feux, & puis voir rancune.

1511. En un mot, ajoute-t-elle, je dépé-ris de jour en jour, & l'Eglise enleve tout mon bien. Comme le Prince se dispose à écouter ses raisons, il en est empêché par l'approche de « la Mere » Sotte, habillée par dessoubz en Mere » Sotte, & par dessus en habit ainsi »comme l'Eglise, » qui entrant sur la Scene, déclare à Sotte Occasion, & Sotte fiance, ses deux Confidentes, qu'elle veut usurper le temporel des Princes. Disposez entierement de moy, dit la derniere : Je consens à éblouir le Peuple par mes amples promesses. En tout cas, continue-t-elle, je ne risque pas beaucoup, car

On dit que vous n'avez point d'honte
De rompre vostre foy promise.

SOTTE OCCASION.

Ingratitude vous surmonte,
De promesse ne tenez compte,
Non plus que Bourciers de Venise.

Votre entreprise est fort difficile, ajoute Sotte Occasion. Je ne puis faire autrement, replique Mere Sotte, car un Médecin Juif très-habile, m'a prédit que,

1511.

Auſſitoſt que je ceſſeray
D'eſtre perverſe, je mouray :
Il eſt ainſi pronoſtiqué.

Au reſte, continue-t-elle.

La bonne foy c'eſt le vieux jeu.

Suivant cette réſolution, elle tâche à ſéduire les Prélats ſujets du Prince des Sots.

MERE SOTTE.

Or je vous diray tout le cas,
Mon filz la Temporalité
Entretient, je n'en doubte pas,
Mais je vueil par *fas* ou *nephas*
Avoir ſur luy l'auctorité
De l'Eſpiritualité,
Je jouys ainſi qu'il me ſemble.
Tous les deux vueil meſler enſemble.

Je ſuis réſolue à pouſſer la choſe à l'extrémité, ajoute-t'elle; & s'il le faut, décider ma querelle par la voye des armes.

PLATE BOURCE.

Mais gardons le Spirituel :
Du Temporel ne nous meſlons.

MERE SOTTE.

Du Temporel jouir voulons.

Vous n'entendez pas vos intérêts,

1511. continue Mere Sotte ; & de plus, ne vous ferai-je pas part des dignités, dont je dispose à ma fantaisie.

L'ABBÉ DE FREVAUlX.

Nous serons trestoux Cardinaux ;
Je l'entens bien à ceste fois.

Les Seigneurs Sujets du Prince des Sots, loin de se laisser surprendre par ces promesses, renouvellent leurs protestations de fidélité à leur Souverain. Le Seigneur de la Lune seul quitte son parti, pour se ranger dans celui de Mere Sotte.

LE SEIGNEUR DU PONT-ALLETZ.

Je n'entens pas ce contrepoint ;
Nostre Mere devient Gendarme ?

MERE SOTTE.

Prelatz deboust, allarme, allarme :
Habandonnez Eglises, Autel :
Chacun de vous se treuve ferme.

A l'assault, prélats, à l'assault.

« Icy se faict une bataille de Prélatz » & Princes. » Ce Combat se termine plus heureusement qu'on auroit cru. Le Prince des Sots découvre la Robe de Mere Sotte, & la fait connoître pour ce qu'elle est, ainsi que ses

deux Compagnes ; & on conclut à la déposer. 1511.

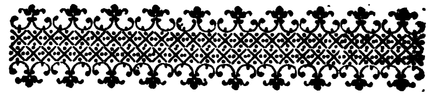
LE III. SOT.

Pugnir la fault de son forfaict,
Car elle fut posée de faict
En sa chaire par symonie.

Fin du Catalogue des Sotties ou Sotises.



1548.



THÉATRE DE L'HÔTEL DE BOURGOGNE.

NOus avons laissé (1) les Confreres de la Passion possesseurs d'un terrain de dix-sept toises de long, sur seize de large, faisant partie de l'ancien Hôtel de Bourgogne, acquise par Jean Rouvet, qui leur en avoit cédé cette portion le 30. Août 1548. (a)

(1) Tome I. p. 56.

(a) « Pardevant Jehan » Allart & Philippe Palanquin, Clercs, & » Notaires du Roy notre » Sire, en son Chastelet » de Paris, fut présent » honorable homme, » Sire, Jehan Rouvet, » Marchand Bourgeois » de Paris, lequel de son » bon gré a confessé avoir baillé & délaissé » à titre de rente an» nuelle & perpétuelle, » du tout dès mainte» nant, & à toujours, » & promet garentir de » tous troubles & empê» chemens quelconques » à honorables hommes » Jacques le Roy, & Je» han le Roy, Maistres » Maçons, Hermant » Jambefort, Maistre » Paveur, & Nicolas » Gendreville Conduc» teur du Charoy, & de » l'Artillerie du Roy » nostre Sire, Bourgeois » de Paris, à présens » Maistres & Gouver» neurs de la Confrairie

Cette acquisition faite, les Confreres userent de toute la diligence possible pour mettre leur Salle de Spectacle en état d'y représenter leurs Mysteres. Ils se flatoient, sans doute, que ceux de l'ancien, & du nouveau Testament leur seroient permis; car ils mirent sur la porte de leur Hôtel une pierre, où étoit en relief le Mystere de la Passion. Mais le Parlement, en leur accordant la liberté de continuer leurs Jeux, leur deffendit en même-tems les Mysteres Sacrés, & ceux des Saints & des Saintes (1). Ainsi les Confreres restrains à ne faire usage que des Piéces 1548.

Il n'y était plus. Les frères Parfait l'ont vue ?

(1) Voyez cet Arrêt, Tome II. p. 2. & suiv.

» de la Passion & Résurrection de N. S. J. C. » fondée en l'Eglise de » la Sainte Trinité de » ceste Ville de Paris, » grande Ruë Saint Denis, présent preneurs » audict titre..... une » mazure contenant dix-» sept toises de long, sur » seize de large, assize » en ceste Ville, en l'Hostel de Bourgogne, n'a-» gueres par iceluy Je-» han Rouvet bailleur, » acquise le Mardy dix-» huit Mars mil cinq » cent quarante-quatre, » pour d'icelle mazure » joüir à tousiours par » ladicte Confrairie, » Maistres & Gouver-» neurs, présent & à » venir d'icelle, moyen-» nant la somme de » deux cent vingt-cinq » livres tournois de ren-» te annuelle, & perpé-» tuelle; & ont lesdicts » Preneurs promis, ga-» gé, promettent & ga-» gent par ces présentes, » rendre & payer audit » Rouvet, ses hoirs & » ayans cause, ou au » porteur, doresnavant » par chacun an, aux » quatre termes en l'an » à Paris accoustumez. » Faict & passé le Jeudy » trente Aoust mil cinq » cent quarante-huict. »

1548. profanes, en représenterent dans ce genre pendant plus de trente ans, & ce ne fut que vers 1588. qu'ils louerent leur privilége, & leur Hôtel à une troupe de Comédiens.

Ce fait que nous prouverons par les Lettres Patentes des Rois Henri II, François II, Charles IX, Henri III, & par plusieurs Arrêts du Parlement où les Confreres y sont nommés seuls, & exécutans des piéces tirées de l'Histoire, & des Romans. Ce fait, dis-je, n'a pas été éclairci par les Historiens, qui n'ont point mis d'intervalle entre l'Arrêt du Parlement du 17. Novembre 1548. & l'accommodement des Confreres avec cette troupe de Comédiens (*a*). Ainsi, rien n'est plus sûr que les

(*a*) Les Confreres de la Passion ne pouvant eux-mêmes exécuter les nouvelles piéces, qui ne convenoient plus au titre religieux qui caractérisoit leur Compagnie, accepterent les offres d'une troupe de Comédiens, qui se forma pour la premiere fois, & qui prit à loyer le privilége de l'Hôtel de Bourgogne. Les Confreres s'y réserverent seulement deux loges, pour eux, & pour leurs amis: elles étoient les plus proches du Théatre, distinguées par des barreaux: On les nommoit les Loges des Maistres. *Histoire de la Ville de Paris, Tome II. Liv. XX.* En mettant un intervalle de plus de trente ans, entre l'origine de l'Hôtel de Bourgogne, & cette Troupe de Comédiens, dont on parle ici, tous les faits sont vrais; c'est ce que nous éclaircirons plus bas.

Confreres continuerent leurs Spectacles par eux-mêmes, mais à la vérité avec moins de succès que par le passé : les gens de goût depuis longtems méprisoient les productions qui paroissoient sur leur Théatre : Ajoutons, que peu d'années après l'établissement des Confreres à l'Hôtel de Bourgogne, il parût tout d'un coup cinq ou six Poëtes, qui firent connoître aux François le véritable genre de ce Spectacle, en composans des Tragédies, & des Comédies sur le modéle des Poëtes Grecs & Latins. Malheureusement pour les progrès de cet Art, les Latins l'emporterent sur les Grecs, & Sénéque fut préféré à Euripide. Les Sentences, & le langage ampoullé du premier étoient plus à la portée de l'esprit, & de l'Idiome François de ce tems. Ronsard qui avoit francisé le Grec & le Latin dans ses Ouvrages (*a*) donnoit le ton aux beaux esprits, qui étoient si grands ad- 1548.

(*a*) Ronsard, qui le suivit, * par une autre méthode,
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode
Et toutefois longtems eût un heureux destin.
Mais sa muse, en François, parlant Grec, & Latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque. *Despreaux.*

* Marot.

mirateurs de ce Poëte, qu'on étudioit
1548. la langue dans ses vers. (*a*) De sorte que les barbarismes de Ronsard, & le style enflé de Sénéque, étoient les bases sur lesquelles toutes les Tragédies furent taillées, non-seulement pendant le cours de ce siécle, mais encore plus de trente années dans le suivant.

Malgré les défauts qui regnent dans les Ouvrages Dramatiques des Poëtes dont nous venons de parler, il faut cependant avouer qu'ils ouvrirent une route fort utile à de grands hommes. Sans Jodelle & Grevin, peut-être que Garnier & Théophile n'eussent jamais pensé à devenir Auteurs Tragiques; & sans ces derniers, Mayret, Rotrou & du Ryer n'auroient pas tant donné d'émulation au grand Corneille : c'est ce que nous ferons voir dans l'ordre

(*a*) Jean de la Taille, Poëte Dramatique qui vivoit du tems de Ronsard, va nous apprendre le respect que l'on avoit pour ses Poësies. « Mais » pour revenir à mon » frere, voyant en lui » un entendement & sça» voir plus grand que le » commun, & qu'aussi » par son destin com» mençant à suivre A» pollon, & les Muses, » faisant desia vers La» tins & François, je lui » voulus ouvrir davan» tage l'esprit, & lui » donnant goust de la » Poësie, par les œuvres » de Ronsard, je lui » communiquai tout ce » que je sçavois de l'Art » Poëtique. » Par ce que nous apprend la Taille, on doit juger que les autres Poëtes pensoient à peu près de même. C'est ce qu'on verra dans la vie de ces mêmes Poëtes.

Chronologique des Piéces de Théatre.

Ce fut en 1552. que Jodelle, par une heureuse hardiesse, substitua aux Spectacles ridicules de son tems, la Comédie, & la Tragédie dans le goût des anciens. Ce nouveau genre de piéces, eût tout le succès que l'Auteur pouvoit s'en être promis. Le Roi Henri II. honora plusieurs fois de sa présence les piéces de Jodelle, qui aidé de ses amis, les représenta lui-même. Les Confreres de la Passion ne furent pas oubliés dans le Prologue de la Comédie d'*Eugene* (a). Le public approuva la critique, & 1552.

(a) « L'invention n'est point du vieux Ménandre,
» Rien d'estranger on ne vous fait entendre.
» Le style est noble, & chacun personnage
» Se dit aussi estre de ce langage.
» Sans que broüillant avecques nos Farceurs,
» Le sainct Ruisseau de nos plus sainctes Sœurs,
» On moralise un Conseil, un escrit,
» Un temps, un tout, une chair, un esprit,
» Et tel fatras, dont maint & maint folastre
» Fait bien souvent l'honneur de son Theastre.

Grevin dans le Prologue de sa *Trésoriere*, s'explique encore plus clairement.

Non ce n'est pas de nous qu'il fault
Pour accomplir cet eschaffault,
Attendre les Farces prisées,
Qu'on a tousiours moralisées:
Car ce n'est nostre intention,
De mesler la Religion
Dans le sujet des choses feinctes;
Aussi jamais les lettres sainctes
Ne furent données de Dieu,
Pour en faire après quelque jeu.

1552. c'est ce qui commença à donner du discrédit au Théatre de l'Hôtel de Bourgogne ; d'autant plus que les autres Poëtes, tels que Baïf, la Peruse, & Grévin suivirent Jodelle dans le même genre.

Cependant, malgré le peu de cas qu'on faisoit du Spectacle des Confreres, ils ne laisserent pas d'obtenir du Roy Henri II. de nouvelles Lettres Patentes (1) en faveur de leur Confrairie. François II. leur en accorda de pareilles au mois de Mars 1559. Charles IX. fit plus ; il leur remit ses droits de lods & ventes du terrain de l'Hôtel de Bourgogne, tant du passé que de l'avenir, (a) pour lesquels le Substitut du Pro-

1566.

(1) En Janvier 1554.

Celui donc qui voudra complaire
Tant seulement au populaire,
» Celui choisira les erreurs
» Des plus ignorans basteleurs......
» Quoi ? demandez-vous ces Romans,
» Jouez d'une aussi sotte grace,
» Que sotte est ceste populace,
» De qui tous seuls ils sont prisez ?
» Vous estes bien mieux advisez.....
» N'attendez donc en ce Théatre
» Ni Farce, ni Moralité,
» Mais seulement l'antiquité,
» Qui d'une face plus hardie
» Représente la Comédie, &c.

(a) *Lettres d'amortissement accordées par le Roy Charles IX. aux Confreres de la Passion, pour l'acquest d'une portion de l'Hostel de Bourgogne.*

« CHARLES, par la » grace de Dieu, Roy de

cureur Général de la Chambre du Trésor, les avoit fait assigner, & saisir tous leurs effets. 1566.

» France, à tous présens
» & à venir, Salut. Sça-
» voir faisons, Nous
» avoir reçû l'humble
» supplication de nos
» chers & bien amés les
» Doyen, Maistres &
» Gouverneurs de la
» Confrairie de la Pas-
» sion de N.S. J. C. con-
» tenant que feu de
» bonne & louable mé-
» moire, le Roy Char-
» les VI. nostre Prédé-
» cesseur, que Dieu ab-
» solve, pour certaines
» bonnes causes à ce le
» mouvant, créa, &
» institua dès l'an 1402.
» ladicte Confrairie, à
» laquelle il donna &
» concéda plusieurs beaux
» priviléges, franchises,
» & libertez, à plein con-
» tenus & déclarez par
» les Lettres de chartres
» de nostredict Prédécef-
» seur, qui leur auroient
» successivement par nos
» Prédécesseurs Rois estez
» duement confirmez &
» continuez, mesme par
» le feu Roy Henri nos-
» tre très-honoré Sei-
» gneur & Pere, que
» Dieu absolve, du vi-
» vant duquel, & dès le
» 30. Aoust 1548. lesdicts
» Supplians auroient
» pour le bien & au-
» gmentation d'icelle
» Confrairie, acquis d'un
» nommé Jehan Rouver,
» Marchand, demeurant
» en nostredicte Ville
» de Paris, une belle
» mazure, & place assize
» en icelle Ville en l'Hos-
» tel de Bourgogne,
» contenant dix-sept
» toises de long, sur sei-
» ze de large, tenue &
» mouvant de nous à la
» charge de payer par
» chacun an à nostre
» Recepte ordinaire du-
» dict lieu la somme de
» seize livres parisis de
» cens & rente, &c. ainsi
» qu'il est plus au long
» déclaré par le Con-
» tract; pour raison de
» laquelle vente & ac-
» quisition, & des lods
» & ventes qui nous en
» peuvent estre deubs à
» cause d'icelle, nostre
» Sustitut de nostre Pro-
» cureur Général en la
» Chambre de nostre
» Thrésor à Paris, les
» auroit puis certain
» temps mis en procès
» en ladicte Chambre....
» Pour ce est-il que
» Nous desirons le bien

1572. Cette affaire finie, les Confreres, quelque têms après en essuierent une

» & augmentation d'icelle Confrairie, & autres bonnes considérations à ce Nous mouvans, avons permis, accordé & octroyé, permettons, accordons & octroyons, Voulant, & Nous plaist de grace spéciale, pleine puissance & authorité Royale, par ces Présentes, que lesdicts Supplians & leurs successeurs Doyens, Maistres, & Gouverneurs de ladicte Confrairie, puissent en leur Loy se tenir & posséder perpétuellement & à tousiours, ladicte mazure, ensemble les bastimens & édifices susdicts, joüir & posséder par iceulx Supplians, & leurs dicts successeurs à quelque valeur & estimation que le tout se puisse monter, comme choses admorties, & indemnées, & lesquelles nous admortissons & indemnons du tout dès-à-présent, & à tousiours, & icelle dédions à ladicte Confrairie; & laquelle finance & indemnité, pour le regard d'iceluy admortissement, ensemble tous & chacun les droits de relief, lods & ventes, & autres droits Seigneuriaux qui nous peuvent ou pourroient estre deübs, tant pour raison dudit admortissement, que de ladicte acquisition, à quelque somme, valeur, & estimation que le tout se puisse monter, & revenir, Nous avons ausdicts Supplians, en faveur que dessus, donné, quitté, & remis, donnons, quittons, & remettons par ces Présentes, à la charge de nous payer, & continuer....... ladicte somme de seize livres parisis de cens & rente seulement. Si donnons en mandement, &c.......... Donné à Moulins au mois de Janvier l'an de grace mil cinq cent soixante & six, & de nostre Regne le six. *Signé*, CHARLES, & sur le reply, par le Roy, *De l'Aubespine*, & scellé de cire verte sur lacs de soye rouge & verte, Regiftrées en la Chambre des Comptes le vingt-cinq Febvrier 1567. »

autre, qui fut encore plus fâcheuse. Le Curé de Saint Eustache, Messire René Benoît, obtint de la Chambre séante au Châtelet, que les Confreres n'ouvriroient les portes de leur Spectacle qu'après Vêpres dites. Il fallut obéir à l'Arrêt, & le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne devint presque desert. Les Confreres représenterent au Parlement « Que cette Ordonnance rendoit leurs » Priviléges illusoires, & sans effet, » parce qu'il leur seroit impossible, les » jours étant courts, de vacquer à leursdits Jeux, pour les préparatifs desquels, ils avoient fait une infinité de » frais ». Ils ajouterent dans cette même Requête « Qu'ils payoient cent » écus de rente à la recette du Roy, » pour le logement, & trois cent livres » tournois de rente aux Enfans de la » Trinité, tant pour le Service Divin, » que pour l'entretien des Pauvres : » Et conclurent « Qu'il leur fut permis » d'ouvrir les portes de leur Jeu, pour » les allans, & les venans, à la maniere accoustumée, à la charge toutefois qu'ils ne commenceroient leurs » jeux qu'à trois heures sonnées, à laquelle heure les Vêpres avoient accoustumées d'estre dittes. » Le Parle- 1572.

lement, par Arrêt du 17. Novembre
1574. 1574. accorda ces demandes ; mais le Curé de Saint Eustache ayant fait de nouvelles oppositions, suspendit encore près de trois ans l'effet de cet Arrêt.
1577. Enfin en 1577. Les Confreres obtinrent un nouvel Arrêt du Parlement qui permit ce qu'ils demandoient, mais à condition qu'ils répondroient des scandales qui pourroient arriver à leurs Jeux. (*a*)

Pendant que les Confreres disputoient pour leurs Priviléges, il s'élevoit

(*a*) Du Vendredy vingt Septembre 1577. « Vu » par la COUR, la Re» queste à elle présentée » par les Doyen & Mais» tres de la Passion, fon» dée en cette Ville de » Paris, par laquelle, » attendu que plusieurs » priviléges des Rois, » confirmés par Arrests » de laditte Cour, leur » auroit été permis ex» hiber au peuple cer» tains Jeux anciens, » Romans, & Histoires » aux jours accoustu» mez, après le Service » Divin, ils requeroient » leur estre permis ex» hiber lesdits Jeux en » la forme & maniere » accoustumée à eux » prescrite par les Ar» rests de laditte Cour ; » en deffendant à tous » de les troubler, ni em» pescher, à peine de » mille livres parisis ; » Vu aussi l'Arrest obte» nu par lesdits Sup» plians le 17 Novem» bre 1574. ensemble les » conclusions & consen» tement du Procureur » Général du Roy, & » tout considéré : LA » COUR, ayant égard à » laditte Requeste, & » conformément audit » Arrest, a permis, & » permet aux Supplians » de jouer en la maniere » accoustumée, pourveu » que ce ne soit point » pendant le Service Di» vin, & à l'heure qu'on » ne le puisse empêcher ;

une foule de Poëtes, qui, sur les traces de Jodelle, composoient des Tragédies, & des Comédies. Le nombre de ces piéces devint si considérable, & si fort à la mode, qu'il se forma plusieurs Troupes d'Acteurs, sous le titre de Comédiens, pour les représenter. Ces Comédiens coururent pendant un assez longtems les Provinces, le Privilége des Confreres les excluant de jouer à Paris. Cependant en 1584 une de ces Troupes, flatée par les applaudissemens qu'elle avoit reçû en plusieurs Villes du Royaume, vint de sa propre autorité s'établir à Paris à l'Hôtel de Cluny rue des Mathurins, où elle loua un lieu propre à ses représentations. Cette Troupe eut tout le succès que la nouveauté donne ordinairement, mais ce succès fut court : à peine avoit-elle joué une semaine, que le Parlement, averti de son entreprise, rendit un Arrest pour en arrêter le progrès. Il « fait défenses à ces Comédiens » de jouer leurs Comédies, ni de faire » aucunes assemblées, en quelque lieu

1577.

1584.

» & à la charge qu'ils ne » commenceront qu'à » trois heures sonnées, » & qu'ils répondront » des scandales qui y » pourront advenir, suivant ledit Arrest. »

» de la Ville, ou des Fauxbourgs que
1584. » ce soit, & au Concierge de l'Hôtel
» de Cluny de les y recevoir, à peine
» de mille écus d'amende. » Cet Arrêt
leur fut à l'instant signifié, & ils se retirerent. (*a*)

1588. Deux autres Troupes parurent à Paris, quatre ans après, & firent de nouvelles tentatives pour s'y établir. L'une étoit de François, & l'autre d'Italiens. (*b*) Ceux-ci introduisirent des

(*a*) « Du Samedy 6. » Octobre 1584 Ce jour, » ouy, le Procureur Général du Roy en ses » conclusions & remonstrances, a été arresté, » & ordonné, que présentement tous les » Huissiers d'icelle se » transporteront au logis des Comédiens, & » du Concierge de l'Hostel de Cluny, près les » Mathurins, ausquels » seront faictes deffenses » par Ordonnance de la » Chambre des Vacations, de jouer leurs » Comédies, ne faire assemblée en quelque » lieu de cette Ville, & » Fauxbourgs que ce » soit; & au Concierge » de Cluny les y recevoir, à peine de mille » escus d'amende; & à » l'instant a été enjoint » à l'Huissier Bujot aller » faire laditte signification & deffenses. »

(*b*) Ces Italiens étoient depuis longtems en France. Henry III. les avoit fait venir de Venise. On les appelloit les *Gelosi*. Ils jouërent d'abord aux Etats de Blois en 1577. ensuite à Paris à l'Hostel de Bourbon en 1588. où ils représenterent, malgré l'Arrest du Parlement du 10 Décembre de la même année. Cette Troupe trouva le moyen de rester en France, jusque vers 1600 : mais comme ceci ne regarde point notre Histoire, nous ne suivrons point les progrès, & la fin de cette Troupe.

Pantomimes dans leurs piéces, en sorte qu'à l'imitation des anciens Histrions, c'étoit un mélange de récits, & de gesticulations, ou de tours de souplesse : cela leur attira d'abord un fort grand concours, mais l'ordre public ne pût pas les souffrir longtems. Le Parlement rendit un Arrêt le 10 Décembre 1588. par lequel il fit défenses à tous Comédiens, tant Italiens que François, de jouer des Comédies, ou de faire des tours de subtilités, soit aux jours de Fêtes, ou aux jours ouvrables, à peine d'amende arbitraire, & de punition corporelle. 1588.

Nous voici enfin arrivés à l'époque, où les Confreres furent obligés de louer leur Privilége, & leur Hôtel à une Troupe de Comédiens. Le Jeu & le genre des piéces que ces derniers représentoient, avoit pris le dessus des Moralités & des Mysteres profanes. De plus, ces Confreres occupoient bien les mêmes places de leurs Prédécesseurs, mais ils n'en possédoient pas les talens ; & depuis plusieurs années, les honnêtes gens avoient abandonné leur Spectacle, & même on s'en étoit plaint très-sérieusement (a) ; au lieu que les Co-

(a) Voici ce qu'on trouve dans un Livre intitulé : *Remonstrances très-humbles au Roy de France*

médiens étoient souhaités, & méritoient de l'être, par les piéces qu'ils représentoient, dans lesquelles, si on ne trouvoit guéres plus d'art, du moins y trouvoit-on plus de bon sens. Voilà ce qui engagea, sans doute, les Confreres à se retirer du Théatre. Les plus fins répandirent dans le monde, que le titre Religieux qui caractérisoit leur Société, ne leur permettoit pas de jouer des piéces profanes.

1588.

Sans avoir des Mémoires particuliers,

& de Polongne, Henry III. du nom, imprimé en 1588. à l'occasion des Etats Généraux que ce Prince venoit de convoquer, & qu'on appelle communément *les Seconds Etats de Blois.* « Il y a encore un » autre grand mal qui se » commet & tolere en » vostre bonne Ville de » Paris, aux jours de » Dimanches & de Festes; ce sont les Jeux & » Spectacles publics qui » se font lesdits jours de » Festes & Dimanches, » tant par des Estrangers » Italiens, que par des » François, & par-dessus tous, ceux qui se » font une cloaque & » maison de Satan, nommée l'Hostel de Bourgongne, par ceux qui » abusivement se disent » les Confreres de la » Passion de J. C. En ce » lieu se donnent mille » assignations scandaleuses, au préjudice de » l'honnesteté, & pudicité des femmes, & à » la ruine des familles » des pauvres artisans, » desquels la Salle basse » est toute pleine, & lesquels plus de deux heures avant le Jeu, passent leur temps en devis impudiques, en » jeux de dez, en gourmandises, & yvrogneries, tant publiquement, d'où viennent » plusieurs querelles & » batteries. »

on peut assûrer que cette premiere Troupe Françoise, fut souvent interrompue dans ses représentations, par les guerres civiles & étrangeres, qui désolerent le Royaume, particulierement la Ville de Paris, depuis 1588. jusqu'en 1593. Mais lorsque le Roy Henri IV. fut devenu paisible possesseur de ses Etats, tout reprit une face riante, les plaisirs revinrent en foule, & les Comédiens ne furent pas les derniers à ressentir la douceur du regne, & les bienfaits de ce grand Monarque. (a)

1588.

1593.

Les Foires ont une prérogative de franchise que nos Rois leur ont accordé en faveur du Commerce, ce qui fait cesser pour un tems, & en certains lieux, tous les Privileges des Corps, ou Communautés. Sur ce fondement, quelques Comédiens de Province éleverent un Théatre à Paris, dans les lieux, & dans les tems de la Foire saint Germain. Les Propriétaires de l'Hôtel de Bourgogne s'en plaignirent au Lieu-

1596.

Histoire de la Ville de Paris.

(a) Nous tirons la preuve de ce que nous avançons ici, des Lettres Patentes du Roy Henri IV. données aux Confreres de la Passion au mois d'Avril 1597. & de l'établissement d'une seconde Troupe Françoise au Marais du Temple, dans une maison, dite *l'Hôtel d'Argent*. C'est de quoi nous parlerons plus bas.

tenant-Civil, & firent assigner devant lui les Comédiens Forains. Ils cesserent aussitôt leurs représentations, en attendant que le Magistrat eût levé cet obstacle; mais pendant l'Instance, le peuple toujours impatient, & amateur des nouveautés, entreprit de s'en venger sur l'Hôtel de Bourgogne, & il s'y fit des attroupemens & des insolences aux jours ordinaires de la Comédie. L'affaire discutée en peu de jours, fut enfin jugée par Sentence du 5. Février 1596. Le Magistrat n'estima pas que le Privilége exclusif accordé aux Maîtres de l'Hôtel de Bourgogne fut plus fort que les Statuts des Corps des Marchands, & des Arts & Métiers de Paris, dont l'effet est suspendu en faveur des Forains, pendant la Foire. Ainsi, appliquant ce motif au sujet qui se présentoit, & voulant aussi calmer le peuple, & maintenir la tranquillité des Spectacles, il permit, par Sentence, à ces Comédiens Forains, de jouer pendant la Foire saint Germain seulement, & sans tirer à conséquence, à la charge de ne représenter que des sujets licites, & honnêtes, qui n'offensassent personne: comme aussi à condition de payer par chacune année qu'ils joueroient, deux écus

1596.

Traité de la Police du Commissaire La Mare.

écus aux Administrateurs de la Passion, Maître de l'Hôtel de Bourgogne ; & 1596.
par la même Sentence, faisant droit sur les Conclusions du Procureur du Roy, il fit défenses à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, de faire aucune insolence en l'Hôtel de Bourgogne, lorsqu'on y représenteroit quelques Jeux ; d'y jetter des pierres, de la poudre, ou autres choses qui pussent émouvoir à sédition, à peine de punition corporelle, & que cette Sentence seroit publiée à son de trompe devant l'Hôtel de Bourgogne, un jour de Comédie, & aux lieux que besoin seroit ; ce qui fut exécuté.

Cette Ordonnance, qui devint dans la suite une espéce de loi, porta un coup terrible aux Confreres : ils le sentirent, & crurent le parer, en présentant une Requête adressée au Roi Henri IV. dans laquelle, non seulement ils le supplioient de leur accorder la continuation de leurs Priviléges, mais encore la permission de représenter des Mysteres tels que ceux qui avoient parû sous les Regnes des Rois Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII. & François I.

Henri IV. par ses Lettres du mois

1597. d'Avril 1597. en confirmant les Lettres de ses Prédécesseurs, permit aux Confreres de la Passion, de donner les Mysteres de l'ancien & du nouveau Testament, & toutes autres piéces honnêtes, & récréatives, avec défenses à tous autres de les représenter ailleurs que dans la Salle de l'Hôtel de Bourgogne. Ces Lettres furent portées au Parlement qui ne les enregistra le

1598. 28 Novembre 1598. qu'à l'égard des piéces profanes, licites, & honnêtes, avec défenses de représenter la Passion, ni aucun autre Mystere sacré; (a) de

(a) « Du 28. Novembre 1598. Vues par la » COUR les Lettres patentes du Roy, données à Paris au mois » d'Avril 1597. par lesquelles ledit Seigneur » inclinant à la supplication des Maistres, » Gouverneurs de la » Confrairie de la Passion & Résurrection de » la Trinité à Paris, leur » confirme, ratifie, & » approuve les privileges, libertez, & exceptions à eux octroyez par les Rois ses » Prédécesseurs, pour en » joüir, & user, comme » ils en ont ci-devant » bien & duëment & justement joüi & usé, & » encore font à présent; » leur donnant de ce » nouvel, (en tant que » besoin seroit) congé & » licence de faire joüer » les Mysteres de la Passion & Résurrection de » N.S. des Saints & Saintes, & mettre toutesfois & quantes qu'il » leur plaira, ensemble » autres Jeux honnestes » & récréatifs, sans offenser personne, en » la Salle de la Passion, » ditte l'Hostel de Bourgogne, ou autre lieu » & place licite à ce faire, qu'ils pourroient » trouver plus commode, si bon leur sem-

ſorte que le projet des Confreres fut
anéanti par cet Arrêt , puiſqu'il les 1598.
mettoit dans le cas de jouer eux-mêmes des piéces , pour leſquelles le public depuis longtems marquoit un fort grand mépris , & qu'ils étoient hors d'état de repréſenter, attendu que depuis dix ou douze ans , ils n'avoient point exercé une pareille profeſſion.

D'un autre côté, une troupe de Comédiens de Province , qui peut-être étoit venue à Paris , pour y jouir des franchiſes de la Foire Saint Germain , forma le deſſein de s'établir dans cette

» ble , avec deffenſes à » tous autres joüer , » ni repréſenter dans la » Ville , Banlieüe , & » Fauxbourgs de Paris , » ailleurs que en ladicte » Salle , au profit , & » ſous le nom de ladicte » Confrairie , ſuivant » l'Arreſt du 17. No- » vembre 1548. Ladicte » COUR a ordonné & » ordonne , que leſdit- » tes Lettres ſeront en- » regiſtrées en icelle , » oüy le Procureur Gé- » néral du Roy , pour » joüir par les Impétrans » du contenu en icelles, » pour le regard des My- » ſteres , & Jeux profa- » nes, honneſtes & li- » cites , ſans offenſer ni » injurier perſonne, ſans » pouvoir joüer les My- » ſteres ſacrés , ce que » ladicte Cour leur deſ- » fend , ſuivant l'Arreſt » du 17. Novembre » 1548. à peine d'a- » mende arbitraire , & » de privation deſdits » Priviléges. Et outre » fait deffenſes à tous au- » tres joüer , ou repré- » ſenter aucuns Jeux , » ou Myſteres , tant en » ladite Ville , Faux- » bourgs & Banlieue , » ſous autre nom que de » ladicte Confrairie , & » au profit d'icelle , » conformément audit » Arreſt.

Ville. Il faut croire qu'elle avoit de fortes protections ; car malgré une Sentence contradictoire du 28. Avril
1599. 1599. (a) qui défendoit à tous Bourgeois de louer aucun lieu, pour y représenter la Comédie, elle ne laissa
1600. pas de paroître l'année suivante 1600. sur un Théatre qu'elle avoit fait bâtir au Quartier du Marais du Temple, en une maison nommée l'Hôtel d'Argent (b). Il est vrai que ces Comédiens furent obligés de payer aux Confreres, toutes les fois qu'ils jouoient (c), un écu tournois,

(a) Par Sentence contradictoire du 28 Avril 1599. deffenses sont faites à Leon Fournier, Menuisier, & à tous autres Bourgeois, de loüer aucunes cours, ni autres lieux aux Comédiens François, ni Etrangers, pour y représenter : & à tous Comédiens de représenter ailleurs qu'à l'Hôtel de Bourgogne.

(b) Ce lieu occupé par ces nouveaux Comédiens, fut nommé *le Théatre du Marais*, qui subsista pendant soixante-treize ans. Mais en deux endroits différens : le premier nommé *l'Hôtel d'Argent*, étoit au coin de la ruë de la Poterie près la Greve : en 1620. les Comédiens transfererent leur Théatre dans un Jeu de Paume, au haut de la Vieille rue du Temple, au-dessus de l'Egoût.

(c) Par Sentence contradictoire du 13. Mars 1610. & pour les causes y contenuës, Matthieu le Fevre, dit la Porte, Marie Vernier sa femme, & leurs Compagnons Comédiens, représentans en l'Hostel d'Argent (l'Hôtel de Bourgogne étant alors occupé par d'autres Comédiens) sont condamnés de payer aux Doyen,

Chapuzeau va nous rendre compte de l'établiſſement, des progrès, & de la fin de ce Théatre, dont nous aurons ſouvent ſujet de parler dans le cours de cet Ouvrage. 1600.

« Les accroiſſemens de la Ville de » Paris, donnerent occaſion à une trou- » pe de Comédiens, (mais avec le con- » ſentement de celle qui repréſentoit » à l'Hôtel de Bourgogne) d'élever un » Théatre dans une maiſon nommée » l'Hôtel d'Argent, au Quartier du » Marais du Temple. Cette Troupe s'y » eſt maintenue juſqu'en 1673. & a tou- » jours été pourvuë de bons Acteurs, & » d'excellentes Actrices, à qui les plus » célébres Auteurs ont confié la gloire » de leurs Ouvrages. Elle n'avoit qu'un » déſavantage, qui étoit celui du poſte » qu'elle avoit choiſi à une extrémité » de Paris, & dans un endroit de ruë » fort incommode : mais ſon mérite » particulier, la faveur des Auteurs qui » l'appuyoient, & ſes grandes piéces » de machines, ſurmontoient aiſément » les dégoûts que l'éloignement du lieu » pouvoit donner aux Bourgeois, ſur-

Chapuzeau Théatre François, Liv. III. pag. 189. & ſuivantes.

Maîtres & Gouverneurs, trois livres tournois par chaque jour de repréſentation, & aux dépens ; laquelle Sentence a été exécutée.

1600. » tout en hyver, & avant le bel ordre
» qu'on a apporté pour tenir les ruës
» bien éclairées jusqu'à minuit, & net-
» tes par-tout & de boue, & de filoux.
» Cette Troupe alloit quelquesfois paſ-
» ſer l'Eté à Roüen, étant bien-aiſe
» de donner cette ſatisfaction à une
» des premieres Villes du Royaume;
» de retour à Paris de cette petite cour-
» ſe dans le voiſinage, à la premiere
» affiche, le monde y courroit, & elle
» ſe voyoit viſitée comme de coû-
» tume.

» Il eſt arrivé de tems en tems de
» petites révolutions dans cette Trou-
» pe, & toujours cauſées par quelques
» mécontentemens des Particuliers, ou
» par quelques intérêts nouveaux. Il y
» a eu de bons Comédiens qui ont
» quitté le Marais où ils étoient eſti-
» més, ſans nulle néceſſité, & de gaye-
» té de cœur, le poſte de Paris leur
» plaiſant moins que la liberté de la
» Campagne. Mais la plus grande ré-
» volution de la Troupe du Marais a
» été l'abandonnement du lieu, & ſa
» jonction avec la Troupe du Palais
» Royal, dont le Spectacle fut inter-
» rompu par la mort de Moliere, qui
» arriva au commencement du Carême,

» le Vendredy 17. Février 1673. La » Troupe de ce dernier s'attendoit de » continuer après Pâques les représen- » tations *du Malade imaginaire*, que » tout Paris souhaitoit de voir, mais » quatre personnes de cette Troupe s'é- » tant engagés avec l'Hôtel de Bour- » gogne, & se trouvant en possession » des premiers rôles de beaucoup de » piéces, ceux qui restoient furent hors » d'état de continuer. Il se fit de part » & d'autres des voyages à la Cour, » chacun y eut ses patrons auprès du » Roy : le Marais se remuoit de son » côté, & comme Etat voisin, son- » geoit à profiter de cette rupture, le » bruit courant alors que les deux an- » ciennes Troupes travailloient à abat- » tre entierement la troisiéme qui vou- » loit se relever.

1600.

« Sur ces entrefaites, le Roi (Louis » XIV.) ordonna que les Comédiens » n'occuperoient plus la Salle du Palais » Royal, & qu'il n'y auroit plus que » deux troupes Françoises dans Paris. » Les premiers Gentilshommes de la » Chambre eurent ordre de ménager » les choses dans l'équité, & de faire » ensorte qu'une partie de la troupe du » Palais Royal, s'étant unie de son

1600. » chef à l'Hôtel de Bourgogne, l'autre » fut jointe au Marais, de l'aveu du » Roi. L'affaire fut quelque tems en » balance, les intérêts des Comédiens » étant difficiles à démêler par des per- » sonnes qui ne peuvent entrer dans ce » détail, & n'ayant pû être terminée » avant le départ du Roi, Sa Majesté » ordonna à M. de Colbert d'avoir » également soin de la troupe du Ma- » rais, & du débris de celle du Palais » Royal, en faisant choix, comme il » le jugeroit à propos, des plus habiles » de l'une & de l'autre, pour en for- » mer une belle Troupe. Ce grand Mi- » nistre d'Etat, chargé du poids des » premieres affaires du Royaume, se dé- » roba quelques momens, pour régler » celles des Comédiens. Il nomma les » personnes qui devoient composer la » nouvelle Troupe, ordonna des parts, » des demi-parts, des quarts, & trois » quarts de parts; fit défenses, de la » part du Roy, aux Comédiens du Ma- » rais en général, de paroître jamais sur » ce Théatre, & en tira des Particuliers, » selon qu'il le trouva bon, pour les » unir à ceux du Palais Royal (a), qui

(a) Cette Déclaration du Roy du 23. Juin 1673. que nous rapporterons par la suite, portoit que

» ne fit plus qu'une ſeule Ttroupe, ſous » le nom de la Troupe du Roy. » 1600.

Revenons préſentement aux Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, dont nous ſuivrons l'Hiſtoire préférablement à celle de leurs camarades, avec d'autant plus de raiſon, qu'ils furent les premiers établis à Paris, qu'ils obtinrent les premiers le titre de Comédiens du Roy, avec une penſion de douze mille livres, & que ſucceſſivement les uns aux autres, avec le même titre & prérogatives, ils ont paſſé de l'Hôtel de Bourgogne, au Théatre de Guénégaud, & de ce dernier dans un Hôtel bâti à leurs dépens, rue des Foſſés ſaint Germain, où ils repréſentent tous les jours.

---

les Comédiens du Marais ne joueroient plus ſur leur Théatre, & qu'ils s'établiroient avec ceux qui étoient cy-devant au Palais Royal, dans le Jeu de Paume de la ruë de Seine, ayant iſſuë dans celle des Foſſés de Neſle, vis-à-vis la ruë Guénégaud. Et à cet effet, Sa Majeſté leur ordonnoit d'y faire tranſporter les Loges, Théatre & décorations, qui étoient dans la Salle du Palais Royal. De ſorte que cette Troupe, avec celle du Marais, n'en fit plus qu'une ſous le nom de la Troupe du Roy : ce qui étoit gravé en lettres d'or, ſur une pierre de marbre noir, au-deſſus de la porte de leur Hôtel. Elle fit l'ouverture de ſon Théatre le Dimanche 9 Juillet 1673. & elle ſubſiſta juſqu'au 21. Octobre 1680. que la Troupe de l'Hôtel de Bourgogne y fut réunie, juſqu'en 1688. qu'elle vint s'établir où elle eſt préſentement.

1600. Pendant que la Troupe du Marais s'établissoit, celle de l'Hôtel de Bourgogne continuoit ses représentations. Elle n'avoit aucun sujet de se plaindre de la permission que les Comédiens du Marais avoient obtenu, puisqu'elle en tenoit une pareille des Confreres de la Passion; & ces derniers se trouvoient trop heureux de recevoir de deux endroits de quoi payer leurs dépenses nécessaires, & fournir encore à d'autres qu'ils faisoient pour leur propre satisfaction; mais ce bonheur dura peu; la Société des *Enfans sans Soucy*, qui subsistoit encore sous le titre de *la Sotise*, leur fit essuyer un procès qui dura plus de cinq ans: ensuite les Comédiens du Marais s'éleverent contr'eux, & les réduisirent à recevoir simplement le loyer de leur Hôtel. Ce Réglement fut fait en 1629. C'est par où nous finissons l'Article des Confreres de la Passion, que nous reprendrons dans l'ordre Chronologique de l'Histoire du Théatre, lorsque nous y serons arrivés. Rendons compte présentement de ce qui se passa depuis 1600. jusqu'en 1629.

1603. Ce fut en 1603. que commença le procès du Prince de la Sotise contre les Confreres de la Passion, & les Comé-

diens qui représentoient à leur Hôtel. 1603.
Ces derniers, sous le prétexte de la défense qui avoit été faite à la Société des SOTS ATTENDANTS, (c'est le titre qu'ils prenoient) de faire une entrée dans la Ville, leur refuserent celle de leur Spectacle, avec la collation le jour du Mardy-Gras, ainsi qu'ils en étoient convenus, & qu'il avoit été d'usage jusqu'alors: Disant, que cette Société n'étant reçûe à l'Hôtel de Bourgogne qu'en vertu de son entrée, les Confreres, & ceux qui représentoient, n'étoient plus tenus aux mêmes conditions, cette entrée leur ayant été interdite. Le Prince des Sots allégua, pour évincer ce refus, qu'à la vérité le Roy avoit suspendu la permission de faire le Mardy-Gras une entrée solemnelle avec sa Troupe dans la Ville de Paris, mais que cette défense n'étoit point rélative aux droits qu'il avoit sur l'Hôtel de Bourgogne, dont il étoit chef, avec les Confreres, puisqu'il avoit été caution & preneur avec eux, lors de leur acquisition de cet Hôtel, ainsi qu'il le justifioit par les titres de possession. Malgré cette réponse, les Confreres refuserent de remplir leurs engagemens, & même userent de main mise

1608. contre le Prince des Sots, & ses Suppots. Enfin en 1608. intervint un Arrêt du Parlement, qui nous a parû nécessaire de placer ici en entier.

« Du 19. Juillet de relevée. Entre » Nicolas Joubert, Prince des Sots, » Chef de la Sotise de l'Hostel de Bourgogne, demandeur en exécution des » Arrêts de la Cour, selon sa Requête » du 3. Juillet 1606. d'une part, & les » Maistres de l'Hostel de Bourgogne, » & Valleran le Comte, Comédien » audit Théatre dudit Hostel, & Jacques Resneau, deffendeurs & opposans d'autre: Veu par la Cour, les » demandes, deffenses, appointement » en droict, productions desdictes parties; Arrest du 7 Février 1606. entre » ledict Joubert, appellant de la Sentence donnée par le Prevost de Paris » le 19. Mars 1605. & demandeur en » Requeste du 10. May audit an, d'une » part, & Macloud Poullet, Guidon » de la Sotise, & Nicolas Arnault, » Herault de ladite Sotise, & les Maistres dudit Hostel de Bourgogne, intimés & deffendeurs d'autre: par lequel sur ledit appel, les parties auroient esté appoinctées au Conseil, & » ordonné que les Arrests seroient exé-

» cutez, & à eux enjoint d'y obéir, à » peine de punition. Autre instance » d'entre ledict Joubert, demandeur & » requerant l'entérinement des Lettres » par lui obtenues le 30. Aoust dernier, » tendant à fin d'estre dispensé de faire » entrée dans cette Ville de Paris, ainsi » qu'il y estoit tenu, & nonobstant qu'il » n'ait fait laditte entrée, qu'il joüi- » roit des droits & profits à sa charge » appartenans, d'une part : & lesdits » Gouverneurs & Administrateurs du- » dit Hostel de Bourgogne, deffen- » deurs, d'autre. Productions, & con- » tredits desdittes parties sur ledit au » Conseil. Autre production dudit Jou- » bert, en laditte Instance de Lettres. » Forclusion de produire par lesdits » Maistres, Administrateurs en ladite » Instance. Information faite à la re- » queste dudit Joubert les 15 Décembre » 1603. 14.& 28. Janvier 1604. Autre » information faite par Cordelle, Huis- » sier en laditte Cour, à la requeste du- » dit Joubert les 26 Février, & 9 » May audit an. Procès verbal de Tous- » saint de Charneau Sergent, du 23. » Janvier 1605. voulant mettre ledit » Joubert en possession de sa loge audit » Hostel de Bourgogne, contenant

1608.

1608. » l'empeschement, & injures à lui dit-
» tes. Autres informations aussi faites à
» la requeste dudit Joubert, par les
» Commissaires Oudet, Boudyer, &
» Jacquet, & par Gaultier aussi Huis-
» sier en laditte Cour, les 4. Avril &
» 12. Aoust 1604; 14. Mars 1605,
» 11. Février & 4. May 1606, & 29.
» Septembre 1609. Conclusions du
» Procureur Général du Roy. Tout
» considéré : Il sera dit ; Que laditte
» COUR faisant droit sur laditte de-
» mande à exécution d'Arrests, a or-
» donné & ordonne, que les Arrests
» du 2. Mars & 27. Octobre 1604. &
» 5. Février 1606. & 19. Février 1608,
» seront exécutés, & conformément à
» iceux, a maintenu & gardé, main-
» tient & garde ledit Joubert en la pos-
» session & jouissance de sa Principauté
» des Sots, & des droits appartenans
» à icelle, même du droit d'entrée par
» la grande porte dudit Hostel de Bour-
» gogne, & preséance aux assemblées
» qui s'y feront, & ailleurs par lesdits
» Maistres & Administrateurs, & en
» jouissance & disposition de sa loge, à
» lui adjugée par lesdits Arrests ; a con-
» damné & condamne lesdits Adminis-
» trateurs lui en rendre & restituer les

» fruits depuis son installation, sauf à
» déduire ce que ledit Joubert aura re- 1608.
» çû. Et fait inhibition & deffenses auf-
» dits Administrateurs de le troubler,
» & empescher en la possession, & jouis-
» sance de ses droits, de lui mesfaire,
» médire, ni injurier, sous peine de
» punition. Et pour les contraventions
» ausdits Arrests, condamne lesdits Ad-
» ministrateurs en quatre-vingt livres
» parisis, qui seront distribués aux
» Pauvres, & ès dépens pour ce regard.
» Et sur l'appel de laditte Sentence du
» 19 Mars, & incidens de Lettres; a
» mis & met l'appellation, & ce dont
» a esté appellé au néant, sans amende
» & sans despens, tant de la cause prin-
» cipale que d'appel; en émendant,
» ayant égard ausdittes Lettres, a des-
» chargé & descharge ledit Joubert de
» faire son entrée en cette Ville de
» Paris, jusqu'à ce que par la Cour en
» ait esté ordonné, & condamne les-
» dits Administrateurs ès despens de
» laditte Instance. Et pour le regard
» desdits Valleran le Comte, & Res-
» neau, a mis, & met lesdites parties
» hors de Cour & de procez, sans des-
» pens. »

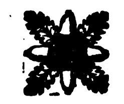
L'Arrest que nous venons de rap-

1608. porter, n'eût apparemment qu'une exécution de peu de durée : car depuis, il n'est plus fait mention du Prince des Sots, ni de sa Société, & même, en 1612. quatre ans après ce même Arrêt, dans la Requête que les Comédiens présenterent au Roi Louis XIII. pour demander l'extinction des privilèges des Confreres de la Passion, on y parle du Prince de la Sotise, comme d'un titre méprisable, & qui n'existoit plus. (*a*)

Depuis plusieurs années les Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne cherchoient à s'affranchir du droit qu'ils

(*a*) « Et puisque la » vanité les emporte si » avant, (ils parlent » des Confreres) si l'on » épluche leur Confrairie, on trouvera qu'anciennement le Chef se » qualifioit Maire Sotte, » & depuis Prince des » Sots, jusqu'au regne » d'Angoulevent, qui a » fait encore depuis » quinze ans, éclater » hautement ce titre » dans le Parlement, » avec ces beaux éloges que son Avocat » lui donna, disant que » c'étoit un Prince qui » portoit la peste & la » ruine des poëles & » marmites ; qu'il étoit » né, & nourri dans la » Confrairie des grosses » bêtes, qu'il n'avoit jamais étudié qu'en la » Philosophie Cynique, » qu'il n'étoit sçavant » qu'en la faculté des » bas souhaits ; que c'étoit une teste creuse, » une coucourde éventée, vuide de sens, » comme une canne, un » cerveau démonté, qui » n'avoit ni ressort, ni » rouë entier dans la » teste, qui se changeoit » comme une lune ; bref, » qu'il étoit si sot, que » l'on en pouvoit faire » le Dieu des Stoïciens. »

payoient aux Maîtres & Gouverneurs de la Passion, pour avoir celui de re- 1608.
présenter sur leur Théatre. Ces premiers ne vouloient plus dépendre d'une Société, qui par succession de tems, étoit devenu le réceptacle des plus vils Artisans, plus méprisables encore par leurs débauches, que par leur profession. Ils se crurent d'autant plus autorisés à faire éclater leurs mécontentemens, que le Roi (Louis XIII.) les avoit nommé ses Comédiens, & que conséquemment à cette grace, ils affichoient dans Paris avec le titre de Troupe Royale. C'est pourquoi ils ne balancerent plus à demander la révocation des Privileges accordés aux Confreres, par une Requête qu'ils présenterent au Conseil, que nous allons rapporter en son entier, comme une piéce nécessaire à l'Histoire du Théatre.





REMONTRANCES AU ROY, ET A NOSSEIGNEURS DE SON CONSEIL,

Fin de l'année 1614. ou commencement de 1615.

POUR l'Abrogation de la Confrairie de la Passion, en faveur de la Troupe Royale des Comédiens.

APrès un préambule, qui contient un Eloge de la Comédie, ils continuent.

« Ainsi, vos Comédiens, SIRE, » qui par leurs bonnes qualitez ont » acquis des amis assez puissans pour » leur faciliter l'entrée de vostre Cabi- » net, & assez zélez en leur intérêt, » pour les favoriser de leur présence, » ils s'addressent de plein vol à Vostre » Majesté, sans aucune autre recom- » mendation, ni assistance que leur

» bon droit, dans lequel ils ont establi » l'espérance de leur victoire.

» Leurs prétentions, SIRE, à pré- » sent, ne sont autres que celles mê- » mes qui ont donné lieu au différend » qui se mût, il y a quelque temps à » vostre Conseil, entre vos Comédiens, » & les Soy-disans Maistres de la Con- » frairie de la Passion, lors duquel » Vostre Majesté trouva bon d'adjuger » à ceux-là l'Hostel dit de Bourgogne, » pour trois ans seulement, par pro- » vision, & aux charges portées par » l'Arrest, attendant la décision du » principal (a), laquelle, vos Comé-

(a) Nous n'avons point de renseignement au sujet du Procez dont il est ici parlé, & antérieur à la Requête que nous rapportons, de trois années; nous trouvons au contraire une confirmation des privileges de la Confrairie de la Passion, donnée au mois de Decembre 1612. par le Roy Louis XIII. registrée au Parlement le 29 Janvier 1613. dans lequel enregistrement, il est dit que » Veu par la » Cour les Lettres Paten- » tes du Roy, signées » *Louis*, & sur le reply, » par le Roy, la Reine » Régente sa mere, pré- » sente, *De Lomenie*, &c. » par lesquelles, & pour » les causes y contenues, » ledit Seigneur conti- » nue, & confirme tous » & chacun les Privile- » ges, libertés, exemp- » tions, & franchises cy- » devant donnez & oc- » troyez par ses Prédé- » cesseurs Rois, aux » Maistres & Gouver- » neurs de la Confrairie » de la Passion : laditte » Cour a ordonné & or- » donne que lesdittes Let- » tres seront enregistrées » ès Registres d'icelle : » Ouy le Procureur Gé- » néral du Roy, pour en,

» diens poursuivent aujourd'hui ; &
» pour cet effet, supplient humblement
» Vostre Majesté, en exécutant les Or-
» donnances de nos Rois vos Prédécesseurs,
» qu'il lui plaise abroger cette
» Confrairie de la Passion, comme
» inutile, préjudiciable, & scandaleuse
» à la Religion, à l'Etat, & au Particulier,
» avec deffenses aux soy-disans
» Confreres, de la continuer, à
» peine d'être convaincus de Leze-
» Majesté : & en conséquence ordonner
» que les biens & revenus de ladite
» Confrairie seront unis & incorporez
» au Domaine des Pauvres, ou
» de l'Hostel-Dieu, ou des Petites
» Maisons de Paris, à la réserve néanmoins
» dudit Hostel de Bourgogne,
» lequel demeurera perpétuellement
» affecté à la Troupe de vos Comédiens,
» en payant par eux annuellement
» toutes les réparations, rentes,

» jouir par les Impétrans » de l'effet & contenu » en icelles comme ils » en ont cy-devant bien » & duement joui, & » usé, jouissent & usent » encore de présent. »

Cet Arrêt ne fait aucune mention des Comédiens qui jouoient à l'Hôtel de Bourgogne : ainsi il est à présumer que ces derniers ne présenterent leur Requête au Conseil, qu'à la majorité du Roy Louis XIII, On en voit la preuve par le titre de cette même Requête, qui n'est point addressée à la Reine Mere.

» & charges foncieres, dont ils de-
» meureront chargés, la somme de
» cinq cens livres, où telle autre que
» Vostre Majesté arbitrera ès-mains du
» Receveur à ce commis, de quartier
» en quartier, & à la charge de bailler
» par eux, & leurs successeurs, bonne,
» & sûre caution, pour assurance des-
» dits payemens & charges. Il est vrai
» que d'abord cette Requeste semblera
» aucunement estrange : mais Vostre
» Majesté, qui pese les intérests com-
» muns d'autre sorte que ne font pas
» les Particuliers, qui ne s'attachent
» jamais à l'utilité publique, sinon en
» tant que la leur s'y trouve meslée,
» jugera que cette demande est raison-
» nable & juste, puisque l'exécution
» d'icelle est utile & nécessaire. Juste,
» d'autant qu'elle est fondée sur tant
» de saintes Ordonnances, & de si bons
» exemples : Utile, d'autant que les
» pauvres en tireront tout le profit, qui
» leur est beaucoup mieux deub, qu'à
» ces gorges de Diotime : (a) Nécess-

(a) Diotime est le nom d'un fameux yvrogne d'Athenes que l'on surnommoit l'Entonnoir ; à cause que souvent il se faisoit mettre un entonnoir dans la bouche, & ensuite on lui versoit une prodigieuse quantité de vin.

„ faire, parce que c'est le vrai moyen „ de retirer de la débauche tant de mal- „ heureux Artisans, qui ayant souvent „ mis femmes & enfans en chemises, „ pour arriver à ces Maîtrises, où leur „ vie semble assurée, négligent tout-à- „ fait le soin de leur pauvre famille...... „ Il est même sans difficulté que la Co- „ médie a l'avantage du tems sur cette „ Confrairie, laquelle encore n'a ja- „ mais obtenu aucun establissement, „ ni privilege dont elle ne soit redeva- „ ble à la Comédie, puisqu'ils n'ont été „ accordez qu'afin d'entretenir le Peu- „ ple, par les représentations qui se „ faisoient en ce temps-là, & pour „ donner courage à d'autres d'entrer „ dans la Confrairie, & monter sur le „ Théatre. „

Ensuite, les Comédiens rapportent différentes Ordonnances des Rois François I. Henry II. Charles IX. & Henry III. & plusieurs Arrêts du Parlement, qui ont abrogé différentes Confrairies, comme illicites, & ajoutent au sujet de celle de la Passion.

« Cette Confrairie est du tout pré-

qu'il avalloit ainsi tout d'une haleine. Elien, Histoires diverses, Liv. II. Chap. 41.

» judiciable aux mœurs, & au bien
» des familles. »

» Aux mœurs, pour autant qu'en
» elle expose le fondement de la débau-
» che de tous ces prétendus Confreres,
» lesquels despensent inutilement l'ar-
» gent qu'ils amassent sans peine, &
» dissipent librement le fonds, pour le-
» quel ils n'ont jamais beaucoup sué;
» car il est vray qu'ils mangent annuel-
» lement entr'eux quatre à cinq mille
» livres qu'ils ont de revenus, à la ré-
» serve seulement de ce qu'il faut pour
» l'entretenement d'une Messe tous les
» Dimanches; & laquelle, s'il est per-
» mis de le dire, sert de prétexte, ou
» plustost de rendez-vous, pour passer
» aux débauches tout le reste de la se-
» maine; cependant que la plufpart
» des femmes, & des enfans de ces
» Confreres, à l'imitation de ceux
» dont parle Jérémie, demandent inu-
» tilement du pain pour sustenter leur
» vie; au reste entre les pots, & les
» tréteaux, Dieu sçait si les escots se
» passent sans médisances, sans blas-
» phêmes, sans jeux, & sans yvro-
» gneries.

» Au bien des familles, parce qu'au-
» jourd'hui l'avarice a corrompu les

» Loix, & les plus saintes Ordonnan-
» ces, en sorte que pour arriver aux
» Maîtrises de cette Confrairie, il faut
» faire tant de dépenses, de beuvettes,
» & de festins, que tous, ou la plus-
» part demeurent incommodez le reste
» de leur vie. »

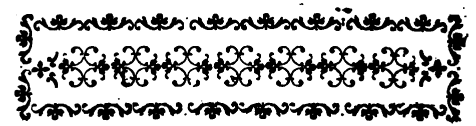
Après cela on trouve un éloge de la Comédie, & des Acteurs qui la composoient alors : & la Requeste finit par ce qui suit.

« Cette Confrairie au contraire, n'a
» jamais reçu, ni produit que de gros
» Artisans, comme on le voit par leur
» institution, & dans le contrat d'ac-
» quisition de l'Hostel de Bourgogne,
» quelque vanité qu'ils se donnent par
» leurs escriptures, en se qualifians
» honnestes gens, & bons Bourgeois,
» honorez la pluspart des charges des
» Paroisses, & du Quartier : aussi tels
» honneurs répugnent-ils à leur pro-
» fession, qui les oblige la pluspart de
» mendier leur vie du ministere de leur
» main, au moyen de quoi ils ne peu-
» vent sçavoir beaucoup d'honneur,
» ni de civilité, comme dit Aristote;
» par conséquent sont incapables des
» honneurs & des charges publiques,
» & indignes du titre de Bourgeoisie,
» par

» par la raison des anciens qui faisoient » marcher les esclaves de pair avec les » Artisans. »

Cette Requête, qui paroîtra sans doute, assez mal arrangée, mais qui étoit passable alors, fut assez favorablement écoutée. Les Comédiens furent maintenus à jouer sur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, sans craindre d'être dépossédés par les Confreres; & les premiers continuerent le procès qu'ils avoient commencé. Enfin en 1629: ils présenterent une nouvelle Requête, à laquelle les Confreres répondirent, & sur lesquelles intervint un Arrêt du Conseil; c'est par ces trois Piéces que nous finirons l'Histoire du Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, que nous reprendrons dans l'ordre Chronologique de cet Ouvrage.





1629.

Requête des Comediens de la Troupe Royale.

Histoire de la Ville de Paris, Tome V. pag. 798.

AU ROY
ET
A NOSSEIGNEURS
DE SON CONSEIL.

SIRE,

« Robert Guérin dict *la Fleur*, » Hugues Guéru dict *Fleschelles*, » Henry le Grand dict *Belleville*, » Pierre le Messier dict *Bellerose*, » & leurs associez, tous Comédiens de » Vostre Majesté, Vous remonstrent » très-humblement que depuis qu'il au- » roit plû au feu Roy, que Dieu absolve, » & à Vous, SIRE, les retenir pour » leur représenter, & au Public, la Co- » médie, ils se seroient, à l'exemple de » leurs Prédécesseurs, servis d'une Mai- » son scize en vostre Ville de Paris, vul- » gairement appellée l'Hostel de Bour- » gogne, qu'ils avoient louée de quel- » ques Particuliers prenans la qualité de

» Maistres de la Confrairie de la Passion
» & Résurrection de N. S. J. C. qu'ils 1629.
» disent leur appartenir, lesquels ayant
» fait croire que par quelque laps de
» temps, que c'étoit le lieu seul destiné
» pour représenter toutes Histoires, &
» Comédies ; & ont souventes fois em-
» pesché, non seulement les Supplians,
» mais leurs devanciers, & autres Co-
» médiens estrangers de représenter ail-
» leurs, pour s'attribuer de grands pro-
» fits, & deniers qu'ils tirent & exigent,
» tant pour ledit louable de la dicte Mai-
» son, que pour la réserve de plusieurs
» Loges qui sont en icelle, ensorte qu'il
» se rencontre ordinairement que lesdits
» prétendus Maistres profitent du tra-
» vail desdits Comédiens, qui bien sou-
» vent se sont trouvez sans profit, toutes
» charges faites, & payées ; & non con-
» tens de ce, & dudict profit qu'ils
» tirent de leur Bail, il s'est encore
» trouvée ainsy louée par les Comé-
» diens Italiens, & autres Estran-
» gers, qui en payent grande som-
» me outre les exactions : ils ont, par
» Sentence, fait deffendre le Théatre
» auxdicts Supplians, qui s'accom-
» modoient en autres lieux, s'il ne
» leur estoit par eux payé un écu par

1629. » jour (a) lesquelles condamnations » lesdicts Supplians ont esté forcez d'e» xécuter par le peu ou point de con» noissance qu'ils avoient de l'usurpa» tion desdicts lieux, & des mauvaises » actions qu'un grand gain qu'ils exi» gent, produisent journellement : ce » qu'ayans appris lesdicts prétendus » Maistres, & que les Supplians avoient » tiré quelque lumiere par plusieurs » personnes qui n'ont pû souffrir la » mauvaise application de si grands » deniers, quoique levez sous prétexte

(a) Par Sentence contradictoire du 16 Février 1622, & pour les causes y contenues, Estienne Rufin dit *la Fontaine*, Hugues Guéru dit *Flechelles*, Robert Guérin dit *la Fleur*, Henry le Grand dit *Belleville*, & autres leurs Compagnons, Comédiens représentans à l'Hostel d'Argent (l'Hôtel de Bourgogne étant alors occupé par d'autres Comédiens) sont condamnez de payer aux Doyen, Maîtres, & Gouverneurs de la Passion, trois livres tournois par chacun jour de représentation, & aux dépens. Laquelle Sentence a été exécutée. Précédemment à cette Sentence, les Confreres en avoient obtenu une autre le 13. Novembre 1621. portant deffense à Etienne Robin, Maistre du Jeu de Paume du Moutardier, rue du Bourg-l'Abbé, de louer son Jeu aux Comédiens pour y représenter : & en cas de contravention, permis d'abatre le Théatre. Le 4 Mars 1622. autre Sentence qui deffend audit Robin & à tous autres Paumiers de louer leurs Jeux de Paume à aucuns Comédiens, pour y représenter : ladite deffense signifiée à tous lesdits Paumiers.

» d'œuvres pies, ils ont, par une pure » malice, & au préjudice de la parole » qu'ils avoient donnée auxdicts Sup- » plians pour la continuation de leur » bail, convenu avec quelque Com- » pagnie de Comédiens nouvellement » venus à Paris pour chasser les Sup- » plians qui sont près de Vostre Ma- » jesté, pour satisfaire à ses comman- » demens, afin de leur oster l'envie » de faire connoistre le mauvais em- » ploy desdicts deniers; dequoy estans » advertis, ils se seroient plaints à Elle, » qui auroit eu agréable d'y interpo- » ser son authorité: & d'autant qu'il » est juste que Vostre Majesté connois- » se comme icelle possession n'est qu'u- » ne pure usurpation, ou quoique, » ce soit soubz un tiltre spécieux & si- » mulé, ils ont recours à Vostre Ma- » jesté, à ce qu'il leur soit pourveu. 1629.

» A CES CAUSES, SIRE, & attendu » ce que dessus, il Vous plaise ordon- » ner que dans huictaine lesdicts Mais- » tres de ladicte prétendue Confrairie, » apporteront leurs Tiltres & Con- » tracts en vertu desquels ils s'attri- » buent ledict lieu nommé l'Hostel de » Bourgogne, lesquels ils seront tenus » de mettre par devers tel de Messieurs

1629. » sesseurs, ni Créanciers de ladicte » Maison, & n'ayant aucun droit ni » intérest quelconque d'en voir les » Tiltres & Contracts : & quand ils » seroient capables de ladicte Deman- » de, il la faudroit intenter par-devant » le Prevost de Paris, ou son Lieute- » nant Civil, Juge ordinaire des Par- » ties, & de ladicte Maison, & Hostel » de Bourgogne, & par-devant les- » quels ils feront, lorsque besoin sera, » & à qui il appartiendra, l'exhibition, » & communication de leurs Tiltres, » & monstreront qu'eux, ou leurs Pré- » décesseurs, esdictes charges ont légi- » timement acquis la place, sur laquel- » le ladicte Maison est bâtie ; icelle fait » bâtir à leurs propres cousts & des- » pens; & qu'au surplus, ce qu'on leur » impute par ladicte Requeste, a esté » par eux légitimement faict, & en » vertu des Jugements, Sentences & » Arrests contradictoires, à ce que les- » dicts Guérin & Associez n'en préten- » dent cause d'ignorance ; Signé : » REVEILLON, PHILIPPE BRISSE, » J. COUILLARD. J. FONTENY. MAR- » TIN BOYVIN. BERTRAND-GUILLAU- » ME JAVELLE. Signifiée le 26 Octo- » bre 1629. »

1629.

ARREST DU CONSEIL.

« *Au sujet de la Contestation entre* » *les Comédiens, & les Confre-* » *res de la Passion.*

« SUR la Requeste présentée au » Roy en son Conseil, par Ro- » bert Guérin dict *la Fleur*, Hugues » Guéru dict *Fleschelles*, Henry le » Grand dict *Belleville*, Pierre le Mes- » sier dict *Bellerose*, & leurs Associez, » Comédiens ordinaires de Sa Majesté, » tendante à ce que pour les causes « y contenues, il plaise à Sa Majesté, » sans s'arrêter à la réponse faicte » par quelques Particuliers, se disans » Maistres de la Confrérie de la Passion, » & Résurrection de Nostre Sauveur « & Rédempteur J. C. & qui, sous » cette qualité, & autres Tiltres spé- » cieux, se sont emparez de la Maison » scize à Paris vulgairement appellée

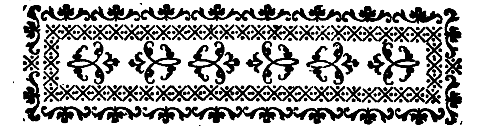
» l'Hostel de Bourgogne; ordonner que
1629. » lesdicts prétendus Maistres satisferont
» à l'Arrest du Conseil du 10 Octobre
» dernier. Cependant, attendu que les
» Supplians payent le prix convenu
» pour le louage d'icelle Maison, de
» laquelle lesdicts prétendus Maistres
» se réservent la meilleure partie des
» Loges, & Galeries autour d'icelle,
» par des puissances comme absolues:
» ordonner pareillement qu'ils jouiront
» de toute la totalité d'icelle Maison,
» sans réservation d'aucunes Loges,
» avec deffenses auxdicts prétendus
» Maistres, de commettre, ni préposer
» aucun à la perception des deniers qui
» se reçoivent aux portes, aux jours
» que lesdicts Supplians représentent la
» Comédie, à peine de cinq cens livres
» d'amende, contre chacun desdicts
» prétendus Maistres, & de prison
» contre ceux qui seront commis pour
» ladicte recepte. Veu la Requeste si-
» gnée *Rousseau*, Advocat. Autre Re-
» queste présentée au Conseil par les-
» dicts Supplians le 10 Octobre, à ce
» qu'il fut ordonné que dans huic-
» taine lesdicts prétendus Maistres ap-
» porteront leurs Tiltres, & Contracts
» en vertu desquels ils s'attribuent le

1629.

» lieu nommé l'Hostel de Bourgogne,
» au bas de laquelle est l'Arrest du Con-
» seil dudict jour, par lequel est or-
» donné que ladicte Requeste sera si-
» gnifiée aux Maistres de ladicte Con-
» frérie, & à eux enjoinct de mettre ès-
» mains du sieur de Pommereu, Conseil-
» ler du Roy, & Maistre des Requestes
» ordinaire de son Hostel, dans quinzaine
» pour tous délais, les Tiltres, & Piéces
» justificatives, du droict par eux préten-
» du, pour iceux communiquer ausdicts
» Supplians, & Rapport faict au Con-
» seil, estre faict droict, ainsi que de
» raison. Signification d'iceluy du 12
» dudict mois d'Octobre; Acte conte-
» nant la réponse desdicts Maistres de
» ladicte Confrérie à ladicte Requeste,
» par laquelle ils demandent leur ren-
» voy, par-devant le Prevost de Paris,
» & que lesdicts Supplians ne sont Par-
» ties capables. Signifié le 26 du-
» dict mois d'Octobre dernier. Ouy le
» Rapport dudict Sieur de Pommereu,
» Commissaire à ce député, & tout
» considéré. LE ROY ESTANT EN SON
» CONSEIL, conformément audict Ar-
» rest donné en iceluy le 10 Octobre,
» a ordonné, & ordonne que lesdicts
» Maistres de ladicte Confrérie met-

1629. » tront entre les mains du Commissaire à
» ce député dans huictaine pour tous dé-
» lais les Tiltres & Piéces justificatives du-
» dict droict par eux prétendu en l'Hos-
» tel de Bourgogne, autrement, & à fau-
» te de ce faire, sera faict droict sur la
» demande desdicts Comédiens, sans
» aucune forclusion, ni signification
» de Requeste. Faict au Cônseil privé
» du Roy, à Saint Germain en Laye,
» le sept Novembre 1629. signé, Le
» Tenneur. Signifié le 8 Novembre
» 1629. »





ORDRE CHRONOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Des Poëtes & des Piéces du Théatre François, depuis 1552. jusqu'à présent (a).

JODELLE. 1552.

ETIENNE JODELLE, Seigneur du Lymodin, naquit à Paris l'an 1532. & se distingua de bonne heure dans le JODELLE.

(a) Le silence des Historiens au sujet de la plûpart des Poëtes François Dramatiques, nous oblige de ranger ces derniers suivant l'ordre Chronologique de leurs Poëmes. Au reste, uniquement renfermés dans les bornes de notre Théatre, nous ne prétendons point en faire sortir nos Auteurs: nous ne les envisageons que de ce côté, & tout ce qui n'aura point rapport au Théatre, est étranger à notre Plan.

monde par ses Poësies Françoises. La
1552. connoissance qu'il avoit des Langues Grecque & Latine, le mit à portée de connoître les Auteurs Dramatiques de ces deux Nations, & de former le dessein de les imiter, en donnant aux François des Piéces d'un tout autre goût, que celles qui étoient en possession d'y paroître depuis plus de cent cinquante ans. Ce projet étoit digne d'un homme d'esprit, mais il falloit en même tems avoir le courage de s'élever contre un spectacle accrédité, autant par une dévotion mal entendue, que par une longue habitude. Jodelle, rempli de ses idées, composa la Tragédie de CLEOPATRE CAPTIVE, sujet qu'il prit dans les Historiens, ne voulant emprunter des Anciens que la forme de leurs Piéces. Il lut cette Tragédie à ses amis, en reçut des complimens, & fut excité à la faire paroître. Cela n'étoit pas aisé : où trouver des Comédiens ? Cependant la difficulté ne subsista pas long-tems ; Jodelle & ses Amis, dont la Péruse, & Remi Belleau étoient du nombre, se chargerent du soin de la représenter. L'Hôtel de Rheims parut propre à leur dessein : on dressa dans la cour un Théatre, où la Tragedie fut

représentée, & honorée de la présence du Roy Henry II. & des personnes les plus distinguées de sa Cour. Jodelle fut applaudi universellement. « Le Roy » luy donna cinq cens escus de son es- » pargne, & luy fit tout plein d'autres » graces, d'autant que c'estoit chose » nouvelle & très-belle, & très-rare. » Ce succès engagea Jodelle à de nouveaux efforts; mais plus résolu que jamais à ne point copier les mœurs étrangeres, il fit une Comédie, dont tous les caracteres étoient François. Cette Comédie intitulée EUGENE ou LA RENCONTRE, fut jouée à la suite de Cléopâtre, au même Hôtel de Rheims, par la même Société: & depuis au College de Boncourt où se trouva Pasquier, qui nous en a rendu compte (1).

1552.

Pasquier, Liv VII. Ch. 6.

Ces deux Piéces donnerent à Jodelle une réputation supérieure. La Cour & la Ville admirerent ses productions; les Poëtes célébrerent son nom, & son heureuse hardiesse. Ronsard se distingua entre tous les autres.

Et lors Jodelle heureusement sonna
D'une voix humble, & d'une voix hardie,
La Comédie, avec la Tragédie:

(1) Voyez ci-après l'Extrait de la *Cléopatre*, & celui d'*Eugene*.

1552. Et d'un ton double ores bas, ores hault,
Remplit premier le françois eschaffault.

Et dans une Piéce addressée à Grevin, Ronsard dit encore au sujet de Jodelle,

(1) Voyez la suite de ces Vers à l'Article de Grevin.

Jodelle le premier, d'une plainte hardie (1)
Françoisement chanta la Grecque Tragédie.
Puis en changeant de ton, chanta devant nos Rois
La jeune Comédie en langage François,
Et si bien les sonna, que Sophocle, & Ménandre,
Tant fussent-ils sçavans, y eussent pû apprendre (a).

(a) On ne sçauroit croire jusqu'à quel point on estima les Tragédies de Jodelle. On y trouvoit la propriété des mots fort bien observée, les phrases, & les figures judicieusement, & adroitement placées. On remarquoit (ou du moins on croyoit y remarquer) de la majesté, & de l'élégance dans son style, de la subtilité dans ses inventions, de la noblesse, & de la grandeur dans ses idées, beaucoup de suite, & de liaison dans son discours, de l'harmonie, & de la gravité dans la structure de ses Vers, dans lesquels il avoit tâché d'éviter les chevilles. C'est ainsi qu'on en jugeoit communément, quoiqu'il se trouvât des personnes qui n'en pensoient pas si avantageusement : tel que le Cardinal du Perron, qui avoit coutume de dire, que cet Auteur ne faisoit rien qui vaille. Ajoutons ici un passage de Sorel, qui dit, que Jodelle étoit un de ces Poëtes qui ont voulu faire changer de forme à notre langue, en la rendant à demi Grecque, comme ont tâ-

La Tragédie de DIDON suivit de près les deux Piéces dont nous venons de parler ; & dans la suite elle fut jouée, ainsi que ses aînées, mais on en ignore le succès. Quoi qu'il en soit, Jodelle s'en tint là, & voicy la raison qu'il en rend. « J'avois des Tragédies, & des » Comédies, les unes achevées, les au- » tres pendues au croc, dont la plus- » part m'avoient esté commandées par » la Roine, & par Madame, sœur du » Roy, sans que les troubles du temps » eussent permis d'en rien voir, & j'at- » tendois une meilleure occasion (a). 1552.

Souvent les hommes se peignent dans leurs Ecrits, & y représentent leur façon de penser. Jodelle qui ne vouloit rien devoir aux Anciens pour

ché de faire Ronsard, & du Bartas, qui firent si bien qu'ils introduisirent une espece de Barbarie dans la Langue, par leurs mots composés, leurs termes appellatifs, & leurs périphrases : & qu'ils entrerent si avant dans l'esprit & dans le cœur des Grands de l'un & de l'autre sexe, que sans les troubles du Royaume qui survinrent, ils auroient fait une infinité de Disciples, & auroient perdu entierement la Langue.

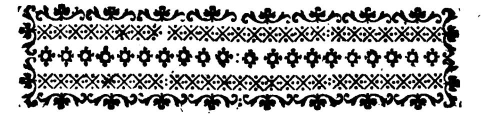
(a) Nous ne parlerons point ici d'une Fête donnée au Roy Henry II. par le Prevôt des Marchands, & les Echevins à l'Hôtel de Ville le Jeudy-gras 17 Février de l'année 1558. dont Jodelle fut l'inventeur, le Poëte, l'Architecte, & le Peintre, & qui fut fort mal exécutée.

1552. Son long oubly, qu'en tout réparer il promet.

L'autre tout résolu, lui dit, (ce qu'à toy, SIRE,
Délaissé, demi-mort, presque je puis bien dire)
Qui se sert de la lampe, au moins de l'huile y met.

Quoique La Motte dise que la colere plus que la nécessité a dicté ce Sonnet, je serois fort tenté de croire, que c'est la derniere qui a fait parler la colere, & ce doute est fondé sur une Strophe d'une Piéce de Vers faite sur le trépas de Jodelle, qui se trouve à la fin des Œuvres de cet Auteur.

Jodelle est mort de pauvreté.
La pauvreté a eu puissance
Sur la richesse de la France.
O Dieu! quel traict de cruauté!
Le Ciel avoit mis en Jodelle
Un esprit tout autre qu'humain,
La France luy nia le pain,
Tant elle fut mere cruelle.



CLEOPATRE CAPTIVE, (a)

Tragédie d'Etienne Jodelle.

LEs Amateurs du Théatre qui cherchent autant l'Historique d'une Piéce que la Piéce même, seront bien- 1552.

(a) En commençant l'ordre Chronologique des piéces de Théatre Tragiques & Comiques, il est néceſſaire d'avertir que nous en avons supprimé quelques-unes, qui n'ont jamais pû être adoptées par les Comédiens François. Les personnes qui ne cherchent que des titres, peuvent consulter ceux qui par leurs Ouvrages semblent n'avoir eu d'autre but. Mais nous, renfermés dans les bornes de notre Histoire, nous ne cherchons qu'à l'éclaircir, & non à l'embrouiller par des inutilités, dignes fruits d'une pareſſe orgueilleuse.

Quelque peu de mérite qu'on trouve aujourd'hui dans les piéces de Théatre de Jodelle, on ne peut cependant lui refuser une sorte de génie, d'avoir le premier introduit en France le genre de la Tragédie, & de la Comédie, à peu près dans le goût des Poëtes Dramatiques, Grecs & Romains. Il est vrai que deux ou trois Auteurs contemporains de Jodele avoient parlé contre les Spectacles des Confreres, & conseillé d'emprunter d'Euripide, d'Aristophane, de Sénéque, & de Terence, des sujets propres au Théatre; mais ces réflexions, & ces con-

En un triomphe, avecques ses deux femmes
1552. S'occit, &c. (a)

Cette Tragédie est si foible, tant pour la conduite que pour la versification, que nous en terminerons l'extrait par quelques vers que dit Cléopatre, lorsqu'elle a pris la résolution de se faire mourir pour éviter d'être conduite à Rome : elle souhaite qu'on mette sur son tombeau, & sur celui d'Antoine,

(a) Jodelle dans ses deux Tragédies, & dans sa Comédie, n'a point observé la coupe des rimes masculines ou féminines. Le I. Acte de Cléopatre est en vers Alexandrins, & tous féminins. Le II. même mesure de vers, mais mêlés de masculins & de féminins. Les III, IV, & V. tantôt vers de dix syllabes, & tantôt de douze, avec mêmes défauts : il n'y a que les Chœurs qui sont à rimes croisées, & rimés exactement. Il y a apparence que les Poëtes qui suivirent Jodelle dans le même genre, connurent cette défectuosité, car ils n'y tomberent presque pas. Pasquier nous apprend pourquoi les Tragédies de Jodelle furent ainsi versifiées. » Il a suivi l'exemple de Marot, qui dans » les Poëmes qu'il estimoit ne devoir pas » estre chantez, comme » Epistres, Elégies, Dia- » logues, Pastoralles, ne » garda jamais l'ordre » de la rime masculine, » & féminine, mais » seulement dans ses » chansons & Pseaumes. » Jodelle, à la maniere » des anciens Poëtes » François, n'a que ra- » rement eu égard à cet » ordre de rimes. Mais » dans tous les chœurs, » qu'il estimoit devoir » estre chantés, par de » jeunes gars, ou filles, » il l'a scrupuleusement » observé. *Pasquier, Liv. VII, Chap. VI.*

Icy

Icy sont deux Amans, qui heureux en leur vie, 1552.
D'heur, d'honneur, de liesse ont leur ame assouvie:
Mais enfin tel malheur on les vit encourir,
Que le bonheur des deux fut de bientost mourir.

Et elle continue ainsi.

Recoy, recoy moy donc, avant que César parte,
Que plustost mon esprit, que mon honneur s'escarte:
Car entre tout le mal, peine, douleur, encombre,
Souspirs, regrets, soucis que j'ay soufferts sans nombre,
J'estime le plus grief ce bien petit de temps,
Que de toy, ô Antoine, esloigner je me sens.



1552.



EUGENE OU LA RENCONTRE, (a)

Comédie d'Etienne Jodelle.

CEtte Comédie, comme on le vient de dire, fut représentée après la Tragédie de Cléopatre devant le Roy

(a) Les Auteurs de Catalogues de piéces de Théatre ont toujours attribué à Jodelle deux Comédies, *Eugene*, & *la Rencontre*; fondez, apparement sur un passage de Pasquier, dont voici les termes. « Quant » à la Comédie & Tragé- » die, nous en devons » le premier plan à Es- » tienne Jodelle. Il fit » deux Tragédies, la » *Cléopatre* & la *Didon*, » deux Comédies, la » *Rencontre*, & l'*Eugene*. » La rencontre ainsi ap- » pellée, parce qu'au » gros de la meslée, tous » les personnages s'é- » toient trouvez pesle & » mesle casuellément » dans une maison; fu- » seau qui fut fort bien » par lui demeslé par la » closture du jeu. » Tout ce qui regarde cette prétendue Comédie de la *Rencontre*, n'est qu'une faute de mémoire de Pasquier. Si Jodelle avoit composé cette piéce, La Motte qui rassembla ses Ouvrages après sa mort, & qui donne un éloge de cet Auteur, à la tête de l'édition, n'auroit pas manqué d'en parler. Ainsi il est certain que la Comédie fut intitulée: *Eugene*, ou *la Rencontre*.

Henri II. Elle est en vers de huit syllabes. La qualité d'Historien nous oblige d'é- 1552.
tendre un peu cet Extrait, qui sert à caractériser le genre Comique dès sa naissance, en faisant voir la différence sensible de ce Poëme comparé avec ceux d'aujourd'hui, tant pour le fonds, que pour la forme, & combien le Théatre François s'est épuré depuis environ deux siécles.

Eugene, riche Abbé Commendataire, ouvre le premier Acte, par l'aveu qu'il fait à Messire Jean son Chapelain, du dessein qu'il a formé pour vivre heureux, qui est d'oublier le passé, & ne s'occuper que du bien, & du plaisir présent. Après quelques traits satyriques, il ajoute qu'il vient de donner en mariage la jeune Alix à un bon lourdaut nommé Guillaume, avec trois cens écus de dot: mais qu'il craint que Guillaume, tout bête qu'il est, ne devienne jaloux, ou qu'Alix ne lui manque de fidélité, & quittant son Chapelain, il le prie d'apporter tous ses soins pour prévenir l'un & l'autre de ces inconvéniens. Messire Jean dans un monologue se moque de la folie d'Eugene, & se détermine néanmoins à le servir de son mieux; dans la vûe d'ob-

tenir de lui quelque Bénéfice, pour prix
1552. de ses peines. Autre monologue du bon Guillaume, où il exalte les prétendues vertus de la femme que Dieu lui a donné, & qu'il regarde comme l'exemple de son Sexe. Alix arrive, & dans un *à parte*, se rit de la sotte crédulité de cet époux, avec lequel elle cause ensuite d'une façon très-cordiale, en apparence. Messire Jean vient ensuite leur faire une visite, pour les intérêts de son Maître.

Le second Acte commence par Florimond, ancien Amant d'Alix, qui de retour de l'Armée, s'entretient seul de réflexions sur la folie des Militaires, qui aussitôt qu'ils sont revenus à Paris, engagent tout pour briller aux yeux de leurs Maîtresses. La seconde scene est une conversation entre le même Florimond, & Arnaut son Intrigant, à qui il donne ordre d'aller chez Alix, l'avertir de son retour. La troisiéme est un monologue d'Helene, sœur de l'Abbé Eugene; cette fille ayant par hazard apperçû Florimond, qui a été autrefois son Amant, & pour qui elle se sent encore de l'inclination, raconte comment, rebuté de ses rigueurs, il s'étoit laissé prendre aux filets de la co-

quette Alix, dont les charmes avoient également séduit Eugene. Ce dernier entre, & Helene lui apprend le retour inopiné de Florimond, ajoutant qu'il est homme à se venger de lui & d'Alix, pour l'avoir trahi pendant son absence. 1552.

Dans la premiere Scene du troisiéme Acte, Arnaut vient rendre compte à Florimond de la commission qu'il lui a donnée : & dit qu'il a trouvé Alix mariée à un certain Guillaume, & qu'ils étoient à table avec Messire Jean, Chapelain de l'Abbé. A ces nouvelles Florimond entre en fureur, & jure de se venger. Scene seconde, Messire Jean vient trouver Eugene, & lui fait part de ce qui s'est passé dans l'entrevûe d'Arnaut, de Guillaume, d'Alix, & de lui. Les menaces de cet Intrigant jettent l'Abbé & sa sœur dans une telle épouvante, que sans sçavoir quel parti prendre, ils se retirent dans leur maison. Cependant Florimond accompagné d'Arnaut & d'un Laquais, entre chez Alix, l'accable de reproches sur son infidélité, & en même-tems fait enlever tous les meubles qu'il lui avoit donné. Tout cela s'exécute en présence de Guillaume, & de sa femme, qui

n'osent presque ouvrir la bouche, tant
1552. ils sont effrayés.

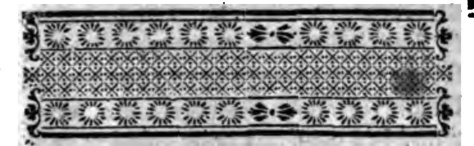
Guillaume ouvre le quatriéme Acte, déplorant son malheur, & celui de sa femme, qu'il croit toujours fort vertueuse, malgré l'aveu du contraire; aveu que Florimond l'a forcé de faire en sa présence. Arrive Eugene, à qui Guillaume fait part de son infortune. Son récit est interrompu, par Matthieu, Créancier de ce mari affligé, qui vient lui demander le payement de ce qu'il lui doit, & le menace, à faute d'y satisfaire, de le faire mettre en prison. La troisiéme Scene se passe entre Florimond & Arnaut. Le premier ne se promet pas moins que d'assommer Eugene, cause du changement d'Alix. Scene quatriéme, l'Abbé & son Chapelain cherchent des moyens pour se délivrer des fureurs de Florimond, & mettre Alix en sûreté.

Le premier de ces moyens, comme on le voit dans la premiere Scene du cinquiéme Acte, est qu'Hélene doit renouer avec Florimond son ancien Amant, & l'amener au point de pardonner, en sa considération, à l'Abbé l'injure qu'il en a reçûe. L'autre est de donner à Matthieu, Créancier de

Guillaume, un Bénéfice pour éteindre sa dette. Dans la seconde Scene, Hélene se rend aux instances de son frere, & du Chapelain, & consent à rendre Florimond heureux. Quoique cela se fasse sans violence de la part d'Hélene, l'Abbé ne l'en remercie pas moins, & charmé du bon train que prend l'affaire, envoye sur le champ son Chapelain instruire Florimond du bonheur qui l'attend, & le conjurer d'être de ses amis. Il le fait aussi prier de renvoyer à la pauvre Alix tout ce qu'il lui a enlevé, & d'ajouter à cette grace, celle de lui faire l'honneur de venir souper chez lui. Dans la troisiéme Scene, l'Abbé Eugene s'arrange, comme on vient de le dire, avec le Créancier de Guillaume, & au comble de sa joie, exagere à ce pauvre mari toutes les obligations qu'il lui a, & de quels embarras il vient de le tirer, tant en acquittant sa dette, qu'en lui faisant restituer ses meubles, & réconciliant sa femme avec Florimond. Guillaume lui en marque sa reconnoissance les larmes aux yeux, & Eugene saisit cet instant favorable pour convenir, une bonne fois, de quelle façon il veut en user dans la suite, tant à son égard, 1552.

qu'à celui d'Alix, & pour prévenir
1552. tous soupçons. Le bon mari proteste
qu'il se conformera à ses volontés, &
qu'il a reçû trop de bien de lui, pour
s'aviser d'être jaloux. Florimond, à qui
Messire Jean vient d'annoncer qu'Hélene lui redonne son cœur, épanche avec Arnaut son confident toute la joie que lui cause cette nouvelle. Dans la cinquiéme & derniere Scene, il donne la main à Hélene, Alix fait sa paix, & jure à son bienfacteur Eugene une vive reconnoissance, & toute la Compagnie, fort contente de son sort, entre dans la maison de l'Abbé pour se mettre à table.





1552.

DIDON, SE SACRIFIANT,

Tragédie d'Etienne Jodelle.

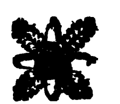
IL est assez difficile de fixer une date à cette Tragédie; mais nous conjecturons qu'elle parut la même année que les précédentes, par la facilité que Jodelle avoit dans la composition de ses Ouvrages. (a)

La Tragédie de Didon est divisée en cinq Actes, de même que celle de Cléopatre. La piéce ouvre par Achate, qui fait part à Ascagne & à Palinure de l'ordre qu'il vient de recevoir d'Enée,

(a) « Nous * ne pouvons céler aux Lecteurs une chose quasi incroyable, c'est que tout ce que l'on verra composé par Jodelle, n'a jamais esté fait que promptement, sans estude & sans labeur. Et pouvons-nous, avec plusieurs personnages de ce temps tesmoigner que la plus longue & difficile Tragédie, ou Comédie, ne l'a jamais occupé à la composer & escrire, plus de dix matinées : mesme la Comédie d'*Eugene*, fut faicte en quatre traites. »

* Préface de la Motte, à la tête des Poësies d'Etienne Jodelle.

de préparer toutes choses pour mettre
1552. sa flotte à la voile, & d'abandonner le séjour de Carthage, où l'amour de Didon le retient depuis assez longtems. Les vaisseaux prêts, Enée, pour obéir aux ordres des Dieux, qui l'appellent au *Latium*, s'embarque avec les siens, perd bientôt de vûe les côtes de Carthage, & laisse Didon dans une affliction que rien ne peut égaler. Enfin cette malheureuse Princesse succombe à sa douleur, & ne pouvant survivre à la perte de son Amant, elle se frape d'un poignard, & se jette dans un bucher ardent, qu'elle a fait préparer à dessein, dans l'intérieur du son Palais.





1553.

MEDÉE,

Tragédie de Jean de la Péruse.

NOus plaçons cette Tragédie en 1553. ou 1554. attendu que la Péruse mourut en 1555. comme le dit formellement la Croix du Maine dans sa Biblioth. Franç. page 256. Pasquier en parle comme d'une piéce qui suivit de près celle de Jodelle (*a*). Nous ne

(*a*) « Je ne vois point » qu'après luy (Jodelle) » beaucoup de personnes » ayent embrassé la Co- » médie. Jean de Baïf » en fit une sous le nom » de *Taillebras*, qui est » entre ses Poëmes ; & » la Péruse une Tragé- » die intitulée *Medée*, » qui n'estoit pas trop » descousuë, & toutes- » fois par malheur, elle » n'a esté accompagnée » de la faveur qu'elle » méritoit. » A l'égard de *Scévole de Sainte Marthe*, qu'on met dans un certain Catalogue, *comme ayant achevé la Tragédie de Médée*, on s'est trompé bien lourdement : Voicy ce qu'en dit la Croix du Maine. « Jean » de la Péruse né à An- » goulesme, l'un des » premiers Tragiques de » son temps : il a com- » posé cette docte Tra- » gédie de Médée, la- » quelle a esté revûe, & » corrigée par Scévole » de sainte Marthe, » Gentilhomme de Lo- » dun en Poictou, laquel- » le la fit imprimer après » la mort de la Péruse » l'an 1555. à Poitiers, » chez les Mesnefs & » Bouchets, freres. » Or revoir & corriger un Ouvrage, n'est pas l'achever.

donnerons point d'extrait de cette Tra-
1553. gédie, d'autant qu'elle n'est qu'une traduction de la Médée de Sénéque. Nous remarquerons seulement que les vers de cette Tragédie sont à rimes plates, masculines, & féminines; régle qui a été suivie inviolablement par tous les autres Poëtes Tragiques & Comiques.



LA PERUSE.

LA PERUSE.

Jean de la Péruse, de la Ville d'Angoulême, n'est connu que par ce qu'en disent la Croix du Maine, (a) & Pasquier (1), qui nous apprennent qu'il joua un Rollet dans la Tragédie de Cléopatre, & un autre dans la Comédie d'Eugene. Il ajoute que la Péruse fit la Tragédie de Médée, « qui n'estoit » pas trop descousuë, & toutesfois, par » malheur, elle n'a esté accompagnée » de la faveur qu'elle méritoit. » La

Pasquier, Liv. VII. Chap. VI.

Du Verdier Vauprivaz, pag. 739. de sa Biblioth. Françoise.

(a) Voyez la Croix du Maine, page 256. de sa Bibliothéque Françoise. Du Verdier s'est trompé en disant que la Peruse étoit né à Poitiers : peut-être l'a-t'il cru ainsi, à cause que sa Tragédie y fut imprimée, & que cet Auteur ne s'est gueres donné le soin d'approfondir la vérité des faits.

Péruse mourut en 1554. ou au plus tard en 1555.



AGAMEMNON, 1556.

Tragédie de Charles Toutain. (a)

COmme cette piéce n'est, suivant la coutume de plusieurs Auteurs du tems, qu'une mauvaise imitation de celle de Sénéque, & qu'elle n'a d'autre mérite que son ancienneté & sa rareté, nous nous contenterons de quelques passages propres à donner une juste idée de l'Ouvrage & de l'Auteur, qui malgré ce qu'on vient de dire, a eu assez d'amour propre, pour

(a) CHARLES TOUTAIN, ou TOUSTAIN, Sieur de la Mazurie, naquit à Falaise, Ville de la Basse-Normandie, où il exerça la charge de Lieutenant général de cette Vicomté. Comme il étoit très attaché à Messire Gabriel le Veneur, Evêque d'Evreux, il lui dédia sa Tragédie d'AGAMEMNON, qui parut en 1556. Voici comment il termine son Epître Dédicatoire : « Ce qui m'a » donné meilleure hardiesse de vous dédier » ces vers; outre l'estime » grande de vostre mai» son de Carrouges, des » environs de laquelle, » Monseigneur, il vous » plaira me reconnoistre » le plus humble, &c. » Voyez du Verdier Vauprivaz, pag. 159. de sa Biblioth. Françoise.

croire servir un jour de modèle à la postérité. (a)

1556. Acte II. Scene I. La Nourrice de Clytemnestre, tâche à dissuader cette Reine de l'horrible assassinat qu'elle médite contre son mari.

NOURRICE.

Modere cet ardeur, & toy-même t'arrête.
Voy que grand est le cas que ton audace
apprête ?

. . . .

Tu vous eil traîtrement, ô folle, racuillir,
Qu'oncqu'Achille ne peut par armes assaillir,
Combien que refrongné sa main il eut armée:
Non le meilleur Ajax, dont l'ame supprimée
De rage & de fureur sa mort précipitoit :
Non Hector seul qui Grecs & guerres arrêtoit ;
Non l'Archer-sûr Paris, & Memnon l'Ætiope,
Non Zanthe débordé par la Pergame trope,

(a) « Si je n'ay pensé » pouvoir du tout satisfaire, au moins comme » marchant des premiers, j'estime mettre (les Savans) en si » bon appétit, qu'après » plusieurs autres par divers bons esprits quelquefois publiées, ils » pourront retenir encore de ce premier » Mets quelque goust, » non du tout indigne » de leur avoir autrefois » esté présenté le premier, &c. » Toutain, Epître Dédicatoire à Monseigneur l'Evêque d'Evreux.

1556.

Non Simoïs roulans son eau rouge de sang,
Non Cigne le ségale à Neptun le fils blanc;
Non l'enfance de Troie à Klefse obéissante,
Ni des fléches, & d'arc l'Amazone effroïante, &c.

Après la mort d'Agamemnon, Electre sauve Oreste son jeune frere. Clytemnestre l'ayant appris, se répand en injure contre elle.

CLYTEMNESTRE.

Malheureuse éfrontée, à tes meilleurs parens
Folle g...... ennemie, à quels propos aux rens (1)
Des hommes t'es-tu, vierge, en public exposée?

ELECTRE.

J'ay chaste la maison d'une p..... laissée.

CLYTEMNESTRE.

Qui te croira pudique?

ELECTRE.

Engendrée de toy!

CLYTEMNESTRE.

Avise de parler plus sagement à moy.

ELECTRE.

L'ai-je de toy appris? &c.

L'Auteur, qui comme on vient de le dire, a cherché à se donner pour

(1) Au rang.

modéle, nous présente ici celui des vers
1556. de seize pieds, qu'il a placé spirituellement dans la bouche de Cassandre qui prophétise, sans sçavoir ce qu'elle dit.

CASSANDRE.

Voicy les noires Sœurs qui ont leurs foëts
sanglans forcenés;
Elles rouent en leur gauche main un à demi-
brulé flambeau,
Leur vis (1) étincelle inhumain: leurs flancs
font serrez d'un bandeau
De noires flames tout roussi; & des nuits les
fraïeurs murmurent:
Des Geans corporeux aussi les terreux osse-
mens emmurent
D'iceux les palus entourés; & voicy le lassé
Vieillard
Sur les bords des flots conjurés, qui ne fuit
le branle raillard
De l'eau, toute soit oubliant faché des mal-
heurtés futures;
Dardain (2) se gaudit, en riant, joïeux de
telles avantures.

(1) Visage.

(2) Le Troyen.



LES FEMMES SALLÉES (*a*). 1558.

FARCE ANONYME,

En un Acte, & en Vers.

CEtte Farce qui est imprimée en caracteres Gotiques, nous a semblé être du nombre de celles que les Enfans sans soucy jouoient sur les échaffaux en certains endroits de la Ville de Paris.

Marceau qui a épousé une femme, qu'il trouve trop douce, en porte sa plainte à son ami Julien, qui se trouve dans le même cas. Ces Epoux cher-

(*a*) Quoique nous ayons cru devoir donner à cette Farce le titre des *Femmes sallées*, comme celui qui nous a paru y convenir, cependant le titre qui est à la premiere page porte simplement « Discours » Facécieux des Hommes » qui font saller leurs » femmes à cause qu'el- » les sont trop douces, » lequel jeu se joue à cinq » personnages. A Rouen, » chez Abraham Cous- » turier, Libraire, tenant » sa boutique près la » Grand'Porte du Palais, » au sacrifice d'Abra- » ham. »

1558. chent un moyen pour corriger ce def-faut.

MARCEAU.

Tout de ce pas nous en irons
A Maistre Macé, lequel est
Grand Philosophe, s'il luy plaist,
Aigres les fera toutes deux.

Julien applaudit au Conseil, & sort avec Marceau. Arrive Maître Macé, qui dans un court monologue, dit que toute sa magie consiste à tromper les dupes qui s'addressent à luy, & que par ce moyen

Il a force argent amassé.

Marceau & Julien viennent exposer à Maître Macé le chagrin qu'ils ont d'avoir des femmes trop douces.

Me MACÉ.

Il les faut saller seulement.

JULIEN.

Saller? Que dictes-vous? Comment
Seroient-elles aigres à ce point?

Me MACÉ.

Qui leur bailleroit sel à point,
On les amanderoit vrayment.

Sçavez-vous par certainement
Que quand les vivres sont trop doux,
Soit en chair, potage, ou choux,
Il les faut saller bravement.

MARCEAU.

Or ça, les sçauriez-vous saller,
Qui bon argent vous donneroit ?

Me MACÉ.

Amenez-les moy, amenez.

Les deux maris donnent une pistole à Maître Macé, & vont chercher leurs femmes ; & après les avoir présentées au Docteur, ils les laissent avec lui. Maitre Macé, après s'être mocqué de Marceau & de Julien, conseille à leurs femmes de n'être plus si douces avec eux, & de se rendre les maîtresses. Les femmes promettent de suivre son avis.

MARCEAU.

Voicy ta femme, avec la mienne
Qui reviennent druës, & saines.

GILLETTE, *femme de Marceau.*

Sont vos forces fiévres quartaines,

1558. Vilains & gaudiſſeurs infames :
Faites-vous donc ſaller vos femmes
Pour acquérir un deshonneur.

FRANÇOISE, *femme de Julien.*

Malheureux ! eſtes-vous ſans cœur ?
Eſtes-vous ſans entendement,
De nous bailler vilainement
Comme des trippes à ſaller.

Gillette & Françoiſe battent leurs maris, & s'en vont en les menaçant de recommencer de tems en tems.

MARCEAU.

Je ſuis de ce coup mal content.
Le Diable emporte le ſallage.

Marceau & Julien courent chez le Docteur Macé, & lui rendent compte de l'effet de ſon remede, & en demandent un autre.

MACÉ.

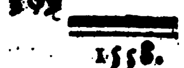
Les douces je ſçai bien ſaller,
Mais touchant de deſſaller point.

MARCEAU.

Le Diable vous en fit meſler.

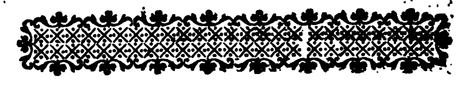
JULIEN.

Nous voici donc en piteux point.



Or bien, il nous faut endurer,
Sans aucunement murmurer.
Ainsi celui ne se contente
D'une femme douce & plaisante,
Qui faict un honneste devoir,
Mérite (comme vous avez peu voir)
D'en avoir une fort fascheuse,
Mal plaisante, & mal gracieuse :
Et vous en veuille souvenir.
Adieu, jusqu'au revenir.





1558. # LA TRESORIERE, (a)

COMEDIE

Par JACQUES GRÉVIN.

« Mise en jeu à Paris au College de
» Beauvais, après la Satyre qu'on

(a) Grevin dans la Préface de son Théatre, qui contient deux Comédies, & une Tragédie, après avoir parlé sur ces Piéces, ajoute, « Je me contente de donner aux François la Comédie en telle pureté qu'anciennement l'ont baillé Aristophane aux Grecs, Plaute & Térence aux Romains, car je me suis proposé tousiours en écrivant ce Poëme, ainsi qu'ont pu appercevoir ceux qui ont vu LA MAUBERTINE premiere Comédie que je mis en jeu, & que j'avois bien délibéré te donner, si elle ne m'eust esté dérobée ». *La Trésoriere* ressemble si fort à la *Maubertine* que Grevin annonce comme une Piéce dérobée, que nous sommes tentés de croire que c'est la même, sous deux Titres. Voici sur quoi nous fondons notre conjecture. A la fin de l'Avant Jeu de *la Trésoriere* on trouve ceci.

Or sçachez qu'en tout ce discours,
Nous représentons les Amours,
Et la finesse coutumiere
D'une gentille Trésoriere
Dont le mestier est descouvert,
Non loin de la Place Maubert.

Voilà donc le principal personnage de la Piéce qui est de la Place Maubert. Ne doutons point que Grévin fit la *Maubertine*, qu'il la perdit;

» appelle communément les Veaulx, » (a) le 5 Février 1558. »

1558.

mais qu'aidé de sa mémoire, & de ses brouillons, il la refit; & en y changeant quelque chose, il eut la vanité de donner cette Comédie pour nouvelle. Cette finesse a depuis été renouvellée par bien des Auteurs.

(a) La Satyre qu'on appelloit communément *Les Veaulx*, étoit sans doute plus ancienne que la Comédie de Grevin. C'étoit une espece de Prologue, pour amuser les Spectateurs les plus impatiens, pendant que les Acteurs s'habilloient pour jouer leurs rolles. Il nous reste un morceau de ce genre, qui est à la tête des *Corrivaux*, Comédie de Pierre Troterel, sieur d'Ayes, qui mérite d'avoir place ici. *Un Prologueur* vient sur le Théatre, & après quelques complimens qu'il fait à l'Assemblée, un Acteur caché derriere une tapisserie, l'interrompt en disant :

LE CACHÉ.

Vrayment vous dites vray, Capitaine l'Oison.

LE PROLOGUEUR.

Oh! qu'entens-je morbleu! Qu'est-ce qui m'injurie?
Si je monte une fois en ma haute furie,
Que Diable! j'en battray qui font les *Veaulx* céans.

LE CACHÉ.

J'en tremble comme un four : Qu'il fera du fiens,
Si quelqu'un d'entre vous luy porte de la paille.

LE PROLOGUEUR.

O Corbleu! c'est trop fait, il faut que je l'assaille.
Demeurez-là, Messieurs, je vais le testonner.
Cecy me fait vrayment grandement estonner :
Je l'ay cherché par-tout, allant de place en place?
Et si pas-là corbleu! je n'ai sçû voir sa face :
Je croy pour le certain, que c'est quelque Démon
Qui vient pour nous tenter.

LE CACHÉ.

O mon amy, c'est mon.

LE PROLOGUEUR.

Escoutez : oyez-vous comme il rumine encore?

LE CACHÉ.

Escoutez, oyez-vous cette grosse pécore?

1558.

GRE'VIN.

GRÉVIN.

JACQUES GRÉVIN, né à Clermont en Beauvoisis vers l'an 1540 : dès l'âge de quinze ans Amant de Nicole Estienne, fille de Charles Estienne, Médecin ; il fit pour cette Belle beaucoup de Poësies galantes qu'on trouve imprimées, sous le titre de l'*Olympe*, Paris 1561. Mais comme le plus fidéle, n'est pas toujours le plus heureux, Grévin eut le chagrin de voir sa Maîtresse mariée à Jean Liébaut, Médecin, Auteur de la Maison Rustique. Gré-

---

LE PROLOGUEUR.

Pécore ! par la mort, tu mens, il n'en est rien,
Je suis brave & galant, & fort homme de bien.

LE CACHE'.

Il faut donc te brusler pour avoir de ta cendre.

LE PROLOGUEUR.

Brusler ! digne morbeuf ! je ne vais pas attendre ;
Je vais bien faire Gille, ô c'est un gobelin.

LE CACHE'.

Ma foy, vous dites vray, mon pauvre Jobelin.

LE PROLOGUEUR *regarde derriére la Tapisserie.*

Bestes ! Messieurs, adieu. D'icy je me retire,
De peur qu'attendant trop, il ne m'advienne pire.
Vert & bleu, quel fillaut ! je le viens d'aviser,
Et par ma foy ses dents il faisoit esguiser.
O digne vertubleu ! quelle vilaine beste !
Elle a comme un Cocu, des cornes à la teste.

vin en fut sans doute fâché, mais son
goût pour la Poësie Françoise ne l'a- 1558.
bandonna pas, au contraire il s'y atta-
cha encore plus fortement, & travailla
dans le genre Dramatique. LA TRÉ-
SORIERE, Comédie qui parut en pu-
blic en 1558 : LA MORT DE CÉSAR
Tragédie, & LES ESBAHIS, Comédie,
Piéces représentées le même jour en
1560 en sont une preuve convain-
quante : & l'on peut dire qu'il effaça
les Auteurs qui l'avoient précédé. Huit
ou dix Poëtes comme lui auroient mis
le Théatre François sur un pied assez
passable. La Versification de Grévin est
coulante, sur-tout dans ses deux Comé-
dies : & ses plans sont assez bien faits.
Ronsard chantre banal de tous les
beaux esprits de son tems, lui addressa
les Vers que voici.

Et toy, Grevin, après, toy, mon Grévin,
encor,
Qui dore ton menton d'un petit cresspe d'or,
A qui vingt-deux ans n'ont pas clos les an-
nées,
Tu nous as toutesfois les Muses amenées,
Et nous as surmontez, qui sommes jà Gri-
sons,
Et qui pensions avoir Phœbus en nos maisons.

Amour premierement te blessa la poitrine
1558. Du dard venant des yeux d'une beauté divine,
Qu'en mille beaux papiers tu as chanté, afin
Qu'une si belle ardeur ne prenne jamais fin.
Puis tu voulus sçavoir des herbes la nature(*a*).
Tu te fis Médecin, & d'une ardente cure
Doublement agité, tu appris les mestiers
D'Apollon que j'estime, & te suit volontiers
Afin qu'en nostre France, un seul Grévin assemble
La docte Médecine, & les Vers tout ensemble. (*b*)

Grévin mourut à Turin le 5 Novembre 1570. n'ayant pas encore trente

(*a*) « Les Oeuvres de » Nicandre, Poëte Grec, » contenant ses Thériaques, & Alexipharmaques, traduites en » Vers françois, par Jac» ques Grévin, Anvers » 1588. Christophe Plan» tin, in-4°. » Du Ver» dier, Biblioth. Fran» çoise, pag. 604.

(*b*) Il le faut avouer, Grévin étoit né avec un génie supérieur, avant vingt-deux ans, il avoit non-seulement fait ses cours de Medecine, mais même il s'étoit fait recevoir Médecin, & en cette qualité, il avoit acquis une si haute réputation, que la Duchesse de Savoye ayant eu occasion de le connoitre, fut si charmée de son esprit & de son sçavoir, qu'elle l'emmena avec elle à Turin, aussi bien que sa femme, & se servit toujours de lui, non seulement en qualité de Medecin, mais aussi en celle de conseiller dans les affaires les plus importantes. Aussi se plaignit-elle, après la mort de Grévin, qu'elle avoit perdu en même tems son Médecin pour les maladies du corps, & son consolateur pour les maladies de l'esprit.

ans. Il étoit allé en cette Ville en qualité de Médecin de Marguerite de France, épouſe d'Emanuël Philibert Duc de Savoye, qui le regretta beaucoup, & lui fit faire de magnifiques funérailles. Grévin étoit marié; il laiſſa une fille, dont la Ducheſſe de Savoye prit ſoin, auſſi bien que de la Mere. 1558.

Paſſons préſentement à l'Extrait de ſa Comédie de la *Tréſoriere*.

Conſtance, femme du Tréſorier Richard, eſt une Coquette fieffée, qui a deux Amans, un Protonotaire, & un Gentilhomme nommé Louis, qui lui font des préſens conſidérables; mais par malheur pour elle, ayant fait entrer le Protonotaire dans ſa maiſon, pendant l'abſence de ſon mari, Richard le Valet du Gentilhomme en avertit ſon Maître qui dans l'inſtant aidé de ce Valet, & d'un autre Domeſtique, enfonce la porte, & ſurprend ſon infidelle avec le Protonotaire. Le Mari arrive, qui reſte fort étonné du fracas qu'on a fait dans ſa maiſon; Louis lui en apprend le ſujet, & ſe fait rendre l'argent qu'il a donné à ſa femme. La Comédie eſt terminée par la réconciliation du Tréſorier, & de Conſtance. Cette derniere ſe promettant bien de

1558. prendre à l'avenir un peu mieux ses précautions.



S. GELAIS.

MELLIN DE SAINT GELAIS.

MELLIN DE S. GELAIS, né au mois d'Avril 1491. étoit fils d'Octavien de S. Gelais, Evêque d'Angoulême. S. Gelais fit ses études à Paris, & à l'âge de vingt ans, il passa en Italie, où il s'attacha à la Jurisprudence. Dégouté de cette étude, il suivit la Philosophie, & ensuite l'Astrologie. De retour en France, il excella dans la Poësie Françoise, & devint le plus digne rival de Marot. Le Roy François I. qui connut son mérite, le chargea du soin de sa Bibliothéque de Fontainebleau, emploi qui lui fut continué par Henry II. S. Gelais mourut d'une fiévre continue, au mois d'Octobre 1558.(a) âgé de soixante & sept ans huit mois

(a) « Melin, ou Merlin de S. Gelys, natif d'Angoulesme, Abbé de Reclus, Aulmosnier de Monseigneur le Dauphin de France, l'an 1525. (c'étoit François Dauphin qui

& quinze jours, & fut enterré à ſaint Thomas du Louvre. S. Gelais étoit d'une fort foible complexion. L'Auteur dont nous empruntons les faits de ſon Hiſtoire, ajoute, qu'il étoit d'une taille médiocre, & aſſez maigre, les cheveux cendrés, le front ouvert, le ſourcil un peu élevé, les yeux d'un bleu foncé, & la bouche moyennement grande. S. Gelais étoit naturellement éloquent, mais ſon inclination portée à la raillerie, un peu trop libre, lui fit beaucoup d'ennemis. C'eſt ce qui obligea Ronſard de dire de lui, en s'addreſſant au Ciel, dans un tems où il n'avoit pas encore recherché ſon amitié comme il fit depuis :

1558.

Thevet, vies des Hommes illuſtres.

Préſerve-moy d'infamie,
De toute langue ennemie,
Et de tout eſprit malin :
Et fais que devant mon Prince,
Déſormais plus ne me pince
La tenaille de Melin.

Il paroît fort étonnant que Mellin de S. Gelais, à qui les Vers devoient coûter peu, ayant entrepris une Tragé-

» mourut à Tournon) » iſſu de la très-noble & » très-ancienne Maiſon » de S. Gelays en Aquitaine, &c. » La Croix du Maine, p. 321.

die, l'ait composée en Prose. Nous
1559. parlons de SOPHONISBE qui fut représentée à Blois en 1559. devant le Roy Henry II. & qui n'entre dans notre Histoire que par cette seule raison. Ce fut son ami *François Habert*, connu sous le nom du *Banni de Liesse*, possesseur de cet Ouvrage, qui prit soin de sa représentation (*a*).

(*a*) La Tragédie de *Sophonisbe* se trouve imprimée à la suite de celle du *Monarque* de *François Habert* : de sorte que bien des gens croyent cette premiere de l'Auteur du Monarque. Cependant en lisant le titre de Sophonisbe, & l'avis qui est à la fin, on apprend tout le contraire, il nous paroît nécessaire de transcrire ici ce renseignement.

« SOPHONISBA.

» Tragédie très-excellente, tant par l'argument, que pour le poli langage, & graves sentences dont elle est ornée : représentée & prononcée devant le Roy en sa ville de Blois en 1559. »

Au revers de ce titre,

» *Gilles Corrozet*

» *au Lecteur*.

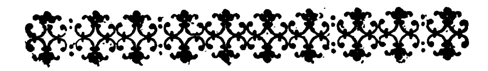
» Il n'est besoin, Lecteur, que je te recommande beaucoup le petit Oeuvre présent, parce que l'autorité, sçavoir, noblesse, & expérience, de ceux qui l'ont mise en françois, & avec grande pompe, & digne appareil, ont représenté les mêmes personnages de la Tragédie devant la Majesté Royale, en sa ville de Blois, sont très-suffisans témoignages de la beauté, & élégance de la matiere. »

Ensuite on trouve l'avis suivant.

» Intermède signifie pause, à la maniere françoise, & Scene selon les Latins. »

A la fin de Sophonisba:

» Sois averti, Lecteur, qu'en imprimant la présente Tragédie, nous avons été faits certains



SOPHONISBA. TRAGÉDIE

De Mellin de S. Gelais,

Représentée devant le Roy Henry II. à Blois en 1559.

CEtte Tragédie est en prose, excepté les Chœurs qui sont en Vers. Elle n'a été représentée qu'après la mort de l'Auteur; ce fut, comme je le viens de dire, son ami François Habert, à qui S. Gelais l'avoit confiée en Manuscrit, qui prit soin de sa représentation. Voilà la premiere Tragédie en prose; c'est à quoi beaucoup de personnes n'ont pas pensé, pendant la dispute de M. De la Motte, & de ses Adversaires.

» que feu Mellin de S. » Gelais a été le princi- » pal Auteur, duquel » n'est besoin d'écrire les » louanges. Au reste que » toute la Tragédie est en » Prose, excepté les Cho- » rus, ou assemblées de » Dames qui parlent en » Vers de plusieurs gen- » res. »



1560.

LA MORT DE CESAR, (a)

Tragédie de Jacques Grévin

Mise en jeu au College de Beauvais à Paris, le 16 Fevrier 1560.

LE sujet de cette Piece est trop connu pour en donner un Extrait. Il suffira d'en rapporter quelques passages comme un essai de la versification de Grévin.

Brutus se propose de rendre la liberté à sa Patrie, en lui sacrifiant César.

BRUTE.

Et quand on parlera de César & de Rome,
Qu'on se souvienne aussi qu'il a esté un homme,
Un Brute le vengeur de toute cruauté,
Qui aura d'un seul coup gagné la liberté.

(a) Dans la Préface qui précede cette Tragédie, Grévin dit que lorsqu'il publia cette Piece, bien des gens crurent qu'il l'avoit prise du Latin de celle de Muret, mais qu'ils reconnurent bientôt, en conférant les deux Pieces que cela étoit faux.

Quand on dira, César fut maistre de l'Empire, 1560.
Quon die quant & quant, Brute le sçut occire.
Quand on dira César fut premier Empereur,
Qu'on dise quant & quant, Brute en fut le Vengeur.

Calpurnie, femme de César, agitée par un songe qui l'effraye au sujet de son mari, envie le sort des personnes qui vivent dans un état borné.

CALPURNIE.

Heureux, & plus heureux l'homme qui est content
D'un petit bien acquis, & qui n'en veut qu'autant
Que son train le requiert : las! il vit à sa table
Tousiours accompagné d'un repos desirable :
Il n'a soucy d'autruy, l'espoir des grands trésors
Ne luy va martellant ni l'ame, ni le corps :
Il se rit des plus grands, & leur maux il écoute :
Il n'est craint de personne, & personne il ne doute.

1560. Il voit les grands Seigneurs, & contemplant de loing,
Il rit leur convoitise, & leurs maux, & leur soing.
Il rit des vains honneurs qu'ils bâtissent en teste,
Dont les premiers de tous ils sentent la tempeste.
Si le Ciel murmurant les voit d'un mauvais œil,
Accablent d'un seul coup leur bien & leur orgueil.





LES ESBAHIS, COME'DIE DE JACQUES GRE'VIN.

1560.

Mise en jeu au College de Beauvais à Paris, le 16 Février 1560. après la Tragédie de *Jules César*, (a) & les Jeux Satyriques, appellez communément *Les Veaulx* (1).

(1) Voyez ci-dessus note (a) page 311. de la Trésoriere.

UN vieux Marchand, nommé Josse, dont la femme s'est fait enlever par un Gentilhomme, devient amoureux de la Fille d'un autre Mar-

(a) C'étoit alors la coutume de donner une Comédie en cinq Actes à la suite d'une Tragédie. Les *Esbahis* furent, comme on le voit, representés après celle de *César*. L'Eugene de Jodelle parut à la suite de sa *Cléopatre*, & de sa *Didon*. Une nouvelle preuve de ce que nous avançons, se tire des Vers suivans qui terminent le Prologue de la Comédie des *Déguisez* de Jean Godard, représentée à la suite de sa Tragédie de la *Franciade*.

LE PROLOGUE.

J'ay charge seulement de
vous remercier
De vostre attention, &
de vous supplier
Que vous daigniez oüir
tantost la Comédie,
Comme vous avez faict
désia la Tragédie.

1560. chand de ses amis, & la lui demande en mariage; elle lui est accordée, & tout se prépare pour la nôce; mais cette jeune fille qui aime, & est aimée d'un Avocat, fait entrer son Amant dans sa chambre, sous les habits du bon-homme Josse. Girard, pere de la fille, qui croit que c'est son futur gendre, ne s'en fâche point : au contraire, ayant rencontré Josse, il le complimente sur ses galanteries. Josse soutient qu'il n'est point entré dans la maison de Girard, & ajoûte que c'est apparemment un tour qu'on prend pour lui faire épouser une franche coquette. Girard n'est pas moins piqué du prétendu mensonge de Josse. Enfin la dispute est poussée au point, que les deux Vieillards se mettent en devoir de se battre. Arrive un Italien nommé Messire Panthalone, & un Gentilhomme, qui tâchent à les séparer. Une femme, que la curiosité fait approcher des combattans, est reconnue par le Gentilhomme & par l'Italien pour la Maîtresse de l'un & de l'autre : mais cette surprise n'est rien en comparaison de

Car on a bien voulu, pour mieux vous contenter,
Dessus cet eschaffault icy représenter
Ces deux Poemes-là, &c.

celle de Josse, qui retrouve sa femme 1560.
dans cette même personne, qui étant informée du sujet de la querelle, veut arracher les yeux à son mari. Le bon Josse, quoiqu'il se soit apperçu de la familiarité avec laquelle le Gentilhomme & l'Italien ont abordé sa femme, ne laisse pas de lui demander pardon. La fille de Girard & son Amant viennent avouer le tour qu'ils ont joué à Josse, & déclarent l'amour qu'ils ont l'un pour l'autre; de sorte que Girard est obligé de consentir à leur mariage.



LA SOLTANE, (a) 1560.

TRAGE'DIE

DE GABRIEL BOUNYN.

LA Sultane Rose (1) de concert avec le Visir Rustan, prend des mesures pour faire périr Mustapha, fils

(1) Roxane.

(a) Quoiqu'on ne doive pas s'attendre à trouver beaucoup de régularité dans la plûpart des

1560. de Solyman. Tu sçais, dit la Sultane à ce Visir, qu'indépendemment du crédit que j'ai sur l'esprit de l'Empereur, je puis faire agir les Démons par la force de mes charmes.

ROSE.

Là accourra Vulcan avec ses Argoulets,
Ses poudreux Cabarins, qui à coups de boulets,
De mosquets affutez, plus viste que le foudre,
Espouventablement l'emmenuis'ront en poudre.

Le Sultan séduit par ses discours, croit Mustapha coupable d'un complot

Poëmes dont nous parlons ici, cependant on peut dire que cette Piece est encore plus monstrueuse tant pour le Plan, que pour la Versification, & les fautes de bon sens Les Turcs jurent ici par Jupiter, Toutan, & Souman, Divinités des anciens Payens, & des Sauvages du Nouveau Monde, aussi bien que par Mahomet leur faux Prophéte. Le seul mérite de Bounyn est d'avoir le premier présenté un sujet Turc sur la Scene, & sur un évenement arrivé de son tems; puisque Solyman dont il y est parlé, n'est mort qu'en 1566. Au reste, quoiqu'il ne l'ait fait imprimer qu'en 1561 Il est certain que cette Tragédie fut représentée au plus tard l'année précédente : le privilege qu'on lui en accorda le 12 Décembre 1560. en fait foi. On pourroit dire même, qu'elle étoit déja connue en 1554. & La Croix du Maine semble l'insinuer. Voyez cet Auteur, pag. 109. & Du Verdier pag. 429.

avec le Sophe, à la Cour duquel il est alors; le mande, & sans vouloir l'écouter, il ordonne à des muets de l'étrangler, ce qui s'exécute dans le moment, & en sa présence. 1560.

MUSTAPHA.

O meurdre!

SOLTAN.

Sans tarder, que l'on luy courre sus:

Or il est mort.

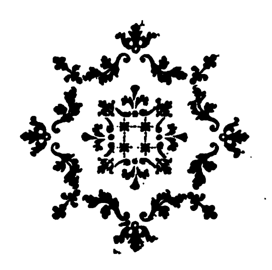
GABRIEL BOUNYN (a) Auteur de cet Ouvrage, naquit à Châteauroux en Berry, d'où étant sorti assez jeune, il vint à Paris achever ses études, & s'y fit recevoir Avocat. Ensuite il devint Bailli du lieu de sa naissance, & enfin Conseiller & Maître des Requêtes du Duc d'Alençon (b). Si nous en

(a) C'est mal à-propos que sur la foi de La Croix du Maine, on a appellé notre Auteur *Bonin*, ou *Bonnin*, puisqu'il a signé *Bounyn* au bas de l'Epitre Dédicatoire addressée au Chancelier de l'Hospital, son protecteur, & à qui il avoit de grandes obligations.

(b) Ce sont les qualités qu'on lui donne à la tête de son Alectriomachie. Sur quoi il est nécessaire de remarquer que Du Verdier Vauprivaz, & ceux qui l'ont copié, se trompent en lui donnant la qualité de Maître des Requêtes de l'Hôtel de Sa Majesté, ce qui est non seulement hors de vraisemblance,

1560. croyons La Croix du Maine, on pourroit présumer qu'il étoit mort avant 1584. Cependant il donna son Alectriomachie en 1586 : on croit même qu'il a vécu jusqu'au commencement du XVIIe siécle. Outre la *Soltane*, Du Verdier donne les titres de deux autres Ouvrages de Bounyn, qui ne nous ont pas paru devoir occuper une place dans celui-ci.

mais faux, puisqu'on n'ignore pas que cette charge ne peut s'allier avec celle de Bailli de Châteauroux, que Bounyn possédoit en même tems.





AGAMEMNON.

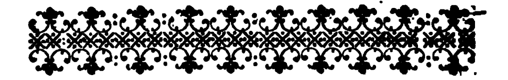
TRAGE'DIE

DE FRANÇOIS LE DUCHAT.

1561.

FRançois Le Duchat, connu seulement par une misérable Traduction de l'*Agamemnon* de Seneque, qui parut en 1561. & qui est encore au-dessous, s'il est possible, des autres de même nom, données par ses Contemporains. * Du Verdier Vauprivaz, & La Croix du Maine, nous apprennent que Le Duchat étoit de Troyes en Champagne. Ce dernier ajoute qu'il avoit encore composé une autre Tragédie intitulée Susanne. Mais n'ayant été ni imprimée, ni représentée, nous ne croyons pas en devoir rien dire de plus. Au reste la lecture de la Tragédie qui fait le sujet de cet article, nous empêche de regretter le peu de Mémoires qu'on trouve sur la vie de Le Duchat, qui ne peut avoir occupé qu'une des dernieres places entre les Auteurs Dramatiques de son siécle. Il semble qu'il étoit déja mort dès le tems que Du Verdier & La Croix du Maine composoient leurs Bibliothéques.

* Du Verdier, Biblioth. Fr. p. 397. La Croix du Maine, pag. 95.



1561.

TRAGE'DIE

« A huit personnages, traictant de » l'amour d'un serviteur envers sa » Maîtresse, & de tout ce qui en » advint, *par Me Jean Bretog.* » (*a*)

CEtte Piéce tient beaucoup de la Moralité, car l'Auteur y introduit Venus & *Jalousie*. C'est un Valet qui répond à la passion de sa Maîtresse. Le Mari de cette derniere le surprend, & le fait conduire par un Archer de-

(*a*) Jean Bretog de S. Sauveur de Dyne, est Auteur de cette *Tragédie* à huit personnages. Du Verdier Vauprivaz après en avoir rapporté le titre dans sa Biblioth. Françoise, ajoute « Toutesfois combien que ce » soit Histoire advenue, il ressent plustost » une Moralité que non » pas une Tragédie, les » préceptes d'icelle n'y » estant observez». Nous avons longtems hésité sur l'Extrait de cette Piéce, & ne nous y sommes déterminés qu'à cause des Confreres de la Passion, dont la Société subsistoit encore, & étoit toujours en possession de jouer un pareil Ouvrage, bien digne d'être représenté sur leur Théatre. L'Auteur dit dans le Prologue, que cette Piéce est composée sur une avanture arrivée depuis trois ans.

1561.

vant le Prevôt, à qui le Mari demande justice.

LE PREVOST.

Viens çà, poure homme; as-tu ainsi entré
Dedans son lit? . . . .
Dis vérité; car si tu veux mentir,
Je t'en feray cinq cens fois repentir.
Mais si le fait, ainsi que l'as commis,
Tu reconnois, plustost seras remis
En liberté. Parquoy dis-moy comment
Le cas se porte? & ne faux nullement.

LE VALET.

Las, Monseigneur, mon Seigneur, & mon
Maistre,
Je ne pourrois mon péché mesconnoistre:
Car il m'a pris encore dans son lit,
Où je venois commettre le délit.
Mais je vous pri, ne soyez rigoureux,
Vers moy chétif, & poure malheureux.

Pendant cet interrogatoire, le Mari meurt de chagrin: le Prevôt sur l'aveu du Criminel, ordonne à l'Archer de le pendre. Le Patient harangue le Public, & finit son discours par ces deux Vers.

LE VALET.

Là sus, en point, Archier, fais ton devoir
Exécutant l'Arrest de la Justice.

1561. L'ARCHER *aux Spectateurs.*

Noble assistance, il vous pri de bon cueur,
Que requerez pour lui le Créateur,
Et qu'il le veuille en Paradis réduire.

Serrant la corde.

Va, mon amy, Dieu t'y vueille conduire.



JEAN DE LA TAILLE.

1562.

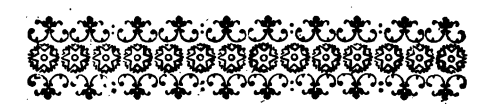
JEAN DE LA TAILLE.

JEAN DE LA TAILLE, naquit à Bondaroy, Village à une demie lieue de la petite Ville de Petiviers, dans le Diocèse d'Orleans. Il fut envoyé à Paris par son pere, où il apprit les humanités sous Marc-Antoine Muret : Ensuite il vint à Orléans, pour étudier la Jurisprudence : mais enchanté des Oeuvres de Ronsard & de Du Bartas, il retourna à Paris, se livra à son génie poëtique, & inspira le même goût à son jeune frere Jacques de La Taille. Jean de La Taille suivit assez longtems le parti des armes, & mourut en 1607 ou 1608. Cet Auteur n'a jamais rimé que malgré Minerve. SAUL LE FURIEUX & LES GABAONITES, sont deux Tragédies si misérables,

V. p. 228, n.

qu'il n'est pas possible d'en soutenir la lecture. Il s'en faut bien que je pense de même de sa Comédie des CORRIVAUX. On y trouve du Comique, & un plan de Piéce assez passable. Ce qu'on vient de dire des deux Tragédies nous détermine à en supprimer les Extraits, pour passer à celui de son autre Piece.

1562.



LES CORRIVAUX.

1562.

Comédie en Prose (1) & en cinq Actes, *Par Jean de La Taille.*

(1) Premiere Comédie en Prose.

RESTITUE, fille de Madame Jacqueline, Bourgeoise de Paris, apprend à sa Nourrice, qu'elle a été abusée par un homme qui demeure en pension chez sa Mere, & que ce jeune homme, appellé Filadelfe l'a abandonnée pour la belle Fleur-de-lys, fille adoptive d'un Bourgeois nommé Fremin. La Nourrice console Restitue, & lui conseille de demander permission à sa Mere, d'aller prendre l'air à la campagne. Monologue de Filadelfe,

1562. où il se reproche d'avoir quitté Restitue, mais il s'en prend à l'amour, qui plus fort que sa raison, le force d'aimer Fleur-de-lys. Claude, Valet de Fremin, vient avertir Filadelfe, que son Maître part pour la campagne, & qu'il faut saisir cette occasion pour enlever Fleur-de-lys. Filadelfe convient d'un signal avec Claude, & l'Acte finit. Euverte, fils de Girard, riche Bourgeois de Paris, dit à son Valet qu'il est amoureux de Fleur-de-lys, mais que comme Girard son pere, ne consentira jamais qu'il l'épouse, à cause que Fremin n'est pas riche, il a résolu d'enlever Fleur-de-lys, & que pour cet effet, il a gagné Alison sa servante. Alison survient, & annonce à Euverte le départ de Fremin, & convient avec lui du signal qu'elle fera pour qu'il puisse exécuter le dessein qu'il a formé. Madame Jacqueline, inquiéte de la langueur où elle voit sa fille Restitue, envoye chercher un Médecin, qui sans faire un long verbiage, lui dit que sa fille est enceinte. A cette nouvelle Jacqueline se désespere, bat sa fille, & lui demande le nom du suborneur. Cependant Claude fait entrer Filadelfe dans

la maison de Fremin, dans le même tems qu'Alison rend le même service à Euverte. Les deux Rivaux se rencontrent, se querellent, & mettent l'épée à la main. Aux cris de Fleur-de-Lys, & du voisinage, le Guet vient, arrête les Combattans, & conduit Euverte, Filadelfe & Claude chez le Chevalier du Guet, où ils restent prisonniers. Bernard, pere de Filadelfe, qui arrive de Metz, est abordé par Madame Jacqueline, qui l'accable d'injures, en lui demandant raison de son fils qui a séduit sa fille. Dans le moment survient Fremin, instruit par Alison de ce qui s'est passé chez lui. Il reconnoît Bernard, & ce dernier lui fait part de son chagrin, & d'un autre, qui est la perte d'une fille nommée Fleur-de-lys qui lui a été enlevée du tems que le Connétable de Montmorency faisoit le siége de Metz. Fremin lui répond que cette même Fleur-de-lys est chez lui, & qu'il en a toujours pris soin, comme de la sienne propre. Survient Girard, qui a été informé que son fils Euverte est en prison. Les Vieillards causent ensemble, & comme on dit à Girard que Fleur-de-lys est fille de Bernard, homme

1562.

1562. riche, il consent au mariage d'elle & de son fils. Il ne s'agit plus que de délivrer les prisonniers. Le Chevalier du guet se trouve être des amis de Girard & de Fremin : & l'affaire s'accommode en un moment. Filadelfe épouse Restitue & Fleur-de-lys est donnée en mariage à Euverte (*a*).

(*a*) Cette Comédie est précédée d'un Prologue aussi en Prose, où l'Auteur commence ainsi, » Il semble, Messieurs, à » vous voir assemblez en » ce lieu, que vous y » soyez venus pour oüyr » une Comédie ? Vrayment vous ne serez » point déceuz de vostre » intention. Une Comédie pour certain, vous » y verres, non point » une Farce, ni une Moralité. Nous ne nous » amusons point en chose ni si basse, ni si sotte, & qui ne monstre » qu'une pure ignorance » de nos vieux François. » Vous y verrez jouer » une Comédie faite au » Patron, à la mode, & » au portrait des Anciens » Grecs & Latins. Une » Comédie, dis-je, qui » vous agréera plus que » toutes (je le dis hardiment) les Farces, & » Moralitez, qui furent » onc jouées en France. » Aussi avons-nous » grand desir de bannir » de ce Royaume telles » badineries & sottises, » qui comme ameres espiceries, ne font que » corrompre le goust de » nostre Langue ». Deux ou trois Auteurs tels que La Taille auroient rendus de grands services au Théatre ; mais malheureusement il ne continua pas sur le même ton : il s'avisa de traduire une Comédie de l'Arioste, & s'en tint là. Comme cette Piece de l'Arioste, intitulée LE NEGROMANT, n'a pas dû être jouée, nous n'en parlerons point. On remarquera seulement une époque, c'est que les Poëtes trop timides dans leurs idées, emprunterent des Italiens la plupart des sujets qu'ils traiterent : dans la suite on ne se servit plus que de sujets Espagnols.

1562.

JACQUES
DE LA TAILLE.

JACQUES DE LA TAILLE.

JACQUES DE LA TAILLE, frere du précédent, naquit à Bondaroy en 1542. On l'envoya étudier de bonne-heure à Paris, & son frere aîné lui conseilla de s'adonner à la Poësie Françoise, pour laquelle, (à ce qu'il s'imaginoit) il avoit un talent décidé. Jacques de la Taille suivit si bien les avis de son frere, qu'à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, il avoit composé plusieurs Tragédies & Comédies; une mort prématurée l'arrêta dans ses travaux. Il mourut de la peste au mois d'Avril 1562. âgé seulement de vingt ans, avec un de ses freres qui n'en avoit que treize, & un de ses cousins, qui leur avoit communiqué ce mal. Jacques de la Taille n'avoit pas plus de disposition pour le Dramatique que son aîné. Ses piéces sont d'une versification empoullée, & pleine de phrases ridicules. Faute de renseignement, nous sommes obligés de les placer sous l'année de leur impression.

1562.



DAIRE,

TRAGE'DIE

DE JACQUES DE LA TAILLE.

QUelques vers qui nous ont paru mériter d'être mis au jour, par leur extrême ridicule, tiendront la place de l'Extrait de cette piéce, dont le sujet est connu de tout le monde.

Au second Acte, Darius accompagné de tous ses Capitaines, exhorte ces derniers à se défendre courageusement. Artabase dit :

Celuy vrayment auroit le cœur grossier,
Environné d'une masse d'acier,
O Monseigneur, & n'auroit sentiment,
Non plus qu'un roc, non plus qu'un diamant,
Qui ne seroit esmeu de vos propos, &c.

Acte III. Darius averti de la trahison de Bessus & de Nabazarnes, déplore son sort, & finit par les trois vers suivans.

Ores je veux demeurer solitaire,
Rien ne me peut que le desplaisir déplaire : 1562.
Le seul ennuy mes ennuys desennuye, &c.

Au cinquiéme Acte, on vient apprendre à Alexandre la mort de Darius, & qu'il a finit sa vie en disant :

O Alexandre ! adieu, quelque part que tu soís,
Ma mere, & mes enfans aye en recommanda......... (tion) (1)
Il ne put achever, car la mort l'engarda.

(1) Licence Poëtique, dont je doute qu'on trouve d'exemple.

ALEXANDRE,

TRAGE'DIE

DE JACQUES DE LA TAILLE.

C'Est la mort d'Alexandre empoisonné par Cassander. Même ridicule de versification.

Cléon, vil courtisan d'Alexandre, conseille à ce Prince de se faire déïfier, & ajoûte.

Doncques si vous voulez, je m' en iray querir
Sur l'heure vos sujets, afin de vous offrir,

1562. Et moy tout le premier, encens & sacrifice;
Car je vous ay voüé tellement mon service,
Que mon pere pour vous je voudrois égorger:
Pour vous je me tuërois, & n'y a nul danger
Où pour vous je n'allasse : & repasser dussai-je
Le sablon de Libye, & du Taureau (1) la neige.

(1) Le Mont Taurus.

Thessale, vient prier Alexandre d'honorer de sa présence un festin qu'il lui a préparé. Alexandre promet de s'y trouver. Thessalle, dans un *à parte*, dit en sortant.

Va va, ô fier tyran, ta fiere tyrannie
Sera par des gens fiers, bien fierement punie.



1563.



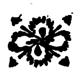
ACHILLE,

TRAGE'DIE

DE NICOLAS FILLEUL. (a)

CEtte Tragédie, qui ne mérite aucun extrait, fut représentée à Paris au Collége d'Harcourt le 21. Décembre 1563.

(a) NICOLAS FILLEUL, né à Roüen. Il s'appelle en Latin, dit la Croix du Maine, *Nicolaus Fillellius Quercetanus*; je ne sçais, continue-t'il, s'il vit encore. Outre cette Tragédie d'Achille, il a encore composé LUCRECE, Tragédie, LES OMBRES, Pastorales en cinq Actes. Ces deux piéces représentées le même jour devant le Roy Charles IX. au Château de Gaillon le 29. Septembre 1566. Le hazard conduit assez juste Filleul à la suite des deux de la Taille. C'est un Poëte digne de marcher sur leurs traces. Je le crois encore plus mauvais.



1563.

PHILANIRE, (a)

TRAGE'DIE FRANÇOISE

DE CLAUDE ROUILLET,

« QUelques années se sont passées
» depuis qu'une Dame de Piémont
» impétra du Prevost du lieu, que son
» mary, lors prisonnier pour quelque
» concussion, & désia prest à recevoir
» jugement de mort, lui seroit rendu,
» moyennant une nuit qu'elle lui prê-
» teroit. Ce fait, son mary, le jour sui-
» vant luy est rendu, mais jà exécuté
» de mort. Elle esplorée de l'une &
» de l'autre injure, a son recours au
» Gouverneur, qui pour lui garantir
» son honneur, contraint ledit Prevost
» à l'espouser, & puis le fait décapiter :

(a) « *Claude Roüillet*, » natif de Beaune en » Bourgogne, Poëte La- » tin & François. Il a » escrit premierement » en Latin, & depuis » en vers François une » sienne Tragédie nom- » mée *Philanire*, impri- » mée à Paris l'an 1563. » Il florissoit audit an, & » régentoit au College » de Bourgogne, » *La Croix du Maine*, Biblioth. Françoise, pag. 62.

» & la Dame cependant demeure dé- 1563.
» pourvuë de ses deux maris. (a)



LA RECONNUE, 1563. ou 1564.

COMÉDIE

DE REMY BELLEAU.

REMY BELLEAU, naquit à Nogent le Rotrou, Ville du Perche au commencement de l'année 1528. Il s'attacha à René de Lorraine, Marquis d'Elbeuf, Général des Galéres de France, & le suivit dans le voyage qu'il fit en Italie en 1557. pour l'expédition REMY BELLEAU.

(a) Cet argument qui est à la tête de l'édition qu'on fit de cette piece en 1577. étant suffisant pour mettre au fait du plan, & de la conduite de l'Ouvrage, il ne reste plus qu'à le faire connoître par la versification : Les quatre vers suivans pourront en faire juger : le Viceroy ordonne au Prevot *Sévere* de donner la mainà l'affligée Philanire.

LE VICEROY à *Sévere*.

Refuse-tu la couple
Obstinément, que je fais de vous deux ?
Approchez vous, car ainsi je le veux.
Touchez en main l'un & l'autre pour gage,
Et seureté de loyal mariage.

de Naples, & en divers autres endroits.
1563. Ce Prince fut si content de son esprit,
ou & de ses talens, qu'il lui confia la con-
1564. duite, & l'éducation de Charles de Lorraine son fils, qui fut depuis premier Duc d'Elbeuf, & grand Ecuyer de France. Belleau s'appliqua avec beaucoup de soin à la Poësie Françoise, & il y réussit au goût de son siécle. Il est Auteur de divers Ouvrages, qu'on a recueilli après sa mort, en deux Volumes *in*-12. parmi lesquels se trouve une Comédie intitulée : LA RECONNUE, dont nous allons donner l'Extrait. Belleau mourut à Paris dans la maison du Duc d'Elbeuf, le 6. Mars 1577. ayant à peine commencé sa cinquantiéme année. Ses amis porterent son corps sur leurs épaules, jusqu'à l'Eglise des Grands Augustins, où il fut enterré. On mit sur son tombeau cette épitaphe Françoise, dont les vers sont de Ronsard.

Ne taillez, mains industrieuses,
Des pierres pour couvrir Belleau.
Luy-mesme a taillé son tombeau.
Dedans ses pierres précieuses. (1)

(1) Le Livre intitulé, *Les Amours & nouveaux eschanges des Pierres précieuses, vertus & propriétés d'icelles*, par Remy Belleau.

1563. ou 1564.

LA RECONNUE, COMEDIE.

A La prise de Poitiers par le Maréchal de Saint André (1), un Capitaine François, nommé Rodomont, obtint pour sa part du pillage, une jeune Religieuse, qui après sept années de profession, quitte le voile, pour embrasser la Religion prétendue réformée. Le Capitaine conduit cette belle à Paris, mais rappellé pour le service du Roi, il remet Antoinette (c'est le nom de la Demoiselle) entre les mains d'un vieil Avocat de ses cousins, homme riche & sans enfans. Après le départ de Rodomont, l'Avocat épris des charmes de sa nouvelle hôtesse, n'oublie rien pour s'en faire aimer : mais elle aussi peu sensible aux caresses importunes de ce vieillard, qu'à ce qu'elle doit au Capitaine, écoute avec plaisir les vœux d'un jeune Avocat, fils d'une voisine. Voilà de quelle façon la Scene s'ouvre.

(1) Le premier Aoust 1562.

D'abord Jeanne, servante de l'Avocat, vient se plaindre du mal qu'elle souffre en servant un vieil extravagant, & une maîtresse querelleuse & jalouse.

P v

Ce monologue eſt interrompu par l'arrivée de cette maîtreſſe, qui de retour de l'Egliſe, commence par donner des preuves de ſa mauvaiſe humeur ; & emmene la ſervante, afin de prendre avec elle des meſures pour rompre les intrigues de ſon mari. Cette Scene eſt ſuivie d'un monologue d'Antoinette, qui déplore ſa ſituation, d'autant plus fâcheuſe, que depuis quelque tems elle n'a aucune nouvelle de ſon Capitaine. Elle ſort à l'approche de l'Avocat & de ſa voiſine, dont la converſation roule ſur la paſſion du mari de la premiere. A peine ſont-elles ſorties, qu'arrive Maître Jean, Clerc de l'Avocat, revenant du Palais, avec un grand appétit.

1563. ou 1564.

Sur mon Dieu je ne viens jamais
Toſt ou tard de noſtre Palais,
Que je n'apporte la famine.

Après une deſcription aſſez comique de la vie à laquelle lui & ſes camarades ſont aſſujétis, il ſe reſſouvient que l'Avocat lui a parlé d'un certain mariage, & rentre pour reflêchir pendant le dîner à une choſe de cette importance. Cependant le vieil Avocat, dont la paſſion augmente de plus en

plus, pour donner quelque couverture, & tranquilliſer en même-tems 1563.
l'eſprit de ſa femme, propoſe à Maître ou
Jean une charge d'Huiſſier, ou de Clerc 1564.
du Greffe, pour la dot d'Antoinette, qu'il faut lui donner en mariage. Maître Jean accepte cet offre avec joie. Alors l'Avocat sûr de ce côté, fait une fauſſe confidence à ſa femme, & lui dit qu'il vient de recevoir la nouvelle que le Capitaine Rodomont a été tué à la priſe du Havre; & que dans cette conjoncture, il croit qu'il eſt de ſon devoir de ſonger à pourvoir la pauvre Antoinette, en la mariant à Maître Jean, à qui il veut faire préſent d'une petite charge, en faveur de ce mariage. La bonne Dame donne aiſément dans ce paneau, & preſſe ſon mari pour la concluſion de cette affaire. D'un autre côté, le jeune Avocat inſtruit par Potiron ſon valet, de tout ce qui ſe trame, veut s'oppoſer à cette union, tandis que la déſolée Antoinette, ajoutant foi à la fauſſe nouvelle de la mort de Rodomont, ſe réſout d'épouſer Maître Jean, plûtôt que de vivre dans le célibat. Les choſes ſont en cet état, lorſque Rodomont arrive, & par ſa préſence renverſe tous ces projets. Dans

l'instant un Gentilhomme entre chez
1563. l'Avocat pour s'informer d'un procès
ou de conséquence, qu'on lui assûre aussi-
1564. tôt qu'il a gagné avec dépens. Ce Gentilhomme se trouve être le pere d'Antoinette. Après quelques démonstrations de tendresse paternelle, & une légere information touchant la famille du jeune Avocat; ce Gentilhomme qui connoît le caractere de sa fille, consent à la lui donner en mariage, avec une charge de Conseiller au Parlement pour sa dot, & se fait fort d'obtenir une dispense du Pape, qui relévera Antoinette de ses vœux. Pour consoler Rodomont, il promet de l'unir avec une fort aimable niéce, & de lui faire avoir l'agrément pour entrer dans la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy. Il fait présent au vieil Avocat de tous les dépens du procès, & de cent écus à sa femme pour ses épingles. Il oblige ensuite l'Avocat de céder à son Clerc la petite Charge, dont jusqu'alors il n'avoit été que le Prete-nom. Ainsi tout le monde se trouve content, même les Domestiques que l'on fait habiller de neuf, pour honorer la fête des Noces.

1566.



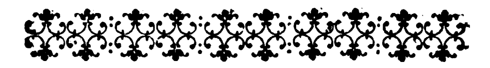
LUCRECE,

TRAGÉDIE

DE NICOLAS FILLEUL,

Représentée au Château de Rouen le 29. Septembre 1566.

CEtte Tragédie ne mérite ni Extrait, ni Critique.



LES OMBRES,

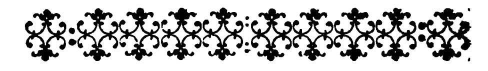
PASTORALE

DE NICOLAS FILLEUL,

Représentée au Château de Rouen le même jour 29. Septembre 1566. après la Tragédie de Lucrece.

LE titre de cette Pastorale n'a aucun rapport au sujet de la piéce. Melisse, & Myrrine, Bergeres, sont aimées du Berger Tircis, & d'un Satyre. Après

1566. bien du verbiage inutile, l'Amour unit ces quatre personnes. (a)



BAIF.

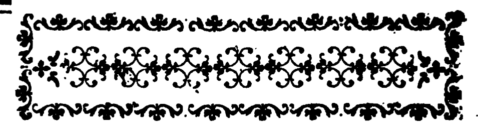
BAIF. JEAN-ANTOINE DE BAIF, fils naturel de Lazare de Baïf, Ambassadeur du Roy de France, François premier, auprès de la République de Venise, & d'une jeune Demoiselle de cette Ville, naquit à Venise en 1529. Lazare de Baïf mourut peu de tems après son retour en France, n'ayant pû laisser à son fils qu'un bien très-médiocre, joint à la vérité à une grande éducation. Baïf fut grand Poëte Latin, mais ses Vers François furent peu estimés, d'autant plus qu'il en voulut faire sans rimes, avec des breves & des longues, suivant l'usage des Auteurs Latins. Sur la fin de ses jours il se retira au Faux-

(a) Nous n'avons pas cru devoir faire entrer dans notre Histoire les pieces de LOUIS DES MAZURES, qui sont DAVID COMBATTANT ; DAVID FUGITIF, & DAVID TRIOMPHANT, d'autant qu'elles ressemblent plus aux Mysteres, qu'aux Tragédies du tems, & qu'elles sont remplies d'expressions, & de sentimens, qui visent beaucoup au Calvinisme.

bourg saint Marcel, dans une maison qui lui appartenoit, où tous les beaux esprits du tems le venoient visiter, & écouter ses concerts, qu'il donnoit deux fois la semaine, où se chantoient ses vers Latins francisés. Baïf mourut âgé de soixante ans en 1589. Il a traduit en vers françois ANTIGONE, Tragédie de Sophocle; l'EUNUQUE, Comédie de Terence: & le *Miles Gloriosus*, Comédie de Plaute, sous le titre du BRAVE, ou TAILLEBRAS. Nous ne parlerons que de cette derniere, attendu que c'est la seule qui ait été représentée. 1566.



1567.



LE BRAVE
OU
TAILLEBRAS, (a)
COMÉDIE

Par JEAN-ANTOINE DE BAIF,

Jouée devant le Roy en l'Hôtel de Guise à Paris le 28. Janvier 1567.

IL seroit assez inutile de donner un extrait de cette Comédie, qui n'est qu'une traduction du *Miles Gloriosus*, de

(a) « Après le titre » que nous venons de » rapporter, on trouve » Chants récitez entre les » Actes de la Comédie, » au nombre de cinq, » par différens Auteurs. » Le premier de Ronsard, le second de Baïf, » le troisiéme de Desportes, le quatriéme » de Filleul: & le cinquiéme de Belleau. » Ensuite ce qui suit. « *Le Brave*, Comédie de » Jean-Antoine de Baïf, » du commandement de » Charles IX. Roy de » France, & de Catherine de Medicis la Royne sa mere, en la présence de leurs Majestez, pour démonstrance d'allégresse publique, en la paix & tranquillité commune de

Plaute. Les vers de Baïf sont durs, & aussi peu réguliers que ceux de Jodelle. Le Cardinal du Perron avoit raison de dire que Baïf étoit un fort bon homme, mais un fort mauvais Poëte. (1)

1567.

(1) Perroniana. p. 25.



JEPHTÉ OU LE VŒU.

TRAGÉDIE DE FLORENT CHRESTIEN.

OUtre que cette Tragédie est traduite du Latin de celle de Buchanan, elle ne mérite aucun extraît.

FLORENT CHRESTIEN, Auteur de cet Ouvrage, naquit à Orléans l'an 1540. de Guillaume Chrestien, Gentilhomme

» tous les Princes & peu» ples Chrétiens, avec » ce Royaume, que Dieu » vueille confermer & » perpétuer. Fut publi» quement en l'Hostel » de Guise, à Paris re» présentée le Mardy, » Feste de Sainct Charle» magne, vingt-huitiéme » jour du mois de Jan» vier 1567. »

originaire des confins de la Bretagne ;
1567. qui s'attacha à la Médecine, & s'y rendit si habile, qu'il devint Médecin du Roi François I. Florent Chrestien apprit sous Henri Estienne les langues Latine & Grecque avec tant de succès, qu'il mérita la place de Précepteur du Prince de Bearn, qui fut depuis Roi de Navarre, & ensuite de France, sous le nom d'Henri IV. Florent Chrestien s'acquitta avec distinction de l'emploi dont on l'avoit chargé, & se retira ensuite à Vendôme. Cette Ville ayant été prise par les Ligueurs, Florent Chrestien fut fait prisonnier de guerre ; mais sa rançon fut payée aussitôt par le Roi de Navarre son Disciple. Florent Chrestien professa longtems la Religion Calviniste, mais il revint quelques années avant sa mort à la Religion Catholique, & mourut à Vendôme au commencement d'Octobre 1596. Il est, comme on vient de le dire, Auteur de JEPHTÉ *ou* LE VŒU, Tragédie Françoise, traduit de la Latine de George Buchanan, & imprimée à Orléans en 1567.



1568.

SAÜL LE FURIEUX,

TRAGE'DIE

DE JEAN DE LA TAILLE.

L'Ordre Chronologique nous force à mettre ici le titre de cette Tragédie, n'ayant pas dessein d'en parler, par les raisons que l'on a dit à l'artrcle des *Corrivaux*, Comédie du même Auteur.

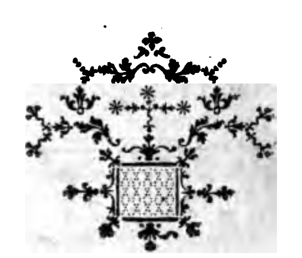
PORCIE,

TRAGE'DIE

DE ROBERT GARNIER.

VOici le coup d'essai d'un Auteur qui surpassa ceux qui l'avoient précédé, & ceux qui le suivirent dans

1568. le même siécle. Garnier est le premier qui ait observé scrupuleusement la coupe masculine & féminine des vers à rimes plates dans les Tragédies. Quand on ne lui devroit que cet usage, qui a été suivi inviolablement depuis, ce ne seroit pas peu de chose. Ajoutez qu'il a tâché de peindre ses personnages d'après les Historiens qui en ont parlé, & que sa versification est coulante & assez châtiée pour le tems où il a travaillé. Nous en pourrons donner quelques morceaux, en parlant de ses autres Tragédies. A l'égard de celle-ci, elle n'a aucune singularité qui mérite l'attention du Lecteur. Nous parlerons ci-dessous de Garnier, à l'article de sa *Cornélie*.



1571.



PANTHÉE,

TRAGE'DIE

DE CAYE JULES DE GUERSENS.

COmme on pourroit chicaner sur le titre de cette piéce, (a) que quelques personnes mal informées attribuent à la Demoiselle des Roches, il est nécessaire de faire connoître ici son véritable Auteur.

DE GUERSENS.

CAYE JULES DE GUERSENS (b) naquit à Gizors Ville de la Haute-Normandie, Diocèse de Rouen l'an 1543. ou 1545. Il étoit d'une assez bonne famille. On dit que dès ses plus tendres années il vint à Paris, où il fit ses études avec un tel succès, qu'il s'acquit un

(a) « Panthée, Tra-»gédie prise du Grec de » Xenophon, mise en » ordre par Caye Jules » de Guersens à Poi-» tiers par les Bouchetz » 1571. »

(b) Son vrai nom étoit *Julien Guersens*, mais il a voulu changer son nom, en un Latin le plus approchant, par une affectation ridicule, & pédantesque, assez ordinaire cependant à un nombre de Sçavans de son siécle.

nom parmi les gens de Lettres de son
1571. siécle. Il avoit une mémoire prodigieuse, & possédoit plusieurs Langues. Ces talens lui acquirent la bienveillance du Duc de Joyeuse, & d'Artus de Cossé, Evêque de Coûtance, qui le firent connoître au Roi. La passion qu'il conçût dans la suite pour Catherine Fradonnet, Demoiselle des Roches, lui fit faire un long séjour à Poitiers, qu'il employa à donner des preuves de son amour à cette Demoiselle, & à la Dame des Roches sa mere. Il fit plus, connoissant le caractere de cette Dame, & de sa fille, porté au bel esprit, après avoir composé sa Tragédie de PANTHÉE, qu'il regardoit comme son chef-d'œuvre, il voulut en faire le sacrifice à sa maîtresse, & la fit imprimer à Poitiers en 1571. sous le nom de la Demoiselle des Roches, protestant dans l'Epître Dédicatoire, qu'il adresse à l'Evêque de Coûtances son Mécène, qu'il n'a d'autre part à cette piéce, que celle de l'avoir mise en ordre. « Je proteste, dit-il, » devant Dieu, que cet œuvre » n'est jamais sorti de la boutique de » mon esprit, mais d'un Jupiter, du » cerveau duquel la Pallas de nostre » France l'a fait naistre. » La Croix du

La Croix du Maine, p.40.

Maine doute de la sincérité de cette protestation, attendu, dit-il, qu'on reconnoît aisément dans cette Tragédie le style, & façon d'écrire de Guersens. Mais du Verdier n'hésite point à la donner entierement à ce Poëte. On ignore les raisons qui empêcherent son mariage avec Mademoiselle des Roches; tout ce qu'on sçait, c'est que Guersens, qui avoit déja été reçû Avocat au Parlement de Bretagne, vint s'établir à Rennes, dont il obtint la charge de Sénéchal, & y mourut de la peste le Jeudi cinquiéme jour de Mai 1583. âgé de 38 ou 40 ans.

1577.

Du Verdier, pag. 141.

Il paroît par ses Ouvrages qu'il n'étoit guéres pénétré des vérités de la Religion. Sa façon de penser étoit singuliere, & même cynique, si nous en jugeons par son Poëme intitulé, *Les Cornes*, qui contient une louange des Cocus, & du Cocuage. C'est aussi le sentiment qu'en a porté Baillet dans ses Jugemens des Sçavans. Au reste, Guersens étoit un Poëte assez mauvais, peu estimé même par ses contemporains. Scaliger nous assure que ses vers ne paroissoient passables, que lorsqu'il les déclamoit lui-même. Disons présentement un mot de sa Tragédie, dont le

Scaligerana.

1571. sujet extrêmement connu, a été si souvent traité par les Auteurs Dramatiques, & toujours avec un foible succès. Nous sommes persuadés que cet Ouvrage de Guersens ne doit pas en avoir eu beaucoup dans son tems; il y introduit un certain Balthazar, Roi de Babylone, & rival d'Abradate. A peu de choses près, on peut dire qu'au reste, il a suivi l'Histoire, à la façon des Poëtes du siécle. Les deux passages suivans serviront à faire connoître le génie, & la versification de l'Auteur.

Au premier Acte, Balthazar, amant respectueux, se plaint des mépris de Panthée, Achate son Confident lui conseille de tenter la voie des présens, en l'assurant que ce moyen est infaillible.

ACHATE.

La richesse corrompt & la terre & les Cieux,
Les Manes, les Démons, les Hommes & les Dieux.
Il n'y a rien de si Saint qui pour or ne se change:
Un Diable mesmement par or deviendroit Ange.

Au Quatriéme Acte, Panthée déplore ainsi la mort d'Abradate.

1571.

Tu es donc mort, amy, il faut aussi bien, morte

Que je te fasse escorte.

Non je ne puis plus vivre; ayant perdu mon bien,

Pourrois-je vivre bien?

Non je ne puis plus vivre, ayant perdu ma vie:

De vivre aurois-je envie?



LA FAMINE,

OU

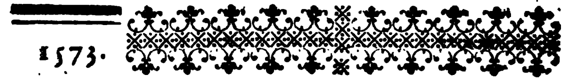
LES GABAONITES,

TRAGE'DIE

DE JEAN DE LA TAILLE.

S'Il étoit possible de faire un plus mauvais Poëme que la Tragédie de *Saül le Furieux*, celui-ci le surpasseroit.





1573.

LES MORTS VIVANS,

FARCE ANONIME.

Diverses Leçons de Loüis Guyon, Tome I. Liv. II. Chap. 25.

« EN l'an 1550. au mois d'Aoust, » un Avocat tomba en telle mé- » lancolie, & aliénation d'entende- » ment, qu'il disoit, & croyoit estre » mort : à cause de quoi il ne voulut » plus parler, rire, ni manger, ni » mesme cheminer, mais se tenoit » couché......... Enfin il devint si » débile qu'on attendoit d'heure à heure » qu'il dût expirer : lorsque voicy arri- » ver un neveu de la femme du mala- » de, qui après avoir tâché à persua- » der son oncle de manger, ne l'ayant » pû faire, se délibéra d'y apporter » quelque artifice pour sa guérison. » Parquoi il se fit envelopper en une » autre chambre d'un linceul, à la façon » qu'on agence ceux qui sont décédez, » pour les inhumer, sauf qu'il avoit » le visage descouvert, & se fit porter

» ſur la table de la chambre où étoit
» ſon oncle, & ſe fit mettre quatre 1573.
» cierges allumés autour de lui, &
» avoit commandé aux enfans de la
» maiſon, ſerviteurs & chambrieres de
» contrefaire les plorans autour de lui.
» Somme, la choſe fut ſi bien exécu-
» tée, qu'il n'y eut perſonne qui eut
» pû ſe contenir de rire, meſme la
» femme du malade, combien qu'elle
» fut fort affligée, ne s'en pût tenir, ni
» le jeune homme inventeur de cette
» affaire, appercevant aucuns de ceux
» qui eſtoient autour de luy, faire
» laides grimaces, ſe prit à rire. Le
» Patient pour qui tout cela ſe faiſoit,
» demanda à ſa femme, que c'eſtoit qui
» eſtoit ſur la table : laquelle répondit,
» que c'eſtoit le corps de ſon neveu dé-
» cédé. Mais, repliqua le Malade, com-
» ment ſeroit-il mort, veu qu'il vient
» de rire à gorge déployée? La femme
» répond que les Morts rioient. Le Ma-
» lade en veut faire l'expérience ſur
» ſoy, & pour ce, ſe fait donner un mi-
» roir; puis s'efforça de rire; & con-
» noiſſant qu'il rioit, ſe perſuada que
» les Morts avoient cette faculté, qui
» fut le commencement de ſa guéri-
» ſon. Cependant le jeune homme,

1573. » après avoir demeuré environ trois » heures sur cette table estendu, demanda » da à manger quelque chose de bon : » on luy présente un chapon qu'il dévo- » ra avec une pinte de bon vin ; ce qui » fut remarqué du Malade, qui deman- » da si les Morts mangeoient. On l'as- » sura que ouy : alors il demanda de la » viande, qu'on lui apporta, dont il » mangea de bon appétit. En somme, » il continuë à faire toutes actions » d'homme de bon jugement, & peu à » peu cette cogitation mélancholique » lui passa. Cette Histoire fut réduite » en Farce imprimée, laquelle fut jouée » un soir devant le Roy Charles neuf- » viesme, moy y estant. » (a)

(a) Comme nous ne connoissons cette Farce que par le récit qu'en a fait Louis Guyon au premier Volume de ses diverses Leçons, nous avons cru devoir placer la date de sa représentation vers 1573. On a employé les mêmes termes de Guyon : cela diversifie un peu les extraits, que nous tâchons de rendre interressans le plus qu'il est possible.



HIPPOLYTE, 1573.

TRAGE'DIE

DE ROBERT GARNIER.

LEs ennemis de Monſieur Racine, du tems que cet illuſtre Auteur travailloit pour le Théatre, débitoient ſourdement que les piéces de Garnier & de Rotrou, lui avoient été d'un grand ſecours dans la compoſition de ſes Tragédies. En liſant ces deux derniers Poëtes, je me ſuis ſouvenu de ce prétendu fait, qu'on m'avoit dit tout bas, & je n'ai rien trouvé qui ne m'ait perſuadé du contraire. Commençons par Garnier. La Tragédie qui fait le ſujet de cet article eſt *Hippolyte*, que Monſieur Racine a traité depuis avec tant de gloire ſous le titre de *Phédre*. Prenons dans Garnier la déclaration d'amour que Phédre fait à Hippolyte, & nous la comparerons avec celle de l'Euripide des François.

Phédre veut déclarer ſa paſſion, &

1573. la honte la retient : elle ajoute cependant.

L'Amour consume enclos
L'humeur de ma poitrine, & desseche mes os ;
Il rage en ma moüelle, & le Cruël m'enflamme
Le cœur & les poumons d'une cuisante flamme.

HIPPOLYTE.

C'est l'amour de Thesée qui vous tourmente ainsy ?

PHEDRE.

Helas ! voire, Hippolyte, helas ! c'est mon soucy.
J'ay misérable, j'ay la poitrine embrasée
De l'amour que je porte aux beautez de Thesée,
Telles qu'il les avoit, lorsque bien jeune encor
Son menton cottonnoit d'une frisure d'or,
Quand il vit, estranger, la maison Dédalique,
De l'homme mi-toreau, nostre monstre Crétique,
Helas ! que sembloit-il ? Ses cheveux crespelez
Comme soye retorce en petits anelets,
Luy blondissoient la teste, & sa face estoillée
Estoit entre le blanc de vermillon meslée.

1573.

Sa taille belle & droicte, avec ce tein divin,
Ressembloit esgallée à celle d'Appollin,
A celle de Diane, & sur tout à la vostre,
Qui en rare beauté surpassez l'un & l'autre.
Si nous vous eussions veu, quand vostre géniteur
Vint en l'Isle de Crete, Ariane ma sœur
Vous eust plustost que luy, par son fil salutaire,
Retiré des prisons du Roy Minos mon pere.

Voyons présentement la même situation chez Monsieur Racine, & la question par-là se trouvera décidée. Phèdre parle de Thésée, & dit :

PHEDRE.

Racine, Tragédie de Phedre, Act. II. Scene II.

On ne voit point deux fois le rivage des morts,
Seigneur ; puisque Thésée a vû les sombres bords,
En vain vous espérez qu'un Dieu vous le renvoye,
Et l'avare Achéron ne lasche point sa proye.
Que dis-je ! il n'est point mort, puisqu'il respire en vous.
Toûjours devant mes yeux je crois voir mon Epoux,
Je le vois, je luy parle, & mon cœur... je m'égare,
Seigneur, ma folle ardeur malgré moy se déclare.

1573. HIPPOLYTE.

Je vois de vôtre amour l'effet prodigieux.
Tout mort qu'il est, Théſée eſt préſent à vos yeux.
Toûjours de ſon amour vôtre ame eſt embraſée.

PHEDRE.

Ouy, Prince, je languis, je brule pour Théſée;
Je l'aime, non point tel que l'ont vû les Enfers,
Volage adorateur de mille objets divers,
Qui va du Dieu des Morts deshonnorer la couche;
Mais fidele, mais fier, & même un peu farouche,
Charmant, jeune, trainant tous les cœurs après ſoy
Tel qu'on dépeint nos Dieux, ou tel que je vous voy.
Il avoit votre port, vos yeux, votre langage,
Cette noble pudeur coloroit ſon viſage,
Lorſque de notre Crete il traverſa les flots,
Digne ſujet des vœux des filles de Minos.
Que faiſiez-vous alors? Pourquoy ſans Hippolyte
Des Héros de la Grece aſſembla-t'il l'élite?

Pourquoy trop jeune encor, ne pûtes vous alors 1573.
Entrer dans le vaisseau qui le mit sur nos bords ?
Par vous auroit péri le monstre de la Crete,
Malgré tous les détours de sa vaste retraite.
Pour en développer l'embarras incertain,
Ma sœur du fil fatal eût armée votre main.
Mais non, dans ce dessein je l'aurois devancée,
L'amour m'en eût d'abord inspiré la pensée.
C'est moy, Prince, c'est moy, dont l'utile secours
Vous eût du Labyrinthe enseigné les détours.
Que de soins m'eût coûté cette tête charmante ?
Un fil n'eût point assez rassuré votre Amante.
Compagne du péril qu'il vous falloit chercher,
Moy-même devant vous j'aurois voulu marcher ;
Et Phedre au Labyrinthe avec vous descenduë,
Se seroit avec vous retrouvée, ou perduë.



1574.



CORNÉLIE,

TRAGE'DIE

DE ROBERT GARNIER.

NOus ne remarquerons dans cette Tragédie que le personnage de Cornélie (1) dont les sentimens Romains, pour la liberté de la Patrie, sont assez passablement exprimés. Mais Cornélie se contente de pleurer ses malheurs & ne cherche point à s'en garantir.

(1) C'est Cornélie, femme de Pompée.

GARNIER. ROBERT GARNIER né l'an 1534. à la Ferté-Bernard, Ville du Maine, fut destiné à la Jurisprudence, mais son goût pour la Poësie Françoise l'emporta sur toutes ses autres occupations. Etant encore écolier à Toulouse, il remporta aux Jeux Floraux le prix de l'Eglantine; depuis, donnant l'essort à son penchant, il s'attacha au genre Dramatique, & composa huit Tragédies, (a) qui furent

(a) Voici le Catalogue de ses Pièces, avec les dates :
Porcie, 1568.
Hippolyte, 1573.
Cornelie, 1574.
Marc-Antoine, 1578.
La Troade, 1579.

l'admiration de son siécle. En effet, il méritoit quelques louanges; ses vers sont coulans & châtiés, ses sujets de Tragédies nobles, & les personnages peints d'après les Historiens ou Poëtes qui en ont parlé. Ronsard lui donna la palme sur tous les autres. 1574

Quel son masle & hardy! quelle bouche
héroïque,
Et quels superbes vers entens-je ainsi sonner?
Le Liere est trop bas pour ton front couron-
ner,
Et le Bouc est trop peu pour ta Muse tragi-
que.

Si Bacchus retournoit au manoir Plutoni-
que,
Il ne voudroit Eschyle au monde redonner:
Il te chériroit seul, qui peut seul estonner
Le Théatre François de ton cothurne anti-
que.

Antigone, 1580.
Bradamante, 1582.
Sédécie ou les Juives, 1583.
Nous avons déja parlé des trois premiéres Tragédies: les autres se trouveront ci-après, suivant l'ordre Chronologique.

1574. Les premiers trahissoient l'infortune des
Rois,
Redoublant leur malheur d'une trop basse
voix :
La tienne comme foudre en la France s'es-
carte.

Heureux en bons esprits ce siécle plantu-
reux :
Après toy, mon Garnier, je me sens bien-
heureux,
De quoy mon petit Loir est voisin de la Sarte.

Dans un autre Sonnet, Ronsard dit :

Par toy, Garnier, la Scene des François,
Se change en or, qui n'estoit que de bois.

Garnier fut d'abord Conseiller au Présidial du Mans, & devint ensuite Lieutenant-Criminel au même Siége. Il mourut au Mans l'an 1590. âgé de cinquante-six ans, & fut enterré aux Cordeliers auprès de sa femme, qu'il avoit perdue quelque tems auparavant. Elle s'appelloit Françoise Hubert. La Croix du Maine en fait mention dans sa Bibliothéque, & en parle comme d'une personne versée dans la Poësie Françoise.



ADONIS, 1574

TRAGE'DIE FRANÇOISE DE GUILLAUME LE BRETON.

QUoique l'Editeur de cette Tragédie nous assure qu'elle étoit les délices du Roy Charles IX. nous osons cependant dire qu'elle est des plus mauvaises ; comme le sujet est trop connu, nous n'en donnerons que quelques passages.

Au premier Acte, Venus se ressouvient avec une douleur amere, du tour que Vulcain lui a joué, en découvrant ses amours avec le Dieu Mars.

VENUS.

Cruel souffle charbon, à la fumeuse
trongne,
Quand tu me procuras une telle vergongne,
Je n'avois le moyen de seulement cacher
. . . .
Or puisqu'il m'a brassé tels terribles escornes,
Je lui ferai porter dessus le front des cornes ;
Et ne s'en faudra rien, advienne qui pourra :
Ainsi de ses abus l'amende il me fera.

Au troisiéme Acte, cette Déesse piquée de ce qu'Adonis lui préfere le plaisir de la chasse, s'en prend à Cupidon, & le rosse d'importance.

1574.

C U P I D O N.

O le dos! ô la teste, ô main appésantie!
Jupiter au secours, ma mere me chastie.

V É N U S.

Ha! petit boutefeu.

C U P I D O N.

Helas! je vous suppli.

V É N U S.

Ha! petit impudent.

C U P I D O N.

Mettez tout en oubli.

V É N U S.

Peste, rage, malheur du haut & bas repaire.

C U P I D O N.

Je vous requiers pardon à deux genoux, ma Mere.





1575.

LE MUET INSENSÉ, COMEDIE DE PIERRE LE LOYER.

LE fils d'un riche Bourgeois devient amoureux d'une jeune fille, & n'en pouvant rien obtenir, il a recours à un Magicien, qui lui donne une bague, dont la vertu est de faire aimer la personne qui la porte. Cet expédient ne réussit pas. Le jeune homme retourne au Magicien qui lui fait voir le Diable. Cette apparition fait un si grand effet sur les sens de cet Amoureux, qu'il en devient sur le champ Muet, & fou. Le pere de ce dernier apprend cet accident, & ce qui en a été la cause ; & sur le champ il va trouver le pere de la fille, qui est de ses amis intimes, & obtient son consentement pour le mariage. Il n'est plus question que de guérir le Muet

Insensé. Le Magicien fait cette cure ;
1575. & les jeunes gens sont unis. (a)

(a) Quoique cette piéce n'ait été imprimée qu'en 1579. nous l'avons placée quatre ans plûtôt, par une raison bien simple ; c'est que l'Auteur, à la fin de son Epître Dédicatoire, la date du 5. Mars 1575. Nous lisons les piéces, & nous passons les noms des Libraires, & la forme du Volume. PIERRE LOYER, Auteur de cet Ouvrage, naquit à Huillé, Village de l'Anjou, près de la petite Ville de Dureтal, sur le Loir, le 24. Novembre 1550. Il vint à Paris pour y étudier en droit, & demeura cinq ans dans cette Ville : après lesquels il alla à Toulouse, où il s'adonna à la Poësie Françoise, & sans doute, ce fut-là qu'il fit sa Comédie du MUET INSENSÉ. Heureusement pour le Public, le Loyer s'attacha à d'autres études, & enfin il mourut le plus grand visionnaire du monde, à Angers en 1634. âgé de 84. ans, & fut enterré dans l'Eglise de Saint Pierre.





LUCELLE, (a) 1576.

COMÉDIE

DE LOUIS LE JARS.

CEtte Comédie est en cinq Actes, & en prose, en voici le sujet.

Lucelle, fille d'un riche Banquier Italien, est recherchée en mariage par le Baron de Saint-Amour ; mais cette jeune personne éprise d'un jeune Inconnu, qui tient les Livres de compte de son pere, l'épouse en secret. Philippin, valet du Banquier, instruit son Maître de ce qui s'est passé. Ce dernier surprend sa fille, & Ascagne,

(a) LOUIS LE JARS a composé une Tragi-Comédie en prose, sous le titre de LUCELLE, qu'il fit imprimer en 1576. La Croix du Maine, page 294. dit que ce Poëte étoit Sécretaire de la Chambre du Roy Henry III. C'est tout ce que nous sçavons de lui. Quelques vers qui sont à la tête de sa piéce, font connoître qu'il étoit ami de Ronsard, & de Daurat. Jacques du Hamel s'avisa après plusieurs années de traduire en vers la *Lucelle* de le Jars, mais comme elle ne parût qu'en 1603. ou 1604. nous en suspendrons l'Extrait, pour le donner suivant l'ordre Chronologique.

(c'eſt le nom du Commis du Banquier)
1576. & après les avoir enfermé, chacun dans une chambre, ſuivi de Philippin, qui tient d'une main un piſtolet, & de l'autre du poiſon dans un gobelet, il aborde ainſi Aſcagne.

LE PERE.

« Tenez, Aſcagne, le nouveau ma- » rié, je vous apporte à votre pre- » mier réveil le broüet de vos nopces. » Prenez-le devant moy, ſi vous n'ai- » mez mieux ſouffler dans cette piſto- » le, (*il préſente le piſtolet*) eſliſez » le meilleur, & ne prenez pas le pire.

ASCAGNE.

« Ah! Monſieur, eſt-ce là la récom- » penſe de mes fidelles ſervices?

LE PERE.

« Mot, taiſez-vous, mot.

ASCAGNE.

« Hé! Monſieur, eſcoutez-moy un » peu, je vous en ſupplie très-humble- » ment, à mains joinctes; vous ne vous » en repentirez pas.

LE PERE *à Philippin.*

« Donnez-moy cette piſtole, que je » lui en donne par la teſte.

1576.

ASCAGNE.

« Je vous obéirai donc.

LE PERE.

« Tenez, n'en beuvez que la moi-
» tié.

Le poison pris, Ascagne tombe, & le Pere fait porter son corps à Lucelle, qui après avoir déploré son sort, acheve le breuvage préparé. Un moment après arrive un Courier, qui demande Ascagne, & vient lui annoncer qu'il est Prince Polonois, mais qu'on lui avoit caché sa naissance pour certaines raisons. Le Pere se désespere de sa cruauté. Heureusement l'Apotiquaire a fait un qui-proquo, & n'a donné qu'une potion Somnifere. Il réveille les Amans, le pere demande pardon à Ascagne, & approuve le mariage qu'il a contracté avec sa fille.





1576.

DIDON,

TRAGÉDIE

DE GUILLAUME DE LA GRANGE.

DE LA GRANGE.

GUILLAUME DE LA GRANGE, natif de Sarlat, Ville Episcopale dans le Périgord, étoit, si l'on veut en croire l'Editeur de sa Tragédie, un excellent Poëte Tragique François. On ignore entierement sa vie, & sans le plus grand hazard, sa Piece ne seroit point parvenue jusqu'à nous, & auroit péri avec son Auteur, si les soins d'un ami ne l'avoient tiré deux fois de l'oubli. Ainsi, au lieu d'une vie de La Grange, que l'on soupçonne avoir gagné des prix aux Jeux Floraux, nous donnerons l'Histoire de sa Tragédie de DIDON.

Barthelemy Ballisle, Docteur en Droit, & Lieutenant Général des Viguier & Juge de Narbonne, envoya, du vivant de la Grange son ami, cette

Tragédie à Paris, avec quelques Poë-
sies du même Auteur, capables de 1576.
composer en tout un assez bon volume.
L'Ami de Ballifte, qui s'étoit chargé à Paris de l'édition de ce Livre, soit par négligence, soit faute de trouver un Libraire, qui voulut faire les frais de l'impression, ne répondit point à ses souhaits. Enfin, après quelques années, lorsqu'on croyoit ces Poësies entiérement égarées, ou perdues, le Docteur Ballifte reçut cette *Didon*, comme il s'y attendoit le moins, mais extrêmement défigurée, & corrompue. La Grange étoit mort alors; mais Ballifte, à qui ce Poëte avoit communiqué plusieurs fois cette Piece, répara habillement ce qui manquoit. Quelque tems après, Marcellin Gueyton l'un des Elûs de Lyon, homme qui se faisoit un plaisir singulier de tirer à ses propres dépens une foule d'Auteürs de l'oubly, pria Ballifte de lui faire part des Poësies des personnes célebres, & sur-tout de ceux qui avoient gagné les prix aux Jeux Floraux. Ballifte pour obliger l'Elu, & en même tems faire vivre la mémoire de La Grange son ancien Camarade d'étude, ne tarda pas à lui faire tenir sa Tragédie de

Didon. Gueyton la remit à Rigaud, 1576. Libraire de Lyon, qui la communiqua auſſitôt à Du Verdier Vauprivaz. Ce dernier conſeilla au Libraire de la mettre au jour au plûtôt, ajoutant que, quoiqu'Etienne Jodelle eut travaillé le même ſujet, néanmoins celle-ci étant traitée différemment, elle ne pourroit que faire plaiſir. Rigaud la fit paroître en 1582. pluſieurs années après la mort de l'Auteur, & autoriſé par tant d'éloges, il ne craignit point d'ajouter au titre de *Didon* « que cet» te Tragédie, tant pour l'argument, » que pour la gravité des Vers, & Sen» tences, outre ce qu'elle n'a par cy» devant été veue, n'eſt moins digne » de voir (imprimée) que profitable » à tous ». Paſſons préſentement à l'Extrait de la Tragédie.

Suivant l'uſage des anciens Poëtes, l'Auteur fait paroître au commencement l'Ombre de Sichée, qui inſtruit ſommairement le Spectateur de tout ce qui va ſe paſſer ſous ſes yeux. Enſuite Didon fait part à ſa confidente Barcé, d'un ſonge affreux, qui ſemble lui préſager quelque événement ſiniſtre. Peu de tems après Enée ordonne à Achate de préparer tout pour ſa fui-

te. Didon instruite de ce projet, accable l'infidelle de reproches sanglans. Voyons comment La Grange a paraphrasé Virgile en cet endroit. 1576.

DIDON.

Au moins puisque joué j'ay mon honneur & moy,
Si avant ton despart j'étois grosse de toy :
Ou si ayant desia Lucine reclamée,
Tu me laissois ici quelque petit Enée,
Qui te represental, de face seulement,
Je pourrois plus constante endurer ce tourment :
Et par le grand malheur de ta fuite obstinée,
Je ne semblerois pas du tout abandonnée.

. . . .

. . . . Car Venus onc chargée
Ne fut de ta portée : une fere enragée
Te prit pour t'alaiter, aussitost qu'une roche
Au Mont où Promethée est butin du bec croche,
Grosse t'eust poussé hors de ses entrailles dures
Pour le monde infester de cruelles injures.

. . . .

Et je me plains de toy, furie abominable,
Damnable, inexorable, effroyable, exécrable.

1576. Au cinquiéme Acte, Didon perdant tout espoir, tombe dans une espece de délire.

DIDON.

Ha! ha! ha!

CHOEUR.

Quels souspirs?

DIDON.

Las! hélas!

CHOEUR.

Quelles plaintes!

Qu'ores grand est le dueil dont son ame est atteinte.

DIDON.

Que ne l'ay.....

CHOEUR.

Les sanglots entrerompent sa voix.

DIDON.

Que ne l'ay-je gardé!....

CHOEUR.

O Dieux!

DIDON.

Quand je l'avois;

Je ne verrois errer la mort sur tous mes membres,

Si je l'eusse gardé dans l'une de mes chambres.

CHOEUR.

1576.

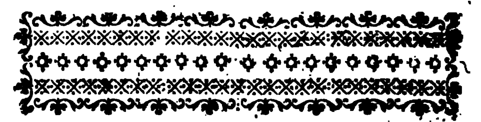
CHOEUR.

Elle parle d'Enée, &c.

Après plusieurs plaintes de cette nature, Didon monte sur un bucher, & se perce le sein avec un poignard. Quoique La Grange ne soit pas bon Poëte, on ne sçauroit lui refuser le talent d'avoir versifié passablement pour son tems. On trouve même chez lui des Vers assez bons, & quelques pensées, à la vérité mal exprimées. Pour servir d'exemple, rapportons la réflexion que fait Enée au troisiéme Acte, lorsque déplorant le malheur des Grands, il porte envie à l'état médiocre.

Ceux vrayment sont heureux
Qui n'ont pas le moyen d'estre fort malheureux :
Et dont la qualité, pour estre humble & commune
Ne peut pas illustrer la rigueur de fortune.





1578.

LES DÉLICIEUSES AMOURS DE MARC-ANTOINE ET DE CLÉOPATRE,

De Guillaume Belliard (a).

CEtte Piece est si mauvaise, ennuyeuse, & mal en ordre, que nous aurions cru rendre un fort mauvais office aux Lecteurs, si nous lui en avions donné un Extrait. Nous doutons même qu'elle ait été jouée.

Ce seroit ici la place de quatre Poëmes Dramatiques de Guillaume Le

(a) Guillaume Belliard, natif de Blois, étoit Secrétaire de Marguerite de Valois, épouse d'Henry, Roi de Navarre, & ensuite de France. Il a composé une Piéce intitulée Les délicieuses Amours de Marc-Antoine, & de Cleopatre 1578. La lecture de cet Ouvrage fait aisément oublier la perte des faits de la vie de l'Auteur.

Breton, Auteur de la Tragédie d'Adonis, dont nous avons donné l'Extrait ci-dessus page 373, intitulés 1578.

TULLIE.
CHARITÉ.
DIDON.
DOROTHÉE.

Mais outre que ces Piéces n'ont jamais été représentées, c'est qu'elles n'ont pas parû imprimées, & que conséquemment aux bornes que nous nous sommes prescrites, elles ne peuvent entrer dans cette Histoire. Ajoutons seulement ici quelques faits sur la vie de cet Auteur.

GUILLAUME LE BRETON, Seigneur de la Fon, naquit à Nevers, & vint dans sa jeunesse à Paris y faire ses humanités : d'abord il se destina pour la Robe, & dans ce dessein, il se fit recevoir Avocat au Parlement ; mais le goût de la Poësie l'emportant, au lieu de suivre le Barreau, il donna dans le bel esprit. Entre plusieurs Piéces qu'il a composé, la seule qui ait paru est sa Tragédie d'ADONIS, qui fut représentée devant le Roy Charles IX. Le succès qu'on dit qu'elle eut alors, ne put cependant déterminer le Poëte à LE BRETON.

1578. livrer cet Ouvrage à l'impression. Ce ne fut qu'au bout de cinq ans, que François d'Amboise ami particulier de l'Auteur, la fit imprimer, afin de l'engager à donner au Public les autres Tragédies (*a*) de sa composition. C'est cependant ce que Le Breton n'a osé hazarder. La Croix du Maine assure (*b*) qu'il vivoit en 1584, & il y a

(*a*) Voici les propres mots de François d'Amboise, Epitre dédicatoire de cette Piéce à Madame de S. Phalle, Duchesse de Beaupreau, en date du 13 Novembre 1578. « Combien que j'eus » composé il y a plus de » neuf ans, plusieurs Ou- » vrages, cependant je » n'en ay voulu rien » prendre pour vous dé- » dier, me deffiant de » trouver rien qui put » approcher de la grace » & beauté naifve d'un » ADONIS, qui fut le » *Cler Mignon* du feu Roy » Charles d'heureuse mé- » moire, de la compo- » sition de l'un de mes » amis, qu'il m'a laissé » en dépos, pour l'en- » gager peut estre à vous » dédier dans la suite sa » TULLIE, sa CHARITÉ, » sa DIDON, sa DORO » THÉE & le reste de ses » belles Poësies ». Quoique ce passage soit très-intelligible, des Ecrivains modernes ont osé avancer que la Tragédie d'*Adonis* fut faite après la mort de Charles IX; que l'Auteur avoit caché sous cette allégorie.

(*b*) « Guillaume le Breton .... a escrit la Tra- » gédie d'Adonis, im- » primée à Paris en » 1579. En quoy il faut » remarquer qu'en ce li- » vre il est nommé Ga- » briel le Breton, au » lieu de Guillaume, » mais je croy que cette » faute sera corrigée ès » secondes impressions » de son Livre. » *La Croix du Maine* p. 143. Après un témoignage, si autentique d'un Auteur contemporain, il n'y a pas lieu de douter que le vrai nom de Le Breton ne fut Guillaume, &

apparence qu'il n'étoit pas encore mort en 1597; puisque l'Edition de sa Tragédie d'Adonis, qui parut cette année, porte qu'elle fut revue, & corrigée de nouveau par l'Auteur. 1578.

---

non Gabriel, comme le dit Du Verdier & ceux qui l'ont copié, qui ne se sont arrêté qu'au titre du Livre. Au reste, La Croix du Maine a été trompé dans l'espérance de voir cette faute corrigée par une seconde Edition, puisque celle de 1597. est aussi peu exacte que la premiere.





1578. # MARC-ANTOINE,

TRAGE'DIE

De ROBERT GARNIER.

CEtte Piéce n'a pas été inconnue, ni inutile à M. De la Chapelle, lorsqu'il composa sa Tragédie de *Cléopatre*. Le parallele de ces deux Piéces passeroit les bornes d'un Extrait ; nous nous arrêterons au récit de la mort d'Antoine fait par ces deux Auteurs. Le plus ancien commencera.

Antoine croyant Cléopatre morte, se frape de son épée : dans le moment arrive

L'homme de Cléopatre,
Qui dit estre chargé par son commandement,
De le faire porter vers elle au monument.
A ces mots le pauvre homme esmeu de grande joye,
Sçachant qu'elle vivoit, à nous prier s'employe

1578.

De le rendre à sa Dame : & lors dessus nos bras
Le portons au sépulcre, où nous n'entrasmes pas,
Car la Royne craignant d'estre faite captive,
Et à Rome menée en un triomphe vive,
N'ouvrit la porte, ainçois une corde jetta,
D'une haute fenestre où l'on l'empaqueta :
Puis les femmes, & elles à mont le souslevèrent,
Et à force de bras jusqu'en haut l'attirerent.
Jamais rien si piteux au monde ne s'est veu,
L'on montoit d'une corde Antoine peu à peu,
Que l'ame alloit laissant, la barbe malpeignée,
Sa face & sa poitrine étoit de sang baignée :
Toutesfois, tout hideux, & mourant qu'il estoit,
Ses yeux demi-couverts sur la Royne jettoit,
Luy tendoit les deux mains, se souslevoit luy-mesme ;
Mais son corps retomboit d'une foiblesse extrême.
La misérable Dame ayant les yeux mouillez,
Les cheveux sur le front sans art esparpillez,
La poitrine de coups sanglantement plombée,
Se penchoit contre bas, à teste recourbée,

1578. S'enlaçoit en la corde, & de tout son effort;
Courageuse, attiroit cet homme demi-mort.
Le sang luy dévaloit au visage de peine,
Les nerfs luy roidissoient, elle estoit hors d'haleine.
Le peuple qui d'a bas, amassé, regardoit,
De geste, & de voix à l'envi luy aidoit:
Tous crioient, l'excitoient, en souffroient en leur ame,
Peinans, suans ainsi que cette pauvre Dame.
Toutesfois invaincue, ce travail durant tant,
De ses femmes aidée, & d'un cœur si constant
Qu'Antoine fut tiré dans le sépulchre sombre,
Où je croy que des morts il augmente le nombre.

L'Auteur moderne fait ainsi parler Agrippa à Octavie femme d'Antoine.

Vers ces tombeaux fameux, où j'ay porté mes pas,
Excité par les cris que poussoient nos Soldats,
J'ay vû dans un état trop digne de vos larmes,
Ce chef si renommé pour la gloire des armes,
Qui n'aguerres suivi de mille légions,
Se faisoit obéïr par tant de Nations.

1578.

Cet Antoine en un mot, si fier, si redoutable,
A qui de sa grandeur Cesar est redevable;
Je l'ay vu dépouillé des marques de son rang,
Pâle, défiguré, tout couvert de son sang.
Quatre esclaves honteux dans leur douleur profonde,
De voir entre leurs mains un des Maîtres du monde,
Sur leurs bras tous souillés, le portoient en tremblant,
Et détournoient leurs yeux de cêt objet sanglant.
Cependant avec soin Cléopatre enfermée,
Et de tant de Soldats justement allarmée,
N'ose ouvrir le tombeau, regarde Antoine en pleurs,
Dont sa présence encore augmente les douleurs:
Lorsque de Charmion (1) l'adresse favorable,
Surmonte par ses soins tout ce qui les accable:
Dans ce besoin pressant elle ajuste en liens
Les voiles précieux de la Reine, & les siens.
Pitoyable secours! ou malgré vous, & Rome,
Un malheureux amour réduit un si grand homme;

(1) Confidente de Cléopatre.

R iv

1578. Qui tandis que les siens prennent soin d'ar-
rêter
Les nœuds infortunés qui doivent le porter,
Plein de ce même amour, que tout semble
combattre,
N'ouvre ses yeux mourans, que pour voir
Cléopatre.
Déja par Charmion les tissus préparés
Etoient de mille nœuds autour de luy serrés ;
Déja la Reine même attachée au cordage
Prêtoit ses belles mains à ce pénible ouvrage.
Un Maître, un Empereur du Monde, & des
Romains,
Elevé lentement par de si foibles mains,
Paroissoit comme en butte, avec ignominie ;
Aux insolens regards d'une Armée ennemie.
Chacun l'encourageoit, & lui-même animé,
Par les tendres regards d'un objet trop aimé,
Tâchoit de ramasser ses forces languissantes,
Et vers la Reine encor tendoit ses mains san-
glantes.
Que vous dirai-je? Enfin un secours si nou-
veau
Le conduit à nos yeux jusques dans le tom-
beau.
La Reine entre ses bras le reçoit éperduë :
Leur amoureux transport éclate à notre vuë ;

Tout le monde est touché de joye, & de douleur, 1578.
Et d'un si tendre amour déplore le malheur.



LE LAQUAIS,

PREMIERE COMÉDIE

DE PIERRE DE LA RIVEY.

En cinq Actes & en Prose.

AVant de donner un Extrait de cette Comédie, & des autres du même Auteur, nous croyons qu'il est à propos de dire quelque chose sur un homme tel que la Rivey, qui, quoique moins connu, n'a pas laissé dans son tems de se distinguer dans le genre Comique, autant que Garnier dans le grand Cothurne.

PIERRE DE LA RIVEY (a) Champe- LA REVEY.

(a) L'ortographe du nom de cet Auteur varie extrêmement; nous nous sommes arrêtez à celle-ci, comme la plus véritable. Selon toutes les apparences, la Rivey étoit de Troyes en Champagne; car il s'y retira sur la fin de ses jours, & y fit imprimer ses trois dernieres Comédies, qu'il donna en 1611.

1578. nois nous a laissé neuf Comédies de sa composition, dont les six premieres parurent imprimées au commencement de l'année 1579. sous le titre suivant, « Les Comédies facécieuses de Pierre » de la Rivey, Champenois, à l'imita- » tion des anciens Grecs & Latins, & » modernes Italiens, à sçavoir,

LE LAQUAIS.
LA VEFVE.
LES ESPRITS.
LE MORFONDU.
LES JALOUX.
LES ESCOLIERS.

» Paris, Abel l'Angelier 1579. » Elles furent imprimées ensuite à Lyon en 1597. & pour la troisiéme fois à Rouen en 1601.

Nous ne pouvons que sçavoir mauvais gré à la négligence, ou à la jalousie des Ecrivains contemporains de la Rivey, de ne nous avoir instruit d'aucun fait particulier de la vie de ce Poëte, qui le méritoit avec d'autant plus de justice, que nous assurons qu'avant le regne de Louis XIII. le Théatre françois n'avoit point vu d'Autëur qu'on puisse lui comparer. En effet, la Rivey qui, conformément au titre de ses Piéces,

1578.

avoit travaillé d'après les anciens Maîtres de l'art, a laissé dans ses Ouvrages d'excellens modéles, dont ses Successeurs ont sçu profiter, sans en marquer de reconnoissance. Cette raison nous engage à donner des Extraits un peu détaillés, pour justifier ce que nous avançons. Il ne faut pas oublier, que la Rivey est un des premiers Auteurs qui ayent écrit des Comédies en prose, & celui qui en a composé le plus grand nombre. Voici les raisons qu'il en donne dans sa Préface addressée à M. d'Amboise, Avocat en Parlement, en date du premier Janvier 1579. (a) Ce morceau servira encore à donner une juste idée de la Poëtique du tems.

« J'ay tousiours pensé (dit la Rivey) que ma nouvelle façon d'écrire » en ce nouveau genre de Comédie, » qui n'a encore esté beaucoup prati» quée entre nos François, ne sera tant » bien reçue de quelques-uns trop sé» veres..... occasion qui m'a fait long» tems doubter, si je devois faire veoir » le jour à ce mien petit Ouvrage, basti

(a) C'est le même François d'Amboise, qui devint dans la suite Conseiller au Parlement de Bretagne, & l'ami de Guillaume Le Breton, dont nous avons parlé.

» à la moderne, & sur le patron de
1578. » plusieurs bons Auteurs Italiens (a)
» comme Laurens de Médicis, pere du
» Pape Léon dixiesme, François Grassin, Vincent Gabian, Hierosme
» Razzi, Nicolas Bonnepart, Loys
» Dolce, &c...... J'en ay voulu jetter
» les premiers fondemens...... non que
» par-là je vueille inférer que je sois le
» premier qui faict veoir des Comédies
» en Prose; car je sçay qu'assez de
» bons Ouvriers, & qui méritent beaucoup par la promptitude de leur esprit, en ont traduit quelques-unes:
» mais aussi puis-je dire cecy, sans arrogance, que je n'en ay encore veu
» de françoises, j'entends qui ayent
» esté représentées comme advenues en
» France (b). Or si je n'ay voulu en ce

(a) Du Verdier Vauprivaz nous voudroit faire entendre que la Rivey n'a fait que traduire les Comédies des Auteurs Italiens, ce qui n'est point vrai. La Rivey a pris seulement ces derniers pour modeles, & s'est servi de quelques-unes de leurs Scenes: il n'est pas le seul qui en ait usé ainsi, c'est un reproche que l'on fait à Moliere, & à plusieurs autres.

(b) N'en déplaise à la Rivey, il n'est pas le premier, qui ait composé des Comédies Françoises, représentées comme arrivées en France. Il n'est pas possible qu'il ait oublié que Jean de La Taille lui avoit frayé le chemin par sa Comédie des *Corrivaux*, qui parut en 1562.

» peu, contre l'opinion de beaucoup, » obliger la franchise de ma liberté de » parler, à la sévérité de la Loy de ces » Critiques qui veulent que la Comé- » die ne soit un Poëme, si elle n'est au » nombre & mesure des Vers, (ce que » sans me vanter, j'eusse peu faire) je » l'ay fait, parce qu'il m'a semblé que » le commun peuple, qui est le prin- » cipal personnage de la Scene, ne » s'estudie tant à agencer ses paroles, » qu'à publier son affection, qu'il a » plustost dicté que pensé. Il est bien » vray que Plaute..... Mais, comme » vous sçavez, c'est l'opinion des meil- » leurs antiquaires, que le *Querolus* de » Plaute, & plusieurs autres Comédies » qui sont perdues par l'injure du » temps, ne furent jamais qu'en pure » Prose. Joint aussi que le Cardinal » Bibienne, le Picolomini, & l'Arétin, » tous les plus excellens de leurs siécles, » & les autres dont j'ai parlé cy-dessus, » & lesquels j'ay voulu principalement » imiter *& suivre en ce que j'ay pensé* » *m'estre possible, & permis*, n'ont ja- » mais en leurs Oeuvres Comiques » (jaçoit qu'ils fussent des premiers en » la Poësie) voulu employer la rithme, » comme n'estant requise en telle ma- 1578.

1578. » niere d'escrire, pour sa trop grande » affectation, & abondance de paroles » superflues. Et ce sont les raisons, des» quelles vous, & Monsieur Le Breton, » que j'honore beaucoup, pour ses » rares vertus, m'avez plus esguillonné » pour donner commencement à ces » fables, qu'icy je vous offre & dédie: » &c. ».

En 1611. la Rivey fit la revuë de ses portefeuilles, & y trouva six autres Comédies qu'il retoucha, pour les mettre en état de voir le jour. Il en fit imprimer trois, sçavoir LA FIDELLE, LA CONSTANCE, & LES TROMPERIES, cette même année, & les dédia encore à son fidéle ami François d'Amboise, l'assurant que dans peu, elles seroient suivies de trois autres. Il ne nous a pas tenu sa parole; je ne sçais si l'on en doit être trop affligé, si l'on fait réflexion que ses dernieres piéces sont fort inférieures aux premieres, & que selon les apparences, & le train ordinaire des Auteurs, il n'auroit employé dans ces dernieres, que les foibles restes de sa verve Poëtique, noyés dans la poussiere de son Cabinet.

LE LAQUAIS,

1578.

PREMIERE COME'DIE

DE LA RIVEY. (a)

MAlgré le poids des années, Syméon, époux d'une femme assez ragoutante, & pere de Maurice & de Françoise, personnes très-nubiles, veut encore se mêler de faire l'amour à Marie, jeune fille, amoureuse de Maurice, qui n'écoute qu'à regret les soupirs de ce Vieillard. De son côté, Syméon engage à force d'argent un intriguant (b) nommé Thomas, à le servir auprès de sa maîtresse. Thomas lui promet tout, mais dévoué au service de Maurice, & de sa sœur, il prend des mesures pour

(a) Nous ignorons la date des Comedies de la Rivey : c'est ce qui nous oblige à les placer sous l'annee 1578. attendu qu'elles parurent imprimées au commencement de la suivante. Le peu de lumiere que nous avons sur ces dates, ne nous a pas permis de donner à ces Pieces d'autre ordre que celui qu'elles occupent dans le premier Recueil de la Rivey, qui fut donné en 1579.

(b) C'est le nom que nous donnons aux personnages qui dans les Comédies dont nous parlons, tiennent la place des Marchands d'Esclaves de Plaute & de Terence.

1578. introduire ce jeune homme chez Marie dès le ſoir même, & facilite en même-temps l'entrevue de Françoiſe, & d'Horatio, Gentilhomme d'un Cardinal, & Amant de cette belle. Enſuite, pour amuſer Syméon, Thomas oblige Jacquet, (a) Laquais d'Horatio, à ſe déguiſer en fille, & à paſſer pour Marie auprès du Vieillard amoureux. Tu réuſſiras d'autant mieux, ajoute l'Intriguant, que tu as beaucoup de reſſemblance avec cette fille. Après les inſtructions convenables ſur la maniere dont il doit jouer ſon role, Thomas quitte Jacquet, & conduit Syméon au rendez-vous indiqué par la prétendue Marie. Françoiſe profite de l'abſence de ſon pere, pour ſortir traveſtie ſous les habits de Jacquet. Le hazard veut que Valere, Laquais de Syméon, la rencontre & la reconnoît. Heureuſement Horatio ſurvient, & facilite l'évaſion de ſa maîtreſſe, qu'il conduit en ſureté.

Jacquet qui, comme on le vient de dire, a joué le perſonnage de Marie, ouvre le quatriéme acte, & raconte à Thomas de quelle maniere ils s'en eſt

(a) C'eſt ce Jacquet, qui à la fin eſt reconnu pour le frere de Marie, qui donne le titre à la Piéce.

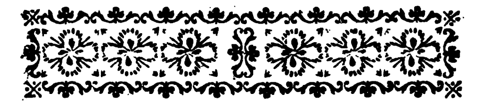
tiré, ajoutant que malgré ses précautions, la fourberie a été découverte, mais qu'il a habilement réparé la chose, en faisant accroire à Syméon, qu'il est frere de Marie, envoyé exprès pour éprouver si la passion de ce Vieillard est sincere. Le bonhomme, continue Jacquet, a si bien ajouté foi à mes discours, qu'en me quittant, il m'a remis ce beau rubis, dont il veut faire présent à sa maîtresse. A peine Jacquet & Thomas ont quitté la scene, que Belle-Couleur toute essoufflée, vient dire à Valere que Maurice surpris dans la chambre de Marie par l'Oncle & les deux Cousins de cette belle fille, a été forcé, le pistolet sous la gorge, de signer une promesse de mariage; appercevant ensuite Lucian, précepteur de Maurice, qu'elle prend pour un Prêtre, elle lui fait part de cette même avanture, & le prie de venir au plûtôt donner la bénédiction nuptiale à ces deux personnes. Lucian lui répond avec un ris moqueur qu'elle se trompe, ce qui met Belle-Couleur dans une étrange colére.

1578.

Au cinquiéme Acte, Syméon instruit par Valere, déplore son malheur, & reconnoît sa folie. Dans le moment,

1578. le Pédant gagné par les promesses du Cardinal, Protecteur d'Horatio, vient par un long discours, lardé de passages latins, apprendre au Vieillard que Françoise est dans la maison de ce Prélat, qui veut bien accommoder cette affaire, en faveur de son Gentilhomme. Effectivement toutes choses se terminent au gré d'un chacun, par l'entremise de Messer Antoine, Secretaire de son Eminence : Syméon consent au mariage d'Horatio & de Françoise ; & à celui de Maurice & de Marie, qui reconnoit son frere dans la personne de Jacquet.





LA VEFVE, SECONDE COMEDIE DE PIERRE DE LA RIVEY.

1578

CLémence, riche bourgeoise de Paris, qui ignore depuis longtems le sort de son mari, est recherchée en secondes noces par deux Vieillards; le premier est un étranger appellé Bonaventure, qui fait parler à Clémence par Guillemette intriguante, qui, sous couleur de dévotion, trouve le secret de s'introduire dans les meilleures maisons. Ambroise, c'est le nom du second poursuivant, fait confidence de son dessein au Parasite Gourdin, qui promet de le servir. Guillemette & Gourdin se rencontrent, & s'étant mutuellement rendu compte de leurs commissions, conviennent de tromper ces Vieillards, & d'en partager le profit, tandis qu'ils vont de bonne foi travailler pour Anne & Emée, l'une fille, & l'autre niéce de Clémence, dont la premiere aime l'ingrat Constant, qui soupire inutilement pour

Emée, Amante d'Alexandre. Guille-
1578. mette dans ce dessein, va chez Clé-
mence, pour rendre à Emée une lettre d'Alexandre. Léonard, frere d'Ambroise la trouvant dans cette maison, la chasse honteusement, & conseille à Clémence de ne plus souffrir cette misérable. Saincte Servante de la Veuve, moins scrupuleuse que sa maîtresse, donne une bouteille de vin à l'intriguante, & après lui avoir exagéré le malheur des filles qui sont au service, elle la prie de lui chercher une maison, où on ait besoin d'une Nourrice, attendu, ajoute-t'elle, qu'elle est enceinte, sans sçavoir de qui, ni depuis quel tems. Guillemette lui promet ses soins, & vuide la bouteille, en chantant ce qui suit.

Ma bouteille, si la saveur
De ce vin respond à l'odeur,
Je prie Dieu, & Saincte Helaine,
Qu'ils te maintiennent tousiours plaine.

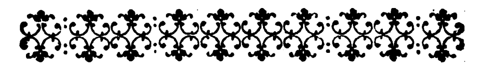
En sortant du logis de Clémence, Guillemette trouve une courtisanne, du même nom que la Veuve, qui lui fait confidence, qu'assurée par la ressemblance qu'elle a avec cette Dame, elle a résolu de passer pour elle, auprès

de Bonaventure son mari, que l'on croit mort. Elle ajoute, qu'étant instruite des particularités du naufrage qui a séparé ces deux époux, elle est en état de lui en imposer aisément. En effet, Bonaventure trompé par ces fausses apparences, croyant revoir sa femme, reçoit la Courtisane avec joie. Ancelme, Prêtre âgé, des amis de Bonaventure, plaint au contraire le sort de ce pauvre mari: Guillemette lui proteste qu'elle est alors fort sage: mais à-propos, continue-t'elle, après vous avoir rendu autrefois de si bons offices, il me semble que vous m'avez oublié? Oh! répond Ancelme, j'ai quitté la bagatelle, & d'ailleurs j'ai trop de neveux. De son côté, Ambroise, qui s'est apperçû que le Parasite Gourdin, ne fait que l'amuser, s'adresse à Guillemette, & lui donne deux écus pour parler en sa faveur à la Dame Clémence. L'Intriguante le flatte d'un heureux succès; & pour être en état d'y travailler promptement, elle lui emprunte dix francs, qu'elle veut employer, dit-elle, à retirer son frere de prison. Ainsi finit le second Acte. 1578.

Léonard & Valentin son fils ouvrent le troisiéme Acte, & songent aux

moyens de traverser l'amour d'Alexan-
1578. dre & d'Emée, & favoriser celui de Constant. Suivant ce dessein, Leonard prend la résolution de faire entrer secrétement ce dernier dans la chambre d'Emée, sous les habits & le nom d'une de ses parentes. Le Parasite entend ce projet, & court en avertir Alexandre, qui sous le déguisement projetté, prévient Constant, & se présente à la porte de Clémence. Léonard méconnoissant la voix de Constant, veut empêcher cet Amant d'entrer : mais à la faveur de la nuit, & de Robert, Valet d'Alexandre, qui fait ici le Matamore, il entre dans la chambre de sa maîtresse. Gourdin profitant de l'obscurité, fait passer Ambroise dans une autre où est Guillemette, que ce Vieillard cajolle, croyant tenir Madame Clémence. Sur ces entrefaites, Constant vient au rendez-vous, & Saincte avec Robert l'introduisent chez Anne. Ces travestissemens, & ces tromperies s'éclaircissent au cinquiéme Acte. La Dame Clémence est reconnue pour la véritable femme de Bonaventure, qui chasse la Courtisanne, en lui laissant par pitié quelque argent, pour la dédommager des frais qu'elle a faits pour parvenir à ses fins.

A leur retour, ils apprennent que Constant a violé Anne leur fille. Léonard nie le fait, & voulant prouver ce qu'il avance, il découvre le stratagême d'Alexandre. Ambroise trouvant à son réveil Guillemette auprès de lui, se retire fort honteux de cette avanture : & la Comédie finit par les doubles mariages d'Alexandre, & de sa chere Emée, & d'Anne avec Constant, qui promet de lui être toûjours fidelle. 1578.



LES ESPRITS,

TROISIE'ME COME'DIE

DE PIERRE DE LA RIVEY.

URbain & Fortuné, fils de Séverin, homme riche & très-avare, cherchent à profiter de tous les plaisirs que l'âge leur permet. Le premier qui n'a jamais quitté la maison de son pere, saisit le tems de son absence pour se livrer à la débauche : tandis que Fortuné, élevé avec une honnête liberté auprès de son oncle Hilaire, garde un peu plus de mesures. Quoique plein de confiance en la bonté de cet oncle,

Fortuné est néanmoins dans de vives
1578. inquiétudes au sujet d'Apolline sa maîtresse, d'autant plus pressantes, que cette Belle prête à accoucher, est dans un Couvent, dont sa tante est Abbesse. Pendant que ce jeune homme cherche tous les moyens imaginables pour se tirer de cet embarras, l'imprudent Urbain se plonge dans un autre. Par le moyen d'un Intriguant nommé Ruffin, il fait connoissance d'une Courtisanne qu'il mene dîner dans la maison de son pere, après avoir promis à l'Intriguant de le récompenser libéralement.

Frontin ouvre le second Acte, en annonçant le retour de Séverin. Cette circonstance désespere l'amoureux Urbain, qui voudroit bien n'être pas sitôt séparé de sa chere Feliciane (c'est le nom de sa maîtresse.) Rassurez-vous, dit le Valet, pourvû que vous vouliez bien jouer votre role. Après avoir dit quelques mots à l'oreille d'Urbain, Frontin va au-devant du bon homme, & lui fait accroire que les Esprits malins se sont emparés de sa maison,* qu'ils y font un vacarme étrange, & accablent les passans de pierres & de tuilles. A peine Séverin avance-t'il vers sa maison, qu'il voit les preuves des discours

*Monfleury, dans le premier Acte de son *Comédien Poëte*, s'est servi de cette idée, & M. Regnard dans sa Comédie du *Retour imprévû*.

de Frontin. Il déplore son malheur, & comme en parlant entre ses dens, le Valet lui entend nommer le mot de Bourse, il demande aussitôt, si sa bourse aux deux mille écus est dans la maison? *Et où prendrois-je deux mille écus?* répond brusquement Séverin. Il renvoye ensuite Frontin sous quelque prétexte, pour avoir le tems de se décharger d'une grosse bourse, qu'il croyoit aller remettre dans sa maison. Ce n'est qu'après bien des façons, que ce Vieillard se résout enfin à cacher son argent dans un trou, conjurant cette chere bourse, & le trou même de ne se pas laisser trouver. « Eh! mon petit » trou, mon mignon, je me recom» mande à toy: Or sus! au nom de » Dieu, & de sainct Antoine de Pa» doue. » 1578.

Lorsque Séverin est sorti, Désiré, Amant de Laurence, fille de cet Avare, arrive, & trouvant la bourse, il en ôte l'argent, pour lui tenir lieu de la dot de sa Maîtresse, & met des pierres à la place. Séverin revient ensuite sur la Scene avec Frontin, qui promet de l'adresser à un homme assez habile pour forcer les Esprits à quitter sa maison. En sortant, l'Avare jette les yeux du

1578. côté de sa bourse, & se tranquillise; parce qu'il la voit au même état.

Au troisiéme Acte, il revient accompagné du Sorcier Maître Josse. Frontin qui répond en dedans de la maison au nom des Démons, aux conjurations comiques de Maître Josse, consent enfin à l'abandonner, & offre trois signes pour certitude de la sortie des Esprits impurs: Qui sont, de réduire la maison en cendres, ou de prendre le rubis qui est au doigt de Séverin, ou enfin d'entrer dans son corps. Cet Avare que ces mots remplissent de frayeur, surpris au dernier point que les Diables sachent qu'il porte une telle bague, quoique couverte de son gand, consent avec bien de la peine à la perte de ce bijou; mais craignant de voir les malins Esprits, il prie le Sorcier de lui bander les yeux. Frontin profite de ce moment pour faire son coup, & faciliter la sortie d'Urbain & de Féliciane. Ensuite Séverin conduit par Maître Josse dans sa maison, lui offre pour salaire un souper si frugal, que cet homme tout affamé qu'il est, le remercie, & s'enva. Ruffin arrive dans le moment, & comme il est mécontent d'Urbain, il instruit le pere des dépor-

1578

temens de ce jeune homme, qui, ajoute-t'il, vient de lui remettre pour nantissement un rubis qu'il croit faux. Malgré sa crédulité naturelle, Séverin se seroit désabusé, sans l'arrivée de Frontin, qui lui fait entendre que Ruffin est un extravagant. L'Avare, partie par foiblesse, partie pressé par le desir de visiter sa bourse, paroît se contenter de ces raisons, & renvoye Frontin; & se voyant seul, il court à son trou, où il voit avec douleur son argent métamorphosé en cailloux. Ce coup jette Séverin dans un désespoir affreux, il se désole, & fait ici une Scene assez semblable à la derniere du Quatriéme Acte de l'Avare de Moliere. (*a*) Frontin

(*a*) SEVERIN *seul, regardant sa bourse.*

« Jesus! quelle est légere! Vierge Marie, » quesse-cy qu'on a mis » dedans? Helas! je suis » perdu, je suis détruit, » je suis ruiné; au vo- » leur, au larron; pre- » nez-le; arrestez tous » ceux qui passent. Fer- » mez les portes, les » huis, les fenestres. » Misérable que je suis? » Où cours-je? A qui le » dis-je? Je ne sçay où » je suis, que je fais, ni » où je vais. (*Aux Spectateurs*) Helas! mes » amis, je me recom- » mande à vous tous; » secourez-moy, je vous » prie. Je suis mort, je » suis perdu. Enseignez- » moy qui m'a dérobé » mon ame, ma vie, mon » cœur, & toute mon » espérance. Que n'ay-je » un licol pour me pen- » dre? Car j'ayme mieux » mourir que de vivre » ainsi. Helas! elle est » toute vuide: Vray » Dieu! qui est ce cruel » qui tout-à-coup m'a » ravi mes biens, mon

1578. accourt à ses cris ; l'Avare lui en déclare la cause, & proteste qu'il veut « aller trouver le Lieutenant Criminel, » afin d'avoir commission de faire emprisonner tout le monde. » C'est ainsi qu'est terminé le troisiéme Acte.

Au quatriéme, Hilaire frere de Séverin, & homme très-pacifique, se trouve assez embarrassé ; d'un côté, il faut qu'il console cet Avare sur la perte qu'il vient de faire ; & de l'autre, il est question d'appaiser l'Abbesse du Couvent, où Appoline vient de mettre au jour un fort beau garçon. Toutes ces difficultés se trouvent levées au cinquiéme Acte, par un dénouement qui a bien du rapport à celui de l'Avare de Moliere. Ici Gerard, riche marchand, de la Religion prétendue réformée, mais qui a eu le bonheur d'échapper au massacre général, (a) vient se faire con-

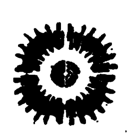
» honneur & ma vie ? » Ah ! chétif que je suis ; » que ce jour m'a esté » malencontreux ! A » quoy veux-je plus vivre, puisque j'ay perdu mes escus que j'avois si soigneusement » amassez, & que j'aymois, & tenois plus » chers que mes propres » yeux ? Mes escus que » j'avois espargnez, retirant le pain de ma » bouche, n'osant manger mon saoul : & » qu'un autre jouit » maintenant de mon » mal & de mon dommage. »

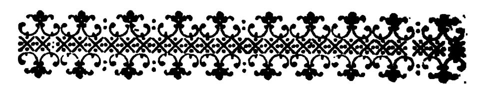
(a) Ceci prouve que cette piéce a été composée depuis la journée de la S. Barthelemy, 1572.

1578.

noître pour le pere de Féliciane. Ruffin l'amene en cette qualité à Séverin, en lui disant qu'il l'a trouvé dans le moment même. * L'Avare qui s'imagine qu'on lui veut parler de sa bourse, répond en conséquence, ce qui fait un quiproquo très-plaisant. Gérard & Ruffin, qui n'y comprennent rien, le prennent pour un insensé, & vont trouver Hilaire. Les soins que ce Viellard a pris, ont réussi au gré de ses souhaits, il vient annoncer avec joie à Fortuné, que l'Abbesse est satisfaite, sur la parole qu'il lui a donnée de lui faire épouser Apolline dans le jour même. Désiré rend la bourse à Séverin, qui consent à ce prix à son mariage avec Laurence, mais comme il ne veut pas entendre parler de dot, Hilaire s'en charge : Urbain s'unit avec plaisir à Féliciane, & tout le monde se retire satisfait.

* Moliere a employé une pareille idée, Scene III. du cinquiéme Acte de l'Avare.





1578. # LE MORFONDU,

QUATRIE'ME COME'DIE DE PIERRE DE LA RIVEY.

JOachim, pere de Lucresse, engagé de parole avec Charles, fils d'un Conseiller son voisin, se laisse ensuite éblouir par les avantages que lui fait espérer un vieux Gentilhomme appellé Lazare, & ne veut plus entendre parler du premier. Lambert, ci-devant valet du Gentilhomme, & alors au service de Philippes, fils de Joachim, entreprend de renverser ce projet, & comme il connoît la portée de l'esprit de son ancien Maître, il lui fait accroire que Lucresse, cédant aux instances de Charles, reçoit très-souvent cet Amant la nuit dans sa chambre, ajoutant qu'il ne tiendra qu'à lui d'être témoin oculaire de la chose. Lazare y consent, & Lambert l'ayant revêtu de méchans habits, l'introduit dans la maison de Joachim, comme son jeune frere nouvellement arrivé à Paris.

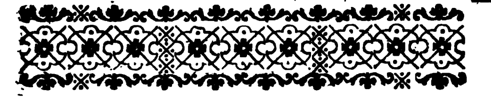
Le second Acte est employé à prendre des mesures convenables au projet de Lambert, & à y engager Agathe, femme de Joachim ; de sorte qu'au troisiéme, du consentement de la Maîtresse, Claire servante de Lucresse, travestie sous les habits que cette Demoiselle met aux jours de Fête, paroît sur la porte de la maison, feignant de parler à Charles, qu'elle fait entrer dans une chambre, où elle s'enferme avec lui. Il n'en faut pas davantage pour convaincre Lazare du mépris, & de l'infidélité de Lucresse. Comme il est fort tard, & qu'il meurt de froid, étant très-mal vêtu, Lambert prie Boniface, valet de Charles, de faire coucher son jeune frere dans quelque coin, jusqu'au lendemain, qu'il pourra lui chercher une condition. Boniface lui rend volontiers ce petit service, en raillant beaucoup ce prétendu frere sur sa figure, & son ajustement singulier. 1578.

Au quatriéme Acte, Lazare qui vient de passer une nuit très-désagréable, crie & tempête dès le point du jour pour qu'on lui ouvre la porte. Joachim réveillé par ce bruit descend dans sa cour pour lui faire donner la liberté, mais le voyant transi, par commiséra-

1578. tion il lui dit de passer dans sa chambre, & de s'approcher du feu. L'équipage grotesque sous lequel Lazare paroît, empêche que Joachim le reconnoisse. Agnès, servante de ce vieux Gentilhomme le méconnoît aussi à son retour chez lui. Il est bien surpris d'apprendre de la propre bouche de sa niéce Hélaine, que pendant son absence, elle a cédé aux empressemens d'un jeune homme de très-bonne mine, qui l'a assurée avoir son consentement pour l'épouser. Lazare reconnoît alors une partie des tours & des fourberies de Lambert, mais n'y pouvant trouver de reméde, & dégoûté d'ailleurs d'une Maîtresse qu'il croit infidelle, il consent au mariage de Charles & de Lucresse, & à celui de Philippes, fils de Joachim, & d'Hélaine son Amante, dont l'honneur se trouve ainsi réparé.



1578.



LES JALOUX,

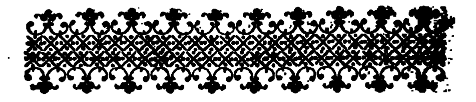
CINQUIE'ME COME'DIE DE PIERRE DE LA RIVEY.

VIncent, fils du bonhomme Hierosme, préférant l'agrément d'une vie libertine aux liens du mariage, cherche à éluder celui où son pere veut l'engager avec Renée, fille de Nicaise. Gothard, valet de Vincent, ne trouve pas d'autre expédient, que de faciliter à Alfonse les moyens d'enlever cette Belle, dont il est éperduement amoureux. Sur ces entrefaites, Vincent prêt à rompre avec la Courtisanne Magdelaine, se racommode, sur l'assurance, que l'homme qu'il a vu dans sa chambre, est le Capitan Fierabras son frere, nouvellement de retour, & qui doit partir dans peu. Quelque court que soit ce délai, Vincent pressé par l'amour & la jalousie, importune tant Gothard, que ce Valet, pour le satisfaire, le porte au logis

1578. de sa Maîtresse, enveloppé dans une couverture. Par malheur, le Capitan est à la maison, occupé avec un Frippier, à qui il veut vendre ses vieux équipages. Il arrête Gothard, & découvre bientôt sa fourberie. Ce valet se tire d'embarras, en disant à Fierabras, que son Maître, qui est ainsi enveloppé, vient de se battre en duel, & de tuer son homme, ce qui l'oblige à se mettre en sûreté. Le Capitan charmé de pouvoir rendre service à un si brave Cavalier, après les politesses ordinaires, fait apporter des rafraîchissemens. Magdelaine & Vincent font semblant de ne se pas connoître. La premiere, sous prétexte d'égayer la conversation, a si bien soin de faire boire Fierabras, & ses gens, que livrés à un profond sommeil, ils laissent à nos Amans la liberté de s'évader, & d'emporter leurs nippes, & les meilleures effets du frere. Ce dernier apprenant cette nouvelle, court après le Ravisseur, & rencontre à sa place Alfonce, qui vient d'enlever Renée, & qu'il veut arrêter. Alfonse peu ému de ses fanfaronades, & uniquement occupé de sa Belle, passe son chemin, & gagne sa maison, où Fierabras vient l'assiéger accompa-

gné de Marquet, son valet, & de trois autres Domestiques : au premier bruit, le Capitan quitte la place, & fuyant à toutes jambes, il ordonne à ses gens de tenir bon, & les assure qu'il va les rejoindre avec un renfort. Après son départ, les Valets suivent le même exemple ; & enfin tout s'arrange par le moyen de Zacharie, pere d'Alfonse, qui s'abouche avec Nicaise, & le fait consentir au mariage de Renée avec son fils. On promet au Capitan cent écus, & la restitution de ses hardes, & il s'engage à cette condition, à ne plus troubler les entretiens de Vincent, & de sa Sœur.





1578.

LES ESCOLIERS, SIXIÉME COMÉDIE DE PIERRE DE LA RIVEY.

LActance, jeune Ecolier, Amant de Susanne, fille d'Anastase, fait confidence de sa passion à Hippolite, logé, comme lui, chez un Hôte Tonnelier de profession, au reste homme fort accommodant. Hippolite avoue à son camarade qu'il est épris d'une jolie personne appellée Lucresse, femme du Médecin Théodore. Ne sçachant comment venir à bout de leurs desseins, nos deux Ecoliers s'addressent à leur Hôte, & le prient de les servir. Nicolas (c'est le nom de l'Hôte) craignant de désobliger ces jeunes gens qui lui apportent un grand profit, leur promet de s'y employer. En effet il introduit Hippolite déguisé en Garçon Tonnelier, dans la maison de Théodore, & tandis que ce Médecin est en ville auprès d'un Malade, où il est obligé

de passer la nuit ; l'Ecolier se glisse dans la chambre de Lucresse » A présent, » dit Luquain, Valet d'Hippolite, « voilà » mon Maistre occupé à bailler une » médecine à la Médecine. » 1578.

De son côté, Lactance trouve le secret de voir sa chere Susanne par le moyen de Gillette, servante d'Anastase, qui lui assigne l'heure du rendez-vous. (*a*) Quoiqu'Anastase ignore cette amourette, il se trouve néanmoins dans une grande perplexité ; car il a promis sa fille au fils de Gontran, & le Vieillard Silvestre vient lui apprendre que son fils, à qui Susanne a été fiancée dès sa jeunesse est de retour d'un long voyage, où on l'avoit cru mort. « Voicy une avanture bien étran- » ge, » s'écrie Anastase, « qu'une fille

---

(*a*) Gillette ne veut pas ressembler à ces servantes dangereuses ; trop indulgentes pour les foiblesses de leurs maîtresses ; car voici comme elle s'exprime, en attendant l'heure du rendez-vous donné à Lactance.

GILLETTE, *seule*.

« Un jour me dure » mille ans, tant il me » tarde à voir ces pau- » vres amoureux, cueillir » ensemble le fruit de » leurs amours. Mais que » le Seigneur Lactance » ne pense pas joüir de » la pucelle, que pre- » mierement, & en ma » présence, il ne lui pro- » mette de l'espouser, & » & ne luy en baille » quelque gage. Que » sçai-je si ayant saoul- » lé d'elle sa volonté, il » n'est point homme » pour la laisser-là. »

1578. » ait deux maris tout à, la fois. Vous » estes bien abusé (dit alors Gillette à » part) Elle en a bien trois : Bon, » prou luy face, » Agité de ces pensées, (a) ce Vieillard passe dans la chambre de Susanne, & pour surcroît d'étonnement, y trouve Lactance enfermé dans un coffre. Outré de colere, & suivant le conseil d'un ami, il ordonne à ses Domestiques de porter le coffre tel qu'il est, à la riviere, & de passer par la rue des Bernardins, & le Quay de la Tournelle (b). Heureusement, Eugene, Camarade de Lactance aidé de Luquain, & de Nicolas, empêche cette violence, & rend la liberté à son ami. Après un tel éclat il ne reste plus d'autre parti à Anastase que de consentir au mariage de Susanne, & de Lactance ; & c'est ainsi qu'il sort d'embarras. Hippolite en est quitte à

(a) Il est vrai que le pauvre Anastase est tout-à-fait à plaindre & porte seul le soin du ménage. Lisette sa femme, est peinte ici comme une dévote ridicule, qui joignant à ce défaut une négligence extrême, peut-être regardée comme responsable des déportemens de sa fille, auxquelles elle ne donne aucune attention.

(b) Ceci nous apprend que l'action de cette piéce se passe auprès de la Place Maubert, lieu assez ordinaire aux Scenes de Comédie, comme on peut voir par celle de Grévin.

bien meilleur marché ; car Théodore revenant le lendemain matin, frappe, & met toute la maison en rumeur. Hippolite éveillé par ce bruit, se leve brusquement, ouvre la porte, renverse d'un grand coup de poing le valet du Médecin qui s'oppose à sa fuite, & laisse ce pauvre mari dans l'incertitude si la personne qu'il vient de surprendre a attenté à ses biens, ou à son honneur. Et la Piéce finit par l'entrevue des deux Ecoliers, qui se rendent mutuellement compte de leurs avantures. 1578.

Terminons cet Extrait par un jugement précis sur le génie & les Ouvrages de La Rivey. Il est certain qu'il avoit saisi le genre de la vraie Comédie, dont il a tâché d'observer les régles. Sa diction est passable pour le tems, l'intrigue divertissante, quoique un peu confuse. Peu de caracteres & la plupart mal suivis. C'est en cela que consiste le principal défaut du Poëte, qui manquant d'imagination, & travaillant après des modéles, a été obligé de fondre plusieurs Comédies, pour en composer une des siennes. Il a voulu imiter Plaute : mais il n'appartenoit qu'à Moliere de rectifier, & d'ajouter à ses originaux : d'ailleurs, jusqu'à la

Comédie du Menteur de M. Corneille
1578. l'aîné, quel caractere a-t-on présenté
sur la Sçene Françoise? Le reproche
qu'on pourroit encore faire à notre
Auteur au sujet des mœurs, & du bas
Comique, seroit trop général pour diminuer sa réputation. Ce n'est que longtems après lui qu'on a senti, qu'une morale instructive & amusante devoit faire le fondement de la bonne Comédie: & l'expérience ne nous montre que trop souvent, combien il est difficile d'exécuter un projet si juste & si sensé, sans tomber dans l'ennui, & s'écarter du caractere essentiel du Poëme.



= En 1579, La Troade, trag. de Garnier.



HOLOPHERNE, 1580.

TRAGE'DIE SACRE'E

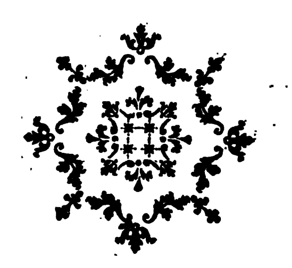
D'ADRIEN D'AMBOISE.

NOus ne dirons rien de cette Tragédie sacrée, dont le sujet est tiré de l'Ecriture Sainte, où l'Auteur a presque suivi le Texte, & a semé sa Piéce de traits de Morale & de Piété.

D'AMBOISE.

ADRIEN D'AMBOISE, fils de Jean d'Amboise, Valet de Chambre & Chirurgien des Rois Charles IX. & Henry III. fut destiné de bonne heure à l'Etat Ecclésiastique. Il fut Recteur de l'Université en 1579. & reçut le degré de Théologie l'an 1582. Le Docteur, Evêque de Senlis, & Grand-Maître du Collége de Navarre, ayant été chassé de Paris en 1594. pour son attachement à la Ligue, le Roy Henry IV. nouvellement reçu en cette Ville, don- D'AMBOISE.

na à d'Amboise sa place de Grand-
1580. Maître. Le 11 Février 1596. d'Amboise fût élu par la Nation de France, Curé de Saint André des Arcs. Enfin le Roy Henry IV. le nomma en 1604. Evêque de Tréguier, & il conserva cette dignité jusqu'à sa mort, qui arriva le 29 Juillet 1616. & fut enterré dans sa Cathédrale. Le seul ouvrage qu'on ait d'Adrien d'Amboise, est la piéce dont on vient de parler, intitulé HOLOFERNE, Tragédie sacrée, extraite de l'Histoire de Judith, imprimée à Paris en 1580.



ANTIGONE,

1580.

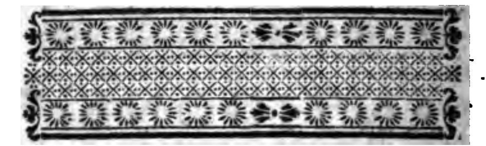
TRAGÉDIE

DE ROBERT GARNIER.

QUelques Vers assez passables, tiendront la place d'un Extrait, peu nécessaire, puisque le titre de la Piéce met le Lecteur au fait du Sujet.

Jocaste dit à son fils Polynice :

O mon fils, mon cher fils, ma crainte & mon espoir,
Que j'ay tant souhaité, tant desiré de voir ;
Vous me privez du bien que je devois attendre,
Nous venant assaillir, au lieu de nous deffendre.
Hélas ! faut-il, mon fils, mon cher fils, Eh faut-il,
Qu'au retour desiré de vostre long exil,
Par le commun esclandre en larmes je me noye,
Au lieu que je pensois ne pleurer que de joye ?



1580.

LES CONTENS (a),

COME'DIE EN PROSE,

D'ODET DE TOURNEBU.

JEneviéve, Amante de Basile, est recherchée par le Capitaine Rodomont, dont la passion se trouve souvent traversée par les fâcheuses poursuites de ses Créanciers. Madame Louise, Mere de Jeneviéve, rejettant ces deux partis, veut la marier à Eustache, fils d'un riche Bourgeois nommé

(a) Si nous ne donnions au Public que le simple Catalogue des Poëtes Dramatiques, nous nous serions contentés de lire la premiere page & le titre de cette Comédie, que nous aurions placé en 1584. année où elle parut imprimée : mais le discours qui la précede nous ayant fait connoître que c'est un Ouvrage posthume de Tournebu, qui mourut en 1581. nous conjecturons, avec beaucoup de vraisemblance, qu'elle étoit composée au plus tard en 1580. qui est la date où nous l'avons placée.

Gérard. Pour dégouter ce dernier prétendant, Madame Françoise, vieille intriguante que Basile a mis dans ses intérêts, fait accroire à Eustache que sa Maîtresse a le sein perdu d'un Cancer. Ce mensonge produit tout l'effet possible sur l'esprit de notre Bourgeois, qui ne veut plus entendre parler de cette fille. Saucisson, fameux intriguant, pour amuser ce jeune sot, & l'empêcher en même tems d'approfondir ce mystere, lui propose une jolie personne, qui se contentera d'un repas, & de peu d'argent. Eustache accepte la proposition pour le jour même, attendu que son pere dîne en Ville. 1580.

En sortant de dîner avec Eustache, Rodomont est surpris par trois Sergens, conduits par Thomas, Marchand, Créancier de ce Capitaine, qui leur sert de mouche. Les belles promesses, & les menaces qu'il fait alors ne peuvent l'empêcher d'être mené en prison. Heureusement un de ses amis le rencontrant avec cette triste escorte, paye au Marchand la moitié de ce qui lui est dû, & s'oblige pour le reste. Sur ces entrefaites, Basile revêtu des habits d'Eustache, se rend auprès de Jeneviéve. Madame Louise qui l'apperçoit

par le trou de la serrure, le prenant
1580. pour celui dont il porte l'habit, enferme ces deux Amans sous la clef, & court chez Gérard lui demander raison de l'affront que son fils lui vient de faire. Basile averti de cette démarche par son valet Antoine, saute promtement par la fenêtre, va chez Eustache, lui fait confidence du danger où il se trouve, & le prie, pour tromper la mere de sa maîtresse, de substituer la Courtisane que Saucisson lui a amené, à la place de Jeneviéve : tout ceci s'exécute pendant l'absence de Madame Louise. Cependant Thomas croyant reconnoître sa femme dans la personne de cette Courtisane, n'ose ajouter foy au témoignage de ses yeux, & rejettant bientôt cette fâcheuse pensée, il loue le Ciel de lui avoir donné une épouse, qui possédant tout le mérite de cette Prostituée, est exempte de ses vices. D'un autre côté Girard instruit par Eustache du tour de Basile, va trouver Madame Louise pour tâcher de la tranquilliser au sujet de la sagesse de Jeneviéve. Cette femme voulant éclaircir ce fait, ouvre la porte, & trouve, au lieu de sa fille, la belle Alix, femme du Marchand Thomas, qui

proteste ne s'être abbaissée à une démarche si honteuse, que dans le dessein de se venger d'un indigne mari, qui l'abandonne pour une débauchée. 1580.

Madame Louise rebutée du côté d'Eustache, que cette avanture acheve de détacher de Jeneviéve, veut par dépit, la marier au Capitaine Rodomont. Mais ce dernier, qui est au fait de tout ce qui s'est passé, soit par honneur, soit par la crainte de Basile, déclare qu'il ne veut point enlever à ce Cavalier une Damoiselle qui lui appartient, & dont il a reçu un précieux gage. Ainsi la Mere est obligée de consentir au mariage de Basile & de Jeneviéve : & tout le monde se retire *Content*. C'est au Lecteur à juger si ce titre est exactement rempli.

Odet de Tournebu ou Tournebeuf, étoit fils du fameux Adrien Turnebe, Professeur en Langue Greque au College Royal. Odet eut pour précepteur Antoine Valet, Docteur en Médecine à Paris. Ses études finies, Odet se fit recevoir Avocat au Parlement de Paris, & en 1579. il assista aux grands jours de Poitiers. Deux ans après, il fut pourvu de la charge de Premier TOURNEBU.

Président de la Cour des Monnoyes à
1580. Paris, qu'il garda peu, étant mort d'une fiévre chaude en 1587. âgé de 28 ans 8 mois & 28 jours. Il laissa en manuscrit une Comédie en Prose, intitulée LES CONTENS, dont on vient de voir l'Extrait que Pierre Ravel (a) trouva dans ses papiers, & fit imprimer en 1584.

(a) Voici comme l'Editeur Ravel raconte la façon dont il a recouvré cette Comédie, dans l'Epître qu'il a mise à la tête. « Me trouvant au logis de quelques miens » parens de par-delà, je » rencontray en ma » voye une Comedie à » la main, dont Odet de » Tournebu, qui est allé » de vie à trespas, n'a » pas long-temps, estoit » l'Auteur. »



CLITEMNESTRE, OU L'ADULTERE, 1580.

TRAGE'DIE DE PIERRE MATTHIEU.

IL est nécessaire, avant de donner l'Extrait de cette Piéce, de commencer par la vie de l'Auteur. MATTHIEU.

Pierre Matthieu, fils de Pierre Matthieu Francomtois, naquit à Salins le 10 Decembre 1563. comme nous l'apprenons par un Distique imprimé à la suite de sa Tragédie d'Esther. Quoiqu'on y exalte fort sa naissance, on peut cependant croire qu'elle n'étoit pas des plus relevées, ou que sa fortune fut très-médiocre, puisqu'après avoir fait ses humanités à Valence, Matthieu accepta avec plaisir, étant encore bien jeune, la place de Principal du Collége de Verceil en Piémont,

1580. où il employa ses heures de loisir à cultiver la Poësie, pour qui il se sentoit un goût dominant. Ce fut dans cette ville qu'il composa sa premiere Tragédie intitulée CLYTEMNESTRE, & un autre Ouvrage Dramatique sous le titre de TRAGÉDIE DE L'HISTOIRE TRAGIQUE D'HESTER, qui parut pour la premiere fois en 1578. avec un succès éclatant, si nous en voulons croire le Distique suivant, qui nous apprend en même tems la date de cette représentation,

DISTICHUM NUMERALE.

LVXIt VerCeLLIs Ester RegIna theatro,
Ins IgnI tragICa CarMIna VoCe beans.

L'accueil favorable qu'on fit à cette Piéce engagea Matthieu à présenter dans la suite à Messieurs de Verceil un méchant Poëme, à qui il donna le nom de *Pastorale*, qui se passe entre deux Acteurs, & où l'Auteur sous le nom de Pollux, instruit les Auditeurs

de la plus grande partie de ses avantures, & des obligations qu'il a aux Seigneurs d'Orsans : mais ajoute-t-il, 1580.

J'avois désia passé de mes ans le tiers lustre,
Quand je vins habiter de Borgogne le lustre (1).

. . . .

Là j'ay osé chanter avec plusieurs Orphées
Du très-grand Philippot (2) la vie & les trophées.

. . . .

J'ay faict sonner la scene en la publique place,
J'ay faict ensanglanter un horrible eschaffaut,
Harrangeant les Rois tantost bas, tantost haut.

. . . .

Voilà comme Phœbus a pris de moy soucy :
Mais je le veux quitter, &c.

. . . .

Je veux suivre plustot l'argenteux Galien,
Ou le doré Parquet du bruit Bartholien, &c.

Nous ignorons de quelle façon cette piéce fut reçue à Verceil. Tout ce qu'on sçait, c'est que notre Poëte fit imprimer en 1584. avec l'approbation de Pierre Maignen, Docteur en Théo-

(1) Besançon.

(2) Philippe II. Roy d'Espagne, alors Souverain de la Franche-Comté.

1580. logie, & Chanoine de Besançon, en date du premier Juin de la même année, sa Tragédie d'*Esther*, la prétendue Pastorale dont on vient de parler, & quelques autres petits Ouvrages de sa composition, & les dédia à Madame de la Villeneuve, de la Maison de Granvelle, & à Madame d'Achey de celle de Peloux, ajoutant une Préface au Lecteur, ou suivant le style ordinaire, il se retranche fort sur sa jeunesse, & les importunités de ses amis, qui l'avoient obligé de faire part au Public de ses productions. « Que si, » continue-t'il, « ce premier coup d'essay » va droit, je serai encouragé d'avan- » tage à produire autres compositions, » qui, comme il me semble, auront » plus d'emphase que cette nombreuse » cadence de Vers françois, desquels » j'ay fait apprentissage à Verceil..... » Ce Carme (1) que j'ai façonné » lourdement, n'ayant ainsi que les » autres pour patrons Æschyle, Sopho- » cle, Euripide, Paccuvius, Accius, » ou Séneque, la traduction desquels » est plus facile que l'argument que » j'ai choisi. »

(1) La Tragédie d'Esther.

En effet, quoiqu'il n'en dise rien, on sent aisément que la véritable rai-

ſon qui empêcha Matthieu de publier alors ſa *Clytemneſtre*, eſt, que ſoit par amour propre, ſoit pour paroître plus excuſable, en ſuivant une route nouvelle, ſans y être guidé par aucun des anciens Tragiques, il ſe donnoit bien de garde d'expoſer dans celle-cy une traduction de Séneque eſtropiée ſi maladroitement; on luy auroit plus facilement pardonné, s'il avoit préſenté une traduction de quelque Poëme de Pacuvius, ou d'Accius, toute déteſtable qu'elle eût été. 1580.

Matthieu qui comprit apparemment que les fades louanges dont il accabla le Roy d'Eſpagne ne lui produiroient rien, ſe retira à Lyon, où, pour ſe ſervir de ſon expreſſion, il embraſſa *le doré Parquet du bruit Bartholien*, & ſuivit le Barreau en qualité d'Avocat au Préſidial de cette Ville. Là l'envie de rimer le poſſédant toujours, faute de nouveaux ſujets, il prit la réſolution de refondre ſon Poëme d'*Eſther*, & d'en compoſer deux Tragédies, l'une ſous le nom de VASTHI, & l'autre qu'il intitula AMAN (*a*). Ces deux

(*a*) Dans l'argument de *Vaſthi*, l'Auteur dit, que cette Tragédie, & celle d'*Aman*, étoient compoſées depuis ſept ou huit ans; mais il eſt

1580. Piéces ne parurent cependant imprimées qu'en 1589. suivies de la *Clytemnestre*, retouchée, & mise dans la meilleure forme que l'Auteur pût lui donner (a). Depuis ce tems-là, Matthieu discontinuant ce genre d'écrire, s'attacha à l'Histoire de France, & fut connu d'Henry IV. qui lui donna la place de Du Haillan, avec une pension. Après la mort de ce Prince, le Roy Louis XIII. ne témoigna pas moins d'amitié pour Matthieu, qui le suivit au siége de Montauban. Matthieu y fut attaqué de la maladie qui regnoit

certain qu'il en a voulu imposer au Public, & faire oublier son ancienne *Esther*, qu'il avoit employée, avec quelques augmentations, dans les deux Piéces, auxquelles certainement il ne travailla que depuis 1584.

(a) Il est sûr que la Tragédie de *Clitemnestre*, est la premiere de Matthieu, qui dit lui-même l'avoir composé n'ayant pas encore quinze ans. C'est aussi pour cette raison, que la jugeant la plus foible, il la mit la derniere en rang, ce que l'ordre Chronologique ne nous a point permis de faire. Voicy comme l'Auteur en parle dans l'Avertissement de cette Piece. Quoique la Tragédie demande des Vers » hauts, grands & pleins » de majesté, & non erronnez, ni esnervez » comme ceux des Comiques, cependant je ne » rougis point de ces » deux-cy, quoique foibles, estans faits sur le » troisiesme lustre de » mon âge, promettant » que poursuivant cette » maniere d'escrire, je » feray voir d'autres » fruits plus mûrs, & assaisonnez, si on n'est » point dégousté de ces » premiers essais. »

dans le camp, & s'étant fait transporter à Toulouse, il y mourut peu 1580.
de jours après, le 12 d'Octobre 1621. âgé de près de 58 ans, & fut enterré dans le Cloître de S. Etienne de cette Ville. Matthieu est encore Auteur des Tablettes de la Vie & de la Mort, Ouvrage dans le goût des Quatrains de Pibrac. Moliere en faisant parler un Vieillard contre les Romans de Cyrus, & de Clélie, lui fait dire à sa fille :

Lisez-moy, je vous prie, au lieu de ces sornettes,
Les Quatrains de Pibrac, ou les doctes Tablettes
Du Conseiller Matthieu, Ouvrages de valeur,
Et pleins de beaux dictons à réciter par cœur.

Coeu imaginaire, Scene I.

Finissons l'article de Matthieu par l'éloge que lui donne le sieur de Saint-Germain d'Apchon son ami, dans un Sonnet adressé à ce Poëte qu'il ose comparer à Euripide. En voici les six derniers Vers.

Si Homere vivoit, avec le Mantouan,
Le mignon de Mécene, & le vieux Ascréan,
Il auroit eu Ronsard, o[illegible]u Bartas pour guide.

1580. Ainsy pour un Pindare, un Ovide, on a veu
Des Portes, Du Bellay, qui ont tout Pinde beu;
Pour Sophocle Garnier, Matthieu pour Euripide.

EXTRAIT
DE LA TRAGÉDIE
DE CLYTEMNESTRE.

AU lieu d'un Extrait superflu d'une traduction de Séneque, & d'un sujet extrêmement connu, contentons-nous des passages suivans, qui donneront une idée des Vers esronez, & énervez, dont l'Auteur convient que sa Piéce est composée. Clytemnestre déclare à sa nourrice que pour punir le mépris d'Agamemnon, elle veut imiter ses infidélités.

CLYTEMNESTRE.

Eh bien, ce beau Palais sera-ce une prison?
Perdrai-je de mes ans, sans plaisir, la saison?
Il faudra que toujours je bourelle mon ame,
Sans jouir comme il fait de la Cyprine flâme?

Egiste mon soucy plantera le premier
Sur son front eslevé des cornes un cimier. 1580.

LA NOURRICE.

Les esprits desréglez de vous autres tousiours,
Pratiquent les effets des infames amours ;
Les amours deffendus plus souvent vous chatouillent,
D'incestes ou d'adulteres elles souvent se souillent.
Les grandes ont tousiours leurs esprits allumez
De vouloirs non permis, & peu accoustumez.

Clytemnestre répond qu'elle ne peut résister au doux penchant qu'elle ressent pour Egisthe, & cherche à s'autoriser par des exemples des siécles précédens, & à venir, qu'elle arrange à sa fantaisie.

CLYTEMNESTRE.

L'amour surmonte tout, pour luy Jupin lamente,
Pour luy Titan pâlit, l'amour chacun tourmente ;
L'amour surmonte tout : la fille de Cérès
Passiona Pluton : Adon laissa ses retz,
Pour cortizer Venus, Mars vers elle se garbe ;
Polypheme se peigne, & prend soin de sa barbe :

1580. Narcisse aime son ombre, & Pan veut un
miroir,
Hercul Jole suit. L'amour fait tout paroir.
L'amour eschelle tout : dessus Carthage il
guide
Le brave Scipion, & sur Pergame Atride.
Tout fleschit à l'amour, & moy j'en ay le
cœur
Pour repousser son dard, qui est du mien
vainqueur.

Voici une Scene de tendresse entre Egisthe & la Reine ; elle pourra paroître singuliere.

CLYTEMNESTRE.

Tu seras désormais ma plus sûre Momie ;
L'essence de ton cœur sera mon Alchimie :
Tu seras mon Moly, Nepenthe brize ennuyt,
Du Parc Hespérien & la garde, & le fruit.

EGISTE.

Ah ! que n'ai-je cent yeux pour t'admirer,
Madame,
Et ! que n'ay-je cent nez, pour odorer le
basme,
Le Cinnabre, & le Musc qui de ta bouche
sort ?
Que n'ay-je encor cent mains, pour toucher
le beau port

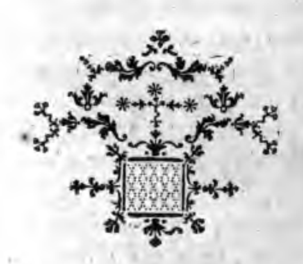
1580.

De ce corps, rare prix du Ciel, & cent
oreilles
Pour escouter tes mots, tes mots pleins de
merveilles.

A la fin de la Piéce, Electre fait ces reproches à Clytemnestre, au sujet du meurtre d'Agamemnon.

ELECTRE.

Quel Nil Egyptien, ou quel Ob Asien,
Quel Tane Europien, quel Rhin Rauracien,
Quel fleuve escrevissant, mais quel Persien
Tigre,
Quel rage Ibérien, quel Romanesque Tibre,
Misérable! quelle eau lavera vostre main?





HISTOIRE TRAGIQUE

1580. DE LA PUCELLE

DE

DOM-REMY,

AULTREMENT,

D'ORLÉANS,

Nouvellement départie par Actes, & représentée par Personnages.

Avant de parler de cette Piéce, il est nécessaire d'en faire connoître l'Auteur, qui a été ignoré par tous les Ecrivains qui ont donné des Catalogues des Ouvrages Dramatiques : puisqu'il est évident, par un Sonnet de C. Vallée, & par le propre témoignage de *Jean Barnet*, qui avoue n'être que le Reviseur, & l'Editeur de ce Poëme, & non l'Auteur, comme l'ont cru, sans fondement, ceux qui n'ont pas voulu prendre la peine de lire l'Epître dédicatoire. (*a*) Mais il est certain qu'elle est

(*a*) Voici comme l'Editeur Barnet en parle dans cette Epître Dédicatoire au Comte de

de la composition du R. P. FRONTON DU DUC, de la Compagnie de Jesus. 1580.
Nous sommes redevables de cette découverte au P. Niceron, qui dans la vie de ce Jésuite, en parlant de l'Ouvrage en question, ajoute : Voici ce que je trouve sur ce sujet dans l'Histoire manuscrite de Pont-à-Mousson, composée en latin par Nicolas Abram, Jesuite, connu par d'autres Ouvrages imprimés. « L'an 1580. le Roy Henri » III. & la Reine Louise sa femme résolurent de prendre les eaux de Plombieres vers le mois de Mai. Le Pere » Fronton, pour amuser leurs Majestés, voulut faire représenter devant » Elles une Tragédie Françoise qu'il avoit composé sous le titre, de Jeanne la Pucelle de Lorraine, mais les mala-

Mémoire pour servir à l'Histoire des Homm Illustres, XXVIII.

Salm, du 26. Mai 1581. « C'est vostre subjecte » qui vient vous faire » hommage, Monseigneur, & m'a voulu » choisir, comme très- » humble & très-affec- » tionné serviteur de » vostre Maison, pour » vous la présentet en » ceste forme Tragique, » qui m'est tumbée en la » main, sans que j'en » cognoisse l'Auteur. » Pour le moings, j'ay » pris la hardiesse & la » peine de la reveoir, & » tasché qu'elle soit mi- » se en lumiere, mesme » desiré qu'elle fut en » vostre sauvegarde & » protection. » Remarquons que chaque Acte est terminé par une espéce d'Ode Pindarique, récitée par les Choeurs.

1580.

» dies contagieuſes qui ſe firent ſentir » en pluſieurs endroits, firent avorter » ce projet, & manquer tous les pré- » paratifs que l'on avoit fait pour cette » repréſentation. La Tragédie fut ce- » pendant repréſentée le ſeptiéme jour » de Septembre, en préſence de Char- » les III. Duc de Lorraine. Ce Prince, » continue l'Hiſtorien, en fut ſi ſatiſ- » fait, que voulant récompenſer l'Au- » teur, qu'il voyoit couvert d'une pau- » vre robe toute déchirée, qui carac- » tériſoit la pauvreté évangélique, lui » fit compter ſur le champ cent écus » d'or, ajoutant qu'il vouloit qu'il em- » ployat cet argent en l'achat d'un ha- » bit neuf, dont il avoit un ſi grand » beſoin. » (a)

Ribadeneïra, Catalogue des plus illuſtres Ecrivains de la Compagnie de Jeſus, p. 74. ſeconde édition à Lyon chez J. Pillehotte, 1609.

Fronton du Duc naquit à Bordeaux. Si l'on en croit le R. P. Ribade-

(a) *Anno ſuprà ſeſqui milleſimo octogeſimo, cùm Rex Henricus ac Regina Ludovica ſtatuiſſent ſub menſem Maium ad Thermas Plumberianas accedere: M. Fronto Tragœdiam Gallicam de Joannâ Puellâ Lotharingâ Regni Chriſtianiſſimi liberatrice, in Theatrum inducendam paraverat: Sed lues diverſis in partibus graſſata profeſſionem diſcuſſit..... Tragœdia, quæ deinceps ſuppreſſo Authoris nomine, lucem aſpexit, Sereniſſimo Duci tantopere placuit, ut Poëta, quem detritâ togâ, paupertatem Evangelicam redolente, amictum videbat, aureos centum, novæ veſtis, ut aiebat, comparandæ causâ, juſſit continuò numerari.*

neïra, il étoit très-sçavant, profond Théologien; & avoit au reste une 1580. parfaite connoissance de l'antiquité. Sans vouloir entrer dans un plus grand détail de la vie, & des Ouvrages de notre Auteur, passons à l'Extrait de la Piéce qui nous oblige à lui donner une place dans cette Histoire.

EXTRAIT.

ACTE PREMIER.

LOuis, Comte de Bourbon, déplore les malheurs où la France se trouve reduite, sous la tyrannie des Anglois. Saint Michel ordonne à la Pucelle d'aller se présenter au Roy, qui lui fait faire plusieurs questions.

ACTE II.

LA Pucelle ayant obtenu l'agrément du Roy & de son Conseil, entreprend de faire lever le Siége d'Orléans, que les Anglois & les Bour-

1580. guignons (a) tiennent bloqué : (
y réussit, & conduit le Roy à Rei
où il se fait sacrer.

ACTE III.

A Peine le Roy commence à ress
tir la joie des ces heureux succ
que la Hire arrive éperdu.

LA HIRE.

Car nous avons perdu,
Sire, de vostre Camp la plus vaillante piéc

LE ROY.

Ha ! j'attendois cela.

RENÉ, *Duc de Lorraine.*

Mais dis-nous donc, & qu

(a) Les Soldats François & Anglois employer
tems d'une courte tréve à se dire des injures.

I. SOLDAT, *Anglois.*

Va malheureux François.

II. SOLDAT, *d'Orléans.*

O Bourguignon salé.

SOLDAT, *Bourguignon.*

Rens, Gascon, les oignons que tu as avallé

SOLDAT, *Gascon.*

O Dogues d'Angleterre : Ah ! ilz sont les sup
Ceulx qui en leurs pays ne mangent que des he
Chien voilà des os.

I. SOLDAT.

O gentil perroquet
Chante, tu es en cage, déploye ton caquet.

1580.

LA HIRE.

Hélas ! c'eſt la Pucelle......

RENÉ.

Eſt-elle morte, ou non.

Elle eſt priſonniere, ajoute la Hire.

LE ROY.

O ! mon cas eſt perdu.

ACTE IV.

Cet Acte ſe paſſe en interrogatoires que les Juges font ſubir à la Pucelle.

ACTE V.

Un Meſſager vient rendre compte à un Gentilhomme François, du ſupplice & de la mort de la Pucelle.

LE MESSAGER.

O Spectacle piteux ! ô malheur déplorable !
O cruaulté infame ! ô maſſacre admirable !

LE GENTILHOMME, *aux Spectateurs.*

Voy comme ce forfaict deſplaiſt meſme
aux Enfans ?

Avant ſa mort, continue le Meſſa-

1580. ger, la Pucelle a fait une courte priere à Dieu.

A peine elle achevoit, quand le bourreau farouche
Luy a d'un fer tortu bridé toute la bouche.

On la jette ensuite dans le feu.

Lors vous eussiez ouy les voix des assistans;
Coupe, coupe, bourreau, la corde, & plus n'attens:
Tu l'as assez rostie.

LE GENTILHOMME.

O cruaulté horrible;
Où est le fier Lyon, le tygre tant terrible;
Le Bussyre qui passe en cruaulté ceux-cy?

Ce n'est pas tout, ajoute le Messager: on a trouvé au milieu des cendres le cœur de cette fille tout entier: & tout le peuple a vû une Colombe, qui sortant du bucher, a pris son vol vers le Ciel.

LE GENTILHOMME.

Tu me racomptes bien des choses esmerveillables.



1581.

LE JEUNE CYRUS,

TRAGE'DIE

DE NICOLAS DE MONTREUX.

LA JOYEUSE,

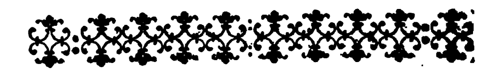
COME'DIE

DU MÊME AUTEUR.

CEs deux Piéces furent représentées ensemble à Poitiers en 1581. C'est tout ce que nous sçavons de ces Poëmes, qui n'ont jamais été imprimés, & que nous ne connoissons que par un passage de la Croix du Maine, qui nous apprend que le sujet de la Tragédie est tiré de Xénophon. Nous avons déjà remarqué qu'en ce tems, il étoit assez ordinaire de représenter une Comédie en cinq Actes, à la suite d'une Tragédie. Ainsi l'*Eugene* de Jodelle parut avec la *Cléopatre* & la *Didon* du même Auteur. Les *Esbaïs* de Grévin, à la suite de son *César*, & nous verrons ci-dessous, les *Déguisés* de Go-

dard, donnés après sa Tragédie de *la*

1581. *Franciade.*



1582. # BRADAMANTE, (a)

TRAGI-COMEDIE

DE ROBERT GARNIER.

VOici la premiére Tragi-Comédie, ou pour mieux dire le premier Poëme de Théatre, qui a porté ce titre,

(a) L'argument de Bradamante finit par un avis qui mérite quelque attention. « Et parce » qu'il n'y a point de » Chœurs, comme aux » Tragédies, pour la » distribution des Actes, » celuy qui voudroit » faire représenter cette » Bradamante, sera, s'il » lui plaist, averti d'u- » ser d'Entre-metz (1) & » les interposer entre les » Actes, pour ne les con- » fondre, & ne mettre » en continuation de » propos, ce qui re- » quiert quelque distan- » ce de temps.» Cet avis nous apprend que les Piéces de Théatre appartenoient à ceux qui vouloient les jouer, & c'étoit ordinairement dans les Colleges qu'on en donnoit les représentations. De plus que la Musique instrumentale n'étoit point alors en usage, entre les Actes. A l'égard des Chœurs introduits dans les Tragédies Françoises par Jodelle, & scrupuleusement conservés par les Poëtes Dramatiques qui le suivirent, jusques vers 1630. qu'ils furent bannis du Théatre, il faut en parler un peu plus au long. Les Chœurs dans les Tragédies, remplissoient les tems des Entr'a

(1) Les Entremets étoient certains divertissemens, dont on faisoit le plus d'usage aux Festins des Rois, & des Princes.

puisque la Tragi-Comédie est une action singuliere qui se passe entre des personnes d'une naissance distinguée, même entre des Rois & des Princes, dans laquelle il n'y a aucun danger pour la vie des principaux Personnages. Cette régle n'a pas été observée dans la Tragi-Comédie de Bradamante; Garnier ne connoissoit pas assez les finesses de l'art qu'il professoit, pour faire cette attention; tenons-lui cependant compte d'avoir le premier, & sans le secours des anciens, ni de ses contemporains, fait entrevoir une idée, qui n'a pas été inutile à beaucoup d'Auteurs du 1582.

Actes, par le chant de quelques strophes morales, sur les événemens de la Piéce. Une seule personne du Chœur étoit chargée de cet emploi, les autres ne servoient que de nombre. Quelquefois le Chœur entroit dans l'action de la piéce, alors c'étoit un Acteur capable de déclamer, qui jouoit ce role. L'embarras, & la dépense de ces Chœurs les firent disparoître du Théatre. A la place du chant, on y substitua des joueurs d'instrumens, qui furent d'abord placés sur les ailes du Théatre, où ils exécutoient différens airs, avant le commencement de la piéce, & de chaque Acte. Ces Symphonistes, dans la suite, changerent de place, on les mit au fond des troisiémes loges, ensuite aux secondes, & enfin à l'Hôtel, où les Comédiens représentent actuellement, on jugea qu'ils seroient mieux entre le Théatre & le Parterre; & l'Acteur des Chœurs qui déclamoit, fut remplacé par les confidens ou confidentes.

1582. dernier siécle. Au reste, la Piéce qui fait le sujet de cet article, n'est pas le plus foible Ouvrage de Garnier. Thomas Corneille, dans sa Tragédie du même nom, n'a pas dédaigné de faire usage de plusieurs endroits de cette Piéce. Finissons cet Extrait, par celui de la Scene suivante, dont voici l'intelligence.

Aymon a promis sa fille Bradamante en mariage au fils de l'Empereur des Grecs. Renaud de Montauban, fils d'Aymond, vient dans le dessein de détourner son pere du parti qu'il a pris.

ACTE II.

SCENE II.

AYMON, RENAUD, LA ROQUE, *Ecuyer d'Aymon.*

RENAUD.

QUoi! Monsieur, voulez-vous forcer une amitié?
Estes-vous maintenant un pere sans pitié?
Qui veüilliez Bradamante, une fille si chere,
Bannir loin de vos yeux, & des yeux de sa mere,

Pour,

1582.

Pour, malgré son vouloir, qu'elle ne peut changer,
La donner pour espouse à un Prince estranger ?
Pensez-y bien, Monsieur, c'est un fait reprochable :
Vous en seriez un jour devant Dieu responsable.

AYMON.

O le bon sermonneur ! l'Hermite du rocher
T'a volontiers appris à me venir prescher.

RENAUD.

Je ne vous presche point : mais ce dévot Hermite,
Qui au milieu des flots sur une roche habite,
Par lequel fut Sobrin, & Olivier guary,
Fut d'avis que Roger, de ma sœur, fut mary·
Et lors comme si Dieu, par la voix du Prophete,
Nous eust dit qu'il voulût cette chose estre faite,
Nous l'approuvâmes tous ; Roger s'y accorda,
Et sous cette espérance, en France il aborda.
Ne gesnez point ma sœur, ains consacrez sa vie
A Roger, dont elle est l'amante, & l'amie.

AYMON.

Plustost l'eau de Dordonne en contremont ira,
Le terroir Quercinois plustost s'applanira,

Le jour deviendra nuit, & la nuit ténébreuse
1582. Comme un jour de soleil deviendra lumineuse,
Que Roger, ce Roger que j'abhore sur tous,
Soit, tant que je vivray, de Bradamante espoux

RENAUD.

Roland & Olivier maintiendront leur promesse
Les armes à la main, contre toute la Grece.

AYMON.

Et moy, je maintiendray contr'eux, & contre toy,
Qu'on n'a pû disposer de ma fille sans moy.
Page ? çà mon harnois, mon grand cheval de guerre,
Apportez-moy ma lance, avec mon cimeterre.
Ah ! ah ! parbieu je vous.......

RENAUD.

Monsieur, vous colérez ?
Vous en trouverez mal.

AYMON.

Corbieu ! vous en mourrez.

RENAUD.

Ne vous esmouvez point.

1582.

LA ROQUE, *à part.*

Le bon homme a courage.

AYMON.

Par la mort ! j'en feray si horrible carnage,
Qu'il en sera parlé.

RENAUD.

De quoy vous faschez-vous ?

AYMON.

Je n'espargneray rien.

LA ROQUE, *à part.*

Il rûra de beaux coups.
Dieu m'en veüille garder, s'il m'atteint d'adventure.

AYMON.

Je feray dans le sang jusques à la ceinture.

LA ROQUE.

Monsieur, entrons dedans, je crains que vous tombiez
Vous n'estes pas trop bien asseuré sur vos pieds. (*a*)

(*a*) Ceux qui ont lû le Roman Comique, se souviendront, sans doute, de ce grand Page, qui chargé du role de la Roque, n'en pût apprendre que ces deux vers, encore les recitat'il de la façon suivante :

Monsieur, entrons dedans, je crains que vous tombiez :
Vous n'êtes pas trop bien assuré sur vos jambes.

1582.

AYMON.

Ah ! que ne suis-je au temps de ma verte jeunesse,
Quand Mambrin esprouva ma force dompteresse ;
Que j'occis Clarinel, dont les gestes guerriers,
Le faisoient renommer entre les Chevaliers, &c.





RÉGULUS, TRAGE'DIE

1582.

DE JEAN DE BEAUBRUEIL.

BEAUBRUEIL.

JEAN DE BEAUBRUEIL, Limosin, Avocat au siége Présidial de Limoges, étudia sous le fameux d'Aurat, appellé le Poëte du Roy, & devint, dit-on, assez bon Poëte Latin & François. Le goût des belles Lettres, qui, si on veut l'en croire, étoit héréditaire dans sa famille, lui fit entreprendre le voyage d'Italie. (a) Marc-Antoine Muret son ami & son compatriote, qui étoit alors à Rome, fut charmé de voir une personne qui lui étoit chere. A son retour Beaubrueil composa cette Tragédie

(a) « Oublirois-je les » propos affables qui me » recueillirent en sa mai- » son. Je suis bien-aise » (disoit Muret à Rome) » de voir aujourd'huy le » fils de ce Beaubrueil » qui m'encouragea des » premiers à l'Amour » des bonnes Lettres..... » .... Voila partie des » propos, & partie du » contentement que l'a- » mour des Lettres m'ha » causé, me conduisant » par l'Italie. » *Beaubrueil, Epître à d'Aurat.*

de *Régulus* : & l'ayant fait imprimer à
1582. Limoges en 1582. il la dédia à d'Aurat, par un motif de reconnoissance. C'est le seul Ouvrage Dramatique sorti de sa plume. L'argument qui est à la tête nous apprend qu'il est tiré du quatriéme Livre de Paul Orose, Chapitres VII. & VIII. & du second Livre d'Eutrope.

La Tragédie, s'il est permis de lui donner ce nom, contient effectivement un précis de l'Histoire de Régulus, que l'on nomme simplement *Attilée.* Les Romains lui donnent le commandement de l'Armée qu'ils envoyent contre les Carthaginois ; ce Général refuse les conditions d'une paix assez avantageuse que ses ennemis lui proposent, & engage un combat, qui se donne sur le Théatre, & où il est fait prisonnier. Darion, Ambassadeur de Carthage, présentant ce Consul à Xanthippe, Roy de Lacédémone, ajoûte ces vers, qui serviront d'échantillon à la Poësie de Beaubrueil.

DARION.

Roy puissant, nous avons ores en notre pouvoir
Celuy que ma priere oncq ne sceut esmouvoir :

Tant fust de ce Consul le cueur l
rogué ;
Et croy, sans me tromper, que l'effroyable
dogue,
Qui garde des Enfers le portal ténébreux,
Se fust en nostre endroit monstré plus gra-
cieux.

Attilie, pour obéir aux Carthaginois, va à Rome, & revient par sa fermeté irriter ces Barbares, qui lui arrachent les yeux & lui font souffrir les tourmens les plus cruels.

« Atillie estant ainsi accoustré se » met de genoux, & dict comme il » s'ensuit. » *

La piéce est terminée par trente ou quarante vers qu'il récite en forme de priere, & qui sont à peu près de la même force que le reste de l'Ouvrage.

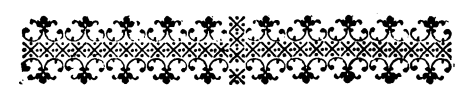
Beaubrueil a bien senti que les régles n'étoient pas trop exactement observées dans son Poëme, c'est pourquoi il a voulu s'excuser sur l'exemple de ses Contemporains, ajoutant ce mot d'avis au Lecteur.

« Au demeurant, pour cause des » longs intervalles des temps, qui sont » en l'Histoire de Régulus, tu ne trou- » veras pas estrange, si pour te la mieux

1582. » faire entendre, j'ay voulu que les » cinq Actes (qui parfont la Tragédie) » ne fussent estroictement compassez » à la forme de quelques Tragiques » trop superstitieux, qui ont pensé qu'il » ne falloit représenter en la Tragédie » autre chose que ce qui se pouvoit » faire en un jour. Car j'ay recogneu » (premier qu'y mettre la main) qu'il » ne se pouvoit aultrement faire: joint » que plusieurs doctes personnages de » nostre temps, versants en pareil sub- » ject, ont usé de mesme licence. »

Qu'on ne s'étonne pas si un écrivain du seiziéme siécle traite de superstitieux ceux qui n'ont pas osé sortir des bornes prescrites au Poëme Dramatique; puisque le siécle suivant nous fournit assez fréquemment de semblables exemples. Rien de plus commun sous le regne de Louis XIII. & le commencement de celui de Louis XIV. que de trouver à la tête des piéces, des avis aux Lecteurs tendants au même but que celui de Beaubrueil. On doit au contraire sçavoir quelque gré aux Auteurs qui se sont efforcés de combattre l'observation de ces régles, qui leur paroissoient trop génantes, & mêmes ridicules: c'est une preuve certaine qu'ils les connois-

soient, & en témoignoient une espece de scrupule, au lieu que la plûpart de leurs contemporains n'y faisoient aucune attention. C'est ce que nous aurons lieu de remarquer plus amplement dans la suite de cette Histoire. 1582.



MÉLÉAGRE, 1582.

TRAGÉDIE

DE PIERRE DE BOUSSY.

CEtte piéce ne contenant rien d'assez passable, ni d'assez singulier pour en faire part au Lecteur, nous nous contenterons de lui en donner le titre & la date. (a)

(a) PIERRE DE BOUSSY, Tournisien a écrit en vers François, une Tragédie intitulée MÉLÉAGRE, imprimée à Caen en Normandie l'an 1582. *La Croix du Maine, Biblioth. Franç.* pag. 38[illegible].



1583. # SÉDÉCIE

OU

LES JUIVES;

TRAGÉDIE

DE ROBERT GARNIER.

COmme ce sujet n'a été traité devant, ni après Garnier, nous croyons en devoir donner un Extrait plus détaillé que des autres piéces de cet Auteur.

Sédécias, Roi de Juda, à la persuasion du Roi d'Egypte, se révolte contre Nabuchodonosor, Roi des Assyriens, à qui il avoit promis une fidélité inviolable. Ce dernier, à la tête d'une nombreuse armée, entre en Judée, subjugue tout le pays, & met ensuite le siege devant Jérusalem, qu'il emporte d'assaut. Sédécias, & toute sa famille tombent entre les mains du Vainqueur. (C'est ici où commence la Piece) Amital, mere de Sédécias, se jette aux pieds de Na-

buchodonosor, & implore sa clémence. 1583.

AMITAL.

Ne vous refusez point; s'il n'estoit point d'offense,
Un Roy n'auroit moyen de monstrer sa clémence:
Sire, il est tout certain, le crime d'un sujet
Sert aux bontés d'un Roy d'honorable sujet.
Et plus le crime est grand, que vainqueur il pardonne,
Et plus en pardonnant de louanges il se donne:
C'est plus de se dompter, dompter ses passions,
Que commander, Monarque, à mille Nations.
Vous avez subjugué maintes belles Provinces,
Vous avez combattu les plus belliqueux Princes,
Et les plus redoutés; mais vous l'estiez plus qu'eux.
Tous ensemble n'estoient tant que vous belliqueux.
Mais en vous surmontant, qui estes indomptable,
Vous acquerrez victoire, à jamais mémorable.

1583. Vous avez double honneur, de nous avoir deffaits,
Et d'avoir, comme Dieu, pardonné nos mesfaits.

Nabuchodonosor feint de se rendre aux prieres d'Amital, & répond.

Bien que j'eusse à bon droict, de l'égorger envie,
Pour vous gratifier, je lui donne la vie,
Non qu'il ne soit puni; car un si grand forfait
Ne doit couler sans peine à celui qui l'a fait.
Je veux voir son maintien, & ses raisons entendre.
Sus, amenez-le moy.

Nabuchodonosor fait venir Sédécias, & lui reproche sa perfidie; pour l'en punir, il ordonne qu'on lui creve les yeux, mais qu'auparavant de lui faire éprouver ce supplice, il en subisse un autre, qui est de voir égorger ses enfans, & couper la tête au Grand Pontife de Jérusalem. C'est ce qu'on apprend par un récit. Le cinquiéme Acte est terminé par Sédécias aveuglé, qui soumis aux volontés de Dieu, reconnoît dans ses malheurs, la juste punition de ses péchés.



TRAGE'DIE DE L'HISTOIRE TRAGIQUE D'ESTHER, DE PIERRE MATTHIEU.

1583.

C'Eſt ici la ſeconde Tragédie de cet Auteur, & peut-être celle qui a paru la premiere en public. Nous avons donné dans la vie de Matthieu, la preuve qu'*Eſther* a été repréſentée en 1578. elle ne fut cependant imprimée qu'en 1584. (*a*) C'eſt une mauvaiſe

(*a*) Elle ne l'étoit pas par conſéquent lorſque Du Verdier Vauprivaz, compoſoit ſa Bibliothéque Françoiſe: Voici de quelle façon il l'a inſerée. « PIERRE MATTHIEU a compoſé » ESTHER, Tragédie, » en laquelle eſt repré- » ſentée la condition » des Rois & Princes ſur » le Théatre de Fortune, » la prudence de leur » Conſeil, les deſaſtres » qui ſurviennent par » l'orgueil, l'ambition, » l'envie, & trahi- » ſon: & combien eſt » odieuſe la déſobéiſ- » ſance des femmes: fi- » nalement comme les » Roynes doivent amol- » lir le courroux des » Roys endurcis ſur l'op- » preſſion de leurs ſub- » jects. Preſte à impri- » mer. » A la lecture de cet article, & de ce que nous avons déja dit à ce ſujet dans la vie de Matthieu, on jugera aiſément qu'il y a peu d'exactitude dans un cer-

1583. piéce, qui comprend toute l'histoire d'Esther, depuis la répudiation de *Vasthi*, jusqu'à la mort d'*Aman*. L'extrait des deux Tragédies que l'Auteur a donné dans la suite sous ces deux derniers titres, suppléra à celui-ci, avec d'autant plus de raison, qu'à quelques additions près, Matthieu y a conservé le fonds, & les vers de sa premiere Tragédie.

tain Catalogue, où on a brouillé les titres de ces piéces, à ne pouvoir les reconnoître, & où on attribue à ce Poëte deux Tragédies seulemēt, dont on intitule l'une *Esther*, ou *Aman*, ou *Vasthi*, & la seconde *Clytemnestre*. Mais pour dédommager cet Auteur, on ajoute les noms de deux méchans Poëmes Satyriques, qui n'ont jamais pû prendre place entre les piéces de Théatre. Jean Stratius, Libraire de Lyon, fit paroitre en 1585. cette Tragédie d'Esther.





SOPHONISBE, 1583.

TRAGÉDIE

DE CLAUDE MERMET.

« LA Tragédie de Sophonisbe, Rei-
» ne de Numidie, où se verra le dé-
» sastre qui lui est advenu, pour avoir
» esté promise à un mari, & espousée
» par un autre: & comme elle a mieux
» aimé eslire la mort, que de se voir
» entre les mains de ses ennemis,
» traduite de l'Italien en François par
» Claude Mermet. »

Ce sujet a été traité tant de fois, que nous croirions ennuier le Lecteur, & abuser de sa patience, en lui en offrant un Extrait. On remarquera que dans cette piéce, le terme de Pause y tient lieu d'Acte.

A la quatriéme Pause, ou Acte, Scipion se fait amener ses prisonniers, & voyant Syphax dans ce nombre, émû de pitié sur son sort, il fait cette sérieuse réflexion :

1583. C'est Syphax ? misérable ! en mon cueur déploré !

Ah ! quand je voy sa ruine, & perte nompareille,

Je m'advise qu'autant m'en peut pendre à l'oreille.

MERMET. CLAUDE MERMET, Notaire Ducal & Ecrivain de Saint Rambert en Savoye, vint s'établir à Lyon, où il fit imprimer en 1583. cette Tragédie de SOPHONISBE, REINE DE NUMIDIE, traduite en vers françois sur l'original Italien de Jean-George Trissino. Du Verdier Vauprivaz, parlant de Mermet dans sa Bibliothéque Françoise, ajoute, que cet Auteur a fait quelques Epigrammes : entre celles qu'il rapporte, nous en avons choisi deux, qui sont, peut-être extrêmement connues, mais qu'on ne soupçonne pas de ce Poëte.

Du Verdier, pag. 183.

Un Boucher, consul de Village,
Fut envoyé loin pour chercher
Un Prescheur, docte personnage,
Qui vint en Caresme prescher.
On en fit de luy approcher
Demi-douzaine en un Couvent.
Le plus gras fut pris du Boucher,
Cuidant qu'il fut le plus sçavant.

Les Amis de l'heure présente
Ont le naturel du melon;
Il en faut essayer cinquante
Avant qu'en rencontrer un bon. 1583.



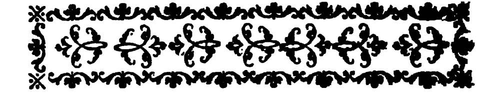
THYESTE, 1584.

TRAGE'DIE

DE ROLAND BRISSET.

CEtte piéce étant une mauvaise traduction du Thyeste de Séné-que, nous dispense d'en donner aucun Extrait.





1584.

BAPTISTE,

TRAGE'DIE

DE ROLAND BRISSET.

NOus ne répéterons point ici ce que nous venons de dire en parlant de la Tragédie de Thyeste : nous ajouterons seulement que celle-ci est traduite du latin de Buchanan.

BRISSET. ROLAND BRISSET, Sieur du Sauvage, naquit à Tours d'une famille noble, (puisque dans le titre de ses Oeuvres, il prend la qualité de Gentilhomme Tourangeau.) Il étudia à Paris, & s'y fit passer Avocat. Le goût qu'il avoit pour la Poësie Dramatique, l'engagea à travailler pour le Théatre, mais ne se sentant pas assez d'invention, il s'en tint à des traductions, presque littérales des Piéces Latines, ou Italiennes. La Croix du Maine qui étoit de ses intimes amis, nous assure qu'en 1584. il en avoit déja vu trois de sa

La Croix du Maine, pag. 449.

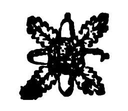
compoſition, ſçavoir, THIESTE, ANDROMACHÉ, & BAPTISTE. Enfin en 1584.
1589. les troubles du Royaume ayant forcé le Roy Henri III. à ſe retirer à Tours, & à appeller auprès de ſa perſonne le Parlement de Paris, & la Chambre des Comptes, notre Auteur qui avoit peut-être quelque accès auprès du Roy, s'enhardit à faire imprimer cinq de ſes Tragédies, & les préſenta à ce Prince, comme les prémices de ſes Ouvrages. C'eſt ce qu'il nous apprend lui-même dans l'avertiſſement qui le précéde : où il dit, « que » ſes piéces n'auroient peut-être jamais » vû le jour, (& je crois qu'il auroit » mieux fait) ſi le Sieur de la Croix » du Maine n'en avoit daigné faire » mention dans ſa Bibliothéque Fran» çoiſe, ce qui avoit engagé ſes amis » à le prier de les publier. Depuis, le » Roy Henry III. ayant honoré Tours, » par l'établiſſement d'une Cour Sou» veraine, il crût qu'il étoit à propos » de lui préſenter ſes Oeuvres, eſpé» rant dans la ſuite d'en offrir d'un âge » plus mur. »

Les Oeuvres Dramatiques de Briſſet, imprimées à Tours en 1589. outre

THYESTE & BAPTISTE, annoncées en
1584. 1584. par la Croix du Maine, comprennent (*a*) HERCULE FURIEUX, AGAMEMNON & OCTAVIE, qu'il composa apparemment depuis. Il fit paroître dans la même Ville en 1592. (*b*) LA DIÉROMENE *ou* LE REPENTIR D'AMOUR, Pastorale traduite de l'Italien de Louis Grotto. C'est tout ce que nous avons de cet Auteur, qui n'a pas jugé à propos d'en faire imprimer davantage.

(*a*) La Tragédie d'*Andromaque* dont parle la Croix du Maine, n'a jamais été imprimée. Peut-être l'Auteur a-t'il reconnu qu'elle étoit encore plus mauvaise que les cinq autres, qui le sont passablement.

(*b*) Ceci prouve que Brisset n'étoit point mort en 1590. comme on l'a dit dans un Catalogue des Piéces de Théatre.





ATHLETE, *PASTOURELLE,* OU *FABLE BOCAGERE;* 1585.

DE NICOLAS DE MONTREUX.

DElfe, fameuſe Magicienne, ne pouvant gagner le cœur du Berger Ménalque, Amant de la jeune Athlete, croit que le plus ſûr moyen pour réuſſir, eſt de faire périr ſa Rivale. Dans ce deſſein, elle parle à Ruſtic, Berger rebuté d'Athlete, & lui donnant une pomme empoiſonnée, elle lui fait accroire que ſi ſa Maîtreſſe mange de ce fruit, elle oublira la paſſion qu'elle a pour Ménalque. Ruſtic reçoit la pomme; mais par un motif de timidité, craignant que la Bergere faſſe difficulté de recevoir un préſent de ſa main, il remet la pomme à Ménalque. Athlete n'a pas plûtôt touché ce funeſte don,

1585. qu'elle ressent les effets du poison le plus violent. Ménalque au désespoir, proteste qu'il veut accompagner son Amante au tombeau. Enfin la Magicienne craignant que la mort d'Athlete, n'entraîne celle du Berger, donne du contre-poison à cette fille, & répare ainsi le mal qu'elle a causé. Et par pitié pour le pauvre Rustic elle le guérit de l'amour qu'il sent pour cette Bergere. Mais ce qui n'a point d'exemple, c'est qu'à la fin de la Piéce, elle trouve le secret, au moyen de ses charmes, de se guérir elle-même de la folle passion qu'elle avoit conçû pour Ménalque.

MONTREUX. NICOLAS DE MONTREUX, Gentilhomme de la Province du Maine, connu sous le nom d'*Olenix de Mont-Sacré*, qui est l'Anagramme du sien, naquit vers l'an 1561 (*a*). Il passa une grande partie de sa vie à Paris, où il s'occupa à composer des Romans, & des Piéces de Théatre. Nous laissons à ceux qui ont eu la patience de lire les ouvrages dont nous parlons, à décider

(*a*) Le Pere de Nicolas de Montreux, prenoit la qualité de Sieur de la Mesnerie & de Maître des Requêtes de la Maison de Monsieur le Duc d'Alençon. *La Croix du Maine*, p. 350.

dans lequel des deux genres, Montreux fait éprouver le plus d'ennuy. A notre égard, trop contens de la lecture de ses Poëmes Dramatiques, nous nous promettons bien de n'y jamais retourner. Revenons à Montreux, qui commença à composer dès l'année 1577. & qui presque d'année en année donna différens ouvrages jusqu'en 1608. Il y a grande apparence qu'il mourut vers ce tems. Car un génie, comme le sien, n'auroit pas resté un an sans donner des marques de sa fertilité. 1585.

Voici le catalogue de ses Piéces imprimées. Nous parlerons après de celles qui ne le sont pas.

Athlete, Pastourelle, ou Fable Bocagere: en trois Actes, & en Vers, 14 Juin 1585.

La Fable de Diane, Pastourelle, 30 Octobre 1593.

La Tragédie d'Isabelle, 25 Aoust 1594.

La Tragédie de Cleopatre, 1594.

L'Arimene, Pastorale, 1597.

Sophonisbe, Tragédie, 1601.

1585. *Pieces non imprimées.*

LE JEUNE CYRUS, Tragédie, } *représentées à Poitiers en 1581.*
LA JOYEUSE, Comédie. }

HANNIBAL, Tragédie.

CAMMA, Tragédie.

PARIS & ŒNONE.

LA DECEVANTE, Comédie.

Les Titres de ces Piéces non imprimées, se trouvent dans la Bibliotheque Françoise de la Croix du Maine.





ACOUBAR, OU LA LOYAUTÉ TRAHIE, TRAGE'DIE DE JACQUES DU HAMEL.

1586.

JACQUES DU HAMEL, Avocat en la Cour du Parlement de Normandie, composa en 1586. cette Tragédie d'Acoubar, ou la Loyauté trahie, dont le sujet est tiré d'un mauvais Roman intitulé *Les Amours de Pistion & de Fortunie en leur Voyage de Canada*: & la dédia au célebre Philippe Desportes, Abbé de Tyron & de Bonport. En 1600. il fit paroître sa Tragédie de Sichem, Ravisseur. Le foible succès de ces deux Piéces, ayant un peu réfroidi la verve de notre Poëte, il se contenta de mettre en Vers la Comédie de Lucelle, que Louis Le Jars

DU HAMEL.

1586. avoit donnée en Prose en 1576. Celle de Du Hamel parut vers l'an 1603. ou 1604. ce dernier Ouvrage lui acquit plus de réputation que les précédens. Passons présentement à l'Extrait de celui que nous venons d'annoncer.

Acoubar, Roy de Guylan, reconnoissant la supériorité des forces de Castio, Roy de Canada, Protecteur de Pistion, Gentilhomme François, & de Fortunie, Infante d'Astracan son Amante, engage un Magicien à jetter l'épouvante dans l'armée de son ennemi. Ce projet réussit, Castio perd la vie dans le combat, Pistion blessé légerement, se retire en désordre auprès de Fortunie, & fuit ensuite lâchement à l'approche d'Acoubar, qu'il laisse maître de la liberté, & de la personne de sa Princesse, dont il n'ignore pas que ce Roy est amoureux. Peu de tems après, on vient apprendre à Acoubar que Pistion est du nombre de ses Prisonniers. Le Prince consulte avec Ergaste son Confident, de quelle façon il doit en agir envers son Captif.

ERGASTE.

Respirez-vous sa mort? lui vouez-vous la
corde?

1586.

Non, répond le Roy, je consens à lui pardonner. Acoubar pousse plus loin la générosité, non seulement il donne la liberté à ce Cavalier, mais il lui permet de se trouver au Tournoy qu'il fait célébrer à l'honneur de Fortunie, & dont cette Infante doit donner le prix. Pistion déguisé en Sauvage Canadien, le gagne, & vient le recevoir des mains de sa Maîtresse, qui feint de ne le pas connoître, & qui ensuite par une noire perfidie, fait entendre au Roy, qu'il est honteux que ce soit un Sauvage qui soit resté vainqueur du Tournoy, & que pour rétablir sa gloire, il doit aller combattre cet Etranger, & lui enlever le prix avec la vie. Le pauvre Acoubar aveuglé par son amour, suit ce conseil extravagant, & court chercher Pistion. Les discours que luy tient ce dernier, découvrent, mais trop tard, la trahison de l'Infante.

ACOUBAR.

Quel Sauvage voicy ? ô qu'il a bien appris
Les traverses de Mars, & les mots de Cypris !
Je doute...... j'ay grand'peur, ... je crains bien, ... je pantelle.....
Que je ne sois trahi d'une Dame infidelle.

PISTION.

1586. Tu ſoupçonne ton mal, tu es pris à ce coup.

Piſtion ſaiſiſſant ſon avantage ; force le Roy à ſe battre, & lui porte un coup mortel ; Acoubar tombe, prie ſon vainqueur de lui laiſſer un reſte de vie, & lui offre ſa Couronne & ſa Maîtreſſe.

ACOUBAR.

Tu aimes Fortunie ; hélas ! je te la cede.

PISTION.

Ainſy j'en diroy bien, ſi j'eſtoy ſans remede.

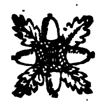
ACOUBAR.

Franchement je la quitte

PISTION.

Et franchement auſſy
De viſiter Pluton tu prendras le ſoucy.

Acoubar expirant, prie le Ciel de ne pas laiſſer cette perfidie impunie, & Piſtion content de ſon exploit ſe retire, en ſe moquant de ces prédictions frivoles.



VASTHI (a), 1587.

TRAGE'DIE

DE PIERRE MATTHIEU.

LE premier Acte de cette Tragédie contient les louanges que se donne le Roy Assuere, & les complimens qu'il reçoit des Seigneurs de sa Cour, dans lesquels ils lui représentent les qualités qui doivent orner la vie d'un grand Prince. Au II. Acte, le Roy ordonne les préparatifs d'un festin magnifique.

ASSUERE.

Que nul aye en beuvant l'appétit dissolu
Vin sur vin entassant, & verre dessus verre,
Pour en son chef mouvoir un tout tournant
tonnerre.

(a) Quoique dans l'Edition des Oeuvres de Matthieu, *Vasthi* soit intitulée premiere Tragédie de ce Poëte, & en conséquence placée la premiere; cependant nous avons prouvé ci-dessus, que *Clytemnestre* est son premier Poëme; & que *Vasthi*, & la Tragedie suivante d'*Aman*, n'ont été composées que des débris de son *Esther*.

1587. LES PRINCES.

Et que pourroit-on voir plus voisin de la tombe,
Que celui qui au faix du Cuisse-né succombe.
Noé, Loth, Esaü, Holoferne, Sanson, &c.

Pendant le repas, la conversation tombe sur les femmes : les Princes en disent beaucoup de mal, & le Roy voulant les convaincre par l'exemple de la sienne, dont il exalte sur-tout l'obéissance, ordonne qu'on fasse venir la Reine Vasthi, qui refuse de se rendre à ses ordres, malgré les remontrances des Dames de sa suite.

LES PRINCESSES.

Il faut que la douceur une Princesse flanque.

VASTHI.

Baste, je n'iray pas, & si je vais le fouldre
De l'Haut tonnant m'esclate, & m'emmenuise en poudre.

Au III[e] Acte, le Roy répudie la rebelle Vasthi. Il épouse Esther au IV[e]. Et au dernier il charge un Messager d'annoncer ces nouvelles à Vasthi.

1587.

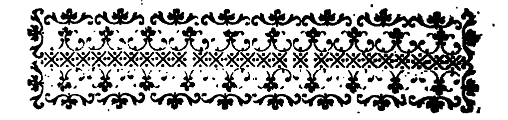
LE MESSAGER.

Madame, appaiſez-vous, un Prince ne demande
Raiſon de ſon vouloir, ſeulement il commande.
Un Roy a pour ſa loy, je le veux, il me plaiſt:
Quand ces mots ſont en jeu, il faut que tout ſoit fait.

VASTHI.

Il n'y a rien qui ſoit au malheur plus fâcheux
Que l'aſpre ſouvenir d'avoir eſté heureux.





1587. # AMAN,

TRAGE'DIE

DE PIERRE MATTHIEU.

TOut le monde connoît le sujet de cette Piéce ; contentons-nous d'en rapporter ici quelques passages, pour montrer que Matthieu, toujours semblable à lui-même, ne s'est point démenti dans celle-ci.

Aman élevé au faîte de la grandeur, témoigne sa satisfaction par ces Vers.

Commence donc, Aman, d'un vol & roide & haut,
De surpasser des Cieux l'estoillé eschaffaut.
Je seray le fuzil de l'infernale trope :
Je tiens à mon vouloir la cime de Rhodope ;
J'iray ravir là-bas la femme de Pluton,
Je prendray le trident de Neptun pour baston.

Ce Ministre outré de fureur contre Mardochée, qui refuse de lui rendre 1587.
des respects honteux, invoque les Furies. Zarés sa femme l'interrompt par ce discours.

Tu t'abuses appellant les Ombres infernales,
Les filles de Pluton, ou les Vierges fatales,
Tu pourras mieux de moy attirer la façon
Pour l'audace punir de ce vieux hérisson.
Les tours mieux décevans, les plus subtiles ruses
Aux esprits inventifs des femmes sont infuses.

Esther vient se jetter aux pieds du Roy, pour lui demander justice des indignes complots de son favori, & s'écrie les yeux baignés de pleurs.

Conjurer contre un Roy, contre moy, contre Isac,
Le chasser, le bannir avecques le bissac :
Ah ! Dieu ! si tu permets regner telle injustice,
On verra triompher de la vertu le vice.

Aman qui voit sa perte certaine, veut prier Esther de parler en sa faveur.

ESTHER.

O homme abominable, oses-tu me toucher?
Retire-toy d'icy de peur de me tacher.

1587.

ASSUERE.

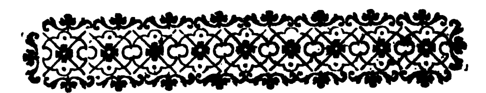
Mais voyez le P.... Quelle amoureuse amorce
Luy fait prendre la Royne entre ses bras à
force ?

Prêt de monter sur l'échaffaut, Aman s'addresse aux Spectateurs, & prie les Courtisans qui sont de ce nombre de venir assister à son supplice, & de prendre exemple sur lui.

AMAN.

Vous qui engeolez des Princes le cerveau,
Pour d'un honneur fuitif avoir le renouveau :
Et vous qui excitez l'affection inique
D'un Roy, pour acquérir un estat magnifique ;
Venez tous, je vous prie, accourez tous afin
De voir du pauvre Aman la douloureuse fin.





HERCULE FURIEUX,

TRAGEDIE.



AGAMEMNON,

TRAGEDIE.



OCTAVIE,

TRAGEDIE.

CEs trois Piéces sont de Roland Brisset, mais comme il n'a fait autre chose que traduire grossierement les Tragédies de Séneque que nous avons sous ces Titres, nous ne rapporterons que le passage suivant, pour qu'on puisse juger de la versification 1589.

1589. de l'Auteur. Il eſt pris de la derniere Scene de *l'Agamemnon*, où Clytemneſtre ſuivie d'Egiſte vient reprocher à Electre l'évaſion du jeune Oreſte, dont elle eſt la cauſe.

CLYTEMNETRE.

Deshonneur de ta mere, effrontée, avollée, (*)
O! qu'il te fait bon voir entre un peuple meſlée,
Fille comme tu es!

ELECTRE.

Fille, j'ay délaiſſé
Un Hoſtel où ſeroit mon honneur offenſé.

CLYTEMNESTRE.

Fille! qui le croira?

ELECTRE.

Voſtre fille.

CLYTEMNESTRE.

A ſa mere
N'avoir point de reſpect!

ELECTRE.

O le bel exemplaire!

CLYTEMNESTRE.

Tu as courage d'homme? Ah! Je te feray bien
Contrefaire la fille, ou tu ſçauras combien
Poiſe mon maltalent.

(*) Avollée: Batarde adultérine.

1589.

ELECTRE.

C'eſt choſe fort ſéante
En la main d'une femme, une dague ſanglante.

CLYTEMNESTRE.

Baboüine, oſes-tu bien t'accomparer à nous?

ELECTRE.

A vous! mais qui eſt-il ce beau nouvel Eſpoux?

CLYTEMNESTRE.

Que j'abaiſſeray bien l'arrogante parole
Dont tu uſes envers moy, audacieuſe folle.

ELECTRE.

Veuve, parlez plus bas, voſtre mary eſt mort.

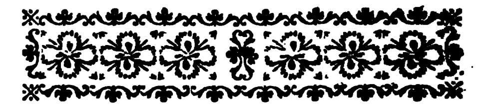
CLYTEMNESTRE.

Qu'as-tu fait de ton frere?

ELECTRE.

Il eſt hors de ces bords, &c.





1592. # LA DIÉROMENE, OU LE REPENTIR D'AMOUR, PASTORALE

DE ROLAND BRISSET.

CEtte Pastorale qui, suivant l'aveu de l'Auteur, est imitée de l'Italien de Luigi Grotto, est en cinq Actes & en prose : sa longueur ne sert qu'à la faire paroître encore plus détestable. Il y a des endroits fort libres, & un nombre infini de bas, & de puériles. Voici en deux mots le sujet de cette Piéce. La Bergere Diéromene est recherchée par deux aimables Bergers, son cœur donnant la préférence à celui qu'elle aime, l'autre pour se consoler, épouse une jeune Bergere dont il est aimé.



LA FABLE DE DIANE, 1593.

PASTOURELLE

DE NICOLAS DE MONTREUX.

On ne doit pas être étonné si ce sujet qui a été traité plusieurs fois par différens Auteurs, & toujours avec un succès médiocre, a été si misérablement estropié par Nicolas de Montreux, plus capable, qu'aucun autre, de gâter les plans les plus favorables.



ISABELLE,

TRAGÉDIE

DE NICOLAS DE MONTREUX.

CE sujet est tiré de l'Arioste, l'Auteur n'a fait que le mettre en mauvais vers François, & lui donner une forme Dramatique à la maniere de son tems, introduisant au commencement de la Piéce l'Ombre de Zerbin, époux d'Isabelle, qui vient instruire le Spectateur de la cause de sa mort, & de la triste destinée que cette Princesse va éprouver. Isabelle, pour se délivrer de l'importune passion de Rodomont, meurtrier de Zerbin, lui fait accroire qu'elle a le secret d'une recette qui rend invulnérable, & s'offre à en souffrir l'épreuve sur elle-même. Le Roy d'Alger accepte la proposition, & ôte malgré lui la vie à Isabelle. Un ennuyeux Messager vient faire le récit de cette triste avanture à Fleurdelys, & en disant qu'il est fort pressé, il reprend toute l'His-

toire de Zerbin & de sa tendre Epouse, depuis le combat de ce Prince avec Mandricard, jusqu'à l'issue de celui où il succomba sous les coups de Rodomont. 1594.



CLÉOPATRE, TRAGE'DIE DE NICOLAS DE MONTREUX.

L'Auteur suppose dans cette Piéce, qu'après la mort d'Antoine, Cléopatre devint captive d'Auguste, qui la fit garder étroitement. La Reine, après avoir déploré ses malheurs, (a) ne trouve pas d'autre moyen de les terminer, qu'en quittant la vie, ce qu'elle ne peut faire, encore que très-secrettement, en se servant d'un aspic, qu'un Paysan lui apporte, caché au fonds d'un panier de figues. Au

(a) On peut juger du pathétique des plaintes de Cléopatre, par les deux vers suivans.

Est-ce encor ce Soleil,
dont s'allume la flâme
Qui fit luire autrefois le
Soleil de mon ame.

1594. cinquiéme Acte, Epaphroditus vient raconter sa mort à Auguste.

EPAPHRODITUS.

Lors tenant le panier, en sa main asseurée,
Descouvre de l'aspic la teste exorée,
Qui siffloit à sacquets ; elle rit doucement,
Ha ! dit-elle, es-tu-là, remede à mon tourment, &c.

CÆSAR.

O constance admirable, &c.

Quoique cette Tragédie soit des plus mauvaises, on y peut encore remarquer le caractere du Philosophe Arée, que Montreux donne pour Confident à Auguste, & qui joue le personnage d'un indigne flateur, & du valet le plus détestable.



LA FRANCIADE, 1594.

TRAGE'DIE

DE JEAN GODARD.

JEAN GODARD, Poëte François, naquit à Paris le 15 de Septembre 1564. comme il nous l'apprend dans le trente-deuxiéme de ses Sonnets, sur les Trophées du Roy Henry le Grand. GODAR

Droit au quinziéme jour de ce prochain Septembre,
A quatre heures au matin, j'aurai vescu trente ans.
Car nature me fit sortir en un tel temps
Hors des flancs maternelz, ma naturelle chambre.

Mais, ajoute-t'il, ce qui me flatte le plus,

C'est pour ce que je vis dessous le regne heureux
De Henry de Bourbon, Roy juste, & valeureux,
Dont j'espere estre un jour le Virgile & l'Homere.

1594. Nous ignorons quelle étoit sa profession, & supçonnons qu'il ne s'attacha à aucune. Voluptueux, & même un peu libertin, il ne s'occupa uniquement que de la Poësie, excepté les momens qu'il passoit auprès d'une fille qu'il aimoit, & qu'il a célébré dans ces vers sous le nom de Lucréce, (*a*) & le tems qu'il étoit obligé de donner à ses amis, qui aidoient à le faire subsister. Il est certain qu'il fut assez mal partagé du côté de la fortune, & ses Ouvrages nous présentent fréquemment des preuves de son indigence. Dans cette vûe il chanta les louanges de Jean Pissevin, Auvergnat, de Claude le Brun, Jurisconsulte Beaujolois, de Claude Bourbon, Sieur de Saint Font, Conseiller & Receveur du Roy de cette derniere Province, & de plusieurs autres.

(*a*) Voici les deux dernieres strophes d'un Sonnet d'Audebert Heudon, frere de Jean Heudon, dont nous parlerons ci-après, adressé à Godard sur les Amours de cette Lucrece.

Godard des vers François l'honneur & le support,
Te fait dans ses amours revivre après ta mort,
Et celebrer ton loz parmi la terre ronde.

Faisant paroistre à tous, que tu as, emporté
Sur les Dames l'honneur, comme de son costé
Il emporte l'honneur sur les chantres du monde.

Mais ſes amis particuliers ; & ſes principaux protecteurs, furent les deux freres Jean & Audebert Heudon, ſes Compatriotes, auſquels il dédia pluſieurs de ſes Ouvrages. Son Poëme de l'*Amitié* eſt rempli de louanges ridicules qu'il donne au premier. Vous êtes, lui dit-il, ſans contredit, 1594.

Un qui fera revivre
Nos vieux preux Chevaliers par ſes vers, & ſon Livre;
Livre jà commencé d'un art laborieux
Livre qui fait rougir les plus induſtrieux,
Et lequel franchiſſant ton coffre & ſes cloſtures,
Au monde fera voir tes rares adventures.
Un trophée éternel par-là tu te baſtis.

Il finit ainſi :

O divine Amitié . . . .
Je te ſalue encore & trois & quatre fois,
Pour ton hymne chanter, toujours Vierge accompagne
Ton Godard & Heudon par monts & par campagne.

Dans un autre intitulé *la Pauvreté*, après en avoir fait une peinture très-vive, & des plus naturelle, il expoſe ainſi la ſienne à Audebert Heudon.

Je ne sçaurois chanter des choses inconnues ;
1594. Aussi veux-je à ce coup chanter la pauvreté,
Laquelle est près de moy, & l'a tousiours esté :
C'est tout ce que je tiens, & ce que je possède.
. . . .
Fassent pourtant les Cieux, que la bonne fortune
Chasse la Pauvreté, qui tousiours m'importune,
Qui tousiours me guerroye, & qui tousiours m'assaut.

La Pauvreté devoit en effet être très-insupportable à un homme paresseux, & attaché à tous ses plaisirs, tel que l'étoit Godard, (a) qui au reste, quoique très-foible, peut passer pour un des plus passables Poëtes du tems, lorsqu'il n'a pas eu la démangeaison de travailler pour le Théatre. On trouve dans les Oeuvres qu'il fit imprimer en 1594. La

(a) La preuve que Godard aimoit le plaisir de la table & sur-tout le vin, se tire de ses *Goguettes*. Voici de quelle façon il s'y exprime.

Le grand Prophete Phœbus
Promit au Pere Bacchus
(Je dis de promesse telle,
Qu'on la tient pour éternelle)
Que jamais aucun Boileau
Ne feroit vers bon ni beau, &c.

Heureusement cette prédiction ne s'est pas trouvé juste.

Tragédie dont on vient de rapporter le titre, avec LES DÉGUISEZ, Comédie en cinq Actes, composée pour être représentée à la suite de la Tragédie. Godard mourut fort agé sur la fin du regne de Louis XIII. à qui il dédia la seconde édition de ses œuvres, qu'il donna en 1624. avec quelques augmentations de peu de conséquence. 1594.

EXTRAIT

DE LA TRAGE'DIE

DE LA FRANCIADE.

L'Ombre de Gaulas fait l'Argument de la Piéce, (a) & remplit le premier Acte. Sarmante, Roy des Gaules, paroît ensuite, & déclare qu'il veut employer toute sa puissance, pour s'opposer à l'invasion des Troyens, conduits par Francion. Ce dernier, animé par la

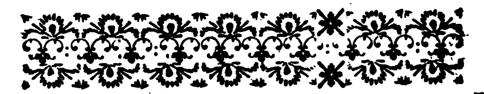
(a) Dans l'édition de 1624. Godard changea quelque chose à cette argument, & faisant parler Gaulas sur ce qui doit arriver dans les siécles à venir, il ne manque pas de lui faire prédire le bonheur dont les François devoient jouir sous le Regne de Louis XIII.

voix des oracles, ne balance pas à li-
1594. vrer le combat aux troupes de Sarmante, commandées par le Prince Orolin, ſon fils. Et tandis que le Chœur chante par avance la victoire d'Orolin, on vient annoncer ſa mort, & la défaite de ſon armée. Alors le Chœur des filles Gauloiſes eſt remplacé par celui des Soldats Troyens, qui ſe réjouiſſent de leur victoire. A cette vue, Sobrine, épouſe de Sarmante, ſe perce le ſein d'un poignard: le Roy veut imiter ſon exemple, mais Carol, Capitaine de ſes Gardes, empêche ce funeſte coup, en repréſentant à ſon Maître que le ſalut de la Princeſſe Melune, doit lui faire ſouhaiter la vie. Sarmante ſe rend à ſes raiſons.

SARMANTE.

Puiſqu'ainſi plaiſt aux Dieux d'appaiſer ces Troyens,
De peur d'abandonner au pouvoir d'un ſeul homme
Tout enſemble ma fille, & ce pauvre Royaume:
Tandis, nobles eſprits, vivez, vivez là-bas,
Aux Champs Eliſeans en aiſe, & en eſbats;
Et moy, ce temps pendant, ayant touſiours envie
De vous ſuivre bientoſt, je traiſneray ma vie.

LES



LES DÉGUISEZ, 1594.

COMÉDIE EN CINQ ACTES ET EN VERS DE HUIT SILLABES

DE JEAN GODARD,

Représentée à la suite de la Tragédie de *La Franciade*, du même Auteur.

OLivier, fils de Pierre Galland, Dauphinois, envoyé par son pere pour achever ses études à Toulouse, y devient amoureux de Louise, fille du Marchand Grégoire. Pour avoir accès auprès de sa belle, il troque d'habit avec Maudolé son valet, & se présente en cet équipage au Marchand, qui l'accepte pour Garçon de Boutique. Bien loin de pénétrer ce dessein, Grégoire qui est tuteur d'un Capitan, fieffé poltron, nommé Prouventard, voudroit engager ce pupille à épouser Louise, espérant que de cette façon, il ne sera point obligé à lui rendre compte.

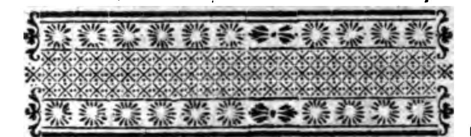
1594. Le Capitan épouvanté par les fanfaronades extravagantes de Maudolé, déclare à Grégoire qu'il ne prétend point à son alliance. Louise de son côté, rejette avec beaucoup de fierté les premieres propositions d'Olivier. Heureusement pour lui, Grégoire qui le prend en affection, lui fait part du refus de Prouventard, & le prie de lui chercher un parti convenable à sa fille, qui est très-nubile, & dont la garde lui devient importune. Olivier promet de s'y employer utilement; & ordonne à Maudolé de venir faire la demande de sa belle, sous le nom, & les habits d'Olivier Galland. Cette ruse réussit avec d'autant plus de facilité, que Louise, d'accord avec son Amant, feint de se soumettre sans répugnance aux volontés de son pere. Maudolé, malgré ses airs ridicules, & ses façons de petit maître affectées, est donc reçu avec plaisir, il ne reste plus qu'à faire paroître le pere du prétendu. Autre embarras pour Olivier & son Valet. Le hazard leur fournit une occasion favorable, & leur fait faire la rencontre d'un homme qui vient de ramasser une bourse. Olivier & Maudolé qui le remarquent son action, menacent de

le dénoncer à la Justice ; Passetrouvant, (c'est le nom de ce pauvre homme,) leur demande grace, & l'obtient, à condition qu'il viendra faire le personnage de Pierre Galland. L'arrivée du véritable pere d'Olivier, dérange tout ce tissu de fourberies. Malgré l'impudence de Passetrouvant, qui continue à jouer son role avec la derniere effronterie, Pierre Galland se fait reconnoître pour le pere d'Olivier, & le maître de la bourse en question. Il consent cependant au mariage de son fils & de Louise ; & pour dédommager Prouventard, il lui offre sa fille avec dix mille francs de dot. A l'égard de Passetrouvant, on lui laisse quelques pistoles de l'argent qu'il est obligé de restituer, & ainsi finit la Piéce. Quoiqu'on y trouve un fonds d'intrigue assez divertissante, & des caracteres, que les Poëtes du dernier siécle ont quelquefois imité, cependant on peut dire que cette Comédie est très-mal versifiée, qu'elle est sans ordre, & inférieure à celles de la Rivey, dont nous avons déja donné les Extraits. 1594.

Au reste, le sujet est tiré d'une Piéce intitulée : *Comédie très-élégante, en laquelle sont contenues les amours*

1594. *récréatifves d'Eroſtrate, filz de Philogone de Catania en Sicile, & de la belle Polymneſte, fille de Damon, Bourgeois d'Avignon*, qui parut imprimée en vers François, à Paris en 1545. & cette derniere n'eſt qu'une traduction de la Comédie des *Suppoſez* de l'Arioſte, à la différence près de quelques noms, & que le lieu de la Scene eſt à Ferrare dans l'original Italien.





LA MACHABÉE, 1596.

TRAGEDIE DU MARTYRE DES SEPT FRERES, ET DE SOLOMONE LEUR MERE,

De JEAN DU VIREY *du Gravier.*

CEtte Tragédie ressemble beaucoup aux anciens Mysteres, on ne trouve aucune division d'Actes, ni de Scenes. Comme personne n'ignore le sujet qu'on y a traité, nous nous en tiendrons à quelques passages, qui feront connoître que l'Auteur étoit digne du siécle de Jean Michel ou de Parmentier. Nous aurons occasion de parler de lui à l'article de *La Tragédie Divine, & heureuse victoire des Machabées, sur le Roy Antiochus,* autre Piéce de sa façon.

Le Roy irrité contre les Sept Freres,

1596. les livre à ses bourreaux, qui leur font endurer les tourmens les plus cruels; on met Machabée sur une roue.

LE IIIe SOLDAT.

S'il ne meurt promptement par ceste rude entorce,
Il faut dire qu'il a son ame de travers.

Comme ce supplice n'est pas assez fort pour lui ôter la vie, on le jette dans une chaudiere pleine d'eau bouillante. Après quelques tortures, Antiochus fait ouvrir l'estomach d'Abas, le second des Freres.

Horrible chose à voir! j'en ay le cœur transi.

S'écrie un des Soldats. Machir le troisiéme frere, expire par la rigueur d'un *tourment fait en forme de rondeau.* Ensuite le Roy voyant ses Soldats fatigués, s'offre à les aider, & attache lui-même Judas Machabée sur une roüe. Le cinquiéme appellé Achar est roti tout vif par l'ordre du tyran, qui fait pendre par les piés Areth son jeune frere.

LE ROY.

Pour mieux luy estourdir son esventé cerveau,

Par descentes d'humeurs froides & aquatiques. 1596.

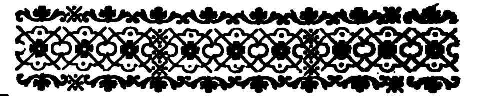
LE I. SOLDAT, aux Spectateurs.

Qui voudroit bien purger des fluxions bacchiques,
En voilà le moyen.

A peine Jacob, le dernier des sept Freres, & Solomone, leur mere sont expirés, que le tonnerre tombe, & réduit en cendres une partie du palais d'Antiochus. Ce Roy impie, surpris de ce prodige, s'en prend à ses Dieux, & vomit mille imprécations.

LE ROY.

Garde le Ciel voûté ses flambeaux & la nuit,
Je ne veux plus de toy, car la paille est rompuë
Entre nous, pour le seur : Je desire bien mieux
Commander aux Enfers, qu'estre second aux Cieux.
Un jour aux lieux profonds, je ferai bien paroistre
A Pluton, où je suis, que je veux estre Maistre.



1596. # DIOCLÉTIAN, TRAGÉDIE De PIERRE DE LAUDUN Daigaliers. (a)

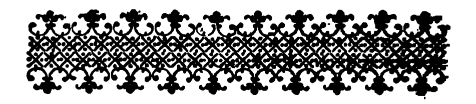
CEtte Piéce contient l'Histoire du Martyre de saint Sébastien, quoiqu'elle ne soit pas sous ce titre, comme on l'a assuré dans les Catalogues. Le passage suivant suffira pour donner une idée de la Poësie de Daigaliers. C'est

(a) PIERRE DE LAUDUN, Sieur DAIGALIERS, fils de Raymond de Laudun, Juge du temporel de l'Evêque d'Usès, & assez bon Poëte pour son tems, étoit Languedocien, & composa deux Tragédies DIOCLE'TIAN, & HORACE; qu'il fit paroître en 1596. Il est aussi Auteur d'un Art Poëtique divisé en cinq livres, imprimé en 1597. dans lequel il n'oublie pas de citer souvent ses propres Ouvrages, pour servir d'exemples des differens sujets qu'il traite. On trouve aussi dans cet Art Poëtique quelques faits particuliers sur la Litterature de son tems: sur-tout au cinquiéme Livre. Il nous apprend, page 275. qu'il avoit fait quelques Comédies, mais qu'il ne vouloit pas les donner à l'impression. Nous lui en sommes très-redevables. *Nous tenons cette Note de M. le Marquis de C****

Dioclétian qui s'applaudit du nombre des Chrétiens qu'il a fait périr, pour avoir refusé d'adorer ses faux Dieux. 1596.

Ce guerrier morfondu avec tous ses Thebiens,
Maurice, n'ont point sçû évader de mes liens,
Ni Agnès, Anastase, Barbe, ni Boniface,
Crespin, Crespinian, Christophle à la grand'face,
Ni Cosme, ni Damian, Vincent, Blaise, Protais,
Quintin, Pantaleon, Adrian, George, Gervais,
Ni mesme Marcellin que le Chrestien honore,
Luce, ni Ciriac, Alban, ni Théodore,
Ne m'ont peu eschapper, ni maints autres Chrestiens
Qui vouloient opposer leur Loy à mes desseins.

A la fin de la Piéce, Dioclétian, pressé par les remors de sa conscience, quitte ses habits Impériaux pour se revêtir de ceux de Jardinier; & enfin se tuë pour terminer une vie qui lui est à charge.

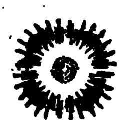


1596. # HORACE,

TRAGÉDIE

De PIERRE DE LAUDUN Daigaliers.

CE sujet est le même qui a été traité depuis par le grand Corneille. Ici les Horaces & les Curiaces combattent sur le Théatre ; Horace y poignarde aussi sa sœur ; il est arrêté, & ensuite déclaré absous par le peuple, & la Piéce finit par la mort du Roy Tullus Hostilius, qui est écrasé d'un coup de foudre. L'Auteur ne pouvoit terminer sa Tragédie d'une façon plus bruyante.



RADÉGONDE, DUCHESSE DE BOURGOGNE,

1596.

TRAGÉDIE

DE DU SOUHAIT.

LE sujet de cette Piéce est purement de l'invention de l'Auteur.

Radégonde, épouse de Ferdinand, Duc de Bourgogne, éprise d'amour pour Floran, favori de son époux, lui découvre sa passion, & sur son refus, l'accuse au Duc, comme un audacieux, qui a osé lever les yeux sur elle. Le Duc interroge Floran, & apprenant son innocence il découvre la passion de sa niéce, & de ce favori. La Duchesse à qui Ferdinand rapporte cette conversation, la rend aussitôt à la niéce, mais d'une façon si maligne, que cette pauvre Amante, outrée de douleur, se perce le sein. Floran qui survient, voit

1596. l'état où est sa Maîtresse, & ne tarde pas à suivre son exemple: Enfin le Duc arrive, & demande le sujet du tragique spectacle qui s'offre à ses yeux.

MARCELINE.

Quel importun malheur tasche de nous
poursuivre ?
Vostre Niéce est jà morte, & Floran va la
suivre.

FERDINAND.

Qui vous a fait mourir ? qui vous cause
ce tort ?

FLORAN.

Vostre langue, Monsieur, a causé nostre
mort.

MARCELINE.

Vostre Nièce jalouse, a quitté la premiere,
Après mille regrets, la vie, & la lumiere;
Puis Floran est venu, & du mesme cousteau,
De sa main homicide a cherché le tombeau.

FERDINAND *à Radégonde.*

Perfide Créature, & mensongere femme,
Qui pour cacher ta faute, & pour couvrir ton
blasme,
As causé le trespas de ces Amans icy:
Il faut que maintenant tu en meures aussy.

« Il tuë Radégonde. »



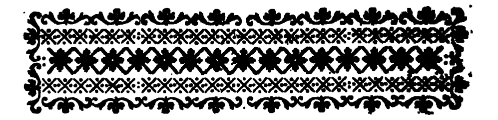
BEAUTÉ ET AMOUR,

1596.

PASTORALE DE DU SOUHAIT.

CEtte Pastorale ne contient qu'une froide & ennuyeuse allégorie. La Beauté & l'Amour disputent sur la préférence, & enfin leur querelle est terminée par un jugement, où la Beauté remporte l'avantage sur son adversaire.

Du Souhait, Auteur des deux Piéces ci-dessus, fut un Poëte très-médiocre pour son tems : c'est le même qui nous a donné une mauvaise traduction de l'Iliade d'Homere, avec une continuation de sa façon, & l'Histoirede ce qui a précédé la guerre de Troye.



1596. # SOPHONISBE, TRAGE'DIE D'ANTOINE DE MONCHRÉTIEN.

SOphonisbe, épouse de Syphax, Roy de Numidie, se voyant captive de Massinisse, qu'elle a autrefois aimé, mais dont sa vertu lui défend d'écouter la passion, fait promettre à cet Amant qu'il ne la livrera pas vive au pouvoir des Romains, ses mortels ennemis. Massinisse le lui ayant juré, & connoissant que malgré ses prieres, il ne peut opérer la liberté de cette Princesse, qu'il est forcé de remettre, pour obéir aux ordres des Consuls Romains, c'est alors que préférant la parole qu'il a donné à sa propre satisfaction, il charge Hiempsal de porter à Sophonisbe du poison pour la soustraire à ses ennemis. Hiempsal exécute cet ordre, & vient porter à la Reine ce fatal présent de Massinisse.

HIEMPSAL. 1596.

Pleurant, il m'a baillé ce boucon, qui fera
Qu'avec sa liberté Sophonisbe mourra.

SOPHONISBE.

M'en doutois-je pas bien ? Nourrice, mon soucy.

Elle tâche ensuite à rappeller toute sa fermeté.

SOPHONISBE.

Sophonisbe, tu crains, ta face devient pâle :
Ce n'est rien qu'un poison ; bon cœur, avale, avale,
O liqueur agréable, ô nectar gracieux !
En boit-on de meilleur à la table des Dieux ?

NOURRICE.

Ha ! je croy qu'elle expire : Hélas ! helas ! Madame ?
Madame ? Elle n'oit plus ; ce n'est qu'un corps sans ame.

C'est ici la troisiéme Tragédie de ce nom, qui ait place dans notre Histoire ; & le coup d'essai de l'Auteur, qui la corrigea dans la suite, & la fit reparoître sous le titre de LA CARTHAGINOISE, OU LA LIBERTÉ, « Voicy, »

1596. dit-il, dans l'avertissement qui précéde cette Piéce dans les dernieres éditions : « Voicy *Sophonisbe* qui revient sur le » Théatre vestuë d'un habit neuf, & » mieux séant à sa grandeur, que celui » dont auparavant je l'avois accommo- » dée. » Elle devoit être bien mauvaise à sa premiere représentation, puisqu'après l'avoir retouchée dans un âge plus mûr, Monchrétien n'en a pû faire qu'une très-médiocre Tragédie ; il est vrai que c'est son premier Ouvrage. Avant de passer à l'article suivant, le Lecteur attend ici que nous lui rapportions la vie de cet Auteur, qui n'étoit pas sans mérite du côté de la Poësie Dramatique, si l'on veut bien faire attention au tems où il vivoit.

Antoine de Monchrétien, ou Moncrétien, (car c'est de ces deux façons qu'il a écrit son nom) étoit fils d'un Apotiquaire de la Ville de Falaise ; son pere le laissa en bas âge, & sans bien, sous la tutelle du Sieur André Bernier, qui en qualité de proche voisin, fut condamné en Justice à s'en charger. Monchrétien fit ses études, apprit à monter à cheval, & à faire des armes, par les bienfaits de Messieurs des Essarts & Turnebe, qui l'avoient

pris en amitié. Ensuite il s'attacha à la Poësie Françoise, & donna en 1596. la Tragédie de SOPHONISBE, dont nous venons de parler ; Piéce qui fut suivie de plusieurs autres. Ces occupations furent suspendues par une querelle que Monchrétien eut contre le Baron de Gourville, qui étoit accompagné de son Beau-frere, & d'un soldat : il mit l'épée à la main contr'eux, mais n'étant pas assez fort contre trois personnes, il fut laissé pour mort. Il en revint cependant, & ayant porté ses plaintes contre ses adversaires, il tira du Baron & de son Beau-frere, plus de douze mille livres, qui le mirent en état de faire l'homme d'importance, & d'ajouter à son nom de Monchrétien, celui de VASTEVILLE, pour faire croire qu'il avoit quelque terre ou fief ainsi appellé. Il se rendit ensuite le solliciteur d'un procès qu'une Dame de bonne maison avoit contre son mari, Gentilhomme fort riche, mais imbécille. Après la mort de ce Gentilhomme, Monchrétien épousa secretement sa veuve, mais peu de tems après son mariage, ayant été accusé d'avoir tué en trahison le fils du Sieur de Grichi-Moynes près Bayeux, il fut obligé de

1596.

se sauver en Angleterre, & il y demeura
1596. jusqu'à ce que le Roy de la Grande-Bretagne, (Jacques I.) à qui il dédia sa Tragédie de l'Ecossoise, eut obtenu sa grace du Roy Henri IV. Revenu en France, Monchrétien après avoir passé quelques années à Paris, dans une situation assez peu honorable, (a) alla offrir ses services aux Religionaires de France, & se signala par plusieurs actions d'éclat. Au mois de Juillet 1621, Monchrétien se trouva à l'assemblée de la Rochelle; & comme il étoit né assez éloquent, les principaux de l'assemblée lui délivrerent plus de cent commissions, avec de l'argent, & des lettres de change, pour lever des Régimens de Cavalerie & d'Infanterie, dans les Provinces de Normandie & du Maine. Monchrétien délivra ses commissions à plusieurs Gentilhommes, & courrut tout le pays, pour se faire des partisans;

(a) Monchrétien après son rétour en France, se retira vers la Forêt d'Orléans, & ensuite à Châtillon sur Loire, où il travailla à faire de l'acier, & en fit faire des lancettes, des couteaux, des canifs, & autres instrumens semblables, qu'il vint vendre à Paris, se logeant pour cela dans la rue de la Harpe, chez un Taillandier. Il s'occupa quelques années de ce métier, soupçonné violemment, pendant tout ce tems-là de faire de la fausse monnoye. *Mercure François*, Tome VII.

Il arriva le 7. d'Octobre 1621. sur les neuf ou dix heures du soir, au Bourg de Tourailles, distant de cinq lieues de Falaise, & de Domfront, accompagné seulement de six Capitaines & de son Valet de Chambre. L'Hôte persuadé sur quelques indices que c'étoit Monchrétien, dont on parloit beaucoup dans le pays, crût devoir en avertir le Seigneur de Tourailles, qu'il sçavoit être fort affectionné au service du Roy. Ce Gentilhomme ayant fait aussitôt part de cette nouvelle à quelques-uns de ses voisins, se rendit avec eux, ses domestiques, & quelques Soldats, tous au nombre de vingt, à l'Hôtellerie, qu'ils entourerent. Monchrétien qui entendit du bruit, sortit avec son monde, & tua deux Gentilhommes & un soldat; mais il fut peu après tué lui-même de plusieurs coups de pistolets & de pertuisanne. Monsieur de Matignon, Lieutenant-Général de la Province, ayant eu avis de cette mort, fit transporter le corps à Domfront, où les Juges du lieu le condamnerent à être traîné sur la claye, & à avoir les membres rompus, & ensuite jetté au feu, & réduit en cendres. Ce qui fut exécuté le même jour du jugement, c'est-à-dire,

1596.

le douze Octobre mil six cens vingt-un.

1596. Voïci les titres des Piéces de sa composition, non pas suivant le rang qu'elles tiennent dans les dernieres éditions des Oeuvres de Monchrétien, mais selon la date des années qu'elles ont été représentées, autant que nous l'avons pû conjecturer.

SOPHONISBE, *Tragédie*, ou *La Carthaginoise*, ou *La Liberté*, 1596.

LES LACENES, *ou* LA CONSTANCE, *Tragédie*, 1599.

DAVID, *ou* L'ADULTERE, *Tragédie*, 1600.

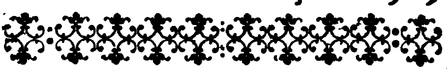
AMAN, *ou* LA VANITÉ, *Tragédie*. 1601.

HECTOR, *Tragédie*, 1603.

BERGERIE, en cinq Actes & en prose, 1603.

L'ESCOSSOISE, *ou* LE DESASTRE, *Tragédie*, 1605.





1596.

FARCE

« Joyeuse & profitable à un
» chacun, contenant la ruse,
» meschanceté, & obstina-
» tion d'aucunes femmes : par
» Personnages ; sçavoir,

» LE MARY,
» LE SERVITEUR,
» LA FEMME,
» LE SERRURIER.

Par un Auteur Anonyme.

CEtte Farce est dans le goût des *Femmes Salées*, dont nous avons donné l'Extrait. Dans celle-ci, le Mari trouve sa femme si aigre, & si méchante, qu'il est obligé d'envoyer son serviteur chercher un Serrurier, pour inventer un moyen capable de mettre sa femme à la raison : ce qui s'exécute au grand contentement du mari, & des Spectateurs qui voudroient se servir de cet exemple.



L'ARIMENE,

1596.

PASTORALE

DE NICOLAS DE MONTREUX.

CEtte Piéce fut représentée le 25. Février 1596. en présence du Duc de Mercœur, à qui l'Auteur la dédia. Nous ignorons si elle eut alors un grand succès, mais nous en doutons fort, car quoique Montreux fut un assez méchant Poëte, il semble qu'il ait encore renchéri dans la composition de cette Pastorale.



CAMMATE, TRAGÉDIE DE JEAN HAYS. (a)

1597.

C'Est moins pour donner un extrait de cette Tragédie, dont le sujet assez connu, a été traité avec succès par Thomas Corneille, que pour faire voir ce que notre Auteur a ajouté de son invention, & la façon dont il a distribué les sept Actes, qui composent sa Piéce. Cette connoissance pourroit n'être pas tout-à-fait inutile aux Auteurs qui voudroient imiter Hays, & qui s'étant proposé une pareille distribution d'Actes, seroient fort aises d'avoir un exemple, & une autorité.

(a) Jean de Hays, né au Pont de l'Arche, Ville de Normandie, fut Conseiller, & Avocat du Roy au Bailliage, & Siége Présidial de Rouen. Il composa cette Tragédie de Cammate, dont le sujet est tiré d'un Opuscule de Plutarque, intitulé : *Les vertueux faits des Femmes*. On ne connoît rien de plus de cet Auteur, qu'une mauvaise Pastorale, ou Bergerie funébre, appellée Amarylle, qui n'a jamais parue au Théatre.

1597. Le premier Acte s'ouvre par Sinate & Cammate son épouse, qui se témoignent réciproquement leur vive affection, qui n'est troublée que par le regret qu'ils ont de n'avoir aucun gage de leur hymen. Pour obtenir cette grace, ils vont faire leurs prieres au Temple de Diane.

Au second. Synnoris, amoureux de Cammate, lui fait une déclaration en forme : mais rebuté par cette fiere épouse de Sinate, il prend la cruelle résolution d'assassiner cet époux trop chéri : ce qu'il exécute peu de tems après, tandis que Sinate est seul à la chasse.

Un Paysan qui trouve au troisiéme Acte le corps de Sinate sur le chemin, s'abandonne à une foule de réflexions morales, & tache ensuit ede consoler Cammate, qui ne sçachant ce qu'est devenu son mari, vient le chercher dans ce même lieu.

Acte IV. Synnoris n'osant aborder cette Princesse, fait part de ses craintes à son Valet, qui est en même-tems son conseil,& le complice de son crime. Ce Valet va trouver Cammate, & lui remet une Lettre de son Maître. Comme la Veuve de Sinate lui parle, sans faire

paroître aucune aigreur, le Valet revient transporté de joye annoncer cette nouvelle favorable à son maître. 1597.

Au cinquiéme Acte, Cammate découvre ses secrets sentimens, & que si elle s'est contrainte en présence du Messager de Synnoris, c'est pour se venger plus facilement de ce perfide.

Synnoris s'imaginant que la douleur de Cammate commence à diminuer, va rendre visite à cette Princesse au suivant, & employe toute son éloquence, pour l'engager à lui donner la main. Cammate continuant de feindre, lui dit qu'elle y consent, & qu'il peut tout faire préparer.

Enfin au septiéme & dernier Acte, Synnoris se rend au Temple avec empressement. Polite, Nourrice de Cammate lui présente, de la part de sa Maîtresse une coupe, cet Amant en boit la moitié, & la remet à la Princesse, qui acheve le reste. A peine la cérémonie est achevée, que le perfide Synnoris ressent les effets du poison qu'il vient de prendre, & s'exhale en injures contre Cammate : cette derniere, assurée de sa vengeance & de la mort du coupable, expire satisfaite d'avoir achevé ce sacrifice aux manes de son époux. Le Servi-

1597. teur de Synnoris se tue sur le corps de son Maître, & Polite sur celui de Cammate.



1597.

POLIXENE,

TRAGI-COME'DIE

DE JEAN BEHOURT.

LE titre de cette Piéce nous apprend qu'elle fut représentée au Collége des Bons-Enfans à Rouen, le Dimanche septiéme jour de Septembre 1597. Cette Tragi-Comédie est un sujet tiré des Histoires Tragiques de Pierre Boisteau. Nous ne croyons pas en devoir donner aucun extrait, cependant l'Auteur l'a cru si bonne, qu'il l'a dédiée à Madame la Princesse de Montpensier, & assûre que ce qui l'a déterminé à la donner à l'impression, c'est que quelques Auteurs du tems avoient voulu s'en attribuer la gloire, & s'en approprier l'invention.

BE'HOURT. JEAN BÉHOURT, Régent du Collége des Bons-Enfans à Rouen, composa

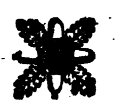
quelques mauvaises Piéces de Théatre, qu'il fit représenter au Collége où il régentoit. Nous doutons fort que les Comédiens de son tems en aient jamais fait usage. Ces Piéces sont, 1597.

POLYXENE, *Tragi-Comédie*, 7. Septembre 1597. Nous en avons parlé.

HYPSICRATÉE *ou* LA MAGNANIMITÉ, *Tragédie*, en 1597.

ESAÜ, *ou* LE CHASSEUR, *Tragi-Comédie*, 2. Août 1598.

Quoique l'Auteur ait tiré beaucoup de vanité de ces Poëmes; ils ont été certainement moins connus que le Rudiment intitulé, le *Petit Behourt*, dont il est aussi l'Auteur.





1597. # HYPSICRATÉE,

OU

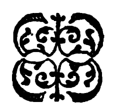
LA MAGNANIMITÉ,

TRAGÉDIE

DE JEAN BÉHOURT.

C'Est la mort d'Hypsicratée, femme de Mithridate, Roy de Pont, qui ayant suivi ce Prince dans toutes ses traverses, s'empoisonna pour ne le pas survivre. Le sujet est pris de Plutarque dans la vie de Lucullus.

Cette Piéce fut représentée, aussi-bien que la précédente, à Rouen au Collége des Bons-Enfans en 1597.





THOBIE, 1597.

TRAGI-COMEDIE DE JACQUES OUYN. (a)

VOici une Piéce d'un Auteur compatriote de Béhourt, & qui peut entrer en parallele avec lui. On y trouve une histoire complette des deux Thobies, pere & fils. Au quatriéme Acte, le jeune Thobie arrive dans la maison de Raguel, & devient aussitôt épris des charmes de la belle Sarra.

(a) JACQUES OUYN, naquit à Louviers, petite Ville de Normandie. Il entreprit dans sa jeunesse le voyage de Rome : on peut conjecturer que la dévotion en fut le seul motif ; car les voyages de curiosité ne s'entreprennent gueres que par des personnes un peu aisées : & notre Poëte étoit si dépourvû de moyens, qu'à son retour il fut très-sensible au favorable accueil qu'une Dame de sa Province, appellée Madame du Roullet lui fit, en le recevant avec bonté, & se loue fort de ses bonnes façons. Ne pouvant s'acquitter autrement des obligations qu'il lui avoit, Jacques Ouyn offrit, par reconnoissance, à cette Dame cette Tragi-Comédie de *Thobie*, qui est le seul Ouvrage qu'on connoisse de lui, & qu'il fit imprimer en 1597.

L'Ange Raphaël, conducteur de Thobie, sous le nom d'Azarias, parle à Raguel en faveur de cet Amant trop timide.
1597.

AZARIE, *à Raguel.*

L'excellente beauté de vostre fille unique,
Sa vertu, sa douceur, & sa grace pudique,
Ont si bien enlacé le cœur de cestuy-cy,
Que si vous ne prenez soucy de son soucy,
Vous le verrez bientost à la fin de sa vie.

Raguel représente à Azarias le funeste sort des précédens maris de Sarra: mais l'Ange le rassure par ce discours concluant.

AZARIE.

Monsieur, ne craignez point: les marys de Sarra
Sont tous morts l'ayant eue, & cest autre mourra
Si vous ne luy donnez: Vaut-il pas mieux qu'il meure
Avec elle content, que mourrir à ceste heure?

Au cinquiéme Acte, Azarie fait souvenir Thobie qu'il est tems d'aller chercher l'argent que son pere l'a chargé de recevoir de Gabel. Ce jeune homme voudroit bien obéir, mais il ressent

une peine extrême à quitter sitôt son aimable épouse. 1597.

THOBIE.

O grand Dieu immortel !
Je l'avois oublié : mais, mon frere Azarie,
De grace, excusez-moy..... Hé, vais-y,
je te prie :

Azarie sort, & revient dans le moment accompagné de Gabel.

THOBIE.

N'ay-je pas entendu mon amy Azarie ?
Je le voy, je le voy..... à propos je te prie
Racontez-moy comment Gabel s'est comporté ?
Quel discours a-t'il tins ? Avez vous apporté
L'argent qu'il nous devoit ?..... Vous me
semblez tout blesme ?
Que songez-vous ainsi ?

AZARIE.

Voilà Gabel luy-mesme.

Cette vue dissipe le soupçon que Thobie semble avoir conçû sur la bonne foy d'Azarie. Le reste est conforme à l'Histoire Sainte.





1598.

CLORINDE,
OU
LE SORT DES AMANS,
PASTORALE
DE PIERRARD POULLET, (a)

VOici en peu de paroles le sujet de cette Piéce, qui est en cinq Actes, & en Prose, & entierement de l'invention de l'Auteur.

Une Magicienne poussée par sa seule malignité, employe son pouvoir pour désunir Clorinde & son Amant; & enfin jouit de la noire satisfaction de voir cette Bergere engagée par l'Hymen avec un autre Berger que celui qu'elle aimoit. Cette Pastorale est encore plus méprisable, que le sujet n'en est bizarre.

(a) PIERRARD POULLET, Auteur inconnu à la réserve de son nom, a composé cette mauvaise Pastorale intitulée CLORINDE, OU LE SORT DES AMANS, qui parut en 1598.



ESAÜ, OU LE CHASSEUR; 1598.

En forme de Tragédie

DE JEAN BEHOURT.

LE sujet est tiré du XXVIIe Chapitre de la Genèse, ainsi nous n'en rapporterons que le passage suivant, qui est le plus essentiel de la Piéce, puisqu'il contient l'action principale & une invention de l'Auteur, qui glosant sur la Sainte Ecriture, ne veut pas que son Héros, ait vendu son droit d'aînesse, pour une chose aussi peu considérable qu'une écuellée de lentilles.

ESAÜ.

Donnez-moy donc, de grace
Un peu de bon potage, & de bonne chair grasse,
Pour me remettre sus.

JACOB.

1598. Qu'il ne tienne à cela

Que je ne vous secoure : avancez, en voilà :
Mais sous condition, que sans dol, & finesse,
Vous me viendrez céder tout votre droit d'aînesse.

ESAÜ.

Je vay bientost mourir, que me serviroit-il ?
Je le vous cede tout.

NACHOR, *Ami de Jacob à part.*

Voilà un tour gentil.

Cette Piece fut représentée au College des Bons-Enfans à Rouen, le 2 Aoust 1598.





JEAN HEUDON.

1598.

HEUDON.

JEAN HEUDON, fils d'un riche Bourgeois de Paris, ayant fait connoissance au collége avec Jean Godard, devint en peu de tems grand admirateur des Ouvrages de ce Poëte. Celui-ci s'en appercevant avec plaisir, lui inspira le desir de versifier. Mais la nature qui, en donnant à Heudon le goût de la Poësie, lui en avoit refusé le talent, y suppléa par le bien dont il fut pourvu dès sa naissance, & qui lui servit à s'attacher Godard, Poëte très-pauvre. Il fit donc accroire à Heudon que s'il vouloit travailler, il réussiroit infailliblement, & s'offrit même à lui *prêter l'épaule pour monter sur le double mont.* Heudon ajoûta foi à ses promesses, & composa les Tragédies de PYRRHE, & de SAINT CLOUAUD, où malgré les corrections de Godard, on s'apperçoit aisément que son Eleve étoit peu propre à la Poësie Dramatique. La premiere de ces Tragédies parut en 1598. & l'autre l'année suivante. On ignore le tems de la mort

(1) Il étoit frere d'Audebert Heudon, dont on a parlé dans la Vie de Godard.

1598. de ce Poëte, Godard dans son Poëme de l'Amitié qu'il lui adresse, nous apprend que cet Auteur infatigable avoit entrepris un Ouvrage considérable, & capable de l'immortaliser. Voyez ci-dessus, page 501.



1598.

PYRRHE,

TRAGÉDIE

DE JEAN HEUDON.

Comme cette Tragédie est assez singuliére, le Lecteur ne sera pas fâché que nous entrions un peu plus en détail, que pour les précédentes. Pyrrhe remplit le premier Acte des plaintes qu'il fait de l'infidélité d'Hermione, qui ne pense qu'à son cher Oreste.

Et ce qui fait encore que je dépassionne
Cette rude beauté, cette fiere Hermione.

Il joint quelques réflexions morales, car c'est en cela que notre Poëte a voulu briller.

1598.

Les femmes de nature (ô l'estrange animal)
Sont ordinairement sujettes à ce mal,
De choisir en amour celuy qui est le pire.

Au second Acte, Andromaque déplore les malheurs qu'elle a éprouvé depuis la ruine de Troye, étant devenue alors Esclave, puis Concubine de Pyrrhe, & maintenant Epouse d'Hélénus.

ANDROMAQUE.

O trois & quatre fois, plus que très-fortunée
Celle qui au Païs sa misere a bornée
Sur la tombe ennemie ayant souffert la mort,
Et qui n'a comme nous esté lotie au sort,
Pour entrer par après captive dans la couche
D'un superbe vainqueur, & Seigneur trop farouche,
Et lequel pour une autre, estant saoulé de nous,
Serve nous a baillé à un Esclave Espoux.

Didaime effrayée d'un songe, où elle a vu Pyrrhus son fils poursuivant une Ourse à la chasse, & mis ensuite en pieces par le mâle de cet animal, en demande l'explication à Hélénin.

HÉLÉNIN.

Jamais il ne devoit par amour poursuivir
La rebelle Hermione, & enfin la ravir.

1598. Elle est toute pareille à cette Ourse effroyable
Pour qui Pyrrhe laissa cette Serve (*) amiable :
Et Oreste ressemble à ce dangereux Ours,
Qui cherche à revancher le tort de ses amours.
Un jour on le verra venir à l'improviste,
De la mesme façon qu'il a fait à Egisthe.
Si bientost on ne songe à y remédier.
A un tel homme il fait dangereux se fier.

(*) Il parle d'Andromaque.

LYCOMEDE.

Vos paroles nous sont à merveilles obscures.

HÉLÉNIN.

Et qui peut clairement voir les choses futures ?

DIDAIME.

Nous ne comprenons rien en vos dits ambigus.

HÉLÉNIN.

Voyez-les de plus près.

DIDAIME.

Ils sont par trop aigus.

HÉLÉNIN.

Si Pyrrhe ne rend tost Hermione ravie,
Comme à son pere, Amour lui coustera la vie.

DIDAIME.

Las ! il faut luy donner avis de ce hazard.

Hermione ouvre le troisiéme Acte, en reprochant à Pyrrhus la cruauté avec laquelle il l'a arrachée à son Amant. Vous estes injuste, lui répond le Roy, de me préférer un Prince sans mérite. 1598.

Et qui jamais ne fit
Preuve de sa valeur en guerre, ni conflit.

HERMIONE.

Sa vaillance n'est pas si foiblement petite:
Ni sa meschanceté si grande que vous dites.

PYRRHE.

C'est un homme rempli de toute impiété.

HERMIONE.

Il n'a jamais commis nulle meschanceté.

PYRRHE.

Non, il n'a seulement que massacré sa mere.

A la fin de cet Acte, Oreste & Pylade prennent des mesures pour assassiner Pyrrhus, & les mettent à exécution au suivant, dont la Scene se passe à Delphes. Macarée, Pontife du Temple d'Apollon, gagné par Oreste, engage Pyrrhus à venir offrir un sacrifice. Oreste & Pylade suivent le Roy dans le Temple, tandis qu'un Messager, qui reste sur le Théatre, fait aux Spectateurs une description du combat &

de la mort de Pyrrhus, comme si cet
1598. événement se passoit sous ses yeux.

Au cinquieme Acte, ce même Messager vient annoncer ce malheur à Didaime, prévenue déjà de la haine d'Oreste.

LE MESSAGER.

Madame, il est bien vray, c'est luy qui l'a tué,
Et m'a pardevers vous puis après envoyé
Vous porter dans ce plat..... Las! je n'ose le dire,
Tant la pitié m'esmeut.

DIDAIME.

Quoy? la teste de Pyrrhe
Tu es bien empesché à me dire cela.

LE MESSAGER.

Madame, il est ainsi, regardez, la voilà.

DIDAIME.

Ah! je sens que c'est fait: je suis morte, autant vaut.
Helas! je n'en puis plus, le pauvre cœur me faut.

Didaime tombe évanouie: le Messager attendri par ce spectacle, fait ici une réflexion digne de l'Auteur qui le fait parler.

1598.

LE MESSAGER.

O bons Dieux ! que je ſens en mon cœur de triſteſſe !
De voir tant endurer cette pauvre Princeſſe !
Las ! ſi j'euſſe penſé tellement l'affliger
Je n'en euſſe jamais eſté le Meſſager.

Didaime revenue de ſa foibleſſe, veut terminer ſon tourment par une prompte mort.

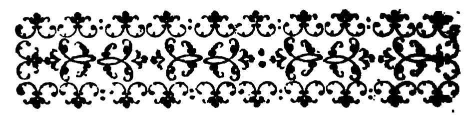
DIDAIME, *tirant ſon poignard.*

C'eſt par trop vivre,
Entre lame pointue en mon ventre, & délivre
Mon corps de ſon eſprit ; mon eſprit de langueur.

Lycomede ſurvient, & après avoir déploré ces triſtes accidens, finit la Piece par ces Vers.

LYCOMEDE.

Mais ores, il me convient retirer dans mon Iſle,
Puiſque mes ennemis maiſtriſent cette ville ;
Et s'ils ont contenté leur haine, & leur courroux,
Impétrer d'eux vos corps, pour les garder des loups.



CLORINDE,

1599.

TRAGÉDIE D'AYMARD DE VEINS.

CEtte Piece dont le sujet est tiré du Tasse, ne mérite aucun Extrait ; observons seulement qu'elle semble composée exprès en dépit des regles du Théatre. On y trouve un Abrégé de l'Histoire de Tancrede, & de Clorinde, en cinq Actes. Après avoir cherché quelques Vers qui puissent mettre le Lecteur en état de juger de la capacité de De Veins pour la Poësie, nous ne pouvons lui présenter que ces deux-ci, que Clorinde, blessée mortellement par Tancrede, prononce en expirant.

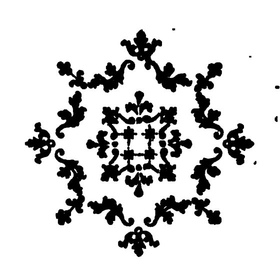
Adieu, je vois le Ciel qui m'ouvre son allée :
Heureuse, je vais là reprendre ma vollée.

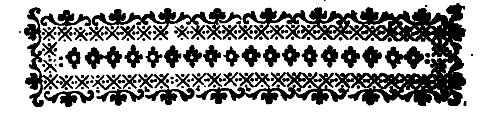
DE VEINS. AYMARD DE VEINS, Sieur de C*** étoit un Poëte fort ignorant, qui composa, & fit imprimer en 1599. cette Tragédie de CLORINDE. On ignore

qui il étoit, & le païs de sa naissance. Il paroît cependant qu'il avoit suivi la profession des armes; c'est ce qu'on peut conjecturer par le Vers suivant, qui commence un Sonnet qui lui est adressé. 1599.

Ce que tu composois au siege de Mayence.

Cette Tragédie est le seul Ouvrage que nous ayons de cet Auteur. On ne sçait ce qui l'empêcha de faire paroître les deux autres qu'il avoit promis, dans le premier desquels il vouloit faire voir les religieuses Amours d'Olind & Sophronie: & dans l'autre les beautés, les ruses, & les allèchemens de la belle Princesse Armide, amoureuse de Renaud.





1599.

OCTAVIE,

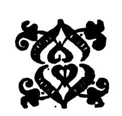
FEMME DE L'EMPEREUR NÉRON,

TRAGE'DIE ANONYME.

QUoique l'Auteur de cette Tragédie n'aït pas voulu se faire connoître, il nous apprend cependant que l'Anagramme de son nom est

Un à luy m'ellut à gré.

Mais comme cette Piéce ne mérite aucun Analyse, nous ne nous mettrons pas en peine de deviner le véritable nom d'un Auteur digne d'un parfait oubli.





LES LACENES, OU LA CONSTANCE, TRAGÉDIE D'ANTOINE DE MONCHRETIEN.

1599.

LE sujet de la Tragédie est la mort de Cléomene, Roy de Sparte, prise de la fin de la Vie de ce Prince, écrite par Plutarque.

L'Ombre de Théricion vient annoncer à Cléomene qu'il verra bientôt finir son sort à la Cour d'Egypte. Sur cet avis le Roy de Sparte prend la cruelle résolution de s'arracher la vie, de peur que ses ennemis n'en disposent à leur gré. Cette action convient à mon désespoir, ajoute-t-il,

CLÉOMENE.

Moy, qui d'un cœur plus grand que n'estoit
ma Cité,
Vainquis, & mon bonheur, & mon adver-
sité. (a)

(a) Le caractere de Cléomene est assez passable,

1599. Au second Acte, Cratésicléa, mere de ce Prince, vient faire part aux filles de Sparte, de l'espérance qu'on lui a donnée de la douceur du Roy d'Egypte. Cette joye change en pleurs au troisiéme Acte. On vient dire à la Princesse que Cléomene n'est plus. Cratésicléa au désespoir, paroît cependant encore plus inquiéte de sçavoir si son fils a péri par une mort honorable.

CRATÉSICLÉA.

Que je crains qu'une corde à son col attachée
N'ait suffoqué l'esprit de sa gorge empeschée.

Phéax, soldat Lacédémonien qui fait ce récit, la rassure, ajoutant que Cléomene assisté d'un petit nombre d'amis, a succombé sous l'effort & la multitude des Soldats Egyptiens, après en avoir fait un sanglant carnage.

Acte IV. Cratésicléa reproche à ses femmes le soin qu'elles ont pris pour la retirer de l'évanouissement où la fatale nouvelle de la mort de Cléomene l'a-

C'étoit un Prince entreprenant, & hardi jusqu'à la témérité. Monchrétien a peint avec plaisir un caractere qui avoit beaucoup de rapport avec le sien : mais ce qui est de singulier, & ce que Monchrétien ne pouvoit sçavoir, c'est que la mort de ce Roy, & la sienne ont été accompagnées de circonstances à peu près semblables.

voit plongée. Une des Dames vient en diligence lui apprendre l'accident d'un des fils de ce Roy infortuné. 1599.

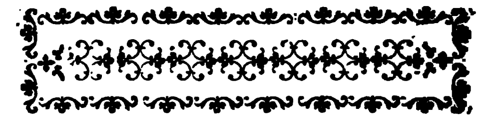
Votre fils s'est jetté d'une haute fenestre
La teste contre bas : envoyez-le querir.
Hélas ! Madame, il est en danger de mourir.

CHOEUR.

Au secours, au secours, compagnes, je vous prie.
S'il n'est encore mort, empeschons sa furie.

Le Roy d'Egypte arrive au cinquieme Acte, & apprenant que Cléomene s'est soustrait à sa vengeance, la fait retomber sur la mere & les enfans de ce Roy, qu'il fait immoler, *au lieu de Vaches & d'Agneaux.*





1599. # SAINT CLOUAUD,

TRAGÉDIE

DE JEAN HEUDON.

C'Est l'Histoire de la conversion de S. Cloud, fils de Clodomir, Roy de France. Elle est trop connue pour en donner un Extrait, d'autant plus inutile, que l'on doit être persuadé qu'Heudon étoit bien éloigné de vouloir réformer l'usage de presque tous les Poëtes ses contemporains, qui pour éviter les frais d'une exposition, donnoient une Histoire complette des Héros de leur Tragédie, qui, à proprement parler, commençoit, & étoit finie dans l'espace du cinquieme Acte. Nous ne nous arrêterons ici qu'à quelques endroits singuliers.

Belleroche, Ecuyer de Clotaire, vient demander à Clotilde sa derniere résolution sur le sort des trois fils de Clodomire, de souffrir qu'ils soient égorgés, ou renfermés dans un Cloître.

La

La Reine qui ne peut croire que ses propres enfans s'abandonnent à cet excès de férocité, rejette absolument la derniere condition. 1599.

CLOTILDE.

Il n'est pas quelque Scythe, il n'est pas un
Tartare :
Je ne l'ay pas conçû sur la rive barbare
Du Phase aux flots glacés, où la pucelle apprend
A meurtrir son germain, la mere, son enfant :
Je ne l'ay pas nourri dans les roches riphées
Qu'on n'apperçoit jamais du Soleil eschauffées.

A son retour, Belleroche rend compte de sa commission. Je viens de voir la Reine votre mere, dit-il à Clotaire.

BELLEROCHE.

L'espée elle a choisie.

CLOTAIRE.

Elle veut voir de mort leur poitrine saisie
A ses enfans?

BELLEROCHE.

Plustost que de les voir tondus,
Et dedans un Convent estre Moynes rendus.

CLOTAIRE.

1599. Et bien donc, son envie en sera tost passée.
Elle veut voir la dague en leur gorge enfoncée ?
Elle les veut voir morts ? Et par le Dieu vivant,
Elle ne verra plus différer plus avant
Ce qu'elle a souhaité. Elle a droit, c'est ma mere,
Vrayment c'est bien raison que je luy obtempere.
Un Convent luy desplaist ? Ils n'y entreront pas :
Le trespas luy agrée ? Ils auront le trespas.
Son vouloir sera fait.

Clotaire enfonce un poignard dans le sein de Théodoald l'aîné de ses neveux. Le second appellé Gontran, arrive, & pâlit à la vue du corps sanglant de son frere.

GONTRAN.

Mon Oncle, hélas ! pourquoy vous plaist-il que je meurre ?

CLOTAIRE, *le frapant de son poignard.*

Ce coup vous l'apprendra.

Le troisiéme qui est Clouaud est sauvé par les soins du Comte d'Artois, ce jeune Prince va trouver la Reine, à

1599.

qui il raconte la cruauté de ſes Oncles, & ſurtout de Clotaire.

CLOTILDE.

Peut-on avoir ſans plus l'ame tant impiteuſe,
D'effroyer des enfans d'une peur ſi hideuſe ?

CLOUAUD.

S'il s'en fut contenté, ce ſeroit peu de cas.

Le Comte d'Artois ſurvient, & tandis que lui & la Reine ſongent à la ſûreté de ce jeune Prince, il les tire d'inquiétude :

CLOUAUD.

Ne vous tourmentez point pour mon regard, Madame,
Car je n'ay jamais eu ces grandeurs en mon ame,
Ils me veulent meurtrir afin de dominer ?
Mais dans une foreſt je m'en vais confiner.
Qu'ils prennent mon Royaume, & qu'ils me laiſſent vivre.

Il finit par cette réflexion.

Voyant que ces grandeurs n'ont ni foy, ni pitié,
Or permettez-moy donc de m'en aller, Madame.

La Reine lui dit adieu, en pleurant, & le Comte d'Artois ſe charge de le conduire à un Hermitage.



1600.

ULYSSE,

TRAGE'DIE.

DE JACQUES DE CHAMP-REPUS.

CE sujet tiré de l'Odyssée d'Homere, comprend le retour d'Ulysse dans Ithaque, & la façon dont il se vengea des Amans de sa femme. Rapportons les deux passages suivans, comme un échantillon de la Poësie de l'Auteur. (a) A la fin du premier Acte, Pallas conseille à Ulysse de se déguiser pour surprendre plus aisément ses Rivaux.

(a) JACQUES DE CHAMP-REPUS a composé cette Tragédie intitulé ULYSSE, qui parut en 1600. On ignore la vie de cet Auteur. A la fin de sa Tragédie, on trouve quelques Poësies de lui, & entr'autres un Sonnet adressé à Monsieur de la Marzelliere, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes, & Gouverneur des Ville, Château & Baronnie de Foulgere en Bretagne, sur la *Polixene*, Tragi-Comédie. Le second Quatrain finit par ce Vers,

Venez ouir Mandoze en l'Avril de ses ans.

AutreSonnet à M. du Moulin Bloc sur la Tragédie de *S. Clemaud.*

1600.

PALLAS.

Oste-moy ces habits, cette pompe Royale.
Oste ce coutelas, prend un vieil habit sale.
Fains que tu veux servir : mais cependant il
faut
Sçavoir bien endurer.

ULYSSE.

Madame, il ne m'en chaut.
Plustost j'endureray cent mille bastonnades;
Puisque me conseillez leur dresser embuscades.

Au troisieme Acte, Pénélope fatiguée des continuelles protestations amoureuses de ses poursuivans, s'informe à Laërte de la source & des effets de la passion qui les cause.

PÉNÉLOPE.

Mon Pere, dites-moy (si vous avez loisir)
D'où s'engendre l'Amour ?

LAERTE.

D'une passion folle.

PÉNÉLOPE.

Que peut faire l'Amour ?

LAERTE.

Les sages il affolle.

PÉNÉLOPE.

Et qu'est-ce que l'amour ?

1600.

LAERTE.

C'eſt un enchantement.

Un doux venin couvert de morne penſement.

PÉNÉLOPPE.

Combien dure l'Amour ?

LAERTE.

Autant que fait la vie,

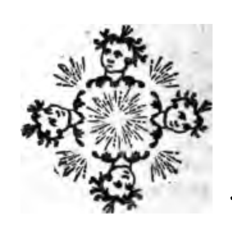
PÉNÉLOPPE.

Peut-il durer toujours ?

LAERTE.

Mourant, il reprend vie.

Convenons que l'Auteur auroit mieux fait de ne ſe pas propoſer des queſtions qu'il reſout ſi mal ; que cette converſation eſt tout-à-fait déplacée dans la bouche de Pénélope, qui eſt peinte ici un peu trop novice ; & que Laerte étant mort avant le retour d'Ulyſſe à Ithaque, étoit encore moins que l'Auteur en état d'y répondre.



*** ******* **********

TRAGE'DIE
DE LA DIVINE
ET HEUREUSE VICTOIRE
DES MACHABÉES
SUR
LE ROI ANTHIOCHUS,
DE JEAN DU VIREY.

1600.

VIREY DU GRAVIER.

JEAN DU VIREY Sieur DU GRAVIER, étoit natif de la Basse-Normandie, aux environs de Caen. Il suivit la profession des armes dès l'année 1571. & s'étant attaché au Maréchal de Matignon, Lieutenant Général de la Province, ce Seigneur le fit entrer dans le service, & le protégea avec tant de bonté, qu'il obtint enfin pour luy le commandement de la Ville, & du Château de Cherbourg. Du Virey remplit assez bien ce poste, & passa le reste de ses jours à Valognes. Les guerres civiles étant assoupies, il employa ses heures de loisir à l'étude de la Poësie, pour laquelle il avoit, à ce qu'il croyoit, beaucoup d'inclination, mais aucun talent. Il entreprit une traduc-

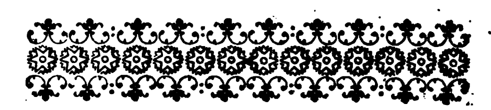
tion en Vers du Livre des Machabées, & excité par l'exemple des Poëtes Dramatiques de son tems, dont plusieurs étoient ses Compatriotes, il s'imagina qu'en détachant quelques centaines de Vers de son Poëme, il pourroit en composer une Tragédie, qui à la vérité n'a ni regle, ni ordre, & qu'il intitula LA MACHABÉE. Il présenta cet Ouvrage à Madame la Maréchale de Matignon, épouse de son Bienfacteur, avec une Epître Dédicatoire datée du 25 Mars 1596. Enhardi par ce coup d'essai, Du Virey créa une seconde Tragédie, de la même maniere que la précédente, sous le nom de TRAGÉDIE DIVINE ET HEUREUSE VICTOIRE DES MACHABÉES SUR LE ROY ANTIOCHUS (a), qu'il fit paroître en 1600. après l'avoir présentée & dédiée à

1600.

(a) L'Auteur n'a fait encore ici que traduire grossierement le Livre des Machabées. Cette Tragédie, non plus que celle de la Machabée dont nous avons déja parlé (1), ne présente aucune distinction d'Actes ou de Scenes. Dans celle-ci, l'Auteur introduit une Furie, qui sortant des Enfers, suggere à Antiochus tous les mauvais conseils, dont il fait usage contre les Juifs. Cette furie accompagne toujours le Roy jusqu'à sa mort effroyable, & rentre avec lui dans la sombre demeure.

(1) Ci-dessus page 509.

Monsieur l'Evêque de Coûtances : il avoit menacé le Public, dans cette  1600.
derniere Epitre Dédicatoire, qu'il feroit peut-être voir le jour à son grand Ouvrage en entier, si le conseil de ses amis le jugeoit à propos. Il y a lieu de croire que dans leur nombre, il s'en est trouvé quelqu'un pourvu d'assez de jugement pour l'en empêcher ; car Du Virey n'a jamais fait paroître que ces deux Poëmes.



SICHEM, RAVISSEUR.

TRAGE'DIE

DE JACQUES DU HAMEL.

VOici l'Extrait de cette Tragédie, qui, quoique mauvaise, peut-être regardée comme une des pl passable du tems. Le caractere chem n'est pas sans mérite, &c. resse infiniment.

Au premier Acte

voir son fils Sichem accablé d'une af-
1600. freuse tristesse, dont on ignore la cause, exprime ainsi sa douleur.

EMOR.

Ah! Roy qui n'est plus Roy, mais serf de la fortune,
Roy, non plus Roy, mais serf de la caverne brune,
Roy, non plus Roy, mais bien la proye du Destin,
Roy, non plus Roy, mais bien du hazard le butin.
Roy, non plus Roy, mais, las! un animal difforme:
Roy, qui ne retient plus de l'homme que la forme.

A peine a-t-il quitté la Scene, que Sichem arrive, & fait à Sobal son Confident, l'aveu de l'amour extrême qu'il ressent pour la belle Dina. Ce Confident surpris de la violence de ses feux, s'écrie

Où estes-vous Sichem?

SICHEM.

Hors de ma patience.

Cet Amant passionné enleve sa maîtresse au second Acte, & pour la consoler, & appaiser sa famille offensée, Emor, Sichem, & tous leurs Sujets reçoivent la Circoncision. Le troi-

1600.

siéme Acte, qui est assez long, est terminé par le Chœur des Sichimites, qui déplore le malheur des Peuples soumis aux caprices de leurs Princes: & après une peinture, mieux faite qu'on ne s'y seroit attendu, du siécle d'innocence, suit une chanson sur l'aveuglement des Amans.

Siméon & Lévi desirans tirer vengeance de l'outrage du fils d'Emor, ouvrent l'Acte suivant en s'affermissans dans leur cruelle résolution.

LÉVI.

Tu sentiras que vaut la force de ce bras,
Soubs lequel aujourd'huy tout mort tu tomberas.
Et ton infame chair, ou plustost ta charogne,
Sera pour le repas d'une vieille léone.

SIMÉON.

Ce seroit estre à toy (salle bouquin) trop doux,
Qui t'enseveliroit dans la pance des loups.

LÉVI.

Ils sont tous circoncis, & voicy la vraye heure
Qu'il faut que de Sichem toute la race meure.

SIMÉON.

Ils trainent languissans un corps demi pasmé,
Qui a vuidé son sang par le lieu entamé.

1600. Mais je leur tireray, par le grand Ciel, j'en
jure,
L'esprit desià dampné, par une autre ouverture.

Le massacre des Sichimites s'exécute à la fin de cet Acte, & au cinquiéme, Levi & Simeon ramenent leur sœur, qui les yeux en pleurs, se jette aux pieds de Jacob.

DINA.

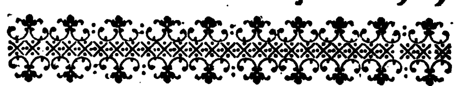
Ah! Pere, je partis d'avecques vous pucelle;
Mais tant que vous vivrez, vous ne me verrez telle.

Après avoir répandu des larmes, Jacob reprend ses fils avec aigreur, & maudit leur violence.

LÉVI.

La mort me sera douce, après l'aspre vengeance,
Qui a puni le tort d'une exécrable offense.





L'ADAMANTINE, 1600.

OU

LE DÉSESPOIR.

TRAGE'DIE

de JEAN LE SAULX D'ESPANNEY.

A Tamalacq, Roy d'un Païs voisin du Pole Arctique, dit à Garamante sa femme, qu'il a promis la Princesse Bezemonde leur fille, à Selpion, Prince des Sauvages.

GARAMANTE.

Helas ! d'autres amours la pauvrete est esprise.

ATAMALACQ.

Sans mon adveu ! de qui ?

GARAMANTE.

D'un François, ce dit-on.

ATAMALACQ.

Pour luy voir d'un beau poil duveter le menton ?
Ah ! non : je ne veux pas approuver cette Farce.
Je serois un veau d'Inde.

1600. Cependant Darimant (c'est le nom du Cavalier François) va dans un bois pour y soupirer à loisir. Bezemonde conduite par Cilinde, Princesse de ses amies, & confidente de ses amours, arrive au même lieu, & lui demande le sujet de ses plaintes.

BEZEMONDE.

Qui peut à vos douleurs donner de l'allé-
geance ?

DARIMANT.

Je n'en puis espérer que par la jouissance.

BEZEMONDE.

Vous voulez, je le croy, de l'honneur abu-
ser ?

DARIMANT.

Non, mais bien, s'il vous plaist, ce jour
vous espouser.

CILINDE *les faisant embrasser.*

C'est assez mes amis, sans plus de cavillage,
Donnez-vous, comme Espoux, la foy de
mariage.
Vous estes mariez : ne reste que la nuit,
Pour esteindre vos feux.

Alfarin, Valet de Darimant, vient à l'instant annoncer que le vaisseau est prêt à mettre à la voile. Darimant se

leve, avec sa compagnie, & prend le chemin du Port. Selpion survient, le François met l'épée à la main & tue son rival, après en avoir reçu un coup mortel, dont il expire entre les bras de sa maîtresse, qui se perce le sein de désespoir. On apprend qu'Atamalacq est mort subitement, de sorte qu'il ne reste plus que la Reine Garamante, pour faire enterrer tous ces personnages. Pourroit-on refuser à ce Poëme le titre de Tragédie? 1600.

JEAN LE SAULX D'ESPANNEY, Auteur de cette Tragédie, qui fut imprimée en 1600. la dédia à Messire Gilles de Seran, Seigneur d'Andrieu, de Canivet & d'Yclon. Comme la piéce est des plus foible, d'Espanney qui s'en est apperçu, a cru devoir la faire précéder par les Vers suivans, qui témoignent le peu de tems qu'il dit avoir employé à la composer, & la raison qui l'a déterminé à la rendre publique. LE SAULX D'ESPANNEY.

Sçachez que dans trois jours
J'ay parfiny le cours
De cette œuvre amoureuse,
Pour plustost la donner
A la nuit ténébreuse,
Que de l'abandonner.

Quoiqu'une telle fécondité dût faire
1600. craindre une multitude d'Ouvrages de cet Auteur, cependant on n'en connoît point d'autre que celui dont on vient de parler, soit qu'il n'ait pas eu le tems de les faire paroître, soit qu'il n'en ait pas eu la commodité.



PRYAM, ROY DE TROYE,

TRAGE'DIE

DE FRANÇOIS BERTHRAND.

A Juger de la Piéce par le titre, on croiroit qu'elle ne contiendroit que la mort de Priam, & on se tromperoit fort. L'Auteur (a) pour mettre les Spectateurs mieux au fait, fait entrer dans son action, toute l'Hif-

(a) FRANÇOIS BERTHRAND, né à Orléans, composa cette Tragédie de PRYAM, ROY DE TROYE, qu'il dédia à Madame de la Loüe. Il ne fit paroître sa Piéce qu'en 1600. On ignore entierement la vie de cet Ecrivain, qui à la réserve de cet Ouvrage, n'a rien donné au Public.

toire de la guerre de Troye, en commençant par le Jugement de Paris, qui forme le premier Acte. 1600.

PARIS, *regardant les trois Déesses.*

Bons Dieux! que j'ay d'amours! Amour, que j'ay de Dieux
Dans le cœur, dans les os, dans le sein, dans les yeux!

Au second, Paris comptant sur les promesses de Vénus, prend la résolution de ravir Hélene à Ménelas. Il voit cette Princesse dans l'Acte suivant. Hélene craignant que ce nouvel Amant n'ait pas assez de fermeté, montre quelque répugnance.

HÉLENE.

Serois-tu bien Thésée, ou quelqu'un de sa race?
Lequel estant ravi des appas de ma grace,
Me ravit par amour, puis après me rendit,
Et par armes jamais, sot, ne me deffendit.
Sot, qui ne devoit pas cette audace entreprendre,
S'il ne vouloit aussi par armes me deffendre.

Le quatriéme Acte, contient l'assemblée des Grecs au sujet de l'enlévement d'Hélene, & le sacrifice d'Iphigénie.

Cette disposition d'Actes force l'Auteur, en supprimant entiérement

1600. qui se passa devant Troye, que l'on suppose être arrivé dans l'espace du quatriéme au cinquiéme Acte, à remplir ce dernier par le récit que fait l'Ombre d'Hector, des malheurs & de la prise de cette Ville. Priam fait ensuite un monologue, sur le même sujet, mais l'arrivée de Pyrrhus interrompt un peu brusquement le fil de son discours.

PYRRHUS.

Tu radotes, Vieillard,

. . . .

Tu as beau pendre au col l'idole à Jupiter,
Idole sans pouvoir, qui ne te peut oster
Du danger qui te presse. Hé! pauvre créature,
Penses-tu que les Dieux ayent soin de la Nature
Ni de ce qui se fait entre nous ici-bas;
De celuy que l'on tuë, ou que l'on ne tuë pas? (*a*)

En achevant ces mots, Pyrrhus lui perce le sein, & termine d'un seul coup la Tragédie, & la vie de ce Roy infortuné.

(*a*) Ce discours ne doit pas paroître extraordinaire dans la bouche d'un Payen, qui comme l'on sçait, ne connoissoit point la Providence Divine, & attribuoit ses effets aux Destinées.



LES AMOURS DE DALCMÉON, ET DE FLORE,

1600.

TRAGÉDIE

D'ETIENNE BELLONE (a).

DAlcméon, Gentilhomme d'une agréable figure, ayant osé lever les yeux sur De Flore, fille d'Atamente, Roy de Thébes, lui fait en tremblant l'aveu de son amour. La Princesse re-

(a) ETIENNE BELLONE, Tourangeau, n'est connu que par cette mauvaise Piéce à qui il a voulu donner le nom de Tragédie, & qu'il a dédiée au Sieur Cousin, Seigneur du Vivier. L'Ouvrage parût en 1600. & fut imprimé avec quatorze Sonnets du même Auteur. On trouve aussi à la tête de sa Tragédie quelques autres Sonnets de *Lainé* de Nogent le Rotrou, de *Du Maine*, & de *le Marquant*, Parisien, amis de l'Auteur: qui a tiré le sujet de cette Tragédie d'un Roman aussi méprisable, imprimé sous le même titre en 1599. Le Heros se nomme Dalcméon, & non Alcméon, comme on le trouve annoncé dans quelques Catalogues.

1600. jette d'abord ses propositions avec beaucoup de fierté, mais éprise au même instant du même feu, elle se radoucit au point de donner un rendez-vous à son Amant, qui encouragé par cette marque de bonté, veut embrasser sa Maîtresse, & voit avec joie que son audace ne lui déplaît pas.

DE FLORE.

Mon fils, tout est à toy, approche cette bouche.

DALCMÉON.

Le Pactole n'a point de si riche présent.

DE FLORE.

Recommence, mon cœur.

Comme De Flore sçait que le Roy veut la marier au Prince Lapside, pour éviter cet engagement, elle propose à Dalcméon de l'enlever avec Tramille sa Confidente. Tandis que nos Amans se préparent à la fuite, l'Ombre du pere d'Atamente, vient l'instruire de ce dessein. Le Roy profite de cet avis, & fait arrêter De Flore avec sa Compagnie.

ATAMENTE.

Viença, indigne objet, de ma mort le flambeau.

. . . .

Mais, qui est ce coquin?

1600.

DE FLORE.

L'honneur des Cavaliers.

C'eſt un Prince parfait.

ATAMENTE.

Oüi, en choſe imparfaicte.

Oſtez moy ces coquins, arrachez cette peſte :

Qu'on les faſſe mourir, & puis qu'on s'en enqueſte.

Dalcméon ſupportant ſon malheur avec patience, n'eſt inquiet que du ſort de ſa Princeſſe, lorſque l'Ombre de l'Epouſe d'Atamente, s'interreſſant au bonheur de ſa fille, la ramene à ce Cavalier. Ces deux Amans ſe trouvans réunis, contre toute eſpérance, oublient le danger où ils ſont, & profitans de leur liberté, vont enſemble dans une Forêt, pour s'y entretenir avec plus de tranquillité. Atamente qui découvre leur retraite, vient troubler la joie qu'ils goutent, & faiſant ſaiſir De Flore & ſon Amant, ordonne qu'on les jette dans une obſcure priſon.

ATAMENTE.

Attrapez ce vipere :

Attrainez, attrainez ; te voila miſérable.

1600.

DALCMÉON.

Sire ', c'est à moy seul qu'appartient ce
supplice.

. . . .

Pardonnez, s'il vous plaist, Madame est in-
nocente.

C'est ici que Dalcméon, désespérant de recouvrer sa Maîtresse, & sa liberté, prend la résolution de se percer le sein, & l'exécute en disant.

Adieu, Flore, mon cœur, & ma seule pen-
sée.
Adieu, il faut laisser ce monde malheureux
Pour habiter le Ciel, séjour des Bienheureux.
Seigneur, c'est en tes bras que mon esprit
j'envoye :
Ouvre le Paradis, & lui monstre sa voye :
Mais j'escriray ces vers, avant que de périr.
C'est un Amant qu'Amour a contraint de
mourir.

De Flore s'empoisonne pour ne pas survivre à son Amant, & Tramille, après avoir reproché au Roy sa cruauté, dans les termes les plus forts, suit l'exemple de sa Maîtresse.

TRAMILLE.

Survy, monstre puant, que tout malheur
t'arrive,
Tandis que je m'en vais sur l'infernal rive.

1600.

ATAMENTE.

Sus, Atamente, ſus, en l'enfer dévallons....
Hé que faire en enfer ?.... Il n'y a point de ſupplice
Qui ſoit aſſez cruel, pour approcher mon vice.
Qu'on m'allume du feu, ... apportez des cordeaux :
Qu'on m'attache le col ...... Ha ! je ſens des bourreaux
Qui pincettent mon cœur, & tirent mes entrailles
Avecques des fers chauds, & flambantes tenailles.
Chers, Enfans, pardonnez à ma ſévérité.....
Secours, amis, ſecours..... l'Enfer..... ô cruauté,
A logé dedans moy une rage deſpite,
Qui veut que dans l'Enfer, mon corps ſe précipite.

ARCADE, *ſon Confident, pleurant.*

Je vais ſuivre le Roy, faites porter ces corps
Pour les enſevelir dans la tombe des morts.





1600. # DAVID
OU
L'ADULTERE,
TRAGE'DIE
D'ANTOINE DE MONCHRÉTIEN.

DAvid éperduëment amoureux de Bethſabée, cherche vainement des moyens pour cacher ſon crime, & la groſſeſſe de ſa Maîtreſſe. Urie qui a de violens ſoupçons ſur la ſageſſe de ſa femme, refuſe obſtinément de la voir. Pour tirer le Roy de cet embarras, Nadab, ſon Confident, lui conſeille de faire aſſaſſiner ce mari importun. Non, répond David, je ſçais un moyen plus aſſuré, je veux qu'Urie ſoit lui-même le porteur de l'arrêt de ſa mort.

O le brave deſſein! la belle invention!

S'écrie Nadab. A la fin du troiſiéme Acte, Urie reçoit du Roy une lettre pour remettre à Joab. Au quatriéme, on

1600.

on vient apprendre à David que les ennemis ont fait une vigoureuſe ſortie, mais qu'ils ont été repouſſés avec la même vivacité. Le Meſſager ajoûte qu'Urie a perdu le jour dans cette action, après avoir donné des preuves éclatantes de ſa valeur. Ce Prince feint une douleur exceſſive à cette nouvelle.

Bethſabée fondante en pleurs, ouvre le cinquiéme Acte. David s'approche pour la conſoler, & trouve tant de graces dans les larmes de cette belle Veuve, que jaloux du ſort d'Urie, il s'écrie avec tranſport.

Ton deüil, chere Maiſtreſſe, a trop long-
tems duré.
Je voudrois eſtre mort, pour eſtre ainſi
pleuré.

Conſolez-vous, lui dit-il, ſi le Ciel vous ôte un ſujet, il vous rend un Roy. Peu de tems après arrive Nathan, envoyé de la part du Seigneur.

NATHAN, *à part.*

L'Arreſt donné de Dieu, contre toy je pro-
nonce.
Je m'en vay l'aborder. A propos, je le voy.

David ſurpris à la vue du Prophéte, lui demande le ſujet de ſon arrivée. Nathan implore ſa juſtice contre un

Seigneur violent, qui a enlevé une
1600. Brebis qui compose tout le bien d'un pauvre homme. Le Prince irrité contre cette injustice, demande quel est le criminel, qui a osé la commettre.

NATHAN.

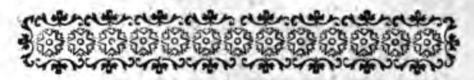
C'est toy, faux hypocrite, hypocrite,
c'est toy.

Le Prophéte lui annonce ensuite les fléaux que le Ciel irrité va employer pour la punition de son forfait. Le Roy gémit, & confesse son péché. Ce n'est pas tout, ajoute Nathan,

L'Enfant qui naistra de cet engrossement,
Sera demain porté du ventre au monument.

David reconnoît l'énormité de son crime, & implore la miséricorde du Ciel, par une priere qui contient une Paraphrase du *Miserere*.





ACTEURS. 1600.

NOus croyons devoir terminer ce Volume en rapportant quelques faits sur les Acteurs qui parurent sur la fin de ce siécle. Ce n'est que depuis 1600. qu'on commence à trouver les noms de ceux qui représentoient sur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, & sur celui du Marais : mais ces noms, pour la plûpart, ne sont accompagnés d'aucuns renseignemens sur la naissance de ces Acteurs, sur les différens événemens de leur vie, ni enfin sur leurs talens. Ainsi nous prions le Lecteur de nous accorder son indulgence sur la sécheresse de quelques-uns des articles suivans.

MARIE VERNIER. MARIE VERNIER.

Femme de Mathurin le Févre, qui prit le nom de la Porte, lorsqu'il monta sur le Théatre, est la plus ancienne Comédienne du Marais. Il y a toute apparence qu'elle étoit de la premiere Troupe qui s'y forma en 1600. car l'Abbé de Marolles dans ses Mé-

1600. moires, à l'année 1616. en parle comme d'une Actrice prête à finir sa carriere pour le genre Thé.tral : Voici ses termes. » Et pour la Comédie, où il nous » menoit quelquefois, lorsque cette fa- » meuse Comédienne, appellée la Por- » te, montoit encore sur le Théatre, » & qu'elle se faisoit admirer de tout » le monde avec Valeran. »

LA PORTE. MATHIEU LE FÉVRE LA PORTE.

Comédien du Marais, & mari de l'Actrice dont nous venons de parler, semble avoir été le chef de sa Troupe; car dans la Sentence du 13. Mars 1610. qui condamne les Comédiens représentans à l'Hôtel d'Argent au Marais, à payer aux Doyens, Maîtres & Gouverneurs de l'Hôtel de Bourgogne, trois livres tournois, par chaque jour de représentation; La Porte y est seul dénommé pour ses Camarades.

VALERAN. VALERAN LE COMTE.

Acteur de la Troupe de l'Hôtel de Bourgogne * passa dans celle du Marais, où il joua avec la célébre Demoiselle La Porte, ainsi qu'on vient de le voir par le passage des Mémoires de l'Abbé de Marolles que nous venons de

* En 1608. Valeran e- présento encore à l'Hôtel de Bourgogne.

rapporter. Valeran étoit en possession des premiers rôles de sa Troupe. 1600.

JACQUES RESNEAU.

RESNEAU.

Comédien de l'Hôtel de Bourgogne, ne nous est connu que par l'Arrêt du Parlement du 19. Juillet 1608. rendu entre Nicolas Joubert, Prince des Sots, & les Maîtres de l'Hôtel de Bourgogne, que nous avons rapporté plus haut.

PÉRINE.

PÉRINE.

Nom d'un personnage introduit dans les Farces qu'on représentoit au commencement du siécle passé. L'Acteur qui avoit adopté ce caractere, n'est point connu par son propre nom. Il jouoit travesti en femme avec Gaultier Garguille. C'est ce que nous apprenons de deux passages de l'Abbé de Marolles. Le premier se trouve dans ses Mémoires à l'année 1616. où après avoir parlé de la Demoiselle La Porte, & de Valeran, il ajoute : « Et » que Périne & Gaultier étoient des » originaux qu'on n'a jamais sçû imi- » ter. » Le second est tiré du dénombrement des Auteurs, page 411. « De- » puis la mort de Périne, qui de son » tems, sous Valeran & La Porte, fut » un personnage incomparable. »

DAME GIGOGNE.

1602.

DAME GIGOGNE.

Caractere imaginé par un Acteur dont nous ne connoissons point le véritable nom, & qui succéda à celui qui avoit joué le rôle Périne. L'Abbé de Marolles dans son dénombrement des Auteurs, page 411. parle de Dame Gigogne.

LE DOCTEUR BONIFACE.

LE DOCTEUR BONIFACE.

probablt. ap. Marolles

Acteur de la Troupe de l'Hôtel de Bourgogne, qui ne nous est connu que sous ce nom de Théatre, qu'il adoptoit dans les Farces, & dans les Piéces comiques.

LA FONTAINE.

LA FONTAINE.

ÉTIENNE RUFIN, dit LA FONTAINE, Comédien, est nommé comme camarade & associé de Flechelle, La Fleur, & Belleville, dans la Sentence du 16. Février 1622. rendue au profit des Confreres de la Passion. L'Abbé de Marolles en parle aussi dans ses Mémoires.

Voyez Tom. III pag. [illegible] Note. a 268

Fin du Troisiéme Volume.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, le Troiſiéme & le Quatriéme Volume de l'*Hiſtoire du Théatre François*. A Paris ce dix-huit Janvier 1745.

Signé, SOUCHAY.

PRIVILEGE GENERAL DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hotel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé, PIERRE GILLES LE MERCIER, Imprimeur-Libraire à Paris, ancien Adjoint de ſa Communauté, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit imprimer & donner au Public des Ouvrages qui ont pour titre, *Examens particuliers pour tous les jours de l'année*; *Hiſtoire du Théatre François*; *Cours de Chirurgie, dictée aux Ecoles de Medecine, par M. Col de Vilars*, s'il nous plaiſoit de lui accorder nos Lettres de Priviléges pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, d'imprimer leſdits Ouvrages en un ou pluſieurs Volumes, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, & faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de douze années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & conditions qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance : comme auſſi à tous Libraires & Imprimeurs, & autres, d'imprimer faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire leſdits Ouvrages, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement ou autres, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à

Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modéle sous le contre-scel des Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie; & notamment à celui du 10. Avril 1725. Avant que de les exposer en vente, les Manuscrits ou imprimés qui auront servis de copie à l'impression desdits Ouvrages, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque Publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France; le tout à peine de nullité des Présentes: DU CONTENU DESQUELLES vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement: VOULONS que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original: COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le trentiéme jour du mois d'Avril, l'an de grace mil sept cent quarante cinq, & de notre Regne le trentiéme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, SAINSON.

Registré sur le Registre XI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 442. fol. 382. conformément au Réglement du 28. Février 1723. A Paris le 25. May 1745.

Signé, VINCENT, *Syndic*.

